BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU FINISTÈRE

TOME XC

1964

BREST

Imprimerie du *Télégramme*, 25, rue Jean-Macé

1965

Membres du Bureau

de la

Société Archéologique du Finistère

pour l'année 1964

Présidents d'Honneur (M. LE PRÉFET du Finistère;
Mgr L'EVÊQUE de Quimper et de Léon.

Président : M. Louis OGÈS.

Vice-Présidents : MM. Daniel BERNARD;
Chanoine P.-J. NÉDÉLEC;
Pierre HAMON;
Médecin général Charles LAURENT.

Secrétaire Général : M. Jacques CHARPY.

Trésorier : M. Alexis LE BIHAN.

Secrétaires : MM. Alain LE GRAND;
Yves TANNEAU;
Mlle Anne SELLE.

PROCES-VERBAUX

Séance du 30 Janvier 1964

Présidence de M. L. OGÈS, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adpoté.

Sont admis dans la Société :

MM. Maurice Savin, professeur de philosophie au lycée Louis Le Grand à Paris, présenté par MM. le Dr Lignon et L. Le Grand; Louis Gautier, directeur honoraire de banque, Ker-Annick, Thouarcé (Loire-Atlantique), présenté par MM. Ogès et Le Bihan; A. Larvor, journaliste, 56, rue du Dr-Charcot, Nanterre (Seine), présenté par MM. Ogès et Le Bihan; lieutenant de vaisseau Cosmao-Dumanoir, escorteur d'escadre « Tartu », à Toulon, présenté par MM. Robert Marhic et Le Bihan; René Chansart, 21, rue Henry-de-Bournazel, Kerfeunteun, présenté par MM. Ogès et Le Bihan.

M. Le Bihan, trésorier, donne lecture du compte rendu financier pour 1963. Le Président félicite M. Le Bihan pour sa bonne gestion et son dévouement.

On procède ensuite à l'élection du bureau. Les membres du bureau actuel sont réélus à main levée. Le Président informe l'Assemblée que M. L. Kervran, membre de la Société, vient d'être élu membre actif de l'Académie des Sciences de New-York, pour ses

études et recherches sur les transmutations biologiques. Le Président se félicite aussi du recrutement et de l'état satisfaisant de la Société : finances prospères, bulletin copieux, séances bien suivies, et excursions aux nombreux participants.

M. Tanneau, secrétaire, ayant eu un grave accident d'automobile, le président lui souhaite un prompt rétablissement.

Quelques détails sont fournis sur le souterrain découvert à Plouégat-Moysan en décembre 1963, où M. Giot et ses assistants ont fait des fouilles et trouvé de nombreux débris de poteries.

Le Groupe finistérien des études préhistoriques a tenu à Paris son assemblée générale (le 21 janvier 1964).

Le Président signale que la société « Les Amis du Vieux Quimerch » a publié son premier bulletin trimestriel, où M. Le Bihan, président du groupement, a rédigé des notes sur l'histoire de l'ancienne église paroissiale, son état actuel, et ce qu'il faudrait faire pour sauver ce qu'il en reste.

Le Président fait circuler: 1° « Cinq jeunes filles et l'or des Canaries », ouvrage de M. G.-G. Toudouze; 2°) « Mona, fille des îles », du même auteur.

M. Boussard montre une reproduction d'inscriptions relevées à Plogonnec sur deux vieilles maisons; ces inscriptions — à part les dates: 1579 et 1582 — semblent indéchiffrables, et les lettres ont une forme fantaisiste.

M. Le Bihan lit la suite de son mémoire sur les préfets du Finistère.

M. Daniel présente un mémoire intéressant sur la liquidation de l'abbaye Saint-Mathieu sous la Révolution. Ce mémoire paraîtra au Bulletin.

La Secrétaire, *Le Président,*

Anne SELLE. L. OGÈS.

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 1964

Présidence de M. le chanoine NEDELEC, Vice-Président

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Sont admis dans la Société: M. le chanoine Le Ster, à Quimper, présenté par MM. Nédélec et Le Bihan; M. Emile Vaillant, sculpteur sur granit, Mellac, présenté par MM. P. Seznec et Ogès; M. Maurice Vaillant, sculpteur sur granit, Mellac, présenté par MM. P. Seznec et Ogès; Mlle Francine Michelet, étudiante en médecine, Le Quinquis, à Ergué-Armel, présentée par MM. P. Seznec et Ogès; Mme Le Naour, rue de Verdun, Quimper, présentée par MM. Le Bihan et A. Le Grand.

M. le Président présente une monographie sommaire de Pont-Croix, par M. Gargadennec, tant d'après des études antérieures que d'après ses recherches personnelles.

M. le Président lit une note de M. Coant au sujet d'une motte féodale, « Ar Vally », au Huelgoat. Il existe à quelque distance une galerie souterraine, qui semble s'orienter vers Le Vally.

Le congrès des Sociétés Savantes aura lieu les 2, 3 et 4 juin 1964, à Ploërmel.

Il est fait mention d'une allée couverte, datant d'environ 4.000 ans, à Keristin, en Beuzec-Conq. On y a fait des fouilles. Le tumulus était intact.

Près de la ferme de Questel, il subsiste les restes d'un villa gallo-romaine.

M. Léon a trouvé à Botlavan, en Ploudiry, un cadran solaire armorié portant la date de 1659.

M. Le Bihan lit une note du 3 septembre 1697 au sujet de la jeunesse bruyante de la petite ville de Châteaulin.

La séance est levée à 4 heures.

La Secrétaire, *Le Président,*

A. SELLE. NÉDÉLEC.

SÉANCE DU 26 MARS 1964

Présidence de M. L. OGÈS, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Sept nouveaux membres sont admis dans la Société. Ce sont: MM. Rolland-Le Quer, président honoraire du Tribunal de Commerce de Quimper, présenté par MM. Ogès et Le Bihan; Tony Dubois, docteur en médecine à Douarnenez, présenté par MM. Ogès et Tanneau; Yves Bozec, professeur à l'école Saint-Yves à

Quimper, présenté par MM. Boussard et Tanneau; Yves Daoudal, de Kerfeunteun-Quimper, présenté par Mme Rocuet et M. Le Doaré; Michel Rault, droguiste en gros à Concarneau, présenté par MM. Gouiffès et Le Tendre; Charles Le Bris fils, exploitant agricole à Beuzec-Conq, présenté par MM. Louis Le Merdy et Le Tendre; Mme Marguerite Lavalou, de Concarneau, présentée par MM. Le Roux et Le Bihan.

Le Président donne la parole à M. Jacques Charpy, directeur des Services d'Archives, secrétaire général de la Société, qui, au cours d'une causerie remarquable, va évoquer l'histoire de l'art dans le Finistère, a travers les « Objets mobiliers classés », thème de cette intéressante communication qui fait l'objet d'une publication dans ce bulletin.

M. Charpy présente un important travail de M. Daniel Bernard, vice-président, qui a entrepris depuis de longs mois, avec une patience inlassable, un vrai labeur de bénédictin: toujours alerte malgré ses 81 ans, il a en effet dressé une table alphabétique des actes de baptêmes, mariages et sépultures des registres paroissiaux de Quimper, antérieurs à 1792.

L'ensemble comprendra 17 volumes de 400 pages chacun. On sait que Quimper comprenait autrefois sept paroisses. Ces tables seront précieuses pour les chercheurs: elles faciliteront notamment les recherches généalogiques, économiques et démographiques.

Lorsque M. Bernard aura mené à bien ce travail, qui lui mérite notre reconnaissance, Quimper sera vraisemblablement l'une des rares villes de France à posséder un tel répertoire.

Sur la proposition de Me Le Brun, adjoint-maire de

Morlaix, président des « Amis du Relecq », en Plonéour-Ménez, on procède à un échange de vues sur l'éventuelle fondation d'une association départementale des « Amis des vieilles pierres ou des vieux monuments ».

Le principe en est adopté, une telle association devant se révéler très utile pour l'orientation des crédits votés en faveur des édifices anciens.

M. Thomas, président des « Amis de Languidou », signale que, le dimanche 3 mai, une fête de bienfaisance au profit de la Croix-Rouge, aura lieu dans les ruines de la chapelle.

Le déblaiement et le nettoyage du vieux sanctuaire de Saint-Guido, récemment achevés, ont fait apparaître des débris de poteries, des ossements et des pièces de monnaie, avec en outre des pierres taillées qui serviront à la consolidation des ruines.

Le Président présente le dernier bulletin des « Amis du Relecq »: avec un bilan favorable des premiers mois d'existence, les perspectives d'avenir pour cette jeune association sont des plus réconfortantes. Les travaux se poursuivent: après la mise hors d'eau du transept de l'ancienne abbatiale, il reste à entreprendre la réfection de la toiture couvrant la nef.

D'ores et déjà, les dates sont retenues pour les prochaines excursions d'art de la Société.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire, *Le Président,*

Y. TANNEAU. L. OGÈS.

Séance du 30 Avril 1964

Présidence de M. L. OGÈS, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Cinq nouveaux membres sont admis dans la Société: MM. Le Floc'h, professeur au lycée de Quimper, présenté par MM. Ogès et Coïc; Michel Hétet, expert-foncier à Bannalec, présenté par MM. Boussard et Tanneau; Breton, commerçant à Quimper, présenté par MM. Le Bihan et Ogès; Mme Le Floc'h, professeur au lycée de Concarneau, présentée par MM. Ogès et Coïc; Mlle Renée Toutoux, chemin des Justices, à Penhars, présentée par Mlle L'Hostis et M. Ogès.

Le Président signale avec plaisir la part importante prise par la Société au « baptême » des nouvelles rues ou artères quimpéroises. De nombreuses et judicieuses dénominations ont été suggérées par M. Ogès et retenues par la commission désignée à cet effet.

Cette commission a aussi tenu, à juste titre, à honorer la mémoire de trois anciens présidents et deux vice-présidents de la Société archéologique, tous nés ou adoptés par la ville de Quimper, dont ils ont avec bonheur scruté l'âme et l'histoire.

Une rue rappellera aux Quimpérois le souvenir de M. Aymar de Blois, du château de Poulguinan, fondateur de notre Compagnie en 1845 et dont il sera à nouveau le président en 1873 quand elle ressurgira

du silence où l'avait plongée l'autoritarisme de l'administration impériale.

Deux autres rues porteront les noms du comte Louis de Carné, de l'Académie française, second président de la Société, et de l'éminent chanoine Abgrall, dont le souvenir est encore si vivace.

Parmi les vice-présidents, M. Trévédy, qui fut président du Tribunal Civil de Quimper et l'auteur de multiples travaux dont une très intéressante « Promenade à travers les rues de Quimper », et M. le docteur Picquenard, érudit de grande valeur, auront aussi leur plaque bleue.

Outre ces personnalités qui ont grandement honoré la Société archéologique et la ville de Quimper, le Président a fait doter de nombreuses rues de noms bretons pittoresques et poétiques, pleins de saveur.

M. Charpy donne quelques détails sur les travaux de restauration et de mise en valeur, entrepris par le Service des Monuments Historiques, à l'église de Locmaria, l'une des plus vieilles du Finistère.

Le décapage des murs, revêtus d'enduits successifs, a permis de découvrir un petit appareil parfaitement semblable à celui utilisé à l'époque gallo-romaine, mais qui en réalité persista en Bretagne jusqu'au x^{e} siècle: il s'agit de petits moellons cubiques noyés dans un mortier très dur.

M. Charpy émet l'hypothèse que l'actuel édifice pourrait avoir été précédé par une cathédrale, où les évêques de Quimper auraient eu leur siège, avant de quitter « Aquilonia civitatis » pour le confluent (en breton: Quimper) du Stéir et de l'Odet.

Datant de la fin de l'époque carolingienne, l'église

de Locmaria a dû remplacer un édifice détruit par les Normands.

A l'extérieur, la réfection des abords a eu pour conséquence la mise au jour d'une quantité considérable d'ossements humains : c'était l'emplacement du charnier ou de la fosse commune.

Par ailleurs, M. Charpy pense qu'un monastère de Saint-Colomban, situé sur les bords de l'Odet, à Poulguinan, fut transféré à Locmaria quand le culte de la Vierge fut introduit dans la région vers le XI^e^ siècle.

Pour M. le chanoine Nédélec, l'existence d'évêques à « Aquilonia » n'est encore qu'une probabilité et il est trop tôt, ajoute-t-il, pour parler de cathédrale à cet endroit.

Quoi qu'il en soit, l'histoire de l'église et du prieuré de Locmaria est passionnante et nous réserve peut-être des surprises.

M. Ogès signale l'importance des travaux de notre confrère M. Couffon, spécialiste éminent de notre patrimoine d'art religieux. Ces travaux ont changé notre conception de l'Art Breton.

Les patientes et minutieuses recherches de M. Couffon lui ont permis de réfuter l'opinion longtemps admise que notre sculpture religieuse est d'origine strictement populaire et qu'elle fut l'œuvre d'artisans de villages.

Il a prouvé, documents à l'appui, qu'à part quelques exceptions, les vieilles statues qui peuplent nos églises et chapelles sont l'œuvre de sculpteurs professionnels qui travaillaient dans des ateliers spécialisés.

Ce travail de M. Couffon est publié dans le Bulle-

tin de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord sous le titre : « Quelques considérations sur la sculpture religieuse en Basse-Bretagne du XIIIe au XIXe siècle ».

L'auteur a retrouvé les diverses sources d'inspirations qui sont à l'origine de nos statues, retables, bas-reliefs et sculptures de toutes sortes.

Il a mis l'accent sur les influences étrangères subies par nos imagiers qui, groupés souvent en ateliers en Léon ou en Cornouaille, excellèrent à maintes reprises dans un art où ils ont su s'exprimer d'une façon remarquable.

On sait qu'au Moyen-Age la plupart des artisans faisaient leur tour de France st s'initiaient à ce qui se faisait ailleurs; ils s'inspirèrent des œuvres qui les avaient intéressés et aussi des œuvres importées en Bretagne, principalement des Flandres et d'Allemagne.

Lorsque la sculpture sur bois se fut répandue, les œuvres reproduites servirent de modèles dans nos ateliers spécialisés. Des albums de modèles furent même publiés.

M. Couffon, qui a découvert un certaïn nombre de statues d'inspiration et aussi d'exécution allemandes, explique ce courant et ces échanges artistiques par le mariage, tout symbolique, d'Anne de Bretagne avec Maximilien d'Autriche, mais surtout par les traités commerciaux qui mirent la Bretagne en relation avec la Ligue hanséatique au XVIe siècle.

Toutes ces statues sont d'ailleurs taillées dans le tilleul, ce qui constitue une marque indéniable d'origine.

Si la Bretagne n'a pas toujours été en effet « la

terre de granit couverte de chêne », chantée par Brizeux, il n'en reste pas moins que c'est dans le chêne que nos ancêtres ont, avec tant d'amour et de ferveur, ciselé ces Vierges de Pitié souvent bouleversantes, et ce peuple innombrable de saints et de saintes, figées depuis des siècles dans une muette oraison.

M. Couffon réfute vivement l'opinion traditionnelle selon laquelle l'Art breton serait naïf et gauche, fruste et sans cachet artistique. Après avoir localisé les ateliers, il a identifié les sculpteurs qui y travaillaient et dont certains parvinrent à une véritable maîtrise. Il faut également souligner que toutes leurs œuvres n'étaient pas des copies: nos artistes eurent souvent des créations originales très expressives.

Morlaix possédait aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles plusieurs ateliers de sculpture en pleine activité: leurs productions alimentèrent presque exclusivement tout le nord de la Basse-Bretagne et en firent un centre artistique renommé.

Landerneau eut aussi un atelier très actif.

En Cornouaille, deux centres principaux de sculpture sur bois rayonnèrent au cours du Moyen-Age : Quimper et Carhaix.

Au XVII^e^ siècle, on trouve à Quimper plusieurs ateliers, entre autres ceux de Jean Le Masson, de Jean de Ferraude, d'Olivier Daniel et des Le Déan. Sept maîtres-sculpteurs du nom de Le Déan produisirent nombre d'œuvres remarquables. Citons: les retables du maître-autel de Pleyben, de Saint-Anne et de Saint-Pierre, en l'église de Pont-Croix; de la chapelle de Saint-Pierre, en Plogonnec; du Rosaire de Plougastel-Daoulas, etc...

On leur attribue aussi les retables de Ploaré, de Saint-Jean-Baptiste à Notre-Dame de Kerdévot; le bas-relief de la Cène de Pont-Croix, exécuté d'après le tableau de Hans Goltzins, etc...

Outre le bois, les ateliers quimpérois ont aussi travaillé le granit.

Scaër possédait un atelier de sculpture sur pierre, auquel on doit les plus vieux de nos grands calvaires, ceux de Tronoën, en Saint-Jean-Trolimon, et de Kerbreuder, en Saint-Hernin.

Avec un atelier à Pont-Croix, à la fin du XVII^e^ siècle, un centre très actif s'établit à Locronan, d'où sortit toute une série de statues d'un type très particulier.

Au XVIII^e^ siècle, la redoutable concurrence des sculpteurs de l'atelier de la Marine à Brest, qui ont souvent travaillé pour nos églises et nos chapelles, allait contribuer sérieusement au déclin des ateliers cornouaillais.

Ne manquons pas de signaler que les marins bretons, grands navigateurs, ont pu aussi être à l'origine de l'importation de certaines œuvres d'art, tels les albâtres anglais.

M. Vincent Boussard présente des débris de tuiles, de dalles et de poteries gallo-romaines, qu'il a découverts dans l'un des champs de la ferme de Prat-Tréanna, en Plonévez-Porzay. Cette parcelle, qui porte le nom de « Parc-ar-Camboulen », est sise à la limite de Locronan et de Plonévez, entre une ancienne voie romaine et le chemin de la Troménie. formant, comme son nom l'indique, une sorte de dépression, elle est truffée de vestiges provenant d'édifices gallo-ro-

mains, qu'il serait très intéressant de délimiter afin d'en préciser la nature. Une couche de gravats et de cendres atteste que ces constructions furent détruites par le feu, vraisemblablement par les Normands.

M. Tanneau fait circuler une vieille affiche de 1836, imprimée à Quimper lors de la vente de « Carreaux en moulage de Rouen » : de tels carreaux sont appliqués sur la chaire à prêcher de Locmaria.

Le Président analyse un remarquable ouvrage: « La Région de l'Ouest », par M. P. Flatrès, professeur à l'Université de Lille.

C'est une excellente étude de géographie humaine, qui englobe l'ensemble du massif armoricain, soit la Bretagne, la Normandie, la Vendée et une partie du Poitou.

L'auteur étudie les problèmes relatifs à la population, à la mer, à l'agriculture, à l'industrie, au tourisme.

Riche de documentation, d'une lecture très agréable, orné de belles illustrations et de cartes en couleurs, ce livre de M. Flatrès, qui fait une large part à la vie économique de notre province, nous montre une Bretagne en plein essor.

Diverses revues régionalistes, récemment publiées, sont présentées par M. Ogès. Toutes sont intéressantes à divers titres. Mentionnons un numéro spécial des « Cahiers de l'Iroise » consacré exclusivement à Douarnenez; les « Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne », spécialement consacré à la langue bretonne; le second « Bulletin trimestriel des Amis du Vieux-Quimerc'h »; un extrait du « Bulletin du Comité des travaux historiques et scien-

tifiques », avec une communication intitulée: « Guides nautiques et traités de navigation illustrés, des faiseurs et faiseuses de cartes marines du Conquet au XVI[e] siècle », par le docteur Dujardin.

Le Président signale que le congrès de la Fédération des Sociétés Savantes de Bretagne, ainsi que l'assemblée générale de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne, tiendront leurs assises à Ploërmel les 2, 3 et 4 juin prochains.

La séance est levée à 16 h. 30.

Le Secrétaire, *Le Président,*

Y. TANNEAU. L. OGÈS.

SÉANCE DU 28 MAI 1964

Présidence de M. le chanoine NEDELEC, Vice-Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Neuf nouveaux membres sont admis dans la Société : M. Richez, représentant de commerce à Quimper, présenté par MM. Germain Le Gall et Le Bihan; Mmes Kervarec, Le Gac, Foucher et Andrieux, de Quimper, toutes présentées par MM. Ogès et Le Bihan; M. et Mme Royer, directeurs de l'école de coiffure à Quimper; Mme Hervé Le Floc'h, de Kervent, en Pouldavid, tous trois présentés par MM. Boussard et Tanneau; Mme Valmier-Queignec, directrice honoraire de C.E.G., de Concarneau, présentée par MM. Le Tendre et Ogès.

Le Président donne ensuite la parole à la romancière Anne Selle qui va, avec beaucoup de talent, évoquer un splendide voyage d'art en Espagne et au Portugal, organisé récemment par la Société polymathique du Morbihan et notre Compagnie.

Dans un exposé vivant et coloré, la conférencière a fait revivre, devant un auditoire passionné, les grandes étapes d'un voyage qui fut un enchantement et qui a permis de visiter les beautés monumentales et naturelles de deux pays très riches de souvenirs.

Sites pittoresques ou grandioses, austères ou luxuriants, monuments admirables ciselés dans la pierre ou le marbre, pays de soleil et de lumière; pays de traditions, dont l'auteur de « Brumes sur le Grand Pont » a su exalter avec charme et simplicité la grandeur et l'émouvante beauté.

Nous ne pouvons qu'esquisser ici les grandes lignes de cette pérégrination artistique, qui se déroula sous le signe d'une organisation parfaite.

Elle allait tout d'abord conduire les voyageurs sur la côte cantabrique, le pays basque espagnol, dont le littoral abrite de jolis ports de pêche et de nombreuses « rias », où le bleu de la mer se glisse dans les jardins fleuris. De petites rivières frappent par la couleur blanchâtre de leurs ondes: il s'agit de cours d'eau utilisés par des papeteries.

Une pensée toute particulière est accordée à saint Ignace de Loyola, fondateur de l'ordre des Jésuites, lors d'une halte à son manoir natal de Loyola.

Bilbao, port et ville industrielle, apparaît sous des couleurs assez sombres, peut-être dues à ses usines. Une route très accidentée, suivant les sinuosités du

rivage, rejoint la noble ville de Santillane, avec ses belles demeures patriciennes ornées de blasons monumentaux, sa collégiale de pur style roman et son cloître richement sculpté.

Les célèbres grottes préhistoriques d'Altamira, découvertes en 1875, offrent aux visiteurs des fresques merveilleuses où évoluent des bisons, des cerfs et des chevaux. D'aucuns les ont qualifiées de « Chapelle Sixtine de l'art rupestre ».

D'Oviédo, l'ancienne capitale des Asturies, où la cathédrale gothique est remarquable, on arrive au port de La Corogne, appelé aussi « Cité du cristal », à cause des balcons vitrés qui couvrent presque toutes les façades.

Une des curiosités de la région est la « Tour d'Hercule », peut-être le seul phare romain d'Espagne.

Santiago, ou Saint-Jacques de Compostelle, fut au Moyen-Age un centre de pèlerinage renommé. M. Ogès signale que les Bretons se rendaient aussi par bandes à ce célèbre sanctuaire.

Le premier, dit-il, qui apercevait la tour de Saint-Jacques était aussitôt surnommé « Le Roi », en breton « Ar Roué », nom qu'il conservait de retour au pays natal.

Avec une majestueuse cathédrale de style composite, Santiago possède encore un musée archélogique d'une grande richesse, avec notamment de splendides tapisseries.

La province de Galice, avec son climat doux et humide, la race celte de ses habitants, qui jouent de la cornemuse, ses vieilles traditions, comme aussi ses petits calvaires de pierre, évoque irrésistiblement la

Bretagne. M. le chanoine Nédélec rappelle que ce caractère breton de la Galice remonte à une haute antiquité, car ses habitants ont immigré de Grande-Bretagne en même temps que les Bretons d'Armorique du IVe siècle au VIe siècle.

La sévérité et la sauvage grandeur de certains paysages espagnols frontaliers s'atténuent considérablement, dès que l'on pénètre au Portugal : le pays devient plus aimable, avec ses pins, des fleurs semées à profusion. Caractérisée par la somptuosité de ses monuments, l'exubérance de ses plantations, son folklore haut en couleurs, l'intérêt de ses sites archéologiques, où l'on trouve d'extraordinaires vestiges de civilisations anciennes, le Portugal semble un musée de plein vent, disposé sur un fond de parcs grandioses et de jardins délicieux.

Porto, ville prestigieuse, s'enorgueillit de sa cathédrale aux sculptures éblouissantes. L'admirable ville de Batalha compte parmi ses fleurons un monastère doté d'un cloître de toute beauté.

Les monastères portugais sont d'ailleurs d'une richesse inconnue dans nos régions: ainsi le fameux monastère d'Alcobaça, où est érigé le tombeau d'Inès de Castro, la célèbre « Reine-Morte », dont Anne Selle raconte la sombre et dramatique histoire.

La capitale, Lisbonne, est une ville des plus agréables: sa cathédrale, son château Saint-Georges sont remarquables.

Fatima s'inscrit dans un paysage plus austère: des milliers d'hommes et de femmes, circulant par groupes, les pieds nus, chantant et priant, les femmes portant des paniers sur la tête à la mode antique,

se rendaient en pèlerinage à Notre-Dame. Beaucoup d'entre eux avaient laissé leur village natal à deux cents kilomètres de là!

Dans un site merveilleux, Coïmbra est l'un des hauts-lieux spirituels du Portugal, avec sa vénérable Université, où l'on trouve une bibliothèque admirable. Ce fut une étape insigne d'un voyage dont l'éminente conférencière sut évoquer intensément pour son auditoire les beautés naturelles et artistiques.

M. Oscar Thomas fait ensuite un exposé sur les travaux de restauration et de mise en valeur entrepris à Languidou avec l'aide des Beaux-Arts. Au cours du déblaiement, des monnaies d'Henri IV et de Louis XIII, avec des débris de poteries et d'ossements, ont été trouvés dans un enfeu du côté de l'épître.

M. Thomas signale en outre que, dans le cadre des travaux du remembrement à Plovan, un tumulus, situé à Penquer, non loin de la côte, menace d'être détruit par la construction d'une route.

La Société demande la conservation de ce monument très digne d'intérêt, et dont le maintien peut fort bien se concilier avec les nécessités du remembrement.

M. Tanneau présente la partie inférieure d'une amphore ou urne gallo-romaine, remontée par un sablier dans l'estuaire de la « Rivière de Pouldavid », à Douarnenez. On sait que la ville de Douarnenez, dont on ignore le nom ancien, a eu une certaine importance sous l'occupation romaine. Le « Port-Rhu », dont le nom proviendrait de la quantité considérable de débris de tuiles rouges que recèle le sous-sol, a été le

lieu d'un trafic maritime, qui consistait tout particulièrement dans l'exportation de poissons salés conservés dans de vastes cuves de salaisons, mises au jour tout au long des quais.

M. le chanoine Nédélec mentionne une découverte intéressante faite par M. l'abbé Paul, recteur de Saint-Jean-Trolimon, sur le clocher de Notre-Dame de Tronoën: il s'agit du millésime « 1461 » gravé dans la pierre. Aucune date ne permettait de préciser jusqu'ici la chronologie de la chapelle de Tronoën et de son célèbre calvaire.

M. Couffon avait déjà indiqué approximativement cette date, d'après les détails de costumes de certains personnages du calvaire, détails qui se retrouvent sur le calvaire de Kerbreudeur, en Saint-Hernin, dont on connaît la date d'érection. Ces deux grands calvaires, les plus anciens de Bretagne, sont sortis d'un atelier de Scaër.

M. Le Bihan présente un agrandissement photographique du viaduc de Morlaix en 1864. Les clichés datant de cette époque sont assez rares. La première pierre du viaduc fut posée le 20 juillet 1861; le premier train y passa le 4 janvier 1864.

Cette œuvre d'art, d'une hardiesse extraordinaire pour l'époque, coûta 2.502.000 francs; 900 ouvriers y travaillèrent.

Il s'élève à 58 mètres au-dessus des quais; sa longueur est de 284 m. 40. Les travaux furent dirigés par les ingénieurs Victor Fenoux et Planchat. Ils prirent place dans le premier train qui traversa le viaduc, traîné par une locomotive baptisée « La Gauloise ».

La foule ne ménagea pas ses applaudissements à ceux qui avaient eu le mérite de mener à bien une œuvre d'art dont la ville de Morlaix tire une légitime fierté.

Le Président signale l'édition d'un nouveau roman de notre confrère G.-G. Toudouze: « Gaït la Mystérieuse », qui a pour cadre la baie de Douarnenez et s'insère dans le thème traditionnel de la ville d'Ys.

Il annonce la parution prochaine d'un ouvrage de Jean-Louis Debauve: « La justice révolutionnaire dans le Morbihan, de 1790 à 1795. »

La séance est levée à 16 h. 30.

Le Secrétaire, *Le Vice-Président,*

Y. TANNEAU. Chanoine NÉDÉLEC.

SÉANCE DU 25 JUIN 1964

Présidence de M. L. OGÈS, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Six nouveaux membres sont admis dans la Société. Ce sont MM. Yves Inizan, docteur en médecine, médecin-chef de la Caisse de Sécurité Sociale à Quimper, présenté par MM. Morel et Tanneau; Alain Berrou, chef de district de la S.N.C.F. (E.R.), de Ploaré-Douarnenez, présenté par MM. Ogès et Tanneau; Tanguy, professeur au Collège Universitaire de Brest, présenté par MM. Ogès et Charpy; Mme Stéphan, route de

Brest, à Quimper, présentée par MM. Ogès et Le Bihan; Mme Goasduff, directrice d'école à Carhaix, présentée par MM. Thomas et Le Grand; Mlle Le Goc, cité de Kergoz, à Quimper, présentée par MM. Kergoat et Le Moal.

M. Ogès fait une causerie très intéressante sur « Le spectacle des exécutions capitales sous l'Ancien Régime ».

Chacun sait qu'aujourd'hui les condamnés à mort subissent leur peine avant l'aube, en la seule présence des autorités judiciaires et des avocats de la défense.

Il n'en était pas de même autrefois: le peuple était très friand d'émotions fortes et prenait un vif plaisir au spectacle de choix que constituaient les pendaisons, le supplice de la roue et les tortures de toutes sortes qui se déroulaient sur la place publique.

Hommes et femmes manifestaient pour les exécutions capitales un enthousiasme que nous comprenons difficilement.

M. Ogès cite le cas d'un huissier de Morlaix, nommé Stéphan, qui fut arrêté comme faussaire en 1774 et condamné à être pendu.

Sa fin tragique, sur la place des Halles, prit la valeur d'un symbole, car le crime dont il était coupable était particulièrement honni. Aussi, lorsque son corps se balança au bout de la corde, le visage tourmenté, les yeux révulsés, la langue pendante, la foule amassée ne ménagea pas ses applaudissements.

Le 2 août 1755, à Quimper, un grand concours de peuple avait assisté à la fin dramatique de la fameuse Marion du Faouët.

L'échafaud était dressé à l'intersection de l'actuelle

rue Elie-Fréron et la rue du Guéodet. Longtemps avant l'heure de l'exécution, la foule se pressait sur la place Saint-Corentin.

Quand Marion apparut, les mains liées, traînée par les archers, la malheureuse fut accueillie par des huées.

Elle avait déjà subi la veille le supplice de la question ordinaire et extraordinaire.

Alors que le glas sonnait lugubrement à la chapelle des Agonisants du couvent Saint-François, la condamnée éleva la voix et dit tout haut: « Pères et mères, élevez bien vos enfants, car lorsque j'étais petite, j'étais déjà menteuse et voleuse! »

Dès qu'elle eût rendu le dernier soupir, à l'appel de la cloche, tous les Quimpérois allèrent prier à la chapelle des Agonisants.

L'ancienne législation pénale stipulait que les condamnés n'étaient exécutés qu'une seule fois: si au cours d'une pendaison, la corde venait à se rompre subitement, cette rupture équivalait à un jugement de Dieu, et la coutume interdisait de renouveler le supplice.

De vieilles « Guerziou » ont chanté, au milieu du XVIII^e^ siècle, l'émouvante et tragique histoire de Marie Le Coz, de Plouigneau.

Séduite par le fils de son patron, la jeune femme mit au monde un enfant, que la honte et la misère la poussèrent à supprimer.

Convaincue d'infanticide, la malheureuse comparut devant les juges, qui la condamnèrent à être pendue sur la place publique de Plouigneau. En chemise,

les pieds nus, elle se laissa conduire à la potence avec douceur et résignation.

Mais à peine le bourreau avait-il accompli sa sinistre besogne que la corde cassa, et l'on vit le pauvre corps pantelant s'écrouler sur le sol. Instinctivement la victime portait la main au cou, comme pour essayer de défaire le nœud tragique.

Vite, on courut au presbytère voisin chercher de l'eau-de-vie pour tenter de la ranimer. Après un long moment, la pauvre femme reprit ses esprits, Sitôt rétablie, elle retrouva la liberté, mais peu de temps après elle se retirait dans un couvent pour y prier jusqu'à la fin de ses jours.

Quant à son séducteur, tourmenté par le remords, il ne parvint pas à apaiser la voix de sa conscience : il prit une corde et une pierre et alla se jeter dans un étang.

Les annales judiciaires de l'Ancien Régime recèlent des procédures qui nous paraissent aujourd'hui barbares et inconcevables : ainsi les procès faits à des cadavres de suicidés.

Le suicide était considéré autrefois comme un grand crime, et après sa mort, celui qui s'était « homicidé soy-mesme » restait justiciable des rigueurs de la loi. Mais comme la justice était bien moins rapide que de nos jours, on salait tout simplement les cadavres, en attendant leur comparution devant les tribunaux !

Avant la Révolution, on découvrit dans les prisons de Quimper plusieurs cadavres qui attendaient leur jugement depuis cinq ans !

Au mois de février 1743, Henry Louboutin, du vil-

lage de Kervignac, en Ploaré, las des misères de ce monde, décida de mettre fin à ses jours, et se pendit à l'une des poutres de sa maison.

Son cadavre fut déposé à la prison de Pouldavid et salé comme un simple jambon! Ce n'est qu'au mois de juillet suivant que la sentence sera rendue et exécutée.

Le corps du pauvre Louboutin fut traîné sur une claie, la face contre terre, par les rues de Pouldavid, jusqu'à la place du marché. Attaché par les pieds à la potence, il demeura exposé durant vingt-quatre heures, puis on le jeta à la voirie !

Ce châtiment « post-mortem » était destiné à montrer au peuple l'exécration dans laquelle devait être tenu le suicidé.

Le Président rappelle l'œuvre accomplie par l'extraordinaire bâtisseur de clochers que fut le Quimpérois Jean-Louis Le Naour (1831-1910). N'a-t-il pas été, de 1859 à 1906, le maître-d'œuvre de 64 clochers, tant du Finistère que du Morbihan et des Côtes-du-Nord !

C'est en 1854 que Jean-Louis Le Naour fit, comme ouvrier, ses premières armes sur les flèches de la cathédrale de Saint-Corentin : il y découvrit sa vocation et acquit les qualités artistiques qui feront de lui un incomparable bâtisseur de clochers.

Pendant près d'un demi-siècle, Le Naour travaillera entre ciel et terre, animant ses ouvriers et s'associant à leur besogne.

Il avait installé son atelier dans une prairie située au Bout-du-Pont, aujourd'hui connu sous le nom de Cap-Horn : c'est là que, sa vie durant, aidé par une

quinzaine de « picoteurs », il taillera le dur granit à grain fin, extrait des carrières de Kerfoënnec, en Pluguffan, carrières aujourd'hui encore en pleine activité.

Le premier travail exécuté par Le Naour fut la restauration des rosaces, des galeries et des clochetons de l'église d'Hennebont en 1859. Puis ce fut la construction, durant sa longue carrière, de 64 clochers à jour, dont la nomenclature et la chronologie sont publiées en annexe au procès-verbal.

Le Naour employait plus de cent ouvriers : les plus nombreux et les plus habiles venaient du Cap-Sizun, qui est encore aujourd'hui une pépinière de maçons. Son activité était débordante : il avait toujours trois ou quatre clochers en chantier.

Il était particulièrement fier d'avoir élevé les clochers de Molène, de l'île de Batz et d'Ouessant.

La construction du clocher d'Ouessant est liée au dramatique naufrage du paquebot anglais « Drumont-Castle » qui, le 16 juin 1896, se brisa sur les « Pierres Noires », à l'entrée du Fromveur, faisant 250 victimes.

En Grande-Bretagne, l'émotion fut profonde, en apprenant les soins touchants dont les cadavres des malheureuses victimes avaient été l'objet de la part des pêcheurs d'Ouessant et de Molène.

Des souscriptions furent ouvertes en faveur des insulaires : la reine Victoria paya de ses deniers la construction du clocher d'Ouessant.

Le Naour avait coutume de dire, en manière de plaisanterie : « Je n'irai pas au paradis, saint Pierre ne voudra pas m'ouvrir la porte ! »

— Et pourquoi donc ? lui demandait-on.

— Parce que j'ai fait trop de « tours » au bon Dieu et trop de « niches » à ses saints !

Outre des clochers et des restaurations d'églises, on lui doit aussi la construction du château de Kériolet, en Beuzec-Conq, et la belle façade du château de Trévarez, en Saint-Goazec.

Il mourut en 1910, après avoir passé sa succession à son fils Georges. Comme son père, Georges Le Naour fut un bâtisseur de clochers: on lui doit entre autres la construction du clocher de Douarnenez, de la chapelle du Souvenir, qui couronne la « montagne » de Locronan, et la décoration maritime de l'église de Camaret.

La société archélogique souhaite que la Municipalité de Quimper donne à l'une des rues de la ville le nom de Jean-Louis Le Naour, qui fut un prestigieux bâtisseur de clochers.

A l'aide d'un beau dessin dû à la plume de Louis Le Guennec, M. Ogès fait admirer le magnifique château de Kerouartz, en Lannilis, l'un des types les plus parfaits et les mieux conservés de riche gentilhommière du Léon.

Situé au milieu d'un grand bois, d'où il domine l'estuaire si pittoresque de l'Aber-Vrac'h, il a gardé intacte son enceinte fortifiée, encadrée par d'imposantes tours d'angle, ainsi que ses portes cavalière et piétonne. Une jolie fontaine orne la grande cour pavée; le grands corps de logis a fort belle allure, avec sa porte à pilastres et son fronton classique.

Cette ancienne et noble demeure, qu'entoure un

parc magnifique, appartient au marquis de Kerouartz, ancien député, membre de notre Société.

La famille de Kerouartz est une illustre lignée bretonne, dont les ancêtres ont pris part aux Croisades.

C'est au château de Kerouartz que naquit Léocadie Penquer, la poétesse du XIXe siècle, auteur de « Velléda » et des « Chants du Foyer ». Elle a célébré avec charme ce splendide château de légende, bâti au-dessus de l'Aber, sur une verte colline,

« Dont le feuillage épais vers la rive s'incline.
« Rien n'est plus ravissant à voir que ce coteau
« Tapissé de fougères et d'épaisses futaies,
« Où tant de chants d'oiseaux gazouillent dans les [bois,
« Où tant de boutons d'or, parsèment les gazons,
« Où tant de beaux mûriers garnissent les buissons. »

M. Charpy présente un petit vase de terre cuite, qui semble provenir des faïenceries de Locmaria et dater du XVIIe ou du XVIIIe siècle : il a été découvert dans les bois de l'ancien séminaire.

M. Tanneau fait circuler deux vieilles photographies de 1897 : l'une représente les allées de Locmaria au cours d'une fête foraine, l'autre le quai de l'Odet.

M. Ogès souligne le grand intérêt de la dernière excursion dans la Bretagne intérieure : sous la direction de M. Charpy, Directeur des Services d'archives, elle a permis à 120 Sociétaires et leurs familles d'admirer un magnifique ensemble de chapelles et de châteaux peu connus, au cœur d'une région de l'Argoat où tout est enchantement et poésie.

Voici l'itinéraire, très judicieusement choisi, de cette promenade d'art: la chapelle du Crann, en

Spézet, et ses splendides vitraux (XVI^e), le calvaire de Kerbreudeur, en Saint-Hernin (XV^e s.); le pont dit gaulois et la chapelle Sainte-Catherine, en Plounévézel; dans les Côtes-du-Nord, le château de Rosvilliou, en Duault (début XVII^e s.), la riche église de Plourach (XV^e-XVI^e s.), les belles chapelles de Bulat et Pestivien, les ruines somptueuses du château de Kerroué, en Loguivy-Plougras (XVII^e s.) et l'auditoire de Guerlesquin (XVII^e s.).

Se faisant l'interprète de tous les sociétaires, M. Charpy, Secrétaire général, présente ses félicitations les plus cordiales au Président Louis Ogès, auquel vient d'être décernée la médaille de vermeil du Mérite civique. Nulle distinction n'était plus méritée : chacun sait avec quel dévouement inlassable, le Président Ogès a combattu, au cours d'une longue et fructueuse carrière, pour la sauvegarde des richesses culturelles, artistiques et monumentales du Finistère, dont il a si souvent avec tant de bonheur, évoqué les multiples aspects de l'histoire.

La séance est levée à 16 h. 30.

Le Secrétaire, *Le Président,*

Y. TANNEAU. L. OGÈS.

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 1964

Présidence de M. L. OGÈS, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

NECROLOGIE

Le Président évoque la belle figure du Docteur Antoine Vourch, décédé au cours de l'été à Plomodiern.

Le Président déplore également le décès de deux autres sociétaires : Mme Tavennec, née Malloizel, de Quimper, et M. Jean Toby, gouverneur de la France d'Outre-Mer (E.R.), de Plougonvelin.

Au nom de la Société, il présente aux familles des disparus l'expression de ses vives condoléances.

ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES

Vingt-quatre nouveaux membres sont admis dans la Société : MM. Jacques Morane, Inspecteur général des Ponts et Chaussées, à Paris, présenté par MM. Krebs et Ogès; l'abbé Hervé Caraës, professeur au Collège du Kreisker, à Saint-Pol-de-Léon, présenté par MM. le Docteur Caraës et l'abbé Yves Castel; l'abbé Guédec, curé de Leigné-les-Bois (Vienne), présenté par MM. Eugène Quéméner et le chanoine Nédélec; l'abbé Jean Kervennic, recteur d'Henvic, présenté par MM. l'abbé Nédélec et Castel; A. Bourbigot, pharmacien, à Elliant, présenté par MM. Boussard et Tanneau; Bernard Rivière, décorateur D.P.E., rue de Lyon, à Brest, présenté par MM. Ogès et Le Bihan; Charles Roudaut, professeur de dessin au lycée de Pont-l'Abbé, présenté par MM. Le Bihan et Glorennec; Jean Even, artiste peintre, à Paris, présenté par MM. Ogès et Le Bihan; Mikel Chaussepied, artiste peintre, à Quimper, présenté par MM. Chaussepied et Le Bihan; Jean Keribin, artiste peintre à Douarnenez, présenté par MM. Ogès et Le Bihan; Guy Gargadennec, agent d'assurances, à Pont-Croix, pré-

senté par MM. Gargadennec et Ogès; Compain, de Quimper, et François Derrien, artiste sculpteur, à Rumorvan, en Lanildut, tous deux présentés par MM. Ogès et Le Bihan; Yvon Marmier, confiseur en gros, à Quimper, présenté par MM. Pol Friant et Ogès; Patrice et Yves Petit-Devoize, de Quimper, présentés par Mme Morand et Mlle Selle; Mme la Comtesse d'Argoënne, rue du Maréchal-de-Lattre, à La Chesnay (S.-et-O.), présentée par MM. de Silguy et Ogès; Mme Benoiton, de Quimper, Mme Ch. Jacq, de Quimper, présentées toutes deux par MM. Ogès et Le Bihan; Mme Marot, d'Ergué-Armel-Quimper, présentée par MM. Nédélec et Ogès; Mlle Marie-Thérèse Herlédan, infirmière, à Port-Manech, présentée par MM. Ogès et Le Bihan; Mlle Suzanne Fouché, directrice d'école E.R., à Sainte-Marine, en Combrit, présentée par MM. Delsuc et Ogès; Mlle Kitty Hémon, de Quimper, présentée par Mlle Selle et M. Ogès; Mlle Paule Briat, de Lesneven, présentée par MM. Briat et Ogès.

LA NOUVELLE LEGISLATION CONCERNANT L'ARCHEOLOGIE FRANÇAISE

Notre éminent Confrère M. P.-R. Giot, Président de la Société préhistorique de France et Directeur de la Circonscription des Antiquités préhistoriques de Rennes, fait une causerie très intéressante et très précise sur la nouvelle législation concernant l'archéologie française.

Cette nouvelle législation, déclare M. Giot, a été conçue pour asurer à notre patrimoine archélogique, artistique et monumental, une action vraiment efficace de protection et de sauvegarde.

Il souligne toutefois qu'il ne saurait être toujours opportun, en ce domaine, de s'opposer systématiquement à toute innovation ou à toute concession, rendues nécessaires par les exigences de la civilisation actuelle. Il importe de sauver au moins l'essentiel; la marche inexorable des « Bulldozer » ne permettra jamais de tout conserver.

Ainsi, pour les antiquités enfouies dans le sol, le problème est particulièrement redoutable, les labours profonds devant entraîner à brève échéance leur destruction totale.

Après avoir mis l'accent sur l'aspect juridique de la défense de nos sites et de notre patrimoine archéologique, M. Giot regrette que la France n'ait pas su, au début du siècle, mettre sur pied un Service des Antiquités et une législation appropriée, comme l'ont alors réalisé divers autres pays.

Ce n'est qu'après la création d'un ministère des Affaires culturelles, que fut organisé le Corps de Directeurs des Antiquités, chargés d'établir un programme scientifique des fouilles.

Les décrets du 23 avril et du 21 juillet 1964 ont créé, près de l'Administration centrale, un Conseil supérieur de la recherche archéologique, et précisé le rôle et le statut des directeurs de circonscriptions.

Lors d'une découverte fortuite au cours de travaux agricoles ou en d'autres circonstances, il existe, signale M. Giot, le principe de la déclaration légale par la voie officielle (Mairies-Préfecture), mais dans de nombreux cas, où la sauvegarde et l'étude des monuments ou des vestiges découverts requièrent une intervention urgente et souvent immédiate de la

Direction régionale, il est demandé à nos compatriotes d'apporter leur collaboration en prévenant aussitôt M. Giot lui-même. Ses services interviendront rapidement. (Service des Fouilles et Antiquités, 2, rue du Thabor, Rennes. Tél. : 40-45-29.)

DEUX VIEILLES POUPEES BRETONNES

Me Roger Le Brun, avocat, Adjoint-Maire de Morlaix, a communiqué la photographie en couleurs de deux poupées anciennes, représentant un paysan et une paysanne de la région de Rosporden en somptueux costume du milieu du siècle dernier.

L'intéressante notice qu'il a rédigée nous apprend qu'il a acquis, dans une vente aux enchères après décès, ces poupées placées sous un globe de verre, et qui n'avaient jamais quitté la famille de leur auteur. Elles tirent leur intérêt de leur ancienneté, de l'exactitude et de la minutie des détails des costumes et de la fraîcheur des coloris.

M. Le Brun décrit longuement ce magnifique costume d'apparat, revêtu lors des grands jours, et note les éléments qui lui ont permis de les dater.

Ces poupées ont été données comme cadeau de mariage, vers 1850, par Jérôme Le Guillou, tailleur d'habits à Rosporden, qui confectionna lui-même ces petits chefs-d'œuvre. Né à Tourc'h en 1825, Jérôme Le Guillou était le descendant d'une longue lignée de tailleurs, selon les renseignements communiqués par M. Charpy, Directeur des Services d'archives.

Grâce à ces deux poupées, admirablement conservées pendant plus d'un siècle, son talent incontestable a survécu, en nous laissant un document précieux qui servira aux historiens du costume breton.

DECOUVERTE D'UN HYPOCAUSTE AU QUESTEL, EN CONCARNEAU

M. Ogès signale la récente découverte au Questel, en Concarneau, d'un hypocauste gallo-romain, mis au jour et étudié par MM. Sanquer et Le Pape, professeurs.

L'hypocauste (étymologiquement : chaleur en dessous), sorte de chauffage central avant la lettre, était aménagé, rappelle M. Ogès, dans les sous-sols des villas ou résidences de campagne romaines, dès les débuts de notre ère, et conçu d'une façon très ingénieuse.

L'air chaud provenait d'un foyer placé dans la cave, au pied d'une arcade : il passait sous le plafond dallé et dans les intervalles de piliers de briques disposés en damier, très rapprochés les uns des autres. Une fois chauffés, les piliers conservaient longtemps leur chaleur.

Les pièces qui surmontaient le sous-sol étaient chauffées à des températures différentes, suivant leur éloignement du foyer.

Par sa disposition et son mode de fonctionnement, l'hypocauste, vieux de deux mille ans, préfigurait déjà notre actuel système de chauffage central, qui n'en est qu'un perfectionnement.

AUTRES DECOUVERTES

Le Président présente une très vieille assiette de faïence, remontée au cours d'un dragage dans l'anse de Combrit.

Décorée de traits bleus et couverte de concrétions calcaires, elle s'apparente, par ses motifs décoratifs, aux faïences de Rouen.

Elle sera soumise à des experts qui en détermineront l'origine et l'âge approximatif.

A l'île de Batz a été trouvé, au lieu-dit « Roc-Higon », un antique moulin à bras, taillé dans le granit. Composé de deux meules superposées, ce moulin archaïque, de 40 centimètres de diamètre, servait à moudre le grain d'une maisonnée.

M. Pierre Berrou, Directeur d'école à Plovan, a signalé la découverte, dans cette commune, d'une chambre souterraine : elle sera fouillée par les soins de M. Giot.

M. Oscar Thomas a fait connaître également l'existence de débris de poteries au voisinage du tumulus de Penquer, en Plovan.

LE CULTE DES SAINTS BRETONS DANS LE NORD DE LA FRANCE

Notre confrère M. Liot, de Hazebourck, a adressé un article publié dans « La Croix du Nord » et relatif aux saints bretons vénérés en Flandre.

Bien que cela paraisse a priori étrange, plusieurs « Saints patriotes » de Bretagne sont en effet vénérés dans cette contrée de France : parmi les plus connus figurent saint Guénolé, saint Samson, saint Brandan, saint Vinoc (patron de Plouhinec), etc...

Quelles sont l'origine et les circonstances de cette dévotion, répandue non seulement dans le Nord mais aussi dans d'autres « pays » de France ? Elle remonte à l'époque, très lointaine (IX^e^ et X^e^ siècles) des invasions normandes, où les moines durent fuir en emportant les corps ou les reliques de nos saints.

M. le chanoine Nédélec rappelle que les travaux de

M. l'abbé Duine, qui fut un hagiographe éminent, sont très documentés et aussi complets que possible à ce sujet.

QUESTIONS DIVERSES

A la demande du S.I. de Pont-Aven, la Société accorde son patronage à la création d'un Musée de la meunerie dans la pittoresque cité des Moulins.

M. Ogès souligne le succès remporté par l'excursion du 20 septembre dernier. Sous la direction de M. le chanoine Nédélec, cette promenade d'art a permis à plus de 120 personnes de visiter les marches de la Cornouaille de l'Est, peu connue des Finistériens, pour qui elles gardent comme un mystère de solitudes inviolées.

Elle fut pour tous une véritable révélation. Voici quelques étapes de cette randonnée : le camp romain de Fourdren, en Arzano; le château de Pontcallec, en Berné; le camp romain de Zinsec; les halles du Faouët; l'admirable église de Kernascléden; l'église paroissiale et l'ancienne abbaye cistercienne de Langonnet, avec sa belle salle capitulaire du XIII^e^ siècle; la chapelle de la Trinité, toujours en Langonnet, etc...

M. Giot précise que le dessin au trait paru dans le Bulletin de 1963, page 47 des procès-verbaux, se rapporte à une découverte faite dans une maison de la rue des Carmes, à Pont-l'Abbé, le 20 février 1959 : par suite d'une erreur typographique, ces renseignements ne figurent pas sous le dessin.

Il regrette par ailleurs qu'à la suite d'une initiative malencontreuse prise par le S.I. de Plouescat, le balneum avec hypocauste, mis au jour en 1916 dans cette commune, ait été dégagé des ronces et du lierre

qui le recouvraient, mais qui le protégeaient contre les vandales.

LA CROIX DE LA LEGION D'HONNEUR A SON EXC. MONSEIGNEUR FAUVEL

La croix de chevalier de la Légion d'honneur vient d'être décernée à Son Excellence Monseigneur André Fauvel, Evêque de Quimper et de Léon, Président d'honneur de la Société archéologique.

Cette haute distinction consacre les mérites exceptionnels d'un prélat éminent, et tout spécialement une intense action sociale au bénéfice de la collectivité.

Au nom de la Société, le Président adresse à Son Exc. Monseigneur Fauvel ses sincères et respectueuses félicitations.

Avant de lever la séance, M. Ogès fait savoir que la prochaine réunion se tiendra, le samedi 24 octobre, à 14 heures, à la Chambre de Commerce de Brest.

La séance est levée à 16 h. 30.

Le Secrétaire, — *Le Président,*

Y. TANNEAU. — L. OGÈS.

NECROLOGIE

Décès du Docteur Vourc'h

J'ai le regret de vous faire part du décès du Docteur Antoine Vourc'h. Il est décédé le 20 juillet dans sa propriété de Lestrevet, en Plomodiern, à l'âge de 78 ans. Il a exercé la médecine dans cette commune pendant plus de 30 ans.

Le Docteur Vourc'h était l'une des personnalités les plus marquantes du département. Ce fut un grand

résistant; il fut l'un des premiers à répondre à l'appel du général de Gaulle et créa le réseau Johnny qui joua un rôle important dans la résistance.

Son rôle politique date de l'après-guerre. Il fut élu député à l'Assemblée nationale constituante en 1946. Il fut élu sénateur en 1948 et conseiller général en 1951.

Depuis 1954, son état de santé l'avait obligé à abandonner la vie politique. Il fut fait commandeur de la Légion d'honneur en 1959.

Passionné du passé de la Bretagne et de ses monuments, il était membre de la Société archélogique depuis de longues années. Il a publié dans notre Bulletin deux études concernant la préhistoire qui l'intéressait particulièrement. En 1941 il publia : « La préhistoire sur le Ménez-Hom ». En 1944 il publia « La barque de Rostudel », sorte de bateau gravé sur le dolmen de Rostudel, au cap de la Chèvre.

C'est le Docteur Vourc'h qui, en 1939, découvrit à la bibliothèque royale de Bruxelles, l'important ouvrage de Bachelot de la Pylaie : « Etudes archélogiques et géographiques mêlées d'observations et de notices diverses », publié à Bruxelles en 1850. Ces études concernent la Bretagne et plus particulièrement le Finistère. C'était, à cette époque, le seul exemplaire connu. Le Docteur Vourc'h le fit dactylographier à ses frais à plusieurs exemplaires. Il en offrit un à la Société archélogique.

J'adresse à la famille du Docteur Vourc'h, l'expression des sincères condoléances de la Société archéologique.

L. O.

Séance du 24 Octobre 1964
(tenue à Brest)

Présidence de M. le Médecin Général Laurent, Vice-Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

ADMISSIONS

Cinq nouveaux membres sont admis dans la Société : M. Gabriel Godard, artistre peintre, 2, rue Denfert-Rochereau, Angers, présenté par MM. Chassé et Le Bihan; M. Hervé Morvan, artiste peintre, Pont-l'Abbé, présenté par M. Chassé et Le Bihan; M. Loys Laouénan, artiste peintre, Carantec, présenté par MM. Chassé et Le Bihan; M. Jean Mineur, directeur de la Société Pathé Cinéma, 79, avenue des Champs-Elysées, Paris (8e), présenté par MM. Ogès et Charpy; Médecin Colonel Grall, à Elliant, présenté par MM. Rannou et Le Bihan.

NECROLOGIES

Le président fait part du décès de MM. Philippe Dupont, banquier, château de Bagatelle, Saint-Martin-des-Champs; Charles Le Reguer, 4, rue Pierre-Brossolette, Brest.

BIBLIOGRAPHIE

Le président présente le dernier numéro des Cahiers de l'Iroise et la brochure de M. Jehan Bazin sur La Roche-Maurice dont le donjon remonterait au début du XIe siècle.

CORRESPONDANCE ET DECOUVERTES

M. Bazin a découvert une auge de pierre à Brignogan au lieu « Le Grand Crapaud », recouverte par les hautes mers; elle mesure 1 m. 50 sur 50 cm.; son épaisseur est de 35 à 40 cm., le creux de 5 à 10 cm. M. Bazin signale également que l'œuvre de Bachelot de la Pylaie a été rééditée à Bruxelles en 1950 et demande si l'un des membres de la Société ne pourrait pas lui procurer quelques ouvrages dont il a besoin pour ses recherches (Causeries bretonnes, 1877, de E. Le Bosq, les œuvres de Tanguy, vétérinaire, la coutume de la mer, la notice sur Landerneau, de Pol de Courcy).

MM. Kerboul, de Landerneau, signalent la découverte d'une borne de corvées sur la vieille route entre Pont-Christ et Landerneau. Sur cette borne on lit « Trève de Pont-Christ 100 toises 1758 » et « Trève de la Roche Maurice 800 toises ». M. le médecin général Laurent explique qu'il s'agit là d'une borne de corvées dont l'érection fut ordonnée par le duc d'Aiguillon par son règlement du 5 novembre 1754 (voir Bulletin S.A.F. 1901, 1916 Abgrall, 1918 Savina; Cahiers de l'Iroise, 1957, N. Speranze...); il forme le souhait que soit demandé aux Ponts et Chaussées d'établir un catalogue précis de ces bornes dont on connaît actuellement une vingtaine dans le département. M. Ogès exprime le même vœu pour les croix de chemin.

COMMUNICATIONS

André-François Boureau-Deslandes, commissaire général de la marine, membre de l'Académie des Sciences (1690-1757), par le Médecin général Laurent.

Cette communication est publiée dans notre Bulletin.

La harpe bardique, par M. Mahoux. L'auteur présente une harpe bardique réalisée récemment à Paris, copie d'une harpe irlandaise de l'an 1.000, à trente cordes d'acier. Cette communication est publiée dans notre Bulletin. Après avoir commenté la mode de la musique celtique, M. Mahoux donne à l'auditoire un récital de harpe bardique (un lais du IVe siècle, le Planctus Virginium Israël, de Pierre Abélard, et un accompagnement de poème dit par Mme Le Gall).

La toponymie nautique du nord du Léon, par M. Alain Le Berre. Cette étude entreprise avec le concours du Service hydrographique de la marine est publiée dans notre Bulletin.

Les parlers maternels, par René Daniel. L'auteur rend compte d'un article de M. Marcel Baïche, professeur agrégé qui, dans une revue éditée par l'Education Nationale, préconise le « bilinguisme-clé », c'est-à-dire l'apprentissage simultané du français et des langues locales. Selon M. Baïche, spécialiste de l'enseignement des langues, ceci est très précieux pour l'acquisition des langues étrangères. Il fait ensuite un exposé d'une série d'articles de M. Michel Legris, parus dans « Le Monde », sur les « parlers maternels », travail richement documenté d'un excellent journaliste. En ce qui concerne la Bretagne, M. Michel Legris procède à une étude historique, étudie la situation actuelle, et conclut à l'incertitude de l'avenir.

Les faiseurs de cartes du Conquet aux XVIe *et* XVIIe siècles, par le docteur Dujardin. L'auteur présente des reproductions de cartes nautiques et livres de mer

de Guillaume Brouscon (1543), qui se rendit au Canada un an après Jacques Cartier, et de Troadec; il montre l'intérêt de ces cartes pour l'histoire de l'expansion bretonne Outre-mer, et aussi pour l'archéologie (la carte de Yan Le Bechec, en 1624, mentionne 13 menhirs aujourd'hui disparus sur la presqu'île de Kermorvan); il démontre la fausse paternité de la carte des conseils, attribuée à Dom Michel Le Nobletz (1577-1652), carte qui ne daterait que de la fin du XVIII[e] siècle.

La séance est levée à 17 h. 15.

Le Secrétaire général, *Le Vice-président,*

J. CHARPY. C. LAURENT.

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 1964

Présidence de M. le Chanoine NEDELEC, Vice-Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

NECROLOGIE ET ADHESIONS

Le Président déplore le décès de deux sociétaires : M. Yves Troadec, commandant d'Administration du Service de santé (E.R.), de Saint-Jean-du-Doigt, et M. Yves Guénec, directeur d'école honoraire, de Peumerit, héros et grand blessé de la guerre 14-18.

Cinq nouveaux membres sont admis dans la Société : MM. Auguste Brigant, directeur général honoraire des Douanes à Brest; Sauny, propriétaire

à Quimper; Nicol, rue Max-Jacob à Quimper, présentés tous trois par MM. Ogès et Le Bihan; le docteur Pierre Le Foll, médecin-conseil de la Caisse de Sécurité sociale à Quimper, présenté par MM. Jean Le Foll et Le Bihan; Mme Le Berre, « Le Cottage », Le Ris, en Kerlaz, présentée par MM. Ogès et Le Bihan.

LA REUNION DE BREST

Evoquant la précédente réunion à Brest, M. Ogès rappelle avec plaisir le succès qu'elle a rencontré dans la grande cité universitaire du Léon. Cette journée fut par ailleurs agrémentée par la visite du vieux camp du Muriou et du site remarquable de Penanroc'h, en Quimerc'h, d'où l'on découvre, par delà les monts et les plaines, les landes et les bois, un immense horizon.

Après avoir souligné la valeur et la beauté des tableaux offerts par de nombreux artistes pour la restauration des ruines du Vieux-Quimerc'h, tableaux exposés à Ty-Jopic, M. Ogès dit un très joli poème, de Mme Valmier-Queignec, sur l'ancienne église de Quimerc'h :

« Qui se meurt au sein des landes,
Ouvrant son toit au vaste ciel... »

UN COMPAGNON DE DUMONT D'URVILLE
LOUIS LE BRETON,
CHIRURGIEN ET DESSINATEUR

M. Salaün, de Saint-Brieuc, a signalé la découverte, parmi les souvenirs laissés par son aïeul, le peintre lannionais Théophile Salaün, d'un album conservant 70 dessins exotiques d'une finesse d'exécution remarquable. Le nom de l'auteur, Louis Le Breton, né

à Douarnenez en 1818, mériterait, selon M. Salaün, d'être associé à ceux de nos grands dessinateurs.

Des lettres de Dumont d'Urville nous apprennent que Louis Le Breton l'accompagna en Océanie et en Terre Adélie au cours de sa troisième Mission, de 1837 à 1840.

C'est en qualité de chirurgien de troisième classe que le jeune Douarneniste prit part à cette célèbre expédition, mais par suite de la défection du dessinateur en titre, il fut amené à se servir de ses dons exceptionnels pour le dessin, encouragé d'ailleurs par Dumont d'Urville lui-même.

Revenu des terres australes, Le Breton, après avoir affirmé son talent artistique, exposera au Salon de 1841 à 1849, mais son œuvre, comme sa biographie, sont encore imprécises.

LE REPERTOIRE DES REGISTRES PAROISSIAUX DE QUIMPER

M. Jacques Charpy, Directeur des services d'archives, met l'accent sur le grand labeur entrepris par M. Daniel Bernard, et qui touche à sa fin; il s'agit du dépouillement systématique et l'établissement d'un Répertoire patronymique des actes de baptêmes, mariages et sépultures inscrits aux registres paroissiaux d'état civil de Quimper, antérieurs à 1792.

Plus de 80.000 fiches ont été remplies jusqu'ici par M. Bernard : elles représentent 14 volumes de grand format, avec 2.741 pages, et comprennent 50.000 naissances, 25.000 décès et 7.000 mariages.

Avant la Révolution, la ville de Quimper comportait sept paroisses, y compris celle de Locmaria : quatre se trouvaient intra-muros, les autres étaient

en dehors de la vieille enceinte médiévale. Les recherches, étaient jusqu'ici rendues longues et difficiles, chaque paroisse ayant ses registres distincts.

A tous égards (recherches généalogiques, démographie, économie, évolution sociale, faits-divers, dénominations successives des rues, etc...), les registres paroissiaux constituent une source incomparable de documentation.

Pour Quimper, ils embrassent, dans l'ensemble, les XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. Ils n'étaient pas toujours bien tenus : les prêtres qui en avaient la charge ont souvent fait preuve de négligence; à en juger par les chiffres, il semble même que de nombreux actes de décès n'aient pas été transcrits. Les actes concernant les nobles étaient correctement rédigés; ceux des pauvres étaient parfois oubliés ou ne comportaient qu'un surnom : quant à l'orthographe des noms, elle laissait beaucoup à désirer.

M. Bernard a noté la filiation, la profession, l'âge, la cause des décès, etc... Ces registres sont aussi d'utiles auxiliaires pour l'archéologie et les événements locaux : on apprend ainsi qu'en **1651 à Locmaria**, au début du règne de Louis XIV, la chapelle de la Croix, en bordure de l'Odet, fut emportée par les eaux en crue. Le pont de Locmaria fut lui-même partiellement détruit : il reliait, comme de nos jours, les deux rives de l'Odet.

L'indication des professions est très utile pour l'étude de la société aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

DEMOGRAPHIE DE LOCMARIA-QUIMPER (XVII^e^ ET XVIII^e^ SIECLES)

Les registres de Locmaria ont été par contre fort

bien tenus, et le travail de M. Bernard a permis à M. Charpy d'établir des statistiques démographiques, qui traduisent l'évolution de la population, son développement dû à l'ouverture de faïenceries, la fréquence et la gravité des épidémies.

M. Charpy a déterminé avec précision l'aire géographique des époux : les deux tiers des mariés sont originaires de Locmaria, et un douzième, bien que nés à l'extérieur habitent Locmaria. Un dixième seulement des nouveaux époux n'appartient pas au pays de Quimper. Aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, on se mariait en général entre gens de la même paroisse, à la rigueur de même pays portant le même costume.

De 5 par an sous Louis XIII, la moyenne des mariages sous Louis XIV passe à 5 1/2, puis à 6 1/4 sous Louis XV et Louis XVI, ce qui représente successivement une population de 550, de 620, puis de 710 habitants.

La natalité, en moyenne 5 enfants par mariage, est légèrement plus forte qu'ailleurs. Sous François I^er^ et Henri II, il y avait une moyenne de 20 naissances par an pour 500 habitants environ. Les enfants naturels sont peu nombreux : 1 pour 80 environ. Vers 1700, l'absence des matelots de Locmaria, embarqués sur les vaisseaux du roi contre les Anglais et les Hollandais, entraîne inévitablement une baisse du taux de natalité. On note une proportion considérable de jumeaux : 1 pour 79, alors que la moyenne actuelle est de 1 pour 1.000.

Les actes de sépultures mettent en évidence le fléau de la mortalité infantile : 40 % seulement des enfants parviennent à l'âge de vingt ans; à dix ans, 53 % d'entre eux sont déjà décédés; 15 % des habi-

tants atteignent le cap de soixante ans, parmi lesquels les religieuses du prieuré de Locmaria tiennent une bonne place.

Par sa causerie, M. Charpy a montré que l'utilisation rationnelle et compétente des registres paroissiaux, permet de recréer une tranche de vie d'un passé déjà lointain.

Par la voix de son président, la Société archéologique exprime à son érudit et obligeant vice-président, M. Daniel Bernard, dont le grand âge n'a pas altéré la vigueur intellectuelle et l'intense activité, sa reconnaissance pour avoir donné aux chercheurs un instrument de travail remarquable et exceptionnel.

ICONOGRAPHE INSOLITE : SAINT-YVES DE VERITE

M. le chanoine Nédélec donne lecture d'une lettre de M. Hamard, de Rennes : elle a trait à l'iconographie de saint Yves.

M. Hamard demande s'il existe en Bretagne une autre représentation, insolite, du patron des hommes de loi : saint Yves tenant à la main un miroir en forme de lotus stylisé, connu sous le nom de « Saint Yves de Vérité ». L'unique exemplaire connu jusqu'ici est conservé dans le Cabinet du bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris : il a fallu le passage à Paris d'une personnalité chinoise, pour attirer l'attention sur ce miroir symbolique : en Chine, en effet, le lotus est précisément le symbole de la justice !

LE PROCEDE DE DATATION AU CARBONE 14

Une note de M. Louis Kervran, biologiste aux travaux réputés, met en garde contre le procédé de data-

tion au Carbone 14, dont on pensait qu'il était infaillible dès lors qu'il s'agissait de débris organiques. En fait, on a constaté des variations, dues à diverses causes, dans la tenue en Carbone 14.

Une certaine réserve s'impose donc dans l'utilisation de cette méthode de datation.

MEFAITS DE LA TEMPETE A LANGUIDOU, EN PLOVAN

M. Thomas, président des « Amis de Languidou », s'émeut à juste titre des dégâts occasionnés aux restes de la chapelle de Languidou, en Plovan, au cours d'une récente tempête.

La célèbre rosace du XV^e^ siècle, qui fait la beauté de ces ruines, aurait accusé des signes de fatigue : certains meneaux seraient disjoints.

La vigilance des Beaux-Arts s'impose plus que jamais pour conserver dans son intégrité ce fleuron de notre patrimoine d'art.

Signalons par ailleurs que la modeste croix, toute proche, appelée « Croas Pillo », bousculée par les opérations de remembrement, a été renversée par la tempête et brisée.

DECOUVERTES

M. de La Villeglé, de Saint-Malo, a signalé l'existence à Kerscao, en Plouvorn, d'une butte assez importante désignée dans les actes anciens sous le nom de « Camp romain », et peut-être utilisée autrefois comme poste d'observation, à moins qu'il ne s'agisse d'une vieille motte féodale. Quoi qu'il en soit, il a réussi à préserver de la destruction ce vestige antique, que son fermier avait l'intention de raser.

M. Viros, secrétaire du S.I. de Pont-Aven, a attiré l'attention sur un ensemble mégalithique qui paraît peu connu. Appelé dans la localité « Tombeau des géants ou des Gaulois », il est situé entre le bourg et le chemin qui descend vers le quai.

M. Y. Le Tareau, de Treffiagat, a découvert quelques pierres frustes assez énigmatiques, dont il a envoyé la description : l'une, à Lestouarn, en Plobannalec, offre une cavité polie sur l'une de ses faces.

QUIMPER-PARIS EN 1863

M. René Daniel, Inspecteur d'Académie (E.R.), communique le premier horaire des trains Quimper-Paris, datant de 1863.

Ce document nous fait connaître à l'époque le prix des places et la durée du voyage : pour une distance de 681 kilomètres, il fallait compter 17 heures de route et payer 59 fr. 83, si l'on voulait se prélasser sur les sièges moëlleux des wagons de première.

En troisième classe, on devait débourser 33 fr. 40 pour s'éreinter sur des banquettes rigides et inconfortables.

BILBLIOGRAPHIE

Le président annonce la réédition prochaine, par souscription, des « Filiations bretonnes », de M. Frottier de La Messelière, ouvrage très important, devenu introuvable.

Il présente diverses publications : le dernier numéro des « Cahiers de l'Iroise », consacré à l'évocation des deux guerres, 1914 et 1939-44; une brochure de Mlle Marie-Thérèse Herlédan sur la station balnéaire de Port-Manech, en Névez, et la première partie d'une

étude du R.P. Le Carre : « Les Mégalithes et leurs mesures nous révèlent-ils une science inconnue ? »

La séance est levée à 16 h. 30.

Le Secrétaire, *Le Vice-Président,*

Y. TANNEAU. Chanoine NÉDÉLEC.

SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE 1964

Présidence de M. Louis OGÈS, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

ADHESIONS

Six nouveaux membres sont admis dans la Société : MM. Jacques Le Minor, industriel à Pont-l'Abbé, présenté par MM. Corentin Guéguen et Le Roy; le docteur Jean Castel, rue de Fougères à Rennes; Etienne Le Ménès, de Lorient, présentés tous deux par MM. le docteur Castel et Ogès; Jean Gélébart, rue Traverse à Brest, présenté par MM. J. Lagadec et Le Bihan; Louis Guyader, rue des Ecoles à Châteaulin, présenté par MM. Jos Le Doaré et Charpy; Mlle Josiane Kerloch, rue E.-Gourmelen à Quimper, présentée par MM. J. Kerloch et Le Bihan.

Cette ultime réunion de 1964 s'est déroulée en présence d'une nombreuse assistance; elle a été particulièrement intéressante par la valeur et la diversité des communications.

Elle a aussi revêtu un aspect profondément émou-

vant : M. Ogès présidait en effet cette séance pour la dernière fois, ayant exprimé, vu son âge, sa décision de ne pas se représenter à l'élection traditionnelle pour le renouvellement du Bureau.

LES CRANES DU PORT-RHU A DOUARNENEZ

Mais avant de procéder à cette élection, la parole est tout d'abord donnée à M. le docteur Desse, licencié ès-sciences, spécialiste de l'étude du squelette, qui va au cours d'une causerie tout à la fois savante et pleine d'humour, mettre en lumière la technique des anthropologues et des ethnologues à propos de la découverte au Port-Rhu à Douarnenez, de deux crânes humains.

Il s'agit plus exactement de deux calottes ou boîtes crâniennes, qu'un sablier a relevées, avec des débris de poteries, lors d'un dragage à l'extrémité de la « Rivière de Pouldavid ».

Il manque, précise le docteur Desse, les arcades sourcillières qui servent à déterminer le sexe (elles sont beaucoup plus accusées chez l'homme que chez la femme), mais la protubérance occipitale, de même que les sutures qui réunissent les pariétaux, permettent d'affirmer que l'un des crânes est celui d'un homme et l'autre celui d'une femme.

Le poids et l'épaisseur confirment cette conclusion car, ajoute le conférencier avec beaucoup de sérieux, les femmes ont la tête plus légère que les hommes. D'autre part, les mensurations viennent appuyer cette assertion, car le crâne d'homme a un indice (rapport de la largeur et de la longueur) de 75,9.

Ce dernier, explique le docteur Desse, appartient à la catégorie des crânes ronds, tout comme celui de

la femme, et non à la catégorie des crânes longs. Mensurations et déductions scientifiques permettent de certifier qu'il ne s'agit pas de Latins (donc de Romains), même si ces crânes datent de l'époque gallo-romaine.

Quant à l'âge, les sutures indiquent qu'ils sont ceux d'un homme de 35 ans et d'une femme de 50 ans.

Procédant ensuite par élimination. le docteur Desse s'interroge sur l'origine de ces restes qui, assure-t-il, est commune.

Un point est certain, souligne-t-il, ce ne sont pas des crânes préhistoriques ou néanderthaliens, car il n'y a pas de brachycéphales en Europe avant le IIe ou le IIIe siècle; ils n'appartiennent pas non plus aux races de Cromagnon, de Chancelade ou de Grimaldi.

Ces restes humains ont donc moins de dix mille ans, et ont ainsi appartenu à des gens de notre époque.

Après des déductions et considérations anthropologiques et paléontologiques, le docteur Desse constate que ces crânes ont les mêmes caractéristiques que ceux des habitants actuels de Douarnenez ou des environs : ce ne sont pas des Romains, ni des Nordiques, mais des gens du pays.

Quant aux fragments de poteries découverts en même temps et au même lieu que les deux calottes crâniennes, les uns appartiennent à l'époque gallo-romaine, deux autres au Haut-Moyen-âge, environ le VIIe ou le VIIIe siècle.

Finalement, le docteur Desse conclut en disant que le test au fluor sera indispensable pour arriver à

dater avec le maximum de précision ces restes humains.

De toute manière, ajoute-t-il avec humour, il ne saurait s'agir des crânes de l'impudique Dahut, qui était jeune, ou de Tristan et Iseult.

Cette brillante causerie s'est achevée avec les applaudissements chaleureux de l'assistance et les félicitations du Président.

Un échange de vues s'est ensuite instauré sur l'importance de Douarnenez à l'époque gallo-romaine, et sur l'intérêt de procéder, dans l'estuaire du Port-Rhu, à des fouilles susceptibles d'amener d'autres découvertes révélatrices.

LE CATHOLICON DE JEHAN LAGADEUC

Le Président prend ensuite la parole pour évoquer l'œuvre et la personnalité de Jehan Lagadeuc, auteur d'un ouvrage remarquable, le célèbre « Catholicon », le premier livre où l'on peut lire le Breton.

L'année 1964 marque le 500e anniversaire de ce précieux incunable, dont le manuscrit, datés du 16 août 1464, est conservé à la Bibliothèque nationale.

Chacun sait que le « Catholicon », ou l'Universel, est un dictionnaire Breton-Français-Latin, élaboré vraisemblablement à l'intention des jeunes clercs de Bretagne.

La biographie de l'auteur, Jehan Lagadeuc, est très imprécise : dans la Préface de son ouvrage, il déclare être de la paroisse de Plougonven, dans le Léon, et posséder les diplômes de bachelier ès-art et de droit canon. On ne sait pas toutefois, avec certitude, s'il était prêtre.

Selon Louis Le Guennec, il aurait vu le jour au manoir de Mézédern, en Plougonven.

La première édition du « Catholicon » fut imprimée à Tréguier, en 1499, par le maître-imprimeur Jehan Calvez : il n'en subsiste plus que quatre exemplaires; deux sont à la Bibliothèque nationale à Paris, un autre est à Rennes, le quatrième est conservé précieusement à la Bibliothèque municipale de Quimper.

M. Ogès rappelle les dispositions essentielles de ce dernier : composé en lettres gothiques et imprimé sur des lettres mobiles en bois, il comporte 105 feuillets reliés, et il est tout à fait remarquable qu'en ce XV^e^ siècle finissant ait été imprimé un Dictionnaire « Universel » breton-français-latin. Cette première édition, réalisée 35 ans après l'achèvement du manuscrit, l'a été très probablement après la mort de Jehan Lagadeuc, par les soins du chanoine Quoët-quévéran, alors recteur de Plourin, paroisse voisine de Plougonven.

D'autres éditions suivirent : ainsi celle de 1521 à Paris. En 1869, Le Men, alors archiviste du Finistère, réédita l'œuvre extraordinaire du bachelier de Plougonven.

M. Ogès signale aussi que le « Catholicon » contient des définitions originales, très intéressantes, pittoresques et savoureuses, souvent rabelaisiennes. Il semble d'ailleurs vraisemblable que, pour son « Pantagruel », Rabelais ait puisé certains mots bretons dans le « Catholicon ».

L'exemplaire conservé à Quimper a été donné, en 1634, au Collège des Jésuites, par une bienfaitrice, Mme de Trévigné.

De nos jours, la mémoire de Jehan Lagadeuc, qui a grandement honoré la Bretagne, son pays natal, mérite d'être rappelée à nos compatriotes. Déjà, la ville de Quimper a donné son nom à l'une des rues de Kerfeunteun.

La Société archéologique émet le vœu qu'une plaque commémorative soit apposée sur la mairie de Plougonven, ou sur le manoir de Mézédern, afin de rappeler et de perpétuer le souvenir de Jehan Lagadeuc.

RECHERCHES
SUR LES ATELIERS D'ORFEVRERIE QUIMPEROIS

Le Président commente un travail remarquable, publié par M. Couffon dans le Tome XLIV (1964) des Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne. Cette étude, intitulée « Recherches sur les Ateliers d'orfèvrerie quimpérois », fait suite à d'autres travaux de notre confrère sur la Sculpture bretonne, dont la Sculpture religieuse sur bois et la Statutaire en Kersanton.

Autrefois, plus qu'aujourd'hui encore, Quimper a mérité le nom de « Ville d'Art ».

Au XVII^e^ siècle, la ville de Quimper comptait 21 orfèvres : au siècle suivant, elle en comptait encore 14.

De là, la richesse en pièces d'orfèvrerie de beaucoup de chapelles et d'églises de Cornouaille. Les comptes anciens des paroisses quimpéroises et ceux de la cathédrale présentant des lacunes, les archives notariales anciennes étant aussi fort pauvres, c'est presque exclusivement par le minutieux et patient examen de l'orfèvrerie religieuse, par l'identification

des poinçons et leur comparaison, que M. Couffon a pu mener à bien cette étude sur les Ateliers quimpérois.

Le premier inventaire de Saint-Corentin qui nous soit parvenu, daté de 1273, montre l'importance de l'orfèvrerie de la cathédrale à cette date : quatre croix processionnelles, huit calices avec leurs patènes, trois plateaux d'argent, une coquille, huit reliquaires dont la châsse en vermeil des reliques de saint Ronan, exécutée en 1219 et ornée des figures des douze apôtres.

Ce riche trésor disparut pendant la guerre de Succession du duché; à la fin du XIV^e^ siècle, la cathédrale ne possédait plus qu'une croix processionnelle et un calice en argent.

Comme le reste de la Bretagne, la Cornouaille fut ruinée par cette lutte fraticide, et il n'y subsiste plus aucune pièce d'orfèvrerie antérieure au XV^e^ siècle, à l'exception de la croix reliquaire de Locmaria-Quimper.

Mais à partir de la seconde moitié du XV^e^ siècle, la Cornouaille, et Quimper notamment, connurent une grande aisance propice au développement de l'orfèvrerie.

En 1496, les maîtres orfèvres quimpérois étaient au nombre de sept. Cette prospérité dura pendant tout le XVI^e^ siècle, et de cette dernière époque subsistent notamment dix calices de haute qualité, les croix processionnelles du Guengat, Spézet et Trégourez, et nombre de châsses-reliquaires d'un grand intérêt, comme celles de Beuzec-Cap-Sizun, Locronan et Saint-Nic.

Le nombre important de pièces demeurées du XVI^e^ siècle est d'autant plus remarquable que les Ligueurs, ainsi que l'on sait, firent main-basse sur quantité d'orfèvreries, dépouillant maintes églises de leurs trésors.

Après la Ligue, en Cornouaille comme dans le reste de la Basse-Bretagne, nombre d'objets furent exécutés en étain pendant le premier quart du XVII^e^ siècle, mais ensuite les achats d'orfèvrerie reprirent de plus belle. Le XVII^e^ siècle connut, en effet, en Cornouaille comme ailleurs en Bretagne, une ère de très grande prospérité, jusqu'aux environs de 1675, date à laquelle la lourde fiscalité de Louis XIV vint tarir les ressources des fabriques.

A cette époque, les orfèvres quimpérois nous sont mieux connus : plusieurs nous ont laissé des pièces fort remarquables.

Outre plusieurs pièces originales et nombre de reliquaires et de croix de valeur, on conserve de très nombreux calices de ce modèle à pied décoré de palmettes ajourées, qui eut une si grande vogue dans la seconde moitié du XVII^e^ siècle et le premier quart du XVIII^e^, modèle colporté par les recueils spécialisés.

Bien que la production des ateliers quimpérois ait été plus restreinte au XVIII^e^ siècle qu'au siècle précédent, elle demeura fort importante. Si beaucoup de calices sont de ce modèle universel à fausse-coupe, décorée de têtes d'angelots, de pampres et d'épis, plusieurs pièces présentent des caractères originaux, notamment quelques ciboires, tels ceux de Saint-Thurien, à coupe octogonale, et de Beuzec-Conq, et celui si remarquable de Ploaré.

La Révolution fit une ponction sensible dans cet important trésor. Les envois du district de Quimper à la Monnaie de Nantes se montèrent à deux cent quatre-vingt-trois marcs, deux onces, chiffres d'ailleurs relativement modestes.

En dehors des grandes villes, Quimper notamment, les fabriques paraissent avoir mieux défendu leur orfèvrerie que leurs confrères trégorois et même léonais. Plusieurs paroisses, telles que Guengat, Ergué-Gabéric, Locronan, Clohars-Fouesnant, La Forêt-Fouesnant, possèdent une très belle orfèvrerie, et la Cornouaille peut s'enorgueillir de vingt-quatre croix de procession, de vingt-sept ciboires, de sept encensoirs, et de vingt-trois reliquaires antérieurs à la Révolution.

Plusieurs de ces pièces furent cachées pendant la tourmente, ainsi le beau calice de Gourlizon datée de 1583, et la conservation d'un tel trésor n'a pu être réalisée sans beaucoup de risques et même d'actes d'héroïsme. Aussi ces pièces anciennes offrent-elles non seulement un intérêt artistique, mais aussi historique, et doivent donc être l'objet d'une sollicitude toute particulière des autorités qui en ont la garde.

Cette excellente étude de M. Couffon est suivie de « La table sommaire des orfèvres quimpérois », du XIV^e^ siècle à la Révolution, et de « La table des pièces d'orfèvrerie religieuse antérieures à la Révolution et conservées dans la région cornouaillaise ».

Ces répertoires constituent une précieuse documentation.

LA RECONSTRUCTION DE L'ECOLE DES BEAUX-ARTS DE QUIMPER

Sur la proposition de M. Lucas, de la faïencerie de

Keraluc, on évoque ensuite la reconstruction de l'Ecole des Beaux-Arts et des Arts appliqués de Quimper, prévue par la Municipalité à l'endroit même où elle se trouve.

Cette proposition tend à aménager l'ancien prieuré de Locmaria et à y installer l'école, qui aurait ainsi un cadre digne d'elle, dans ce quartier qui est l'âme et le cœur du vieux Quimper.

En même temps serait assurée la protection et la sauvegarde d'un bel édifice, l'un des plus intéressants de la ville, chargé d'ans et de souvenirs, et dont la destination la plus heureuse serait d'abriter une activité culturelle.

A l'unanimité, l'assemblée émet un vœu dans ce sens.

AUDIERNE ET LA REVOLUTION

M. Ogès lit les passages les plus suggestifs d'une nouvelle brochure ronéotypée, de M. A. Marzin, Président du S.I. d'Audierne, sur Audierne pendant la Révolution (1794-1803).

Ce sont des notes extrêmement intéressantes, souvent fort pittoresques, extraites par l'auteur des registres de délibérations municipales. Ainsi voit-on comment réagissait Audierne aux ordres venus de Paris et Quimper. Les détails savoureux ne manquent pas; on peut lire l'invitation du Conseil, adressée à la personnalité compétente, pour juger sur place si les 19 cochons et les 19 truies recensés sont « Bons pour le service de la République ».

On trouve encore dans cette monographie la relation de nombreux faits-divers : une chasse livrée à une frégate anglaise par des marins audiernais; une

battue aux loups dans les bois de Lézurec, de même que la fête de « L'Etre suprême », célébrée en grande pompe, etc...

LES AMIS DE LANGUIDOU

Pàr la voix de son Président, la Société archéologique adresse ses vives félicitations à notre ami Oscar Thomas, le dévoué animateur des « Amis de Languidou ».

Grâce à son courage, à sa ténacité, à l'amour passionné qu'il porte à ces ruines émouvantes, Languidou survivra longtemps encore.

M. LE CHANOINE NEDELEC EST ELU PRESIDENT

Abordant le chapitre des élections, M. Ogès précise qu'il désire ne pas voir renouveler son mandat. Il propose la candidature de M. le chanoine Nédélec, Vice-Président, archiviste de l'Evêché, qui est élu à l'unanimité à la présidence.

Prenant la parole, le chanoine Nédélec remercie l'assemblée pour cette marque d'estime et de confiance : « Mon but, dit-il, sera de conserver à notre Société le rayonnement et l'activité qu'elle a acquis sous la présidence de M. Ogès. »

Dans une émouvante allocution, il rappelle le long et fructueux passé de travail de ce dernier, et il ajoute : « M. Ogès, vous avez le privilège d'être de ces hommes qui attirent le respect et l'affection. »
Puis, sur la proposition du chanoine Nédélec, en témoignage de gratitude, M. Ogès est élu Président honoraire de la Société archéologique.

Les élections se poursuivent par la nomination de M. René Daniel, ancien Inspecteur d'académie, au

poste de Vice-président, et du commandant Chansard, comme trésorier-adjoint.

Le Secrétaire, *Le Président,*

Y. TANNEAU. L. OGÈS.

ANNEXE AUX PROCES-VERBAUX

Jean-Louis Le Naour, le bâtisseur de clochers

Jean-Louis Le Naour naquit à Quimper, en 1831, Tailleur de pierre, il travailla comme ouvrier à la construction des flèches de la cathédrale Saint-Corentin, de 1854 à 1856. Puis il établit son atelier dans une prairie située au Bout-du-Pont (aujourd'hui Cap-Horn). Il employait une centaine d'ouvriers : tailleurs de pierre, sculpteurs. En 50 ans, il construisit 64 clochers à jour et exécuta divers travaux : restauration de rosaces, de galeries, de clochetons, etc.

En 1892, il fut décoré par le Pape de l'Ordre de Saint-Grégoire Le Grand. Il mourut en 1910, à l'âge de 81 ans.

Nomenclature des travaux

exécutés par Jean-Louis Le Naour, de 1859 *à* 1906

1859 — Restauration des rosaces, des galeries et du clochetons de l'église d'Hennebont. 1860 — Construction du clocher de l'église paroissiale de Lopérec. 1861 — Clocher de Plomodiern. 1862 — Clocher de Mellac. 1863 — Clocher de Tréguennec. 1864 — Clocher de Sainte-Anne-la-Palue. 1864 — Clocher de Langolen. 1865 — Clocher de Lambézellec. 1866 — Clocher de Trégunc. 1866 — Clocher de la Trinité de Melgven. 1867 — Clocher de Penboc'h, près

de Vannes. 1867 — Clocher de Plouguin. 1868 — Clocher de Châteaulin (église paroissiale). 1871 — Clocher de Plougastel-Daoulas. 1871 — Clocher de La Feuillée. 1871 — Clocher de Plounévézel. 1872 — Clocher de Plouescat. 1873 — Clocher de Plonévez-Porzay. 1873 — Clocher de Riec-sur-Bélon. 1873 — Clocher de Sainte-Anne, de Fouesnant. 1874 — Clocher du Drennec (en Clohars-Fouesnant). 1875 — Clocher de Pont-Aven. 1875 — Clocher de Bénodet. 1876 — Clocher de Lanvéoc. 1877 — Clocher de Plonéour-Lanvern. 1877 — Clocher de l'Ile-Tudy. 1878 — Clocher de Plobannalec. 1879 — Clocher d'Hanvec. 1879 — Clocher de Quimerc'h. 1880 — Clocher de Gestel (Morbihan). 1881 — Reconstruction du clocher de Lambader, en Plouvorn. 1881 — Clocher de l'île Molène. 1882 — Clocher de Landunvez. 1882 — Restauration de la partie supérieure du clocher de Landivisiau. 1883 — Clocher de la chapelle de Lannélec, en Pleyben. 1884 — Clocher de Tréboul. 1885 — Clocher de Carantec. 1885 — Réfection de la lanterne du clocher de Lampaul-Ploudalmézeau. 1886 — Clocher de Brélidy (Côtes-du-Nord). 1886 — Clocher de Landrévarzec. 1887 — Clocher de Moëlan. 1887 — Clocher de la chapelle des Frères, Châteaulin. 1888 — Clocher de Hengoat (Côtes-du-Nord). 1888 — Démolition et reconstruction de l'église de Landeleau. 1888 — Clocher de l'île de Batz. 1889 — Clocher de Pléhédel (Côtes-du-Nord). 1889 — Clocher de la chapelle du collège de Lesneven. 1890 — Clocher de Saint-Thonan. 1891 — Clocher de Scaër. 1891 — Clocher de Kergloff. 1892 — Clocher de Penhars. 1892 — Clocher de Guengat. 1892 — Clocher de Beuzec-Conq. 1893 — Clocher de Guiscriff (Morbihan). 1893 — Clocher de Ploéven. De 1865 à 1893 — Clochers des cha-

pelles de Saint-Gilles, en Briec; de Quilinen, en Landrévarzec; de Saint-Joseph, en Querrien. 1882 — Rosace du chœur de l'église paroissiale de Carhaix. 1889 — Rosaces du transept sud de l'église du Folgoët. 1893 — Rosace de l'église de Plouneour-Trez. 1866 à 1889 — Château de Keriolet, en Beuzec-Conq. 1894 — Restauration et réfection des galeries de la nef de la cathédrale Saint-Corentin. 1894 — Reconstruction de la partie supérieure de la flèche de Gouesnou. 1895 — Flèche de l'église de Plogastel-Saint-Germain. 1895 — Flèche de la chapelle Sainte-Barbe, en Berrien. 1896 — Clocher de Coray. 1896 — Clocher de Plomelin. 1897 — Clocher de l'église Saint-Mathieu (Quimper). 1898 — Clocher de l'île d'Ouessant. 1899 — Clocher de Rédéné. 1904 — Galeries de l'église de Locronan. 1899 à 1901 — Façade sud du château de Trévarez (en Saint-Goazec). 1906 — Restauration du clocher d'Hennebont (Morbihan). Vers 1880 — Clocher et chapelle de Sainte-Anne de Prat-an-Raz, en Plonéis.

Les « blousons noirs » à Châteaulin

3 septembre 1697.

Nous Jean Moreau, baillif et alloué de Chateaulin, sur l'advis nous donné et les plaintes nous faites qu'une bande de fréquestes et cocquettes de soixante et autres filles libertines de cette ville accompagnées d'une bande de valets et courtaux de boutique et autres quenailles de cette nature s'assemblent et s'attroupent tous les soirs festes, marchés et autres jours dans les rues, chantent et dansent et crient sur le pavé public et effrontément et mènent un sy grand bruit et tintamarre qu'ils troublent le repos des abitants et nuisent à leur commerce faisant mesme

sonner des hauts bois et après avoir passé la meilleure partie de la nuit à danser et faire leur sabat vont courir les rues, piller et friponner les jardins de la ville. Nous avons fait défenses auxdits vallets et servantes et autres filles et garçons libertins de s'assembler et s'attrouper et danser la nuit sur la rue et le pavé, courir les filles et voler les jardins à peine de soixante sols d'amande contre chacque contrevenant pour la première fois et de plus grandes peines en cas de récidive et avons fait commandement au sergent huissier requis de publier le présent après avoir fait battre le tambour dans les places publiques et carrefours de cette ville.

MÉMOIRES

Note sur deux vieilles poupées bretonnes

Une vente aux enchères après décès vient de me permettre d'acquérir deux poupées anciennes, représentant un couple de paysans de la région de Rosporden en costumes de fête du milieu du siècle dernier.

Très bien conservées sous globes, ces poupées qui n'avaient jamais quitté la famille de leur auteur, tirent leur intérêt non seulement de leur ancienneté mais de leur fidélité et de la minutie de leurs détails, ainsi qu'on peut le voir par les deux photographies ci-jointes.

*
**

Sur la traditionnelle longue chevelure bouclée (en vrais cheveux), l'homme porte un chapeau noir à calotte hémisphérique, entouré à la base d'un triple cordonnet d'argent, d'un ruban de velours noir et de chenilles rouges, bleues, vertes et blanches, nouées en bouquet à l'arrière, à l'exception de l'une d'entre elles qui couronne le chapeau à mi-hauteur.

Pour la circonstance, — mariage ou pardon, — notre homme a revêtu son plus beau chupenn de drap bleu bordé de rouge, aux larges « bruskou » à broderies jaunes, rouges, or et blanches, ces broderies se prolongeant dans le dos en une bande verticale qui se termine par une sorte de macaron formant boucle, préfiguration sans doute des bouquets de fleurs et des Saints-Sacrements caractéristiques, à la fin du siècle dernier, de la « Giz Fouenn » masculine.

Sous le chupenn et attaché à lui, un korf-chupenn blanc bordé de bleu, lui aussi largement brodé et piqué d'or et d'argent, un surgilet bleu, où se retrouve, quoique avec des motifs différents, la même profusion de broderies jaunes, rouges et blanches. Enfin le gilet croisé, seulement brodé en hausse-col, mais garni de haut en bas d'un double rangée de boutons d'étain reproduisant en miniature ceux des costumes de l'époque. On ne peut s'empêcher de se demander comment l'auteur de ces poupées, hautes seulement du 45 centimètres environ, a pu se procurer ou confectionner lui-même ces boutons en parfaite réduction.

Curieusement, au lieu du « gouriz » de cuir à boucle de métal, c'est une ceinture de flanelle rouge, bordée de jaune, de bleu et de vert, qui entoure la taille de notre homme.

Sous ces vestes et gilets, signes évidents d'aisance, une chemise de fine lingerie blanche, aux poignets plissés et piqués, au col montant, dont les pointes sont tenues par une fibule de laiton à perles blanches et bleues, agrémentée de pompons en laine rouge.

Le « bragou », de drap noir, à plis « ridés » et d'une ampleur assez réduite, n'est pas sans rappeler celui du Saint-Isidore en paysan breton de la chapelle de Locmaria-an-Hent, en Saint-Yvi. Les guêtres pareillement de drap noir, sont ornées, dans le haut, de pompons de laine rouges et blancs et dans le bas, de broderies jaunes et d'un galon rouge; elles sont fermées, sur le côté extérieur, par des boutcns en métal argenté.

Les souliers sont de cuir noir à œilletons de cuivre, dans lesquels passe un gros lacet de cuir noir formant nœud.

Il s'agit là d'un costume essentiellement « glazik », très proche de celui décrit, en 1835, par Alexandre Bouet dans son commentaire de la « Galerie Bretonne » d'Oli-

vier Perrin (p. 435 de l'édition Salaün annotée par Frédéric Le Guyader).

La toilette de la femme, particulièrement somptueuse, est aussi particulièrement caractéristique de la « Giz Fouenn » vers 1850.

La coiffe, aux larges ailes de dentelles, sans « barbes », correspond à celle figurant sous la légende « Femme de Rosporden », parmi les gravures exécutées par Lalaisse pour la « Galerie Armoricaine » (cf. aussi du même auteur et dans le même ouvrage, les femmes de Bannalec).

Rehaussé d'une large collerette à bordure de dentelle, le corset de drap noir, largement brodé d'or et d'argent au col, est recouvert d'un corselet à lacets rouges et noirs avec des motifs brodés en forme de macarons, montant jusqu'aux épaules. Le corset est fermé, à l'encolure, par une agrafe à tête de perle bleue.

Entre le corsage et la guimpe au col de dentelle, une sorte de gilet de tricot de laine rouge, dont les bas de manches dépassent ceux du corset mais laissent passer les poignets à dentelle de la chemise. Le bas des manches du corset est rehaussé de motifs d'or et d'argent, qui répètent ceux du devant du corsage.

Sur le tout pendent le cœur et la croix d'or (en exacte miniature comme les boutons du gilet masculin) reliés par un ruban de velours noir dont les deux bouts se prolongent dans le dos jusqu'au bas de la robe où ils se terminent par deux glands de laine.

Entre le corsage et la robe, une étincelante ceinture toute pailletée d'argent, relevée de motifs triangulaires bleus et rouges et se terminant par de longues franges en fils d'argent.

La robe, de drap noir, brodée d'argent et soutachée dans le bas de bandes de velours rouge, vert, blanc et jaune, s'orne d'un magnifique tablier de satin broché

blanc, à grandes fleurs bleues et jaunes, qui rappelle beaucoup celui de la mariée de Rosporden en 1860 (photographie de la collection Villard), reproduite par O.-L. Aubert dans son article sur l'Arcadie Bretonne (A travers la Bretagne, 1932-1933, p. 208). Sous la robe, un jupon de drap rouge recouvrant lui-même un second jupon en toile de lin.

Avec une pareille toilette, nous avons de toute évidence affaire à une « penherez » particulièrement enviée.

Comment dater ces poupées ?

Les rapprochements déjà mentionnés ci-dessus — gravures de Lalaisse et daguerréotype Villard — permettent de les circonscrire entre 1850 et 1860. Les recherches du regretté R. Y. Creston sur « Les costumes des populations bretonnes » conduisent à opter pour 1850 plutôt que 1860. (Voir notamment ses dessins de la Giz Fouenn, T. I, pl. VIII, t. II, fig. 30, p. 34.) La coiffe est d'un type certainement antérieur à 1860, époque à laquelle on voit apparaître de chaque côté du visage des « barbes » qui manquent à notre poupée. Les motifs du corsage, la disposition des lacets sont aussi plus conformes aux dessins de Lalaisse qu'aux documents de 1860 ou postérieurs.

Mais pour dater ces poupées nous avons la bonne fortune de disposer d'un autre élément. Nous savons en effet et c'est très précieux, qui est leur auteur.

Leur dernier possesseur, né en 1873 et décédé cette année, les avait reçues de ses parents, à qui elles avaient été données lors de leur mariage par un beau-frère, Jérôme Le Guillou, tailleur d'habits à Rosporden. Celui-ci, né à Tourc'h le 7 février 1825, avait épousé le 8 octobre 1854 Anne-Marie Bourriquen, elle-même née à Rosporden, où il s'était alors installé. Son acte de mariage lui donne déjà la profession de tailleur d'habits. Il n'est donc pas interdit de penser que c'est vers cette époque

qu'il eut l'idée de confectionner ces deux petits chefs-d'œuvre.

Pourquoi ? Ses poupées n'ont jamais été conçues comme des jouets. Il n'est pas davantage à penser que Jérôme Le Guillou les ait exécutées pour son seul plaisir; à cette époque, la vie, pour la plupart de ces humbles artisans, était trop courte et trop dure pour qu'ils puissent perdre leur temps à faire de « l'art pour l'art ». Mais en un temps où il n'existait ni patrons, ni mannequins, ni revues de mode, ces deux poupées n'ont-elles pas été réalisées comme deux « chefs-d'œuvre » au sens médiéval du terme, destinés à montrer à la clientèle ce dont leur auteur était capable ? Ce n'est sans doute qu'une hypothèse, mais elle ne paraît pas trop hasardeuse. Elle semble d'autant plus admissible que Jérôme Le Guillou descendait d'une longue lignée de « kemener », ainsi que l'a découvert M. Charpy, à l'obligeant empressement de qui nous devons ces précisions. Jérôme Le Guillou était en effet fils, petit-fils et arrière-petit-fils de Le Guillou, tous tailleurs d'habits et tous, comme lui, prénommés Jérôme, qui exerçaient leur métier à Prat-Tourc'h, en Tourc'h, depuis au moins le milieu du XVIIIe siècle. Il avait donc de qui tenir et le métier ne lui faisait pas défaut : ses poupées en témoignent. Ajoutons que, lorsqu'il décida de se marier, il ne pouvait guère songer à épouser qu'une fille de kemener, ce qu'était Anne-Marie Bourriquen, dont le père taillait et brodait à Coatcanton, en Melgven, où il était né en 1803.

Nous sommes heureux que, grâce à ces deux poupées, conservées de façon presque miraculeuse pendant plus d'un siècle, le talent de Jérôme Le Guillou ait pu survivre en ses œuvres et que, par la présente note, son nom ait pu sortir d'un long oubli que, normalement tout condamnait à être définitif.

Roger LE BRUN.

La toponymie nautique de la côte nord du Léon

de l'île Vierge à l'île de Batz

(13e et 15e enquêtes de Toponymie Nautique du Service Hydrographique de la Marine (1960-1964)

Le Service Hydrographique de la Marine a commencé en 1948 la révision générale des cartes de Bretagne. Nous avons présenté à notre Société en 1960 un compte rendu des relevés effectués sur les côtes de Cornouaille.

Après les derniers relevés effectués cet été entre Brignogan et l'Ile Vierge, nous sommes en mesure de donner un premier aperçu de la Toponymie des Côtes Nord du Léon.

PHONETIQUE, GRAMMAIRE, MORPHOLOGIE

L'accent très fortement marqué du breton du Léon conduit à deux phénomènes opposés : d'abord l'introduction de voyelles épenthétiques, déjà signalées par le Professeur Falc'hun (type bourk ar « *bourouk* ») rendant l'enquête difficile pour les mots rares, ou même parfois pour des mots aussi courants que le mot SABLE, prononcé « ZALP » ou « ZARAP ». En second lieu des contractions inattendues telles que KAREVELEK pour KARREG AR C'HEVELEG, PIL NEGET pour PIL AL LENEGED, c'est-à-dire PIL AL LEONEGED, ou Roche aux Lieus; PIL ERE: K, pour PIL HERVEIG (la Roche du Petit Hervé). On note aussi des renforcements bien connus : *Enesklaz* pour ENEZ GLAZ, KASTELLKWENN pour

KASTELL GWEN, et même KASTELL *KU*-ENN. KARREK*SU* pour KARREG ZU, la roche Noire, ce qui, en Cornouaille, devrait se traduire par ROCHE DU *SUD* avec une telle prononciation.

Les désinences en -OK du Léon sont également connues; exemple : KARREG BEGOK. Ces formes sont fréquentes. Plus rare est la forme en -OL: TREZOL, lieu où il y a du sable, donne ROC'H DREZOL. La forme archaïque en BILIVA, lieu où il y a des galets, n'a pu être retrouvée, au Dosen, où elle figure sur une carte ancienne.

On note plusieurs noms à formes verbales: KONNARI, enrager; TEC'HIT, fuyez!, BAZENN PESKETA, TOULL VEZINA, KARREG MEILHETA...

Les formes anciennes, l'adjectif précédant le nom, sont assez nombreuses dans l'ensemble: AR BLOSKONN, AN USLENN, AR GOZTACHENN, PORZ AN DU-STREAT, AR BERR-AOD, GOZUVAL, GWENDREAZ... On trouve aussi un certain nombre de pluriels rares, tels que TORGENN, TERGIN, etc...

Le bilinguisme se remarque aux abords de Roscoff, ce qui s'explique par son importance maritime; c'est ce que l'on observe aussi aux abords de Brest, Lorient, Concarneau.

ASPECT GEOGRAPHIQUE ET GEOMORPHOLOGIQUE

Plus de 2.200 toponymes ont été relevés entre l'Ile Vierge et Roscoff et les commentaires pourraient occuper tout un volume. Nous allons nous arrêter aux quelques remarques suivantes:

ABER: se retrouve à l'ouest de Roscoff. Ce n'est plus qu'une baie, mais, d'après « Le Neptune » de 1693, un ruisseau y aboutissait jadis et formait estuaire.

GORED: se retrouve 12 fois. C'est le correspondant du français GORD, du bas-latin GORDUM, pêcherie, barra-

ge artificiel. Interdits par ordonnance impériale de 1853, ces barrages sont souvent visibles encore, et même portés sur les cartes comme l'avait déjà noté Guilcher. Tout le monde connaît les KORREJOU de Plouguerneau.

TRUK: en toponymie terrestre, ce mot désigne un passage à gué. En toponymie nautique, c'est une passe de pleine mer entre un îlot et la terre; on dit : *Truket eo an Enez* : on peut passer en bateau. « Didruket eo an Enez »: c'est alors la basse mer, la passe est à sec. Ces expressions, très répandues en Cornouaille, remontent ici jusqu'à Brignogan, et donnent le verbe « Truya » : « Truyet eo an Enezenn » est une expression de Plouguerneau.

GOUVER, GOUER, GOUAR, GOUVERENN, en toponymie terrestre, c'est un ruisseau ou une rivière. En toponymie nautique, c'est une passe de pleine mer analogue au TRUK. Mais, en ces parages où la récolte du goémon est très importante, la même voie porte parfois le même nom à pleine mer et à basse mer; on a ainsi GOUVERENN AN DOURGI (et bien d'autres), passe pour bateaux chargés de goémon qui conserve le même nom à marée basse et sert alors de voie terrestre importante pour le charroi du goémon. C'est ainsi que par changement de sens, une rivière peut devenir une passe maritime, puis, grâce à la marée, une voie terrestre!

LOC'H. — On a noté en Cornouaille de très nombreux LOC'H. On en retrouve quatre dans la région de Brignogan.

SAN: vallée. Un ruisseau formant échouage s'appelle AR ZAN à Plouescat, sens étudié par Pierre Trépos dans « Les Annales de Bretagne », il y a quelques années.

ODE: habituellement passage pour entrer dans un champ, désigne entre Mogeriec et Brignogan un sentier longeant la mer.

KLEGER désigne les énormes roches, appelées aussi

ROC'H GOUEZ, qui donnent un aspect fantastique à certains paysages maritimes de cette région. Par extension, Klager peut aussi désigner une falaise (au Zorn).

GRAOU. — Ce mot et ses dérivés nous ont donné beaucoup de difficultés à l'Ile de Batz. Notre collègue André Guilcher s'était déjà spécialement intéressé, en tant que géographe, à la formation des sillons de gros blocs, galets et gravillons, dits « Queues de Comètes », s'effilant dans la zone de protection d'un îlot, à l'abri de la houle. Nous lui avons signalé la complexité des accumulations de ce genre à l'Ile de Batz; après examen sur place, il a pu confirmer l'hypothèse que la diversité des noms recueillis dans l'île recouvre le même phénomène d'accumulation. Ce sont les GROA, GRAOU, que l'on prononce aussi RAOU, ROU, GRAOUELLOG, pluriel GREYER. Ces sillons sont très visibles sur les photographies aériennes de l'I.G.N.

FAUNE, FLORE. — La faune est ici bien représentée, particulièrement dans la région de Roscoff où l'on trouve 36 sortes d'animaux appartenant aux principales classes zoologiques, des cœlentérés, type anémones de mer, aux mammifères marins ou terrestres fréquentant la mer: je veux parler de la Loutre, que l'on trouve ici fréquemment. Ces 36 animaux donnent leurs noms à 81 toponymes dans la région de Roscoff-Ile de Batz, soit 12,5 % des 600 noms recueillis dans ce secteur. La flore donne son nom à 24 toponymes intéressant les goémons qui n'ont pas toujours de nom en français: CHIROUN, LASOU, POLOS, FILID; des plantes halophiles, etc...

Si l'on ajoute à tout cela les 33 noms dérivant d'animaux terrestres, la faune et la flore représentent à eux seuls 22 % des déterminants de nos toponymes recueillis à Roscoff, ce qui démontre tout l'intérêt qu'il y a à étudier le vocabulaire relatif à la faune et à la flore; et celui du travail réalisé par l'équipe de PENN AR BED.

LES SAINTS EPONYMES. — A l'est de nos enquêtes, la

légende de saint POL domine toute l'hagiographie du pays. Le toponyme le plus marquant est assurément ce « *Puñs ar Zarpant* », le puits du Dragon, où, selon la légende dorée de Bretagne, il aurait exterminé ce Dragon! L'un de ses disciples aurait été Sant TEG, dont on retrouve le nom dans celui de la paroisse de Santec. Sant ENEOG a été le patron de l'Ile de Batz jusqu'au XVI^e^ siècle, où son église était encore paroissiale. Sant SIEG a été détrôné en un temps de son île, appelée Ile Saint-Jean sur le Neptune François. Mais qui pense à Sant Sieg à présent? Un autre disciple de sant Paol, Sant PER, a donné son nom au Moyen-Age à toute une partie du pays comprise entre Santec et Roscoff. Le nom de Sant YANN est lié par ailleurs au développement des Templiers et Hospitaliers au XII^e^ et XIII^e^ siècles. Enfin, Sant NIKOLAZ est l'un des saints patrons de Batz, mais son nom recouvre plusieurs saints; son culte aurait été propagé par le rachat des captifs. Le culte de la Vierge, qui s'est surtout répandu au XI^e^ siècle, se retrouve dans le nom d'une balise de Roscoff, Intron Varia, celui de sainte Anne, plus tardif, dans une chapelle de l'Ile de Batz. Sainte Barbe, dont le culte a été jadis très florissant en Bretagne, et qui est la patronne des artilleurs, a donné son nom à TOULL BARBA, lieu où la mer doit déferler en fureur!

Il faut ajouter que la légende de saint Paol manque beaucoup de précision. Certains toponymes obscurs dont on retrouve la trace s'y rattachent vraisemblablement: AR GOUMANANT, BEG AN ILIZ, où il n'y a plus d'église, ni de ruines... le PENITI... Tous ces souvenirs ont été étudiés par François Jourdan de la Passardière dans sa « Topologie des Paroisses du Léon », que notre aimable vice-président, le médecin-général Laurent, a bien voulu me communiquer. Il est extrêmement regrettable que cet auteur n'ait pu terminer une œuvre toute empreinte de profondeur et d'érudition.

Plus à l'ouest, on rencontre Sant KONGAR, Beg GOULVEN, Bri Sant C'HWEVRO, Treaz SENI, Sant Mikael an NOBLEZ...

TOPONYMES HISTORIQUES ET ANECDOTIQUES

La plus ancienne mention des toponymes se rapportant à ces enquêtes est celle de l'Ile de Batz, et figure dans l'ITINERAIRE D'ANTONIN (3e S., sous Dioclétien) : *Bassa INSULA*. En 1330 on trouve *INSULA BAZA*. Le tirage de la carte marine de 1872 porte encore ILE DE BAS, nom qui a été conservé sur les cartes jusqu'en 1942. Il semble que la graphie actuelle provienne d'une confusion avec celle de « BOURG DE BATZ » dans la presqu'île de Guérande, qui s'orthographiait « BATH GUERRAN » dans le cartulaire de Landévennec.

Les souvenirs historiques sont variés, mais on y retrouve souvent les Anglais : Enez Ti Saozon. Balidar, nom d'un corsaire de la Révolution, retrouvé par le Docteur Dujardin; Tevenn Louis et Kambr Louis, lieu où débarquèrent les marins de la « Belle-Poule » lors du célèbre combat du XVIIIe siècle.

Plusieurs roches s'appellent ROC'H AN HOLEN ou MEN ZALL, endroit d'assèchement donnant du sel dans quelques trous d'érosion. La plus célèbre est ROC'H AN HOLEN, de Santec : c'est là que s'achètent, de temps immémoriaux, tous les enfants de la Paroisse...

TOPONYMES D'ORIGINE RELIGIEUSE

Auprès de TEVENN AR BARADOZIC et de BAZENN AR ZAKRAMANT, on trouve des TOULL IVERN, des AN IVARN en nombre suffisant pour satisfaire tout le monde. Il y a aussi pour ceux qui veullent s'amuser, ROC'H PAOTRED AR SABAD, et le PUNS PAOTRED AR SABAD. Le plus sinistre c'est ce TREAZ AN ANAOUN, à Guissény, que l'on trouve en face de BEG AN ANKOU. C'est le quatrième toponyme du genre, après BOE AN ANAON

bien connu de la Pointe du Raz, et deux autres en Trégor : Beg an Anaoned et Trebeziou an Anaoned.

NOMS HUMORISTIQUES

Les plus amusants sont ce BEG TEO, « grosse pointe », donné à une pointe très fine, et AR MENEZIOU, « les Montagnes », donné à deux roches de deux mètres. Les Léonards, quoi qu'on en dise, semblent avoir, ici du moins, un sens plus aigu de l'humour que les Cornouaillais, chez qui on n'a pu relever aucun exemple de ce genre.

Ce travail que nous venons de terminer, porte à 10.000 le nombre de toponymes relevés depuis 1948. Douze fascicules d'enquête ont été publiés à ce jour; trois enquêtes sont sous presse. Il reste encore à réaliser trois enquêtes en Tregor et autant en Morbihan, pour clore ces recherches, dont l'échéance, à leur début, apparaissait si lointaine. Elles ont été réalisées pour beaucoup par des membres de notre société : André Guilcher, professeur d'Hydrologie Marine et Fluviale à la Sorbonne, qui par la sûreté de ses observations a infiéchi profondément les méthodes suivies; notre ami le Docteur Dujardin, qui a travaillé dans la région du Conquet-Argenton, et a relevé partiellement Roscoff et l'Ile de Batz avec l'aide d'un de nos informateurs les plus remarquables, M. Roualec. Mais c'est surtout l'Ingénieur général DYEVRE, Directeur honoraire du Service Hydrographique de la Marine, qui pendant seize ans a été l'âme de ce long travail, et sans qui rien n'aurait pu être fait. C'est à lui que je veux rendre hommage en terminant, ainsi qu'à ses successeurs, les Ingénieurs généraux Gougenheim et Chatel qui ont bien voulu poursuivre ces recherches.

Alain LE BERRE.

A propos des Harpes Bardiques

Le fait de disposer de Harpes Bardiques en état d'être jouées a, pensons-nous, une importance considérable à un double point de vue.

Premièrement, il doit faciliter les recherches musicologiques en permettant l'exploitation réelle des documents musicaux anciens.

Il doit encore susciter des recherches sur la psychologie de nos ancêtres et leurs conceptions de l'emploi de la musique.

Une telle façon d'envisager les problèmes ne nous est pas personnelle puisqu'en Irlande, un chercheur du British Museum a été chargé de la remise en état d'un instrument fort ancien, la Harpe dite de « Brian Boru », harpe ancienne ayant appartenu au roi irlandais Brian Boru Man qui mourut en l'an 1004 et aurait été un « Harpeur », c'est ici le terme consacré de la plus haute valeur.

Deux instruments inspirés de ce dernier ont été réalisés au début 1964 par M. Georges Cochevelou, archéologue et luthier amateur breton qui, pour arriver à ses fins, n'hésita pas à consacrer plus de 22 ans de recherches d'études de textes et d'iconographies.

Ses travaux ont abouti à la disponibilité de ces deux instruments dont voici les caractéristiques essentielles :

Un cadre en bois fait de trois parties supporte 30 cordes métalliques, 10 en bronze et 20 en acier, lesquelles sont tendues par des chevilles permettant de

régler la hauteur des sons. Ceux-ci sont répartis suivant l'échelle diatonique du Fa, deux octaves en dessous du diapason au Sol inférieur d'un degré à deux octaves au-dessus du même diapason.

Sept cordes couvrent un octave dans l'ordre : FA, SOL, LA, SI, DO, RE, MI, et ce, quatre fois de suite.

L'instrument permet donc d'utiliser les échelles modales. Les altérations pouvant être obtenues dans chaque cas par un réglage des cordes, ou encore en utilisant de petites palettes (elles sont ajoutées par le réalisateur).

On nous objectera et on nous a objecté que la renaissance d'un tel instrument ne présente aucun intérêt en Bretagne Armoricaine, et ce, en affirmant sans preuve qu'on n'aurait jamais utilisé un tel instrument sur le sol armoricain. C'est une contre-vérité historique vraiment indigne de celui qui l'a proféré, d'autant qu'il est un musicien breton chevronné et dont les œuvres se veulent toutes inspirées de musique armoricaine.

L'instrument que nous présentons ici est-il le fruit du premier et du seul essai dans ce sens ?

Il faut affirmer le contraire; en effet, dès avant la guerre, vers 1937, un Anglais d'adoption, Arnold Dolmetsch, constructeur d'instruments anciens, avait fait une tentative fort intéressante dans ce sens, surtout qu'il avait en plus fait un essai d'exploitation d'un document gallois du XVI^e^ siècle, le Manuscrit dit de Pennllyn qui est conservé au British Museum sous la cote, ADD 14905, ce document comportant, outre un texte, une bonne vingtaine de pièces pour Harpe Bardique dont trois furent alors transcrites.

En effet, ce manuscrit est réalisé, pour la partie musique, suivant un système d'écriture dit de Tablature de Harpe, comparable aux Tablatures de Luth bien connues.

Poussant plus avant, Dolmetsch fit jouer par sa fille

les pièces qu'il avait reconstitué et en enregistra une particulièrement significative sur un 78 tours à tirage restreint et hélas ! de mauvaise qualité, cependant l'audition montre une grande beauté et une grande élévation d'inspiration.

Mais, le manuscrit en question est d'autant plus intéressant qu'il serait au dire de son réalisateur une retranscription d'un autre bien plus ancien et aujourd'hui disparu, document dont la date serait voisine du xr^e siècle.

M. Mahoux jouant de la harpe celtique

Comment doit-on jouer la Harpe Bardique ?

Ici, on ne dispose que de fort peu d'éléments et encore les documents, dispersés dans les pays celtiques, sont-ils fort difficiles à rassembler dans les mêmes mains.

Cependant, on possède déjà une étude fort intéressante de Mme Esthère Van Lo qui nous apprend que pour la dernière fois, le 14 juillet 1792 à Belfast, fut entendue la Harpe aux cordes d'acier.

Encore était-ce miraculeux, car bien avant, en Irlande, dans sa fureur de destruction de l'esprit irlandais, Olivier Cromwell avait ordonné la destruction de toutes les

Harpes de ce pays. (Voilà bien une forme de génocyde intellectuel à laquelle on est hélas ! un peu partout trop habitué.)

Quoi qu'il en soit, quelques-unes survécurent et sont maintenant conservées comme des trésors archéologiques, objets de musées.

On apprend avec Mme Van Lo que cette harpe de petites dimensions se jouait sur les genoux voire entre les jambes, le sommet appuyé sur une épaule.

Les cordes auraient été pincées à l'aide des ongles; on dit à ce propos que la grande punition infligée aux bardes ayant fauté était de couper ces ongles.

Nous pensons après huit mois d'expériences que l'emploi des ongles ne devait pas être le seul moyen et que la chair des doigts qui procure des timbres différents devait être utilisée également.

Quelle importance était attribuée à la musique par nos ancêtres des temps bardiques ?

Il semble bien qu'elle devait être considérable puisque d'après les vieux textes mystiques et autres les efforts consacrés à l'enseignement de la musique et singulièrement de la harpe allaient de pair avec ceux consacrés aux mathématiques et à la philosophie.

Quel était le rôle des joueurs de harpe.

Les ouvrages les plus modernes, tel l'ouvrage de Françoise Le Roux et bien d'autres, nous montrent que les joueurs de harpe avaient à la cour des seigneurs des situations de tout premier plan, et dépassant de beaucoup celle d'un bouffon.

Il est probable que la musique jouait un rôle psychologique qui est attesté notamment dans le Cycle de l'Ulster par ces qualificatifs de musique fait Pleurer, Dormir, ou Rire. Sans parler des musiques Filtres d'Amour, etc...

De nos jours on reconnaît à l'emploi de la musique

de telles actions et certains pouvoirs sont utilisés; c'est ainsi que les musiques militaires permettent une sorte de doping des troupes.

On constate aussi des actions excitantes violentes à l'audition de certaines musiques de qualité par ailleurs fort discutable, certains phénomènes d'hystérie collec tive n'ont-ils pas été notés lors de « concerts » de twist et autre rock.

Ces histoires de la Musique Magique ne doivent donc pas être prises à la légère et méritent sûrement des études que nous nous proposons d'entreprendre, espérant n'être pas seul à le faire.

La Harpe Bardique est parfaitement à sa place en Bretagne Armoricaine.

D'une manière générale, la harpe et toutes ses variantes, est à sa place presqu'en quelque lieu que ce soit pour ce qu'elle a, sous de multiples formes, été utilisée de tous temps et en tous lieux.

Mais contrairement à ce que pensent certains et non des moindres, elle trouve sa place en Bretagne pour autant qu'elle y a été utilisée de longue date. En effet, outre les harpeurs qu'on peut dire mythologiques, druidiques ou chrétiens, on trouve des informations faisant état de son emploi d'une part par saint Hervé et ses parents (son père fut un joueur de harpe en renom jusqu'à la cour des rois Francs). Mais il y a plus et plus précis. Une charte de 1065 fait état d'un certain Cadiou, Harpeur de Hoel, comte de Nantes.

D'autres documents, conservés à la Bibliothèque Nationale française, parlent des Joueurs de Harpes Bretons du Haut Moyen-âge et bien avant qui firent école en France et en Germanie. Voilà qui se passerait de commentaires pensons-nous.

Certes on ne saurait prétendre tenir les clefs de la musique bretonne et plus spécialement de celle de harpe.

En effet, rien ou presque ne subsiste permettant de donner les règles du jeu de la harpe bardique, rien pas même l'échelle des hauteurs relatives des sons dans un octave. En effet, rien ne nous autorise à penser que les écarts soient comme nous le pensons de DO RE un ton, RE MI un ton. MI FA un demi-ton, etc. En effet, on pourrait même incliner à penser qu'il n'en soit rien car certaines Levriates de cornemuses écossaises anciennes donnent à penser que l'espace MI FA SOL un ton et demi était plutôt divisé en deux parties égales par l'accord du fa sur une fréquence intermédiaire entre fa naturel et fa dièse. Il en serait alors de même pour le Si qui serait à régler entre les positions Si naturel et Si bémol. Ceci n'étant qu'une supposition.

Quoi qu'il en soit, la harpe était considérée comme extrêmement difficile à jouer puisqu'on admettait vingt ans pour son apprentissage, avec interdiction de se faire entendre avant au moins deux ans d'études (avouons que nous sommes loin du compte).

Quant à la disponibilité de musique, elle est déjà abondante, mais pour des mélodies non harmonisées surtout. L'important ouvrage de M. Jean Maillard nous présente un choix important de Lais, forts suggestifs et étudiés très savamment par l'auteur. Le titre de cet ouvrage est: « Esthétique du Lai, des Origines au XIV^e^ siècle ».

En Irlande on possède également le Manuscrit dit de O'Carolan qui fut un musicien irlandais en grand renom.

Un autre document précieux est le Traité Théorique et Pratique de l'accompagnement du Plain-Chant de Niedermeyer, ouvrage hélas introuvable de nos jours.

Ce que l'on sait c'est qu'un barde digne de ce nom devait être et un exécutant et un compositeur et improvisateur. En effet, il devait au pied levé être en mesure d'accompagner la diction à la harpe pour souligner le texte par une musique appropriée.

Les poèmes bardiques nous révèlent aussi que l'accompagnement d'un chant ne devait jamais être le même d'un couplet à l'autre, et ce même pour d'aussi longues pièces que certains lais qui pouvaient avoir jusqu'à 50 ou 60 couplets, quelquefois plus.

L'outil est en mains, il reste à apprendre son maniement, il reste aussi à étudier les musiques celtiques et ce avec le peu de notations que nous possédons, ce qui paraît pourtant suffisant pour se faire une bonne idée de cette musique et de sa texture, et il faut bien avouer qu'on doit tout reprendre de zéro, pas tout à fait car on dispose des ouvrages de Duhamel, et aussi de celui intitulé Histor Berr ar Sonerez Breizek, publié en 1938, dans « Gwalarn », en breton, dont une traduction serait fort utile tant il contient de renseignements intéressants.

Pourtant, bien des choses restent à faire, comme une étude des rythmes propres aux musiques bretonnes en particulier et aux musiques celtiques en général.

Une étude harmonique qui pourrait être ébauchée en partant des musiques de O'Carolan pour l'Irlande et de Pennllyn pour le Pays de Galles, ces études nous menant à des modulations modales et à des règles qui se dessinent déjà en examinant quelques fragments mais qu'il faudrait confirmer par des études plus poussées auxquelles on pourrait appliquer des méthodes statistiques.

Nous nous proposons d'attaquer ces deux problèmes successivement et dans l'ordre.

Ce qui n'empêche en rien d'utiliser, tant bien que mal, cette harpe et ce afin de se familiariser avec cette pensée musicale celtique qui nous conduira naturellement à une étude plus approfondie de la psychologie celtique et peut-être à bien d'autres connaissances.

André MAHOUX.

Les objets mobiliers classés parmi les monuments historiques dans le département du Finistère

(avant le 1er janvier 1964)

Les statuts de la Société Archéologique du Finistère disposent dans l'article premier que l'un de ses buts est « de rechercher, d'étudier et de décrire les Monuments anciens et plus spécialement ceux du Finistère, et de veiller à leur conservation ». Ce noble but, qui a fourni à notre Société son nom même « Archéologique », lui donne en outre, si je puis dire, des racines; car un monument ne peut être étudié, décrit, conservé valablement que dans le cadre pour lequel il a été conçu, sur le sol qui l'a vu naître.

Si l'étude des monuments anciens est chose relativement peu dispendieuse, leur conservation par contre entraîne parfois de grands frais. Nombreuses sont les bonnes volontés, mais plus difficiles à trouver les crédits et les moyens techniques. Pour encourager et aider matériellement la conservation des monuments, l'Etat a été conduit depuis 75 ans à prendre des mesures législatives et réglementaires, et pour les faire appliquer, à constituer au sein d'un ministère (aujourd'hui Ministère d'Etat chargé des Affaires Culturelles) un service spécialisé, la direction de l'Architecture, appelé couramment service des Beaux-Arts ou des Monuments Historiques.

Une collaboration étroite s'est ainsi créée entre les

Sociétés Savantes, attachées à la protection et la mise en valeur du patrimoine artistique et historique du pays, et l'Administration que certains peuvent juger parfois lointaine, mais qui réalise dans le silence des travaux souvent très importants, et malheureusement peu connus, sinon méconnus.

Chaque année, par l'intermédiaire de notre Bulletin, M. Giot, directeur de la circonscription préhistorique de Bretagne, et ses collaborateurs, nous informent des travaux et chantiers en cours, des découvertes réalisées dans le département du Finistère pour les périodes préhistoriques et protohistoriques. J'ai pensé qu'il serait non seulement intéressant mais utile de connaître de même l'activité des Monuments Historiques.

Pour ma part, en tant que conservateur des Antiquités et Objets d'Art du Finistère, je voudrais simplement faire le point de cet aspect intéressant de mon activité : les Objets Mobiliers classés Monuments Historiques.

Vous savez qu'on distingue parmi les Monuments d'une part les immeubles proprement dits dont s'occupe l'architecte d'autre part les Objets mobiliers. Pour les premiers a été prévue une procédure de classement parmi les Monuments Historiques ou d'inscription sur la liste supplémentaire. Pour les Objets mobiliers, un classement comme Monuments Historiques peut intervenir lorsque leur conservation présente au point de vue de l'histoire, de l'art ou — depuis 1946 — de la science, un intérêt public.

Le classement d'un objet a pour conséquence de le rendre imprescriptible, et d'empêcher son exportation hors de France. S'il appartient à l'Etat, il devient inaliénable; s'il appartient à un département, une commune, un établissement public ou d'utilité publique, il ne peut être aliéné (en respectant les formes prévues par la législation) qu'en faveur de l'Etat, d'une personne publique ou d'un établissement d'utilité publique; s'il appar-

tient à un particulier (et dans ce cas l'accord écrit du propriétaire est obligatoire pour le classement), il peut être vendu librement en France, sous la seule condition d'en aviser le service des Monuments Historiques.

La restauration des objets classés doit être faite sous le contrôle de l'Administration. Le plus fréquemment l'Etat y participe financièrement pour moitié ou davantage. Les différents services de l'Etat, les départements, les communes, les établissements publics sont tenus d'assurer la garde et la conservation du mobilier classé dont ils sont propriétaires, affectataires ou dépositaires, et ils peuvent même être autorisés à percevoir dans certaines conditions un droit de visite. Mais la visite des objets classés (comme des monuments classés) n'est nullement obligatoire.

La législation dont je viens de vous donner un résumé est contenue dans la loi du 31 décembre 1913, modifiée par celles du 25 février 1943 et 10 mai 1946. Son origine remonte à la loi du 30 mars 1887 qui, pour la première fois en France, s'intéressait aux objets mobiliers et prévoyait l'établissement d'une liste d'objets mobiliers classés comme Monuments Historiques. Dix ans plus tard seulement, le 19 juin 1897, un arrêté du ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts nommait un « correspondant » dans le Finistère « avec pour mission de fournir à l'administration les renseignements nécessaires pour l'établissement de cette liste ». Ce correspondant était l'abbé Abgrall, alors aumônier de l'hôpital de Quimper, qui devint par la suite Président de notre Société.

L'abbé Abgrall accepta cette mission en ces termes : « en me conformant aux instructions et aux modèles qui m'ont été communiqués..., j'espère pouvoir remplir ce mandat et dresser un inventaire assez complet, grâce à mes nombreuses notes de voyage ». Le travail du chanoine Abgrall fut important, précis, efficace. En 1899

il adresse à Paris, à la Commission des Monuments Historiques « une liste très détaillée de tous les objets conservés dans les églises du département ». De 1896 à 1903 il publie par fascicule son monumental « Livre d'Or des églises de Bretagne » et en 1904 le cours d'Archéologie qu'il professe au Grand Séminaire sous le titre « Architecture bretonne. Etude des monuments du diocèse de Quimper ». De 1897 à 1902 il fait classer dans le Finistère 70 objets mobiliers.

Puis vint l'époque de la « Séparation des Eglises et de l'Etat ». Je ne retracerai pas les péripéties de cette histoire qui fut véritablement pour le Finistère une période « historique » (qui attend d'ailleurs son historien). Je ne citerai la guerre des inventaires que pour rappeler qu'il s'agissait justement d'établir la liste des Objets mobiliers conservés dans les églises et chapelles. A vrai dire, un décret impérial du 30 décembre 1809 avait enjoint aux fabriques de dresser un inventaire de tout le mobilier des églises et avait chargé les fabriciens d'assurer la garde et la conservation des églises et des objets qui y étaient contenus. Mais ces inventaires étaient le plus souvent inexistants et lorsqu'en avril et mai 1905, en prévision de la Séparation, le gouvernement tenta de les faire établir par les fabriciens, ceux-ci s'y refusèrent, le plus souvent en accord avec le maire de la commune. L'année 1906 sera l'année tumultueuse des Inventaires.

La loi du 9 décembre 1905 portant Séparation des églises et de l'Etat, « attribua à des communes souvent obérées, selon l'expression de Reinach à la Chambre des députés, un droit de propriété exclusif qu'elle partageait naguère avec des fabriques bien dotées, et leur imposa ainsi de lourdes charges, que beaucoup d'entre elles étaient peu disposées à supporter ». Par mesure de sauvegarde et pour éviter la dispersion d'un patrimoine culturel d'une incalculable richesse, la même loi classa, en

bloc, parmi les Monuments Historiques tous les objets mobiliers (ou immeubles par destination) garnissant les édifices du culte, le ministère devant procéder dans un délai de trois ans (reconduit en fait jusqu'en 1915) à un classement définitif des objets dont la conservation présenterait du point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant. Les Objets n'ayant pas été classés individuellement à l'expiration de ce délai furent déclassés de plein droit.

Pour faire ces propositions de classement, fut constituée une commission départementale des Monuments Historiques. Prévue dès le 8 juin 1905, cette commission ne se réunit qu'une seule fois, le 2 décembre 1905, à une époque où l'opinion était fiévreuse et les esprits surexcités. Bourde de La Rogerie, l'archiviste départemental, en fut, si je puis ainsi m'exprimer, le Temporisateur. Membre de droit et archéologue érudit, il fut le conseiller obligé du préfet, un conseiller aussi soucieux de respecter les droits de l'Eglise que d'assurer la sauvegarde d'un patrimoine historique et artistique dont il devenait en fait le responsable. Le 2 décembre la commission ne réunit autour du préfet et de l'archiviste que l'architecte départemental et l'architecte des Monuments Historiques. Bourde de La Rogerie aurait désiré que la Société Archéologique soit représentée, mais les chanoines Abgrall et Peyron, les vice-présidents, refusèrent de s'associer à ce travail et Paul du Chatellier, le président, prétexta son âge (72 ans) pour se dérober.

146 propositions de classement d'objets mobiliers furent faites ce jour à cette unique réunion qui se transforma en une savante dissertation archéologique de l'archiviste. Quelques classements furent officialisés l'année suivante.

Pour poursuivre l'œuvre, entreprise dans de biens mauvaises conditions, il faut le dire, un décret du 11 avril 1908 établit le principe de la création par département d'un poste de conservateur des Antiquités et Objets

d'Art; le 19 juillet 1911, Bourde de La Rogerie se voyait confier ce poste (pour 250 francs par an). Son action fut poursuivie, avec un zèle érudit, par son successeur Henri Waquet qui resta conservateur pendant plus de 44 ans (ocmpte non tenu de l'intérium de M. Rousseau d'octobre 1941 à octobre 1944).

Actuellement l'ossature technique des Antiquités et Objets d'art du Finistère est la suivante : à Paris, l'inspecteur général des Monuments Historiques chargé de l'ensemble de la France, M. Dupont; l'inspecteur principal des Monuments Historiques ayant dans sa circonscription les départements bretons, plus spécialement chargé de la présentation des projets de classement, du programme et du contrôle des travaux de restauration, M. Auzas; à Quimper, le conservateur des Antiquités et Objets d'art chargé du récolement des objets classés et de la préparation des projets de classement; dans le département, depuis 1943, quatre correspondants des Monuments Historiques, actuellement MM. Chabal architecte, et Jos Le Doaré, et les abbés Castel et Tuarze. Je n'aurai garde d'oublier l'indispensable collaboration de M. Cailliau, architecte des bâtiments de France, et de M. Lisch, architecte en chef des Monuments Historiques, qui organisent notamment et surveillent les chantiers de restauration des édifices classés parmi les Monuments Historiques, mais aussi de certains objets mobiliers classés immeubles par destination (orgues, retables, jubes, vitraux, etc...).

Dans le Finistère, la conservation des Antiquités et Objets d'art n'intéresse guère que les objets conservés dans les églises et chapelles. La liste des classements comprend actuellement (au 1er janvier 1964) 1.040 objets ou groupes d'objets différents. Je ne vous donnerai pas cette liste; elle n'est communicable qu'aux personnes qui en font la demande écrite et justifiée au préfet. Cette sage mesure est destinée à protéger les objets eux-

Objets Mobiliers classés M. H. Finistère (1-1-1964)	avant le 13e s.	14e s.	15e s.	16e s.	17e s.	18e s.	19e s.	Classés avant 1944	Classés depuis 1944	Total général
Albâtre			6	4				8	2	10
Argent		1	13	33	184	82	6	45	274	319
Bois			19	139	186	60		189	215	404
Bronze	1	1		4	14	19		32	7	39
Cuivre	1		1	5	7	6		2	18	20
Etain					1	1			2	2
Ivoire					1				1	1
Marbre				1	4	10		15		15
Parchemin	1							1		1
Peinture sur lambris				1	4			4	1	5
Peintures sur enduit					1			1		1
Peintures sur toile					6	1	1	6	2	8
Pierre	5	2	45	71	27	3		108	45	153
Plomb			1		1			1	1	2
Tissus	1				6			6	1	7
Vitraux (nombre d'édifices)			3	48	2			48	5	53
	9	4	88	306	444	182	7	466	574	1.040

mêmes, car il a paru inopportun d'attirer l'attention des voleurs, des démarcheurs, des amateurs peu scrupuleux sur des objets classés qu'on désire justement protéger d'une manière tout spéciale. Je me contenterai de donner ci-contre le tableau statistique des objets classés dans le Finistère au 1er janvier 1964, répartis d'après leur date ou leur matière.

Si l'on répartit le nombre des objets classés d'après leur matière, on dénombre 38,8 % des objets en bois, 30,6 % en argent, 14,7 % en pierre; si l'on s'en tient aux périodes chronologiques, le XVIIe siècle représente 42,6 % des objets classés, le XVIe siècle 29,5 %, le XVIIIe siècle 17,5 % et le XVe siècle 8,4 %.

Les objets en albâtre, des XVe et XVIe siècles, bas-reliefs ou statues, sont consacrés au Christ et à sa Mère (à l'exception d'un bas-relief de Saint-Jean) .

Les pièces d'orfévrerie (argent ou argent vermeille) ont, pour la plupart, été classés récemment. Ce sont des boîtes aux Saintes Huiles (26) surtout du XVIIIe siècle (19), quelques burettes avec ou sans plateau (5), de nombreux et souvent magnifiques calices avec ou sans patène (123, dont 76 pour le XVIIe siècle, 31 pour le XVIIIe siècle et 11 pour le XVIe siècle), des chandeliers et croix d'autel du XVIIe siècle, un chapelet d'argent et d'ambre, des ciboires (35, dont 27 du XVIIe siècle), des coquilles de baptême (4), des croix processionnelles qui sont une des caractéristiques de notre département (42 dont 25 pour le XVIIe siècle, 9 pour le XVIIIe siècle et 7 pour le XVIe siècle), une crosse abbatiale, 4 custodes, des encensoirs avec ou sans navette (8), 4 lampes de sanctuaire, 5 ostensoirs, des reliquaires, parfois somptueux, toujours originaux (41 dont 14 pour le XVIe siècle, 12 pour le XVe siècle, 12 pour le XVIIe siècle), un sceau à aspersion et 9 statuettes en argent (dont 7 vierges) la plupart du XVIIe siècle.

Parmi les objets mobiliers en bois, 73 classements concernent des retables (et souvent autels) dont 11 sont

consacrés au Rosaire et 55 appartiennent au XVII^e siècle (outre 6 au XVI^e siècle et 11 au XVIII^e siècle). Parmi les statues, on peut mentionner des Anges (8), des groupes d'apôtres (2), le baptême du Christ, la Cène, le Christ aux Outrages (5), le Christ de l'Ascension, le Christ en croix (12), la descente de croix, les évangélistes, la Fuite en Egypte, la mise au tombeau et le groupe de la Trinité (8); 53 vierges (dont 9 Vierges-Mères, 26 Vierges de Pitié, 2 Vierges ouvrantes), 138 saints divers dont les plus fréquemment représentés sont le groupe de sainte Anne (12), sainte Barbe (6), saint Corentin (3), saint Herbot (3), saint Jean-Baptiste (6), sainte Marguerite (7), saint Michel (8), saint Roch (7), saint Sébastien (6), saint Yves seul (6) ou avec le pauvre et le riche (11)... Les autres objets en bois sont des bas-reliefs, un catafalque du XVII^e siècle, des chaires à prêcher des XVII^e et XVIII^e siècles (11, nombre insuffisant), des chandeliers, des clôtures (6) et jubés (2) surtout du XVI^e siècle, un coffre de fabrique, 12 confessionnaux du XVIII^e siècle, une crosse épiscopale, des baldaquins de fonts baptismaux (8), des lambris scuplités, trois lutrins, des portes (3), des poutres de gloire (3), une roue de fortune, des sièges (2), des bancs (3) et groupes et stalles (6), des tribunes et tribunes d'orgues (10).

Le bronze apparaît surtout dans les cloches (24) mais aussi dans les chandeliers (12 des XVII^e et XVIII^e siècles), les sceaux à aspersion (2) et un lutrin. Le cuivre est utilisé pour les chandeliers et croix d'autel (13), des cloches (3), des plats à quête du XVI^e siècle (5) et un reliquaire (XV^e siècle). Deux boîtes aux saintes huiles sont en étain, un crucifix en ivoire, un missel du XI^e siècle en parchemin. Le marbre a particulièrement souffert de la dernière guerre et sur les 15 objets classés (autel et retables, fonts baptismaux, monuments funéraires et statues), 9 ont disparu dans la tourmente.

Les peintures peuvent être sur bois (5, dont 4 du XVII^e

siècle), sur enduit (1 du XVII[e] siècle) ou sur toile (8, dont 6 du XVII[e] siècle et 4 du Rosaire, non comprises 13 autres peintures sur toile incorporées dans des retables des XVII[e] et XVIII[e] siècles).

Nous retrouvons en pierre des objets de même nature qu'en bois, mais leur date est antérieure : 6 autels et retables (dont 2 du XV[e] siècle), 12 groupes d'apôtres surtout des XVI[e] et XVII[e] siècles, des mises au tombeau (3), des Trinité (3), des descentes de Croix (2), 23 statues de la Vierge (dont 9 de Pitié et 10 du XV[e] siècle) et 30 statues de saints (dont 11 du XV[e] siècle et 17 du XVI[e] siècle), parmi lesquelles 3 groupes de sainte Anne du XVI[e] siècle et 4 groupes de saint Pierre et saint Paul; enfin des bénitiers (18), des clôtures (1) et jubés (3), des fonts baptismaux (11) et leur baldaquin (1), des inscriptions (3), des monuments funéraires (22 des XII[e] au XVII[e] siècles, dont 11 du XVI[e] siècle et 6 du XV[e] siècle), des troncs du XVII[e] siècle (4), une mesure à grain...

Le plomb a servi pour un bénitier du XV[e] siècle et une cuve de fonts du XVII[e] siècle, un tissu oriental du VIII[e] siècle pour une étole, la soie et le velours (avec fils d'or et d'argent) pour des bannières du XVII[e] siècle (non compris 2 devant d'autel de la même date).

Enfin dans les 53 édifices dont les verrières possèdent des vitraux classés, on dénombre 24 représentations de la Passion. Tous les vitraux classés sont du XVI[e] siècle (à l'exception de 3 édifices du XV[e] siècle et 2 du XVII[e] siècle).

Ayant terminer cet exposé, j'ajoute quelques remarques. Il est bien évident que toutes les communes et toutes les paroisses du département ne renferment pas des objets classés, mais toutes possèdent des objets qui, par leur intérêt artistique, historique, archéologique, sont susceptibles d'être un jour portés sur les listes officielles des Monuments Historiques. Récemment le Ministre des Affaires Culturelles a rappelé par ses circulaires des 13

août 1959 et 28 septembre 1963 les mesures qui devaient assurer une meilleure protection des objets mobiliers, classés et non classés, conservés dans les églises et chapelles. Ces circulaires ont été transmises aux maires du département par le préfet du Finistère les 3 octobre 1959 et 7 novembre 1963. Moi-même, le 10 mars 1964, ai rappelé ces prescriptions à tous les maires, et, par leur intermédiaire, à tous les chefs de paroisses du diocèse, en leur faisant parvenir en même temps la liste à jour des objets classés de leurs communes et de leurs paroisses.

En ce qui concerne les objets non classés (et cela est naturellement valable pour les objets classés), il faut se souvenir que le mobilier des églises, parfois entreposé dans les presbytères, appartient le plus souvent aux communes par attribution de la loi du 13 avril 1908. Il est affecté au culte au même titre que les édifices eux-mêmes. Les conseils municipaux (et non le clergé paroissial) ne peuvent en disposer que s'ils en ont préalablement fait prononcer la désaffection par décret du ministre de l'Intérieur dans les conditions fixées par l'article 13 de la loi du 9 décembre 1905.

La protection matérielle des objets mobiliers (classés et non classés) appartient à la fois au propriétaire, et à l'affectataire qui en a la jouissance. Toutes les statues de petites dimensions doivent être fixées. Les chapelles isolées seront maintenues fermées, et certaines d'entre elles pourront même n'être ouvertes aux touristes que sur autorisation écrite de MM. les curés et recteurs. En tout état de cause, l'accompagnement des visiteurs par le gardien responsable doit être obligatoire. Il convient de lutter de manière efficace contre les voleurs qui semblent maintenant découvrir le Finistère pendant les mois touristiques de l'été.

Un mot encore avant de conclure. Le 1er mars 1878, le ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts

adressait au président de la Société Archéologique du Finistère une circulaire lui demandant de collaborer à l'élaboration de l'*Inventaire général des richesses d'art* de la France. Cet inventaire, lancé en 1872, reprenait l'idée qui avait présidé à la création du *Comité des Arts et Monuments* de 1837. Malheureusement, on commença par Paris (14 volumes de 1874 à 1910) et on en resta là. On abandonna l'établissement de l'inventaire scientifique pour des problèmes plus « pressants » de conservation. Récemment le ministre d'Etat chargé des Affaires Culturelles a repris cette vieille idée et a décidé l'établissement de l'*Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France*. Il s'agit d'un inventaire des immeubles et des objets mobiliers: son but fondamental est d'établir le dossier, avec plans et photographies, de chaque monument ou objets afin d'en préciser la valeur artistique, historique et archéologique. L'idée de ses promoteurs est, d'après le document officiel de base, « d'introduire une habitude mentale nouvelle dans le pays en invitant à enregistrer intelligemment le souvenir d'ouvrages d'importance secondaire qui peuvent, encore pour un temps, subsister et que l'équipement industriel, urbain et rural du pays pendant la seconde moitié du siècle, emportera certainement tôt ou tard ».

L'établissement de cet inventaire a commencé cette année 1964. Deux régions pilotes ont été choisies : l'Alsace et la Bretagne. En Bretagne, les premiers travaux seront limités à deux zones précises : le cœur de la ville de Rennes et les trois cantons situés au centre des départements bas-bretons. Nous serons tous sollicités d'une manière ou d'une autre d'apporter nos connaissances et notre collaboration. L'inventaire — espérons qu'il aboutisse rapidement — viendra ainsi compléter et généraliser les nombreux travaux réalisés par les membres de notre Société, particulièrement ceux que M. Couffon poursuit inlassablement.

Aux Archives départementales, j'ai entrepris depuis deux ans la constitution d'un *Centre de documentation photographique des richesses artistiques, archéologiques et historiques du Finistère*. Je m'efforce d'y grouper par communes tout ce qui intéresse l'art religieux, l'art civil, l'art militaire, la préhistoire, etc..., que ce soit monuments, objets, fragments. Je fais appel à tous les membres de la Société Archéologique pour m'aider à développer ce centre d'archives iconographiques qui facilitera l'œuvre de l'*Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France.*

J. CHARPY,

Conservateur des Objets Mobiliers du Finistère

Que penser des datations au carbone 14 ?

Question controversée depuis longtemps et un spécialiste de la civilisation maya, Thompson, il y a déjà plus de 10 ans, rejetait les prétentions des physiciens en leur disant: « Qu'ils cherchent leur erreur, car leur datation était contredite par l'archéclogie. »

Comme pour lui donner raison, les « spécialistes », il y a quelques années, se mettaient d'accord entre eux pour reculer de 200 ans les datations faites suivant l'ancien étalon, lui-même révisé 10 ans plus tôt! Et ce n'est pas fini, il y a maintenant un « facteur de correction ». Tout ceci montre les incertitudes, du fait de discordances, lorsqu'on a un élément sûr de datation.

Il y a 4 ans, le Dr C. Growe, du Service Géodésique de l'Université de Cambridge, déclarait: « Chaque fois que l'on connaît véritablement l'âge d'un objet, la méthode de calcul par le carbone radioactif donne de mauvais résultats. »

Selon lui, ceci provient de ce que cette datation repose sur deux hypothèses:

a) une teneur constante de C14 dans l'atmosphère;

b) une absorption constante et régulière par les organismes vivants.

Or, ces deux hypothèses seraient fausses.

La teneur de l'atmosphère est variable, soumise à un cycle irrégulier, d'origine cosmique.

Ne dit-on pas en effet que le carbone radioactif viendrait de l'azote, bombardé par des rayons cosmiques, et on aurait:

$$\begin{array}{ccccc} 7 & & 6 & & 1 \\ N & \rightarrow & C & + & n \\ 14 & & 14 & & 0 \end{array}$$

l'azote donnant du carbone 14, avec expulsion d'un neutron.

Le Dr C. Growe indique que la teneur de l'atmosphère a dû se modifier de 10 %, il y a 5.000 ans; mais, il y a 2.000 ans, la teneur a varié de 100 %. De nos jours, et depuis 100 ans environ, elle décroît sensiblement.

Tant que l'étude de ces variations n'aura pas été confirmée et précisée, toute datation au C14 est donc aléatoire, car il faudra tenir compte de la teneur en C14 pendant la vie d'un arbre par exemple, et à la date de sa mort.

Ceci donne une idée de la complexité du problème. Mais, ce n'est pas tout et jamais je n'ai vu faire allusion à l'âge de l'arbre: l'arbre absorbant le carbone de l'air — dit-on — s'accroît par couches concentriques; l'intérieur ne reçoit plus de carbone frais; donc entre le cœur et l'aubier, le phénomène de désintégration atomique marque déjà une différence et si c'est un sèquoïa de 2.000 ans, fixer une datation en fonction du charbon de bois trouvé dans un site archéologique n'a pas de sens, si on ne sait pas s'il s'agit d'un charbon du cœur ou de la périphérie de l'arbre (ou d'une branche récente).

Une sonde introduite dans un séquoïa devrait permettre de voir les fluctuations sur 1.000 ou 2.000 ans.

Mais, il y a aussi l'objection à la seconde hypothèse: il est en effet impossible d'affirmer que l'absorption a été régulière, non seulement du fait que la teneur constante de l'atmosphère est une affirmation gratuite, mais encore par suite de découvertes récentes, faites précisément

en se servant du carbone 14, sur la fonction chlorophyllienne.

Tout ce qu'on trouve dans les traités classiques à ce sujet fait sourire les spécialistes actuels par son simplisme... erroné. Si on remplace le CO_2 normal de l'air par un gaz carbonique où le C12 normal est remplacé par du C14, on s'aperçoit qu'il n'est pas exact de dire que la fonction chlorophyllienne permet à la feuille de prendre le CO_2 de l'air, de garder le carbone, de rejeter l'oxygène.

On trouve un peu de C14 dans la feuille, mais beaucoup de C12, qui vient donc d'ailleurs... (de même que le rejet d'oxygène n'est pas dû au CO_2, mais vient de H_2O, par fixation d'hydrogène).

CONCLUSION

Si le C14 vient de N14 par action des rayons cosmiques, il faudrait admettre que ce rayonnement est constant; or, on sait que nous traversons des « gerbes » irrégulières de rayonnements de grande énergie. Ce qui infirme la constance de la teneur de l'atmosphère en carbone radioactif.

De même l'absorption par les plantes est très irrégulière, varie avec la position de la plante (ombragée ou non, terrain, etc...) avec les cycles cosmiques. Car si on admet que c'est une action de rayonnements énergiques sur l'azote, on peut tout aussi bien admettre que C14 peut venir de:

$$\begin{array}{ccccc} 3 & & 3 & & 6 \\ Li & + & Li & \rightarrow & C \\ 7 & & 7 & & 14 \end{array}$$

quand on sait que certains atomes s'accolent assez facilement par paires et ceci a été reproduit à l'accélérateur de particules pour donner par exemple:

$$\begin{array}{ccccc} 6 & & 6 & & 12 \\ C & + & C & \rightarrow & Mg \\ 12 & & 12 & & 24 \end{array}$$

et

$$\begin{array}{ccccc} 7 & & 7 & & 14 \\ N & + & N & \rightarrow & Si \\ 14 & & 14 & & 28 \end{array}$$

Or, il y a, dans la haute atmosphère, un rapport Li/Na 100 fois plus élevé que près du sol, montrant bien la présence du lithium. On a tenté la datation au carbone 14 en partant de deux hypothèses gratuites, que l'expérience dément, parce qu'on a pu établir un certain nombre de moyennes qui semblaient se recouper: mais on ne disposait que de quelques échantillons datés avec certitude (et je crois que c'est seulement sur trois échantillons qu'a été lancée la « loi »!); il y a eu presque coïncidence; on a pris ceci pour une preuve, on l'a généralisé hâtivement; mais par suite d'autres confrontations, il a fallu, à trois reprises au moins, modifier l'étalonnage avec des écarts de l'ordre de 200 ans chaque fois, alors que certaines datations prétendent être faites à ± 30 ans près !... et nous avons vu que du charbon d'une jeune branche peut différer de celui du cœur d'un arbre pluricentenaire!

Pour le moment, soyons donc réservés à l'égard de ces datations, et attendons que les spécialistes soient vraiment d'accord, accord impossible entre ceux qui s'en tiennent aux lois classiques et ceux qui, refusant la sclérose dogmatique, reconnaissent que les actions cosmiques ne sont pas des constantes dans tous les domaines, que les rayonnements cosmiques ont des origines inconnues dans l'espace et variables dans le temps pour des rayonnements énergétiques puissants, que la fonction chlorophyllienne est encore une inconnue, mais que le schéma classique de cette fonction est faux, etc...

Le phénomène de la désintégration radio-active des éléments est plus complexe que ne le pensent les physico-chimistes: toute la théorie du datage par le radiocarbone repose sur la constance de la teneur de l'air pour cet

élément à travers les siècles, ce qui n'est pas exact, mais aussi sur un postulat sous-entendu, qu'on n'exprime jamais : la constance de la durée de vie des éléments radio-actifs.

Ce postulat a été admis à partir de recherches de laboratoires qui ont paru le vérifier de façon suffisamment rigoureuse. Mais ce qu'oublient les physico-chimistes, c'est que la biologie ne suit pas toutes les lois de la physico-chimie, et dans un organe vivant la durée de la période de vie du radiocarbone n'est pas celle que l'on mesure *in vitro*. Elle est même impossible à déterminer avec précision, car variable d'une cellule à l'autre, ou plutôt d'un type de cellule à un autre, donc d'un tissu à un autre: elle varie avec la position des molécules et les interactions des molécules sur l'atome radio-actif d'une molécule; en somme, c'est « l'encadrement » de cette dernière qui modifie la durée de la période.

On sait, actuellement, modifier la période de plus de 100 isotopes radio-actifs par son encadrement moléculaire (chaque fois que c'est une radio-activité par émission de rayons gamma; des recherches sont en cours pour les désintégrations qui se font avec émission alpha ou beta). Les variations obtenues sont voisines de 3 % dans les recherches actuelles. Donc pour une durée de vie de 5.000 ans (ce qui est, en gros, celle du radiocarbone, *in vitro*, avec des incertitudes de plus de 200 ans, qui ont conduit à modifier l'étalonnage plusieurs fois), on voit apparaître une autre cause d'écart qui pourrait être due à des causes biologiques, et voisine de 150 ans! il est donc prétentieux, comme on le voit trop souvent, de donner des dates « garanties » à 30 ou 40 ans près.

Louis KERVRAN.

Les officiers de la maîtrise des Eaux et Forêts de Carhaix au XVIII[e] siècle (1)

En 1785, seul, le lieutenant de la maîtrise J. Pourcelet, qui cumulait alors les fonctions de sénéchal et de subdélégué de l'intendance, était domicilié à Carhaix. Cet officier remplissait en outre les fonctions de garde-marteau. Le juge-maître, lui, résidait au manoir de la Coudraye sur son délaissement, au milieu de la forêt du Huelgoat. Le procureur vivait à deux lieues de la forêt, au bourg de Poulllaouen, à égale distance des deux localités. Quant à l'arpenteur, il habitait Quimper. Les seuls délaissements officiellement reconnus sur les forêts de la maîtrise étaient ceux du juge-maître (254 arpents) d'un rapport moyen de 300 livres et du procureur du roi (42 a. 50 p.) prisés officiellement à 32 livres. Les autres étaient centralisés sur le territoire de la gruerie de Quimperlé depuis 1727.

Le maître particulier jouissait de l'affféagement de la Coudraye. Le domaine était important. Il comprenait un manoir ancien, une métairie, un verger, prisés 40 livres de revenus, divers cantons à proximité (2), enfin quelques enclaves plus éloignées, dispersées dans les massifs voisins (Le Parc-Neuf, Lesbrequanguin, le Grand et le Petit Fou-

---

(1) Leurs armes étaient celles des officiers du Présidial : « *D'azur à trois lys d'or posés* 2.1 *à la bordure d'argent chargée de huit mouchetures d'hermine.* »

(2)Terres labourables : 12 arpents = 72 Livres. — Terres froides : 14 a. = 21 Livres.

tu, etc...) (200 a. = 167 livres). Le procureur du roi avait reçu 42 arpents dans la partie septentrionale du taillis de Broès, près de Châteauneuf-du-Faou; 14 journaux de terres froides lui avaient été assignées très loin de là, près de la forêt de Carnouët, où ils jouxtaient les autres délaissements de la gruerie. Sur les 160 livres de rente qui étaient censés lui revenir de ces terrains, 24 étaient en souffrance en 1730 (1). Le greffier et le garde-marteau ne disposaient ni de gages ni de délaissements. Lors de la Réformation de 1665, de nombreux terrains avaient été réunis au corps du massif. Ils étaient abandonnés en jouissance aux gardes. En 1730, le grand maître confirma leur incorporation à la forêt. Toutefois, leur affectation demeura lettre morte. En 1785, 75 % de ces cantons étaient encore détenus par des particuliers. On rencontrait des pièces de terre dispersées le long des coulées dans le corps même des bois. Les cartes anciennes témoignent assez bien de la configuration tourmentée des massifs en Basse-Bretagne. « Chacun s'est insensiblement taillé une prairie aux dépens de la forêt », observe le comte d'Essuiles, qui relève un grand nombre de délaissements occultes en forêt du Huelgoat et de Saint-Ambroise.

En 1786, à l'initiative du Réformateur, les délaissements du maître particulier formant enclaves dans les massifs furent intégrés au corps de la forêt pour être replantés et aménagés en coupes réglées. Seules étaient exceptées la retenue de la Coudraye et ses dépendances immédiates. Le canton possédé par le procureur du roi devait être entièrement reboisé, ainsi que ceux dévolus aux gardes, jusqu'alors affermés avec leur permission. L'adjudication en vue du repiquage eut lieu à la barre de la maîtrise en juin 1789. La désorganisation du personnel de l'Ancien Régime ne permit pas d'en contrôler les résultats.

Le dernier maître particulier, M. Nouvel de la Flèche, ne

---

(1) *A.N. G*3.10.

paraît guère avoir résidé à la Coudraye. Le vieux manoir se dresse encore au cœur du massif du Huelgoat. C'est là que l'ancien juge-maître Guezno vint se réfugier au début de la Révolution et où il fut arrêté sur les ordres du commissaire du district de Carhaix à la fin d'août 1792.

A. — Juges-maîtres.

Au début du XVIIIe siècle, la charge de juge-maître des Eaux et Forêts de Cornouaille et Léon était occupée par Charles-Louis de Penandreff, sieur de la Chateigneraie (1). Le 9 janvier 1728, elle passait entre les mains de Joseph-Olyvan de Kerneguez. Cet officier exerçait déjà depuis quelque temps les fonctions de conseiller bailli au présidial de Carhaix. Aussi préféra-t-il demeurer dans cette ville, laissant à ses fermiers la jouissance de son délaissement du Huelgoat. Au milieu du XVIIIe siècle, la charge de juge-maître à Carhaix était évaluée officiellement à 12.000 livres. En réalité, la valeur vénale de cet office excédait largement cette somme. J. de Kerneguez s'était porté acquéreur de l'office alternatif mi-triennal, supprimé en octobre 1716. Dès la première année de sa charge, il fut taxé à 666 livres. A lui seul, l'office nouvellement racheté figurait pour 266 livres. C'est tout au plus si l'intendant admit que l'imposition du forestier soit modérée à 590 livres (2). A la retraite de J. de Kerneguez, la charge de juge-maître à Carhaix fut exercée à la commission pendant trois ans par Pierre Samuel du Feigno de Kerforest (3). Le 10 mai 1751, un jeune homme, Char-

---

(1) Cet officier était apparenté à l'ancienne famille de Kersauzon. Son frère, François-Louis (1683-1747) exerça longtemps les fonctions de capitaine des gardes côte de Brest (CHASSIN DU GUERNY. *Fil. Bret.* Tome III, p. 327.)

(2) Requête du 20 septembre 1727 et Ordonnance de décharge de l'intendance. *A.D. Ille-et-Vil.* C.2238.

(3) Lire état des vacations sur les charges des Maîtrises Compte du Receveur Général (1748-1750), *A.D. Loire-Atl. B.*2584-85-86.

les-Louis Guezno de Penanster, obtenait ses lettres de provisions à l'auditoire de Carhaix. N'étant âgé que de 22 ans, il se fit décerner, à cet effet, des lettres de dispense. Le 6 janvier 1752, le nouvel officier acceptait, du consentement de la chancellerie, de traiter avec son prédécesseur sur le pied de 19.500 livres. Huit mois plus tard, Ch.-Louis Guezno était admis à siéger à la maîtrise avec voix délibérative, en dépit de sa minorité (1). Il devait y exercer pendant près de 35 ans. L'intéressé était originaire de Maël-Carhaix où sa famille, d'origine rurale, possédait quelques biens (2). Par sa femme, née Charlotte de Gaultray, il entretenait des rapports étroits avec les milieux de judicature et de finance exerçant dans la région de Quintin. Les siens étaient amis intimes des Corret La Tour d'Auvergne. Plusieurs membres de sa famille joueront un rôle important dans le Finistère au moment de la Révolution (3). Fédéraliste et patriote, Ch. Guezno était profondément attaché aux institutions monarchiques. En cela, il se séparait de son neveu Glais-Bizouin, dont on sait qu'il représenta le Finistère à la Convention et n'hésita pas à voter la mort du roi. A sa retraite, l'ancien forestier s'était installé à Quintin dans sa belle famille. En 1790, il représentait la municipalité de cette ville à la fédération de Pontivy. Bientôt suspect aux milieux républicains français, il était arrêté en août 1792 (4). Relâché peu après, il se terrait au Plessis, en Maël-Carhaix. Cette demeure servit bientôt de rendez-vous aux chefs rebelles au traité de la Mabillais. Un moment commissaire de district aux approvisionnements à Maël-Carhaix après la chute de Robespierre, Ch. Guezno fut des-

---

(1) *L.P.* 6 *août* 1742. Les premières lettres en date du 10-3-1751 attestent que l'intéressé n'était alors âgé que de 20 ans et 9 mois.

(2) A.D. Finistère A.13. Aveu G. Guezno-Dubotsey (1678), *Maisons au Quenquis, en Maël-Carhaix.*

(3) Sur J.-B. du Gaultray et Glais-Bizouin. Députés à la Législative, voir LEVOT, *Bio-Bibliog. Bretonne.* Tome I.

(4) A.D. Finistère. *Papiers Savina.*

titué de ces fonctions au lendemain du 18 fructidor. En l'an IV, il était juge de paix du canton de Maël-Carhaix (1).

Le 19 avril 1786, J. Nouvel de la Flèche avait sollicité l'agrément de M. le Contrôleur général à la succession de Ch. Guezno. Il était âgé de 49 ans, et appartenait à une famille de robe fixée depuis quelque temps dans la région. A Rennes, les Nouvel comptent deux échevins au corps de ville dans la première moitié du XVIIIe siècle. Le nouveau juge-maître avait hérité de son père la charge de sénéchal royal à Lesneven. Il appartenait au même milieu social que Ch. Guezno, mais il avait moins d'attaches que ce dernier en Basse-Bretagne. Les liens qui l'unissaient au personnel de judicature et de finance exerçant pour le roi dans cette région étaient cependant étroits. Peu auparavant, il s'était allié à la petite fille de l'ancien juge-maître de Carhaix. Jeanne Gillard de Larch'Antel (2). La famille Nouvel devait être annoblie peu avant la Révolution (3).

B. — Lieutenants.

« Je ne sache point qu'il y ait jamais eu de lieutenant de la maîtrise en titre dans cette ville », écrit le

---

(1) Désireux de venger l'honneur de son père, le fils de Ch. Guezno qui servait depuis trois ans au 3e bataillon de la Garde Nationale, quitta l'armée en octobre 1792 et s'engagea dans la bande de Debars; s'il faut en croire les mémoires de Rohu édités par M. de Keran'Flech, Guezno dit La Brousse avait rang de lieutenant-colonel dans la 7e Légion. Il fut un des éléments les plus actifs de la deuxième Chouannerie en Haute-Cornouaille. Sous le Directoire, il tint le pays entre Gourin et Le Faouët sur la lisière des trois départements. Emprisonné à Saint-Brieuc en 1799, il sera délivré par ses amis en 1799.

(2) Un des fils du forestier, Joseph-François, né en 1785, avocat, puis conseiller à la Cour d'appel, mourut à Rennes, le 3 juin 1865. C'est de son union avec Agathe Huon de Kermadec que naquit le futur évêque de Quimper (qui exerça dans ce diocèse de 1872 à 1887).

(3) Elle portera « *d'argent au pin arraché d'azur, soutenus par deux cerfs affrontés de gueule* ».

subdélégué de Quimper en 1731, dans sa réponse à l'intendant de Bretagne (1). A Carhaix, les suppléances étaient rares; selon M. de Lanjuron, la charge de lieutenant des Eaux et Forêts, « distincte et séparée », pouvait valoir en Cornouaille 600 livres (2). En 1729, les fonctions de cet office étaient exercées par commission, à la diligence d'un avocat, Louis-Augustin Le Couteller. En effet, les juges-maîtres, lorsqu'ils résidaient en leur manoir de la Coudraye, avaient intérêt à se faire doubler à Carhaix. En 1733, Jean-Joseph Blanchard, conseiller du roi, disputait au maître particulier le droit de statuer sur les cautionnements en matière d'adjudication et faisait plaider en conseil que sa commission l'habilitait à connaître de tout le contentieux de l'exécution des jugements (3). Craignant de voir échapper ses épices, le juge-maître interdit à son greffier d'appeler désormais le lieutenant à la réception des cautions (4). Le 14 juin 1749, J. Blanchard résignait son office pour 9.600 livres. En 1765, il était occupé par Yves Pourcelet. Cet ancien avocat occupait alors à Carhaix les fonctions de sénéchal. Il s'était engagé à verser à son prédécesseur une rente annuelle de 480 livres. Il transmit sa charge à son fils Yves, qui l'occupait encore en 1785.

C. — Procureurs.

En 1703, Pierre Chassin, alors procureur à la maîtrise de Cornouaille, expliquait au commissaire du roi, M. Rouillé du Coudray, pourquoi il avait été contraint, deux ans plus tôt, de pousser jusqu'à 1.400 livres l'alternatif de son office. A la suite du rachat de cette nouvelle charge, la taxe aux parties casuelles avait été portée à 1.620 livres, soit 1.500 au principal et 120 livres d'augmen-

---

(1) A.D. Ille-et-Vil. C. 1824. *Lettre du* 24 *août* 1731.
(2) *Ibid. Lettre du* 23 *juillet* 1732.
(3) Cf. Ordonnance de 1669, Titre des maîtrises, *Art.* 4. Voir aussi *Arrêt de Règlement du* 26 *juillet* 1706.
(4) A.N. G.7.1344.

tation de gages. Afin de tenir compte de ses frais de déplacement (1), le procureur demanda, mais en vain, que sa capitation fut descendue au-dessous de 1.050 livres. Parmi les titulaires de cette charge au début du XVIIIe siècle, mentionnons François Du Val, sieur de Passuru (1704), Mathurin de Coussy (1707), Jean Huel, sieur de la Houdonnière (1713) et François-Joseph Briand de Kervagat (2). La famille de cet homme de loi était apparentée à celle du Liscouët, originaire de Riec et dont plusieurs membres exerçaient alors auprès de la guerie de Quimperlé (3). Originaire de la région d'Auray, Françcis Briant possédait une terre au bourg de Pluneret, une autre au village de Kerverner, en Baden (4). En juillet 1750, Fr. Briant cédait sa charge à Pierre Proux (5). Ce dernier exerçait encore à Carhaix en 1774 (6). Originaire de Plouguer, dans l'évêché de Quimper, cet officier avait épousé, le 21 août 1753, la fille d'un gros négociant rennais, Suzanne Rebulet (7). En 1776, il cédait son office pour 6.000 livres à François Pourcelet, sieur de Beauverger (8). C. Veller lui succédait en 1787; ce dernier joua un rôle important comme maire de Carhaix au début de

---

(1) Le taux des vacations de ces officiers n'avait point été accru, depuis l'ordonnance de 1669. Or, la maîtrise de Cornouaille comptait parmi les plus vastes du Royaume. Rares étaient les hommes de loi de Carhaix qui se contentaient des vacations réglementaires.

(2) *L.P. 29 mai* 1727. *Reg. P. d. B.* 19-11-1734.

(3) Sur les *Briant de Guillou* et les *Briant du Stang*, voir A.D. Finistère E.510/8 et 663/3 et sur les *Briant du Liscouët*, A.D. Finistère E.834 E.837 et B.855 (Aff. Demnat, dit « *Cosquérou* », injures et menaces à l'audience de la maîtrise (20-2-1734).

(4) Voir Acq Pegasse. A.D. Morbihan, B.1970.

(5) L.P. 15-12-1750).

(6) A.D. Finistère, B.97. Min. Greffe Présid. Quimper, Af. *Marivel.*

(7) R.P. Toussaints, Rennes. *Fiançailles,* 1er mai 1763.

(8) A.D. Finistère, B.124. Sur son frère, Joseph-René, écrivain à la Compagnie des Indes. *Voir A.D. Finistère,* B.546.

la Révolution (1). C'est lui que le Directoire du nouveau département chargera de gérer et d'administrer le patrimoine forestier national du Finistère. Arrêté sous la Terreur, il fut libéré à la chute de Robespierre et maintenu inspecteur sous le Directoire et le Consulat.

D. — Gardes-marteau.

Longtemps, en Cornouaille, les offices de lieutenants et de gardes-marteau furent exercés séparément. Jusqu'en 1710, les états de la maîtrise ne mentionnent à Carhaix qu'un simple garde porte-marteau. A cette date, la charge était érigée en office au bénéfice de M. J. de Goudelin (2), sans qu'aucun délaissement ne fut affecté en propre au titulaire de la nouvelle charge.

Dix ans plus tard, elle passait entre les mains d'un homme de robe, noble lui aussi, Charles du Beaudiez, sieur du Rest, qui en résignait les fonctions, le 3 juillet 1731, à un ancien avocat au Parlement, Claude de Thibault, sieur de Coatconval (3). Le 19 juillet 1742, un particulier, non gradué, François-Joseph Le Flo, sieur de Branho, était commis par François de la Pierre pour aider les officiers de la maîtrise aux opérations de balivage et de recolement dans les forêts royales de Cornouaille, à la suite du nouvel aménagement prescrit par le grand maître. L'intéressé se plaignit de la faiblesse de ses vacations. Il n'exerça aucunes fonctions effectives et fut révoqué deux ans plus tard (4). Dans la suite, la charge fut remplie par commission. En 1785, Yves Pourcelet de Travers percevait à ce titre 85 livres de vaca-

(1) Député aux Etats de Bretagne (1776), maire de Carhaix (1781), administrateur du Département du Finistère (1790), Membre du District de Quimper (1793). Suspect de fédéralisme, l'ancien député chercha refuge chez Kervelergan au domicile duquel il fut arrêté le 8 octobre 1793.

(2) Cet officier prêta serment devant la barre de la maîtrise le 30 mai 1710.

(3) L.P. du 16 mai 1732. Lettres de relief du 26-11-1733 (*Reg. P. d. B. le* 4-6-1734).

(4) A.D. Finistère, Reg. greffe de la Maîtrise Non Invent. 21 B. *Maîtrise de Carhaix.* (15 septembre 1744.)

tions, sans préjudice de ses gages de lieu venant de la maîtrise (40 livres) (1).

E. — Greffiers.

Lorsque l'office de greffier vint à vaquer à Carhaix en novembre 1731, une offre de 400 livres, faite cette année-là par un particulier ancien négociant à Quimper, fut jugée insuffisante par le subdélégué de Carhaix: « J'ai peine à croire qu'il n'y ait que 90 livres de gages attachés à cette charge », observe le correspondant (2), qui estime que les enchères doivent être poussées jusqu'à 600 livres. Sans doute, cet officier était-il astreint, en raison de l'étendue du département de la maîtrise, à effectuer plusieurs déplacements non rémunérés. Le greffier des Eaux et Forêts de Carhaix, qui n'avait pas été compris dans l'augmentation de gages décrétés peu auparavant, jouissait toutefois de gratifications substantielles sur les ventes effectuées chez les gens de main-morte, particulièrement fréquentes en Cornouaille (3).

F. — Huissiers.

En septembre 1730, les deux offices d'huissiers de la maîtrise, institués par l'édit de décembre 1693, étaient adjugés chacun 200 livres à MM. Fournel et Thupault. Les intéressés jouissaient alors d'un droit de deux sols six deniers sur chacun des exploits de leur ministère. Le 17 juillet 1738, les huissiers du présidial et de la maîtrise de Carhaix furent admis à faire bourse commune. Un acte constitutif en 14 clauses mettait sur pied une véritable mutuelle avant la lettre, couvrant non seulement les accidents et les maladies du personnel, mais l'ensemble des aléas résultant de l'exercice de leurs fonctions. A cette fin, tous les exploits, significations et vaca-

---

(1) Cf. A.D. Ille-et-Vil. 5B. *Réformation de* 1785. *Maîtrise de Carhaix.*

(2) Lettres du subdélégué Poulloudou, 8-11-1731. (*A.D. Ille-et-Vil.* C.1824).

(3) Le subdélégué en évaluait le montant à 150 livres pour les seuls bois ecclésiastiques du ressort de la maîtrise.

tions perçus sur le rôle des capitations et casernements étaient mis en commun à l'exclusion des dommages résultant des fautes personnelles imputables aux associés (1). Cette heureuse initiative fut bien accueillie en matière d'Eaux et Forêts où les risques de recouvrement étaient nombreux.

G. — Arpenteurs.

En décembre 1728, le grand maître, constatant qu'aucun des arpenteurs attachés à la maîtrise de Carhaix n'exerçait d'activité, commit à ces fonctions son propre adjoint J. Robert (29 septembre 1733). En 1742, M. Guillaume Bonneau prenait sa succession à Carhaix (2). Parmi les géomètres qui exercèrent auprès de la maîtrise de Cornouaille, citons MM. Kermorvan-Lecoq (1760), J.-B. Blenlu et Gérard Dieulangard (11 novembre 1764), Jean-François des Brulais (2 août 1760) et G. Baron de Boisjaffray (14 décembre 1785). En Cornouaille, les distances étaient longues et les experts se jugaient mal défrayés de leurs vacations (3). A plusieurs reprises des arpenteurs extraordinaires durent être commis dans le ressort de la maîtrise (4).

H. — Gardes et Sergents.

Très dispersées géographiquement, les forêts de la maîtrise de Cornouaille nécessitaient une surveillance de tous les instants. Or, les officiers disposaient de peu de moyens de contrôle sur les gardes. Paysans pour la plupart, ces derniers étaient commis à tour de rôle par le grand maître, pour une durée variable qui ne dépassait pas deux ans. Le plus souvent, ils ne manifestaient guère de zèle dans l'accomplissement de leurs charges. Sou-

---

(1) Reg. Greffe de la Maîtrise de Carhaix. 19-7-1738. (A.D. Finistère 21B. *Non invent.*)

(2) Mandement du 16 janvier 1742.

(3) Un arpenteur particulier fut affecté au service de la gruerie de Quimperlé le 30 octobre 1784.

(4) Mandement du 8 janvier 1777. (*A.D. Finistère.* 21*B. Non invent.*)

vent en butte à la jalousie ou à la rébellion ouverte des riverains, ils préféraient pactiser avec eux, du consentement tacite des officiers (1). Ils ne tiraient qu'un médiocre profit de leurs délaissements, dont, avec la complicité des riverains, ils ne cessaient cependant d'accroître l'étendue.

Le tableau suivant, dressé par le grand maître Fr. de la Pierre, lors de la Réformation de 1730, et conservé aux Archives Nationales (2), donne une idée approximative de l'étendue et de la valeur des délaissements, dont jouissaient alors les différents gardes de la maîtrise de Carhaix, à l'exclusion de ceux de la gruerie de Quimperlé:

	Arpents	Valeurs
Garde de Broës	28 a. 18 p.	44 l. 15 s.
Garde de Botvarec..	41 a. 40 p.	85 l.
Les Gardes de Fréau (sans assignation définie)..	121 a. 10 p.	161 l. 5 s.
Le Garde de Quillevern	58 a. 61 p.	75 l. 15 s.
Le Garde de Beuch'coat-St-Ambroise	80 a. 45 p.	127 l. 5 s.
Le Garde de Lestrezec..	52 a. 63 p.	55 l. 15 s.
Le Garde de Rochemarec.. ..	84 a. 4 p.	79 l. 10 s.
Le Garde de Menguen	49 a. 97 p.	150 l.
	513 a. 274 p.	= 778 l. 5 s.

(1) Les archives de la juridiction regorgent de procédures diverses, souvent fort instructives, mettant en cause à la fois les forestiers et les usagers. Les 23 et 24 mai 1717, le juge-maître Gillart de Larch'entel, en visite dans le canton du Menguen, en forêt du Huelgoat, constatait la disparition d'un grand nombre de pieds. Bientôt, passant outre, avec la permission du Conseil, à un arrêt regrettable du Parlement de Bretagne, le juge-maître de Carhaix rouvrait l'enquête, mettant cette fois en cause les deux frères Le Bourhis, lesquels avaient été préposés conjointement par le Grand Maître à la surveillance de ce massif. L'un et l'autre furent destitués. Cependant, la maîtrise se heurta une fois de plus, à l'insolvabilité des intéressés.

(2) A.N.G. 3.10.

Sur les treize forestiers que comptait alors la juridiction, quatre seulement savaient lire et écrire le français. C'étaient ceux de Duault, de Botvarec, du Taillis au Duc, de Quilevern et de Broës; les autres postes étaient, soit abandonnés, soit remplis par des cultivateurs riverains, commissionnés d'office à cet effet. 12 % des terres laissées en jouissance aux forestiers étaient labourables. Le reste consistait en terres froides et en landes. Les cantons abandonnés au forestier de Botvarec, sur la lisière sud du massif de Lemezec, étaient médiocres. Il en allait de même de là plupart des autres délaissements. En 1730, la forêt de Fréau ne comptait plus aucun garde: « Il y a eu ci-devant trois riverains analphabètes, mais, ajoute le grand maître, ils n'exerçaient aucune fonction. » A la faveur de ces désordres, la majeure partie des terrains assignés en garde soixante ans plus tôt, par le commissaire Legrand, avaient été usurpés par les gens du voisinage (1). Le rapporteur estimait à plusieurs dizaines de livres le dommage causé de la sorte à la Couronne. Plus du tiers des baillées circonscrites naguère par le réformateur ne purent être retrouvées par les arpenteurs de la maîtrise; c'est tout au plus si, dans ce massif, les terrains non usurpés purent être estimés à une centaine de livres. De tels revenus ne permettaient point l'entretien régulier d'un personnel de surveillance. Il en allait de même à la Plaine au Duc, canton voisin du bois du même nom, près de Gourin. D'une étendue de 10 journaux (42 livres de rente), ce délaissement, qui était censé constituer l'assiette principale des gages du forestier, avait été accaparé par un particulier, lequel prétendait l'avoir afféagé, quatre années plus tôt, du receveur du Domaine. Le grand maître ignorait tout de ces agissements. L'intéressé avait construit sur ce canton, en contravention aux ordonnances, et les revenus de la garde se trouvaient de la sorte

---

(1) Cf. M. Duval : *Forêt et Civilisation dans l'Ouest au* XVIII^e^ *siècle,* pp. 112-113.

réduits d'environ 60 %. A la même époque, les délaissements de Beuch'Coat et Saint-Ambroise étaient tombés entre les mains de divers particuliers. Plusieurs gens tenaient à ferme des terrains baillés par d'anciens forestiers qui ne remplissaient plus aucune fonction. A Lestrezec, les deux paysans commissionnés deux ans plus tôt n'étaient jamais comparus à la barre de la maîtrise depuis la date de leur prestation de serment; l'un comme l'autre n'entendaient que la langue bretonne. Au Menguen, la terre et la loge de « Parc-Amin » (1) jouxte les afféagements de la Coudraye avaient été, en 1664, réincorporés au reste de la forêt. Or, en 1710, la maison était occupée, sans titre, par un particulier du nom de Bizouarn qui y vivait paisiblement, cultivant les terres à l'entour. Cette garde, qui ne procurait plus désormais aucuns gages, était à l'abandon et les paysans riverains, commis d'office, n'y exerçaient plus aucunes fonctions. La situation était identique à Rochemarec. A Pleven, près de Quimperlé, le garde, qui exerçait le métier de boucher à Rosporden, engraissait sur ses délaissements les bêtes que lui confiaient les gens des environs et le bois était quotidiennement abrouti. En 1726, les délaissements des trois gardes de Duault (100 livres), La Motte-Nargoat (60 livres) et Lemezec (60 livres) avaient été assignés à l'initiative du grand maître sur les terrains de la gruerie de Quimperlé, en lisière du bois de Moëlan. Sur ces cantons, fort éloignés de leurs gardes, les intéressés ne touchaient guère que la portion congrue, à la diligence du greffe de la maîtrise.

En Basse-Bretagne, l'application des ordonnances royales rencontrait de grosses difficultés auprès d'une population fruste et volontiers querelleuse. En mars 1740, un habitant de Poullaouen, le sieur Le Moal, avait entrepris sans autorisation d'essarter, en compagnie de deux complices, un arpent de vagues, au nord du buisson de la Mot-

(1) Déformation pour « Parc-ar-Men ».

te, sur les bords de l'Aulne. Surpris, alors qu'ils déracinaient quelques souches dans ce canton avant de l'ensemencer, les compères mirent le forestier en joue et le menacèrent de mort s'il se mêlait d'en aviser les officiers de la maîtrise. De tels incidents n'étaient pas rares. Les procès-verbaux de la juridiction en témoignent abondamment. L'autorité des sergents était souvent prise à partie. En mai 1742, le garde de la taille de Broës procédait à Gourin à la publication d'un édit royal, rappelant les particuliers à l'observation de l'ordonnance de 1669, lorsqu'un gentilhomme du pays, M. de Plusquellec, qui se trouvait dans l'assistance, s'avança vers le sergent, l'épée au côté, menaçant hautement de le faire bastonner s'il poursuivait la publication de l'édit; le forestier dut faire appel à la protection des officiers. Il ne paraît pas que les mesures prises en 1770 pour asseoir et délimiter les délaissements des forestiers aient mis fin aux désordres. Les registres du greffe de la juridiction des Eaux et Forêts de Cornouaille témoignent de l'anormale fréquence des commissions dans cette maîtrise. Les épices perçues au greffe, lors de la prestation de serment, s'élevaient à trois livres. Aucun brevet ne fait mention de vacations fixes. Dans de telles conditions, nombreux étaient les hommes qui ne déféraient point aux ordres du grand maître. De son côté, le forestier du roi éprouvait les plus grosses difficultés à se trouver sur place les candidats répondant aux conditions requises par les ordonnances. Ceux qui savaient lire et écrire le français étaient l'exception. C'est à peine si 15 % d'entre eux satisfaisaient à ces exigences (1). Le 4 janvier 1742, le grand maître commissionnait un forestier pour instrumenter dans les forêts particulières du diocèse de Léon, jusqu'alors laissées en marge de toute surveillance. Le 29 novembre 1773, Thomas

---

(1) L'enquête menée par l'auteur sur les registres inédits du greffe de la maîtrise de Cornouaille porte sur une période de vingt années (1735-1755). (*A.D. Finistère,* 21 B.)

de la Pierre instituait à son tour, dans la partie sud de l'évêché de Quimper, éloignée du siège de la maîtrise de Carhaix, un garde général destiné principalement à contrôler les coupes de bois de futaie, faites sans attendre le délai de six mois, fixé par les ordonnances (1). Le 19 janvier 1753, un second garde rémunéré était installé à Fréau, à l'initiative du grand maître. Dans ce massif écarté et de surveillance difficile, le commissaire Legrand avait, en 1664, assigné des délaissements pour deux forestiers. Or, depuis le début du XVIIIe siècle, la garde d'un de ces cantons était exercée de façon indivise, tous les paysans de la contrée veillant conjointement sur une partie du massif (2). Dans les forêts de Basse-Bretagne, il n'était pas rare que deux frères remplissent simultanément les mêmes fonctions, l'un étant censé remplacer l'autre en cas d'absence (3). Le 21 mars 1769, Thomas de la Pierre établissait en forêt du Huelgoat un nouveau garde aux gages annuels de 100 livres (4). Ceci portait à deux le nombre des préposés rémunérés dans ce massif (1.183 ares). En 1777, les affféagements des bois du Hellas, Beuch'Coat et Lestrezec, réunis en une seule garde, étaient censés procurer aux forestiers du secteur un revenu de 120 livres. Seul le garde du Menguen était logé, les autres forestiers vivaient loin de la forêt et ne pouvaient y exercer une surveillance efficace. En juillet 1785, le comte d'Essuiles stigmatisait l'incapacité et l'indolence de la plupart des gardes de la maîtrise. C'est tout au plus si le tiers du personnel s'acquittait alors convenablement de sa mission. Au Huelgoat, seul le garde installé à proximi-

---

(1) Nomination de G. Gestin (Reg. Greffe Maîtrise Carhaix, octobre 1777. Ibid *A.D. Finistère,* 21 B.).

(2) Sur les rapports entre les deux forestiers, voir Reg. Greffe Maîtrise de Carhaix, 29 novembre 1773 (*A.D. Finistère,* 21 B.).

(3) Lire mandement de Fr. de la Pierre, 6 janvier 1762. — Coatbihan.

(4) Versailles, 21 mars 1769. Reg. Ch. des Comptes, Nantes, 22 mai 1769.

té de la Coudraye (1) était réellement redouté. A Duault, les riverains élargissaient insensiblement leur zone d'écobuage au sud-est du massif. Les pratiques journalières des gardes qui affermaient publiquement d'immenses landes vouaient à l'échec toute tentative de repeuplement sur les rives du massif. Le 17 août 1785, un arrêt du Conseil révoquait l'ensemble des délaissements dont jouissaient les forestiers de la province. Le roi avait, en effet, estimé devoir supprimer « quelques-uns desdits gardes, sauf à fixer un traitement en argent à ceux qu'il aurait jugé bon de conserver ». Les produits des baux consentis aux fins de repeuplement sur les terrains nouvellement réintégrés au Domaine devaient permettre le ravalement des fossés et l'édification de logements pour les gardes, dont les habitations étaient trop éloignées des massifs (2). Tour à tour, de nouvelles commissions furent enregistrées au greffe de la maîtrise pour le canton du Menguen (forêt du Huelgoat) (3), aux gages de 270 livres, Lemezec et Nargoat (200 livres) (4), Rochemarec (270 livres), Fréau (280 livres) (5). Le 6 février 1787, en réponse à une requête émanant du procureur de Carhaix, le grand maître demandait à ce dernier de lui faire parvenir désormais un état détaillé, aux termes duquel les gardes de cette juridiction seraient payés régulièrement de leurs gages tous les six mois. « Je me flatte, observait le forestier, qu'il sera facile de trouver de bons sujets et que la crainte de perdre leur place les maintiendra dans le devoir. » Cette lettre était accompagnée d'une nouvelle commission pour Pierre Sergent au lieu et place de l'ancien titulaire de la garde de Botvarec (6).

---

(1) *A.D. Ille-et-Vilaine.* Copie I.F. 984.

(2) Les baux portaient sur 599 a. Le grand maître en escomptait un rapport de 15.900 livres.

(3) Reg. Greffe Maîtrise de Carhaix, 30 août 1785.

(4) 7 décembre 1785 (*A.D. Finistère,* 21 B., Maîtrise de Carhaix).

(5) Ibid, 6 janvier 1786.

(6) Ibid, 3 mars 1787.

Le 27 octobre 1787 étaient adjugés au rabais, devant l'auditoire de la maîtrise, les travaux de construction de quatre nouvelles loges destinées à abriter les nouveaux gardes de Botvarec, Fréau, Duault et Lemezec (1). Seuls les terrains qui se trouvaient déjà détachés du corps de la forêt, tels La Coudraye et ses dépendances, échappaient aux mesures royales. Un arrêt du Conseil du 30 octobre 1787, enregistré au greffe de la gruerie de Quimperlé le 14 décembre, permit aux forestiers de la maîtrise de consentir tous baux, adjudications et échanges, sur les terrains ressortissant des anciens délaissements de la juridiction. Les sommes provenant de ces opérations devaient être versées directement à M. Mazel, de Laval, payeur du roi à Nantes, au vu des ordonnances du grand maître. Mais un différend ne tarda pas à l'élever entre les deux officiers sur la priorité d'affectation des nouveaux fonds (2).

Telle était la situation lorsqu'éclatèrent les troubles de la Révolution, qui devaient compromettre gravement la mise en œuvre des nouvelles réformes.

---

(1) L'adjudication de M. Jean Boucher portait sur une somme de 2.400 livres, dont le paiement serait échelonné en quatre termes de 600 livres. Le 17 mars 1792, le successeur de l'entrepreneur, M. Mailher, sollicitait du Directoire du département du Finistère le remboursement du dernier terme dont la délivrance lui avait été consentie le 11 juillet 1789 par ordonnance de M. Nouvel de La Flèche (*A.D. Finistère,* 22 L. 58).

(2) *A.D. Loire-Atlantique,* B. 5210, Maîtrise de Nantes.

ETAT
DES GARDES, VERDIERS ET FORESTIERS ESTABLIS POUR LA GARDE DES FOREST DU ROY, DEPENDANT DE LA MAITRISE DE CORNOUAILLE ET GRUERIE DE QUIMPERLE AVEC LES GAGES QU'ILS RECOUVRENT ANNUELLEMENT (1729) (1)

A. — MAITRISE DE CORNOUAILLE.

1°) Forêt de Coat-Bihan. — *Mathieu Le Page et Gilles Lalouet.*

Ces forestiers, pour leurs gages, ne jouissent que de quelques pièces de terre frustes aux rives de la dite forêt, valant au plus, en revenus, 20 livres. Ce sont des paysans villageois establys d'office.

2°) Forêt de Botvarec. — *Louis Bernard.*

Ce forestier jouit, pour gages, d'une portion de pré valant de revenus 30 livres: c'est un païsan nommé d'office et auquel il convient de donner des gages convenables pour veiller à la garde de cette forêt.

3°) Forêt de Rochemarec. — *Louis Ruellan.*

Ce forestier ne jouit d'aucuns gages; il est nommé d'office. Il est absolument indispensable pour la conservation de cette forêt d'empêcher les vols et pillages qui s'y commettent journellement par les habitants de la ville d'Huelgoat, d'y établir deux gardes avec des gages

(1) Cette pièce, non datée, paraît, d'après le contexte et les circonstances de sa découverte, légèrement antérieure à la Réformation de 1730 comme à la Conférence des Grands Maîtres. Elle était sans doute destinée à éclairer le Conseil. (*A.D. Finistère,* 21 B., Maîtrise de Carhaix, non invent.).

convenables pour leur subsistance; autrement, cette forêt sera entièrement pillée, avec la renaissance qui est très belle.

4°) Forêt de Menguen. — *Jean Le Coz, Jean Le Menez.*

Ces forestiers jouissent pour gages des brières estant dans les landes aux rives de la forêt, valant, en revenus, 20 livres au plus. Il est encore nécessaire d'établir des gardes avec des gages convenables pour leur subsistance.

5°) Forêt de Lestrezec. — *Michel Queneau, Yves Tourneu.*

Ces forestiers sont encore nommés d'office et ils ne jouissent d'aucuns gages dans cette forêt. Il s'y commet tous les ans quantités de vois, pillages par *les habitants de Scrignac, qui sont gens craints et redoutés et contre lesquels on ne peut mettre les rolles des amendes en exécution,* faute d'huissiers qui voulussent s'en charger. Il est encore absolument nécessaire pour la conservation de cette forêt d'y établir des gardes avec des gages raisonnables pour leur subsistance.

6°) Forêt de Beuch'Coat et quartier du Hellas. — *Pierre Crenn, Guillaume Le Scouarnec.*

Pareilles raisons que pour la forêt de Lestrezec. Les pillages et les vols sont encore en plus grand nombre, surtout dans le quartier du Hellas où le bois est très beau.

7°) Forêt de Lemezec. — *Vincent Bizouarn.*

Ce forestier jouit pour gages de quelques pièces et terres frostes près le taillis de Moëllan, valant environ 20 livres par an. Cette forêt est de grande étendue et mérite qu'on y établisse un ou deux forestiers avec des gages convenables pour leur subsistance.

8°) Forêt de Nergoat. — *Guillaume Guen.*

Pareilles raisons que pour Lemezec.

9°) Forêt de Fréau. — *Guillaume Pasquiou, Jean Le Deuf,*

Joseph Le Foll.

Cette forêt est de très grande et forte étendue dans laquelle on y commet tous les ans des vols, pillages et dégradations très considérables par les habitants des paroisses de Scrignac, Carnoët et partie de Poullaouen, contre lesquels il est encore impossible de mettre le rolle des amendes à exécution qui peuvent monter depuis dix à douze ans à plus de 20.000 livres ou environ, attendu qu'ils sont gens craints et redoutés et contre lesquels on poursuit en instance criminelle, en exécution d'arrêt du Conseil, qui commet Mgr l'Intendant de Bretagne pour le jugement de cette procédure, pour cause d'un soulèvement et rébellion par eux fait contre les officiers chargés du rolle des dites amendes, qui furent très maltraités à coups de fusil. Et pour pouvoir mettre le rolle des amendes à exécution, il faut absolument que les huissiers, qui en seraient chargés, *soient escortés de cent dragons et grenadiers* (sic). Il est absolument nécessaire pour la garde et conservation de cette forêt d'empêcher la ruine et destruction entière dont elle est menacée par les grands vols et pillages qui s'y font journellement et *dont on ne peut arrêter le cours, d'établir deux gardes à cheval,* par rapport à sa longue étendue, les deux autres à pied, ou du moins quatre gardes à pied, avec des gages convenables pour leur subsistance. Les trois forestiers qui en font la garde sont nommés d'office tous les ans. Ils ne jouissent pour gages que de quelques landes et pièces de terre frostes aux rives de la forêt, valant environ un revenu annuel de 40 livres.

10°) Forêt de Duault. — *Denis Bahezre.*

Ce forestier jouit en gages de quelques pièces de terre, près le taillis de Moëllan, pouvant lui produire par an 50 livres environ. Il est encore nécessaire d'établir deux forestiers pour la garde de cette forêt, qui contient près de deux lieues de longueur (sic) et de leur accorder des gages convenables pour leur subsistance; autrement,

cette forêt continuera d'être volée et pillée par les riverains.

B. — GRUERIE DE QUIMPERLE.

1°) Forêt de Carnouët et Saint-Maurice. — *Pierre Grevelle, Pierre et Jean Pasquiou.*

Cette forêt est des plus grandes et des plus étendues de celles dénommées au présent état, distante d'un quart de lieue seulement de la ville de Quimperlé, et donnant d'un côté sur la rivière navigable du dit Quimperlé. Dans cette forêt, on commet encore journellement des pillages, vols et dégradations très considérables, tant par les habitants de Quimperlé que par les troupes qui y sont en quartier. On assure même qu'il y a dans cette ville plus de deux cents hommes et femmes gueux, sans biens, qui ne vivent que par les vols des bois qu'ils font journellement dans cette forêt, qu'ils vendent aux habitants de Quimperlé, avec lesquels ils font commerce de tous temps, et ils font autres provisions de bois que dans la dite forêt et il est absolument nécessaire pour empêcher la destruction et ruine entière de cette forêt, dont elle est promptement menacée, *d'établir deux gardes à cheval ét deux autres à pied* avec des gages convenables pour leur subsistance, même faire donner aux arrêts contre les habitants de Quimperlé, les condamnant aux amendes et restitutions prononcées contre les hommes et femmes gueux et sans biens et les *soldats de la Marine,* attendu qu'ils leur donnent retraite et qu'ils font commerce des bois volés avec eux, nonobstant les déffenses qui ont été par plusieurs fois publiées au dit Quimperlé.

Les forestiers actuellement en charge sont des villageois riverains, nommés d'office tous les ans, qui ne jouissent pour tous gages que de terres frostes aux environs de la forêt, vallant 60 livres de gages ou environ.

2°) Forêt de Coatloch. — *Jérôme Le Beuz, Jacques Derrien.*

Ces forestiers ont 60 livres de gages désignés à prendre sur les amendes encourues par la dite gruerie, desquels on ne reçoit rien, estant prononcées contre des gens gueux, et à supposer qu'elles les reçoivent, c'est une très médiocre somme pour garder cette forêt. Il faudrait encore absolument établir un ou deux forestiers pour la garde de cette forêt, aux dits gages convenables pour leur subsistance.

Il est à remarquer que, tous les ans, lors de la visite générale, dans les dites forêts, on décharge gardes et verdiers et le procureur du roy en nomme d'autres en leur lieu et place, lesquels sont des paysans et villageois riverains des forêts qui n'ont point de bandouilières ni de casaques. Il est absolument nécessaire pour engager les dits verdiers à veiller soigneusement à la garde des dites forêts de leur donner des gages convenables pour leurs peines et travaux. Il est encore très nécessaire et absolument même *pour empêcher le commerce très considérable qui se fait dans la ville de Morlaix* par les riverains des forêts de Botvarec, Rochemarec, Menguen, Lestrezec, Beuch'Coat, Le Hellas, Lemezec, Nergoat et Fréau des bois qu'ils volent des dites forêts et qu'ils réduisent en poutres, soliveaux, chevrons et autre bois de charpentage, planches, limandes, lattes, sabots, essieux de charrettes et autres ouvrages d'establir un commis es dite ville de Morlaix à l'entrée d'icelle avec des gages raisonnables lequel aura pour pouvoir et mission de voir et visiter toutes les charrettes de bois de charpentage, planches et autres merrains, mesurer les charges des chevaux et (*s'ils sont*) martelés du marteau de l'adjudicataire des parcelles des dites forêts, dont lui seront remises les empreintes, conformément aux ordonnances, faute de quoi, il lui sera permis de les arrêter, confisquer même les harnois et chariots à chevaux au profit du roi et, en outre, peines et amendes contre les marchands qui les auront arrêtés, acheptés, ou

connoissoient les dits voleurs. De telle façon, on arrestera le cours du grand commerce qui est fait dans cette ville de Morlaix de bois vollés des dites forêts que *l'on prétend monter à plus de* 12.000 *livres par an.*

On supplie humblement MM. les Grands Maîtres assemblés de faire attention aux rolles et observations ci-joints et d'y faire pourvoir au plus tôt pour le bien de sa Majesté.

Michel DUVAL.

MONOGRAPHIE SOMMAIRE DE PONT-CROIX

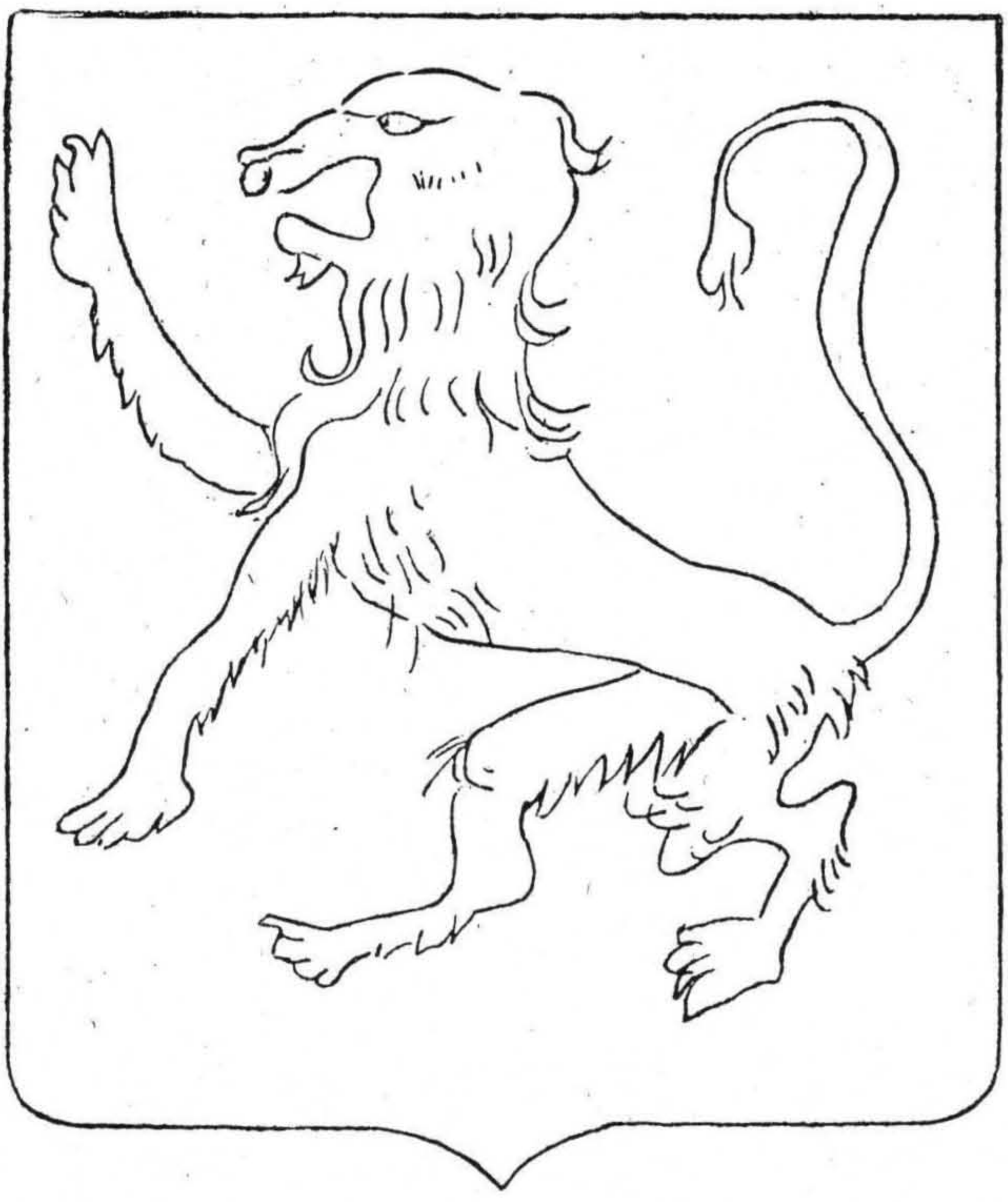

NATURELLEMENT

Depuis douze ans, nous accumulons des documents et informations, en vue d'une « Histoire de Pont-Croix ».

Nous avons passé la majeure partie de nos loisirs à étudier et déchiffrer tant les archives publiques (Archives Nationales, Bibliothèque Nationale, Archives des départements, Archives des mairies du canton...) que les archives privées qui nous ont été communiquées.

Pressé par nos concitoyens impatients de satisfaire leur curiosité, nous nous sommes décidé à mettre un peu d'ordre dans cette compilation, et à donner d'ores et déjà un petit aperçu de l'histoire de notre ville.

Résultat d'une synthèse hâtive, cette monographie sommaire contient probablement des inexactitudes.

Nous demandons à nos lecteurs de vouloir bien se montrer indulgents.

Et qu'il nous soit permis de remercier ici toutes les personnes qui nous ont aidé dans nos recherches: notre savant ami M. Daniel Bernard, vice-président de la Société Archéologique du Finistère ; MM. Blaise et Marcel Hubert, secrétaires de mairie à Pont-Croix; M. Erwan Le Bris du Rest et ses parents; Mme Le Berre-Pennamen et bien d'autres encore que nous ne pouvons malheureusement citer, faute de place.

R. G.

I. — GENERALITES

PONT-CROIX

Commune du Sud-Finistère (Basse-Cornouaille). Chef-lieu de canton. Arrondissement de Quimper.

Superficie. — Cadastrée: 763 hectares 61 ares 07 centiares. Totale: 784 hectares (inclus les 18 hectares 15 ares 85 centiares du quartier de Kérydreuff, anciennement en Plouhinec. Rattachement demandé dès avril 1791, réalisé le 6 août 1947).

La ville est bâtie sur la rive droite du Goayen, au fond de l'estuaire. Un pont la sépare de Kérydreuff.

Population totale : 2.613 habitants lors du recensement de 1962 (2.728 en 1946). Agglomérée au chef-lieu: 1.778; éparse: 381. Immeubles: 525. Nombre d'écarts: 19.

P.T.T.: rue Laënnec (ex-rue du Couvent).

Gendarmerie, autobus: route nationale 165.

Mairie: place de la République (immeuble construit en 1889).

Gare: à Douarnenez (16 kilomètres). Inaugurée le 28 janvier 1894, la gare de Pont-Croix est aujourd'hui désaffectée. Un petit chemin de fer à voie étroite desservait avant la dernière guerre Douarnenez-Pont-Croix-Audierne et Pont-Croix-Pont-l'Abbé.

Langues parlées dans la commune: le français surtout, mais la langue bretonne se maintient.

Costume: actuellement sans caractère particulier. Les dernières coiffes d'artisanes, dites « Pomponne », ont récemment disparu.

Fêtes: patronale, le 15 août (« Grand pardon »; de la Fontaine (ou « Petit pardon ») le 8 septembre; publique, le premier dimanche de septembre.

VIE ECONOMIQUE

Les foires. — Important centre de transactions, au cœur d'un canton essentiellement agricole, Pont-Croix compte 28 foires annuelles (premier et troisième jeudis du mois, plus 4 sessions supplémentaires). Les porcs et surtout les vaches pie-noires (race originaire du canton) y constituent les pôles d'attraction. Jadis, les moutons et les chevaux du Cap y étaient également tenus en haute estime.

L'origine des foires de Pont-Croix se perd dans la nuit des temps. Nous les trouvons mentionnées dès 1385. Des lettres patentes ducales, puis royales, confirmèrent les anciennes tenues ou autorisèrent les seigneurs de la ville à en établir de nouvelles (1404, 1505, 1665... cf.; notre étude détaillée dans le *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, 1960).

Le port de Pont-Croix. — Jadis très actif, est à présent sans trafic notable. Le débarcadère primitif se trouvait à Porz-an-Listri, non loin de Pennarhan. La « Pancarte des ports et havres » pour 1565 (Arch. Ille-et-Vilaine, C-3280) nous énumère ce qui était dû au roi (et anciennement au duc) sur les entrées et sorties de marchandises. On exportait jusqu'en Espagne. Quantité d' « aveux » seigneuriaux nous renseignent également sur le trafic du port.

Le quai actuel a été construit de 1835 à 1838; à 450 mètres en aval du pont. Les travaux coûtèrent 21.079 fr. 81 c. (Voir notice par M. de Miniac, Imprimerie nationale, 1879.)

Les derniers maîtres de port furent Pierre-Joseph-Marie Gloaguen († 20 avril 1878) et Yves Stéphan (pâtissier rue du Couvent, maintenant rue Laënnec). Une étude complète du port de Pont-Croix a été présentée par nos soins, en 1962, à la Société Archéologique.

Après la guerre de 1870, une usine d'iode s'est installée à Kerydreuff; puis, elle s'est transformée en fabri-

que de conserves. Il y a eu aussi dans ce quartier une tapisserie (sur pilotis). La tapisserie, créée par un Américain (apparenté semble-t-il à l'ancien homme d'Etat Christian Herter) s'est installée dans le haut de la ville et a disparu, avant la dernière guerre, à la suite d'un krack aux U.S.A.

Plus de trace des tanneries de Pennarhan (trois au XVIe siècle) ni des pêcheries de saumons qui appartinrent aux seigneurs.

COMMUNES ENVIRONNANTES

Au nord: Beuzec-Cap-Sizun.

A l'est : Meilars.

Au sud-est: Mahalon.

Au sud: Plouhinec.

A l'ouest: Esquibien.

GEOLOGIE

La ville est assise en amphithéâtre sur un coteau surgi du fond du synclinal principal Beuzec-Plouhinec. Granit et micashiste.

CLIMAT

Essentiellement maritime, mais plus doux que sur les côtes; tempéré et vivifiant.

II. — LES ETAPES DE L'HISTOIRE

Dominé par la flèche élégante de son église et le fin campanile de son collège, Pont-Croix surgit au sein de la campagne cornouaillaise aux surprenants contrastes : flancs presque nus des collines que les ajoncs et les genêts sèment d'or au printemps, large vallée verdoyante où coule paresseusement la rivière, bois, taillis, prairies, frondaisons généreuses: tel est le cadre pittoresque de la petite ville que de tout temps ont aimé les artistes (peintres: C. Duvent, P. de Lassence, V. Fournier, Désiré Lucas, Simon, Bellemont, Destienne, Da Silva, Floch... beaucoup

tinrent cénacle à « L'Hôtel des Voyageurs », ex-« Hôtel de Bretagne »); écrivains et voyageurs: Maxime du Camp, Flaubert, Brizeux, André Theuriet, Dickenon, Merlin, Wey, Cambry, etc...). Même sous l'Ancien Régime, il y eut à Pont-Croix des auberges très fréquentées: « Les Trois Marchands », « Le Lion d'Or », et surtout « Le Treillis-Vert » (actuellement librairie Pennamen).

ANTIQUITES

La Préhistoire a laissé peu de traces: un peulvan à Kergroix, une pierre sacrée à Saint-Hilarion (disparue récemment), un dolmen détruit signalé au N.E. de la ville par Du Chatellier... Pourtant, lechs et dolmens abondent dans le reste de la région. Leur quasi-absence à Pont-Croix est peut-être due au fait que le micashiste prédomine dans le sol de la commune.

Au début de notre ère, les Osismes, peuplade armoricaine, occupaient le territoire. Sous la domination romaine, plusieurs villages ont existé sur les deux rives du Goayen, ainsi que des postes d'observation. Leurs restes ont été explorés par Le Carguet à la fin du siècle dernier.

L'un de ces établissements est bien connu: celui de Kervenennec (près de Suguensou, ancien manoir important d'Esquibien, au nom en partie d'origine latine: « Sou » vient de « solidus »). Camp militaire ou, plus vraisemblablement, exploitation agricole gallo-romaine, il occupe principalement le champ dit « Parc-Toultan », 80 × 30 mètres avec fossés visibles, substructions repérables à faible profondeur, nombreux débris de poteries et briques à rebord en surface, crampons de fer, coquilles d'huîtres...; une statuette à inscription votive (18,5 cm.) a été découverte par Le Carguet en 1904. En juillet 1961, R. Gargadennec fils y a recueilli une pièce de monnaie à l'effigie de l'Empereur Constantin II (335-337) et représentant également la Porte de Trèves (capitale des Gaules).

Le 28 novembre 1883, le chanoine Abgrall découvrait une chambre souterraine — selon toute apparence une sépulture gallo-romaine — à Parc-al-Leur, à 300 mètres au nord de l'église de Pont-Croix et à 40 mètres de l'angle S.O. du nouveau cimetière (N° 33, section B du cadastre).

Les immigrations successives des Bretons insulaires en Armorique eurent lieu du Ve au VIIe siècle. On leur doit nos villages en « Lan- » et en « Tre- »; les villages en « Ker- » sont un peu plus tardifs.

FONDATION

Comme beaucoup de petites villes bretonnes fluvio-maritimes, c'est-à-dire bâties au fond d'un estuaire, là où vient s'arrêter la marée, Pont-Croix a probablement été édifié vers les Xe ou XIe siècles, auprès du gué très important pour les transactions entre les Pagi de Cap-Caval et Cap-Sizun. Jusqu'à la création du pont d'Audierne à Poulgoazec (Circa 1853), Pont-Croix est resté la clef du passage entre le Cap et le Pays bigouden. (Consulter, à propos des villes « fluvio-maritimes » l'étude de Bourde de la Rogerie, in-mémoires de la S.H.A.B., 1928).

Les premières mentions de Pont-Croix (Pontecroix, en breton: Pontekroaz ou plus communément « Ar Pont ») ne se rencontrent qu'à partir du XIIIe siècle.

A cette époque, un château fortifié, érigé au sommet d'un petit tertre artificiel (ou « butte » arasée au siècle dernier, se dressait sur la colline (ou « Ros ») de Pont-Croix. Autour de ce château, déjà disparu au XIVe siècle, sont venues s'agglomérer les maisons et s'installer les marchés. L'emplacement triangulaire de la butte et sa double enceinte se devinent très bien sur les vues aériennes.

Les rues, autour de la place, se sont longtemps appelées « le Tour du Chastel ». Deux rues escarpées, la grande et la petite « rue Chère » dévalaient directement du château à la rivière. Là se trouvaient les moulins seigneu-

riaux. Ceux-ci sont signalés dès 1306: « L'eaue du vielz moulin qui descent en l'eaue du moulin Monsr. de Lez Pontecrois, qui est appelée Oezian.... » (art. 144 du testament du Duc Jean IV). Oezian, ou « Gwazien », c'est-à-dire « les ruisseaux », est aujourd'hui encore, sous sa forme moderne de « Goayen » ou « Goyen », le nom de la rivière et aussi le nom breton d'Audierne (jadis « Treffgoezian »). A rapprocher peut-être de saint Guedian ou Gouzien?...

Le Goayen a 36 kilomètres de cours et prend sa source à Pengoayen, en Plonéis. En 1778, cette rivière faisait tourner 17 moulins.

Si l'on en croit un vieux document (L.A., B3, fol. 67), des Anglais auraient en 1464 remonté le Goayen pour venir piller la maison de Jehan de Kerguelenen, ancien receveur de Pont-Croix. Ils emportèrent des sauf-conduits maritimes que ce dernier avait en dépôt. (Encore n'est-on pas sûr que ce fait se soit bien déroulé dans notre ville.)

Il est fort possible que Kerydreuff soit antérieur à Pont-Croix, ainsi que l'affirme la tradition. Ce vieux quartier pittoresque est bâti sur la rive gauche, près du pont qui a remplacé l'important gué primitif. On le nomme, en breton: Keridreu. Ce nom est parfois orthographié « Kerdidreu » dans les anciens actes, ce qui permet d'y voir le sens de « village de l'autre bord » (ou encore « en friche » = « di-dreok »). Cependant, une vieille graphie de « Kaer-Truu », que l'on rencontre dans le cartulaire de Landévennec, incite à interpréter Kerydreuff par « village du passage ou du gué (cf. Beg an truk) ou encore du raccourci ».

AU FIL DE SON HISTOIRE

Pont-Croix fut, au fil de son histoire, une manière de capitale en Basse-Cornouaille, débordante d'activité.

Elle fut successivement:

— *Châtellenie,* possédant cour, barre et juridiction de haute, basse et moyenne justice (ses « pôts — ou potences — se dressaient dans le « Parc an Justisou », tout en haut du quartier de la Croix). Il s'y exerçait même d'autres juridictions seigneuriales, comme celle de la seigneurie de Lezoualc'h et celle de Kerharo.

Les sénéchaux de la juridiction furent successivement, depuis le XVII[e] siècle: Alain Perrault, Pierre et René de Kerviher, Alain Omnès, Jouan de la Ville Jouan, Jouan de Rosanduc, Joseph-Félix Le Blouch (intérimaire), Vincent Le Blond de Saint-Aubin, Aimery-Laurent Allain de La Roche et enfin Amand-Louis Trehot de Clermont.

— *Marquisat,* érigé par lettres patentes de février 1719.

— *Siège d'une importante subdélégation,* établie en conséquence de l'édit de 1715: 9 paroisses de Pont-Croix, 6 de Plogastel-Saint-Germain et 4 de Douarnenez avaient leur centre à Pont-Croix.

Subdélégués: Jouan de la Ville Jouan (1715-1750); Jouan de Rosanduc (1750-1769); Du Cosquer Riou (1769-1789)..

— A la Révolution, *chef-lieu d'un district,* qui englobait notamment Douarnenez.

— Depuis le 30 juin 1790: *Chef-lieu d'un canton* composé de 12 communes et qui tient le sixième rang parmi ceux du Finistère. (La liste des maires qui ont administré la commune de Pont-Crox depuis cette date peut être consultée à la mairie.)

Pont-Croix a vu, au cours des âges, s'affairer toute une population d'artisans besogneux (tisserands, tanneurs, bouchers, etc...) et de commerçants actifs, de marchands opulents (les Le Sal, Le Deim, Riou, Porlodec, Le Bars, etc...) dont les navires avant la Révolution exportaient les marchandises à Bordeaux. Bayonne, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Sébastien...), des gens de robe aussi (avocats, procureurs, tabellions) dont les affaires florissaient; de nobles enfin, que préoccupaient la gestion de leurs terres,

les nouvelles de la Cour et les progrès des sciences et des arts.

QUELQUES FAITS SAILLANTS DE L'HISTOIRE DE PONT-CROIX

La Ligue. — Parmi les faits saillants de l'histoire de Pont-Croix, il faut surtout citer les désordres de la Ligue: à la fin du XVI[e] siècle, Pont-Croix, qui tenait pour le roi, reçut la visite des bandes armées du comte de la Maignane (Anne de Sanzay), du baron Camors (qui saisit un navire « aulonnoy » chargé de vin « qui se trouvait dans la rivière, n'ayant pas marée commode », et qui rançonna la ville) et aussi de Guy Eder de Beaumanoir, baron de la Fontenelle. Ce jeune brigand gentilhomme fit à Pont-Croix, vers juin ou juillet 1595, une expédition demeurée tristement célèbre: les riches marchands et bourgeois pontécruciens cherchèrent refuge à Quimper et à Brest, s'enfuirent dans la campagne environnante ou se barricadèrent dans la tour de l'église. Pour les déloger du clocher et saisir les biens précieux qu'ils y avaient mis en sûreté, La Fontenelle tenta de les enfumer. Ce fut en vain. Mais ils se rendirent, à la promesse d'avoir « bagues et vie sauves ». En dépit de sa parole, le brigand donna carte blanche à ses soudards et le sieur Huet de La Villerouault, capitaine de la ville; Cosquer, recteur de Pouldreuzic et probablement de nombreux autres assiégés, furent pendus. Marie Du Menez, dame de Kerbuzulic, épouse de La Villerouault, fut odieusement maltraitée. Ces exactions — et beaucoup d'autres — firent que par la suite La Fontenelle, « le loup de la Cornouaille », le féroce sieur de l'île Tristan — également impliqué dans la conjuration de Biron — finit ses jours roué à Paris, en place de Grève, le vendredi 27 septembre 1602. Il n'avait pas 30 ans.

En février 1961, des ouvriers maçons travaillant à la démolition d'une maison ancienne de Pont-Croix (celle de M. Marcel Hubert) ont trouvé un dépôt de plus de

400 pièces de monnaies françaises, bretonnes, espagnoles et papales qui avaient été cachées à cette époque de troubles incessants.

L'épée de La Fontenelle existe encore dans une collection parisienne.

La Révolution à Pont-Croix, comme un peu partout, fut également une époque relativement troublée. Cependant, la sage administration de Louis-François Tréhot de Clermont (de 1790 à 1792) prévint bien des désordres. L'abbé Pilven a publié la correspondance qu'il échangea avec son fils Amand-Louis Tréhot de Clermont (né à Pont-Croix le 5 août 1762), député de Bretagne à l'Assemblée Nationale. Cette correspondance est extrêmement vivante et permet, concurremment aux registres des délibérations du conseil municipal, de se faire une idée de la physionomie de la ville et de l'état des esprits à Pont-Croix lors du déroulement des événements. On peut encore voir au cimetière la stèle d'Amand-Louis. Nous avons de lui un portrait (collection Dejabin). Les lettres du maire à son fils sont conservées à Trefrest.

Après Louis-François Tréhot de Clermont, la direction de la commune échut à un ancien huissier, ivrogne et incapable, nommé Louis Le Corre. Il laissa se perpétrer maintes exactions: bris de vitraux, bris de croix et statues, insanes parodies de culte : sermons de l'ex-abbé Bois, prêtre marié originaire de l'Hérault, fêtes de la Déesse Raison, chasse aux réfractaires, etc...

(Les abbés Charles Le Gac et Fidèle Plouhinec, vicaire, étaient réfractaires; l'aumônier des Ursulines, Guyard Du Verger et le recteur Louis Billon avaient prêté serment à la Constitution Civile.)

Parmi les personnages du temps, retenons:

— Olivier-Jean Morvan, né à Pont-Croix le 15 mai 1754. Poète de talent. D'abord avocat à Quimper. Nommé le 3 août 1790 membre du Directoire du département. Ad-

ministrateur des biens nationaux. Suspect de fédéralisme, il fut arrêté et guillotiné à Brest le 22 mai 1794 (en même temps que les 25 autres administrateurs du Finistère) (1).

— Pierre-Olivier d'Argent de Kerbiquet, fils de Jean-Vincent de Kerbiquet, sieur de Lescongar (mais ne possédant pas cette terre), receveur des domaines du roi pour l'arrondissement de Pont-Croix, né le 28 mai 1757. Avocat près la juridiction de Pont-Croix. Emigra en 1792. Servit dans l'armée des Princes. Il fut pris et fusillé à Hennebont le 29 décembre 1795. D'Argent est l'auteur de l'intéressant « Journal d'Olivier d'Argent, émigré », publié dans le deuxième volume de la « Correspondance secrète », imprimée à Paris en l'an VII.

— Jean-Pierre Le Baillif de Porsaluden, baptisé à Pont-Croix le 12 mai 1722, fils de Jean-Baptiste et d'Anne Porlodec, porte-étendard des chevaux-légers du roi, capitaine des Gardes-Côtes, émigra en 1791; débarqua à Quiberon en 1795, fut pris et fusillé à Auray.

— Paul-Jules de la Porte-Vezins, marquis, directeur du port de Brest, s'était retiré avec sa femme et ses trois filles (en 1791) dans son manoir de Lescongar — qui lui appartenait du chef de sa femme. Emigra en Angleterre en septembre 1792 et rentra après la tourmente.

Plus près de nous, Pont-Croix connut encore une période difficile de 1940 à 1944. Elle est encore présente dans les mémoires. Aussi nous abstiendrons-nous de la décrire.

III. — LES ANCIENS SEIGNEURS DE PONT-CROIX

La société féodale reposait sur le partage des terres: au sommet de la hiérarchie était le duc, puissant suzerain, qui distribuait les terres entre ses vassaux: chaque vassal recevait soit un fief noble (et il devait en retour fournir au duc un certain nombre d'hommes de guerre —

---

(1) Il existe une biographie de son fils, « le général Morvan ».

par exemple, en 1294, le sire de Pontecroix dut fournir un chevalier), soit un fief roturier (à charge de redevance ou cens). Les nobles répartissaient ensuite leurs terres entre leurs propres vassaux selon le même processus.

Les paysans, roturiers, mais libres, devaient aux seigneurs, outre un fermage fixe, certaines corvées, parfois bizarres (présenter un bouquet de roses, un gant à milan, etc..., figurent parmi les redevances au seigneur de Pont-Croix au XVII[e] siècle). De plus, ils devaient obligatoirement recourir au four et au moulin du seigneur. Le four banal de Pont-Croix se trouvait à l'extrémité de l'actuelle rue aux Œufs. Il y en avait un autre à Kerydreuff. L'abbé de Landévennec en avait un également à Pennanguer, près de l'école des sœurs, puisque le quartier relevait en arrière-fief de l'abbaye de Landévennec. On l'appelait « Form'Abad ».

Nous avons dit que les seigneurs de Pont-Croix avaient leurs moulins au bas de la ville. Chaque mancir avait aussi son moulin à proximité.

Par ailleurs, les paysans étaient tenus de payer au duc un impôt appelé « Fouage au duc ».

LE BLASON DE PONT-CROIX

« D'azur au Lion d'Argent » (XIII[e] siècle).

Depuis 1406, il est fixé comme suit:

« D'Azur au Lion morné d'Argent », c'est-à-dire au lion sans langue, dents ni griffes.

Devise: « Naturellement ».

POSSESSEURS SUCCESSIFS DE LA TERRE ET SEIGNEURIE

— Maison de Pontecroix: jusqu'en 1300.

— Maison de Tyvarlan (ou Tivarlen): jusqu'en 1391.

— Maison de Rosmadec: jusqu'en 1700.

— Maison Le Sénéchal de Carcado: jusqu'en 1754.

— Maison de Ploeuc: 1754-1756.

— Maison de Carbonnel de Canisy (Brancas de Forcalquier): jusqu'en 1829.

Le premier seigneur de Pont-Croix dont le nom soit connu fut *Sinquin* (signalé en 1254, 1275, 1294), fondateur de l'église. Son fils, *Gourmelen* figure au livre des « Osts » du duc Jean de Richemont en 1294. Il disparut sans hoirs.

Outre ce fils, Sinquin eut au moins deux filles: Plesou et Peronnelle. *Plesou,* l'héritière, porta Pontecroix en Tyvarlan par son mariage avec *Alain de Tyvarlan* (seigneurie en Landudec, au blason « d'Azur au château d'or ») vers 1300.

Son fils, Alain de Tyvarlan, épousa Sybille de Kersaliou.

Son petit-fils, *Alain* également, épousa Plesou de Pennaot: il mourut en 1384, laissant Pontecroix à sa fille aînée *Alix de Tyvarlan.*

Celle-ci épousa, en 1391, *Jean I de Rosmadec* (famille de Telgruc, blasonnant « pallé d'azur de 6 pièces »; devise : « En bon espoir »). Jean de Rosmadec était le demi-frère de l'évêque de Quimper, Bertrand de Rosmadec, fondateur de la cathédrale.

La lignée s'établit ensuite ainsi :

— *Guillaume de Rosmadec,* qui épousa Jeanne de Lespervez et mourut en 1425.

— *Jean II de Rosmadec* épousa en 1438 Jeanne Thommelin.

— *Alain* 1er *de Rosmadec* épousa en 1478 Françoise du Quellenec

— *Jean III de Rosmadec* épousa, au château de Blois, le 19 février 1505, en présence d'Anne de Bretagne et du roi Louis XII, Jeanne de La Chapelle-Molac.

— *Alain II de Rosmadec* épousa en 1528 Jeanne Du Chastel. Il fut présent aux Etats de Bretagne à Vannes, en 1532, lors du rattachement de la Bretagne à la France.

— *Tanguy de Rosmadec*, épousa: 1) Marie de Boutteville; 2) Marguerite de Beaumanoir (28 mai 1561) (on relève la signature de cette dernière dans les registres de baptêmes de Pont-Croix).

— *Sébastien Ier de Rosmadec*, épousa : 1) en 1588, Françoise de Montmorency (qui a aussi signé comme marraine à plusieurs reprises à Pont-Croix); 2) en 1600, Jeanne de la Motte. Plus connu sous le nom de « Baron de Molac », Sébastien combattit vaillamment pendant les guerres de la Ligue, fut gouverneur de Dinan, obtint l'érection en Marquisat de son fief de Rosmadec (en août 1608) et fut officieusement promu Maréchal de France. Il fut enterré en grande pompe en l'église de Pont-Croix en octobre 1613. (De nombreux Rosmadec sont inhumés dans le chœur de N.-D. de Roscudon. Ils y avaient autrefois une tombe élevée.)

— *Sébastien II de Rosmadec, épousa :* 1) Renée de Kergounadec'h (1-5-1616); 2) Louise Péricard, Comtesse de Poillé. Il était le frère de François de Rosmadec décapité en juin 1627 par ordre du Roi et de Richelieu, pour avoir participé à un duel en dépit des lois.

Il fut gouverneur de Quimper, puis de Dinan. Lettré très érudit, il fut l'ami de nombreux historiens et généalogistes (D'Hozier, Guy Autret de Missirien et de Lezergué, Vulson de la Colombière — ce dernier nous a laissé un portrait du Seigneur de Pont-Croix dans son ouvrage « La Science Héroïque » publié en 1644). Il correspondit également avec la marquise de Sévigné. Lors du voyage en Bretagne d'Henriette de France, reine d'Angleterre, il alla accueillir cette dernière à Hennebont et l'accompagna jusqu'à Nantes (août 1644). Il fit bâtir à Pont-Croix « l'une des plus belles Halles de la Province » et fonda, l'année même de sa mort, le couvent des Ursulines (20 septembre 1652).

— *Sébastien III de Rosmadec*, épousa Renée Budes,

marquise de Sacé, comtesse de Guébriant. Il fut gouverneur de Nantes. En 1682 il rendit aveu au Roi pour sa terre de Pont-Croix. (Ce document, très intéressant pour la physionomie de la ville, maison par maison, se trouve aux Archives Nationales. Série P 1695). Il mourut en 1694.

— *Sébastien IV de Rosmadec,* également gouverneur de Nantes, épousa Catherine Descorailles de Roussille, dont il se sépara. Il mourut, sans héritier, le 3 novembre 1700.

A sa mort, sa succession échut à sa sœur : Marie-Anne de Rosmadec qui porta Pont-Croix en la famille Le Sénéchal de Carcado (maison en Saint-Gonery, évêché de Vannes : « D'azur à 9, alias 7, mâcles d'or »). Elle était, en effet, veuve de René Le Sénéchal, Comte de Carcado, qu'elle avait épousé en 1666 et qui avait été tué au siège de Senef le 11 août 1694.

— *René-Alexis Le Sénéchal de Carcado,* son fils, eut le grand honneur d'obtenir par Lettres Patentes de février 1719, confirmation de l'érection du Marquisat de Rosmadec sous le titre de Marquisat de Pont-Croix.

Il convient de dire quelques mots de ce qu'était ce Marquisat :

Il était composé principalement des Seigneuries et terres de Pont-Croix, Tivarlen, baronnie du Juch, du Quemenet, Poullan, Suguenscu, Audierne, Kerlaouenan, Tromelin, etc...

La Juridiction du Marquisat (à l'exception du Quemenet) s'exerçait à Pont-Croix le lundi et le jeudi. Le Marquis avait prison sous l'auditoire (on voit encore cette étroite cellule dans l'actuelle maison Donnart, radio-télévision, près de la « maison noble », ancien « logement des Seigneurs de Pont-Croix » dite encore « Le Marquisat ». La rue s'appelle encore « rue de la Prison », ex-rue de « la geôle »). Aux « Plaids Généraux »

(audience de la Sénéchaussée) tous les officiers subalternes du siège devaient être présents. « Le 10 octobre 1771, on dénombra 8 procureurs, 17 notaires et 5 sergents militant au tribunal du Marquisat » (cf. D. Bernard, Monographie de Cleden). La dernière audience de la juridiction se tint le 10 septembre 1789. Outre des sénéchaux, Pont-Croix eut aussi des « baillis ».

Le Marquis avait, sur la place du marché, un poteau à ses armes, avec collier de fer, et des patibulaires à 4 pots aux issues de la ville. Il percevait de nombreux droits : devoir de coutume de la Halle et placître du marché, devoirs de péage, poids et balances, droit de pêcherie, d'issue et d'entrée en la rivière, etc...

A l'est du port de Pont-Croix, on voit encore le « Magasin du Marquisat ».

En 1714, René-Alexis Le Sénéchal de Carcado racheta en octobre la terre de Pont-Croix qui venait d'être vendue en janvier à Noël Danycan, riche armateur d'origine malouine, Conseiller du Roi et demeurant à Paris, place Royale. René-Alexis rendit aveu au Roi en 1730 (le document est conservé à Trefrest). Il mourut à Paris le 29 août 1743.

Son fils ayant péri à Prague en 1742, ce fut son frère :

— *Corentin-Joseph Le Sénéchal de Carcado* qui lui succéda. Il rendit lui aussi, aveu pour la terre de Pont-Croix en 1752. Il en afferma les revenus, la même année, au sieur écuyer Gatien Jouenne de Lorriere, fermier général, pour la somme de 16.000 livres.

Le 11 janvier 1754, il vendit la terre et seigneurie de Pont-Croix au *marquis de Ploeuc* pour 455.000 livres.

Le 11 janvier 1756, Pont-Croix devint la propriété de *dame Carbonnel de Canisy,* veuve d'Antoine-François de Pardaillan, veuve également de Louis Bufile de Brancas, et comtesse de Forcalquier.

Elle en confia la régie, en 1753, à Gabriel-François Le Roy, bourgeois de Paris; puis, en 1762, à Louis-François Tréhot de Clermont, lui aussi bourgeois de Paris (fils d'un employé aux Poudres), venu à Pont-Croix exercer les fonctions de procureur général et spécial du marquisat. (Il a résidé au N.E. de la place, ainsi que dans la vieille maison du « Marquisat », rue de la Geole).

La mort de Mme de Forcalquier étant survenue à Paris le 4 février 1814, Pont-Croix passa à son héritier: *Charles-Eléonore de Canisy,* qui décéda le 28 mars 1814. Né en 1729, il était le fils de Jacques-Michel, chevalier de Saint-Louis, qui avait épousé en 1726 Jeanne-Claude de Pinteville de la Motte.

Charles avait un frère, Léonor-Claude, qui compte encore des descendants.

Charles de Canisy a laissé un fils: François-René, marquis de Canisy (1755-1824), qui épousa en 1782 Mlle de Loménie, dont il eut deux filles.

Contrairement aux affirmations de Potier de Courcy, Pont-Croix, semble-t-il, n'a jamais appartenu aux d'Escoubleau de Sourdis.

Pont-Croix continua d'appartenir à la famille de Canisy.

En 1821, la terre de Pont-Croix était grevée de 360.000 francs d'hypothèques. M. Tréhot de Clermont était à cette date procureur de M. le vicomte de Canisy.

En 1827, nous trouvons à Pont-Croix, comme régisseur des propriétés « ci-devant appartenant à M. de Canisy », Achille Bégé, fondateur d'une école d'enseignement mutuel dans la commune.

En 1829, M. Bégé paraît être propriétaire à son tour.

M. D. Bernard, l'historien du Cap-Sizun, a retrouvé dans le journal « La Feuille d'Annonces », de Morlaix (10-17 septembre 1831), l'annonce suivante:

« Etude de Me d'Herbecourt, avoué à Paris, rue de la Seine, faubourg Saint-Germain.

« N° 70: adjudication préparatoire le 10 septembre 1831.

« Adjudication définitive le 24 septembre 1831, sur licitation entre majeurs, de la terre de Pont-Croix et ses dépendances...

« Elle a été estimée par experts, la somme de 377.684 fr. 25 c.

« La mise à prix est de 220.000 fr.

« S'adresser aussi à MM. Tréhot de Clermont, fermier général à Pont-Croix, et Gogal de Toulgoet, expert à Pontivy. »

IV. — MANOIRS - NOBLES - NOTABLES

En plus des seigneurs de la ville — qui la plupart du temps résidaient ailleurs, à Paris ou en Bretagne — Pont-Croix a connu sous l'Ancien Régime de nombreux représentants de la noblesse. Simples gentilhommes campagnards, gens de robe annoblis, quelquefois descendants de l'authentique chevalerie.

Il suffit, pour s'en convaincre, de feuilleter les registres de baptêmes, mariages et décès de la commune, et de déchiffrer les signatures, au bas de certains actes.

Mentionnons les manoirs: celui de Portsal, en Kerydreuff (disparu); celui de Quenictuec (il n'existe plus qu'une ferme); celui de Lespoul (ferme également) où vécurent des Jouhan, des Rouault, des Bocou, tous « nobles gens »; celui de Portz-Lesguen (école des sœurs) où vécurent des Rousseau (sieurs de Kergolvez, Pratoarc'h et Lesguen); celui de Quenicbeuzec (aux St-Alouarn, Saludem, Rospiec de Trévien) et celui de Kervillou (aux Moellien, qui possédaient aussi la maison proche du porche de l'église, dite « Portz-Moellien »).

Tremaria appartint aux Adam, aux Saludem, aux Bar-

bier-Lescoet. Le manoir conserve un portail intéressant. Citons pour mémoire Lescongar, beau manoir voisin de Pont-Croix, mais en Plouhinec.

Le manoir le mieux conservé s'élève au N.E. de la ville sur une colline à l'abri d'un bois: celui de Trefrest, admirable monument de la Renaissance. Au bout d'une allée montante et sinueuse, on découvre le grand portail ogival, flanqué de deux pavillons et orné d'un écusson malheureusement martelé à la Révolution. Dans la cour, un vieux puits de pierre porte une décoration de fer forgé et est entouré d'un curieux pavage en forme de cœur.

Le bâtiment principal du manoir possède un portail gothique en accolade, surmonté d'un écusson lui aussi martelé. Un cadran solaire armorié orne également la façade dont la partie gauche conserve des traces d'un incendie ancien et la partie droite semble restaurée. Les quatre fenêtres de la mansarde sont particulièrement remarquables. Le manoir de Trefrest date du XVI[e] siècle. Il existait en 1580. Son colombier, situé au midi de la route nationale 165, est sans doute plus tardif.

Le manoir a appartenu aux de Launay, de Kerviher, Dondel du Parc, Freval, du Marc'hallac'h. Le 17 mai 1807, M. Hignard, négociant de Pont-Croix (né à Avenières) s'en porta acquéreur. De 1807 à 1810, il permit à l'abbé Rochedreux d'y établir une école (préfiguration du petit séminaire). M. Hignard fils, né en 1799, et qui fut maire de Pont-Croix, décéda à Trefrest le 9 avril 1875. Depuis cette date, la famille Le Bris du Rest (alliée aux Hignard) en est propriétaire. Plusieurs membres de la famille résidant actuellement au manoir ont exercé à Pont-Croix, depuis la Révolution, les fonctions de maire. (Parmi les alliances des Le Bris du Rest, on note entre autres: des alliances avec les familles Le Maignan de Chatillon du Houlbec, Tréhot de Clermont, Fauger-Dupesseau et Lambert Des Champs de Morel).

De nombreux nobles et bourgeois résidaient en ville. Certains y possédaient leur hôtel particulier, les Rospiec par exemple, qui occupaient, pensons-nous, l'ancienne maison du Sénéchal (Kerviher), à Pennanguer (ex-gendarmerie).

Habitaient notamment Pont-Croix sous la Révolution (ou peu avant, car certains émigrèrent), des membres des familles: du Colombier, de Penfeuntenio, de Clermont, de Kerbiquet, Le Baillif de Porsaluden, de Cosquer Riou, du Houlbec, de Gonidec de Keramel (dont le comte Mathieu-François de Gonidec, chevalier de Saint-Louis, capitaine de vaisseau, mort à Pont-Croix et enterré dans l'église dans l'enfeu de Kerbalanec le 1er avril 1781), d'Esclabissac, etc... (une tombe dans le cimetière de Pont-Croix maintient le souvenir de cette famille d'Esclabissac, à qui fut confiée, vers 1810, la direction des Postes de Pont-Croix, et qui s'allia aux Rospiec et aux Gigaud de Saint-Martin de la Plagne — Pierre Gigaud, maire de Pont-Croix).

Au siècle dernier, on trouvait en outre, à Pont-Croix. des représentants de l'illustre famille de Tinteniac et des Le Bastard.

V. — LES MONUMENTS

L'EGLISE

Construction. — Ce remarquable édifice, dédié à Notre-Dame de Roscudon (tertre du ramier ou coline de Cudon) a fait l'objet de plusieurs études et pourrait, à lui seul, fournir matière à un volume.

Avant la Révolution, le chef-lieu paroissial étant Beuzec, l'église de Pont-Croix était dite « Tréviale ». On l'appelle également « collégiale » dans les vieux documents, bien que nulle bulle de fondation et nul acte ducal n'aient pu être retrouvés et que l'on ait seulement constaté à Pont-Croix la présence de « chapelains » et non de « chanoines ». (Plusieurs chapellenies et un doyenné étaient desservis.)

En fait, Pont-Croix est pourtant signalé comme possédant une collégiale, dans l'ouvrage de Tresvaux. Il y aurait donc eu 3 collégiales dans le diocèse de Quimper: à Carhaix, à Rostrenen et à Pont-Croix.

Si l'on en croit la tradition, et aussi certains caractères de la construction primitive, le premier architecte de l'église peut fort bien avoir été un Britannique: probablement un Gallois. Les récentes études de M. René Couffon, spécialiste des questions d'architecture religieuse en Bretagne, ont montré que l'église Notre-Dame de Roscudon remonte, en partie, au XIII^e^ siècle.

Elle a servi de modèle pour de nombreuses autres églises de la région.

Mais empruntons quelques renseignements à M. Couffon qui décèle *six campagnes principales de construction:*

1. — *Vers le milieu du* XIII^e^ *siècle:* construction d'un édifice de plan régulier, comprenant notamment la nef actuelle de huit travées avec bas-côtés.

2. — *Vers 1290* (n'y a-t-il aucun rapprochement à faire avec la suppression, en 1283, du doyenné de Beuzec-Cap-Sizun?): Sinquin de Pont-Croix fit modifier la partie haute du pignon ouest, agrandir le chœur et bâtir, au sud de celui-ci, une vaste chapelle en équerre (connue de nos jours sous le nom de chapelle du Rosaire ou « Salon des dames »). D'après une enquête du 8 décembre 1403 (cf. Dupaz), le portrait de Sinquin offrant son église à la Vierge a figuré dans la maîtresse vitre.

3. — *Fin du* XIV^e^ *ou début du* XV^e^ *siècle:* construction du magnifique porche méridional. C'est devant ce porche qu'on effectuait les bannies, que les receveurs seigneuriaux percevaient les redevances, et que l'on amenait aussi les condamnés. Par exemple, en 1669, Corentin Lapéré, du Cap, avant d'être pendu, pour meurtre, aux patibulaires de Lezoualc'h, fut « pour réparation publique, condamné a estre pris par l'exécuteur criminel, aux pri-

sons où il estoit, et pieds nus, la corde au col, tenant une torche de cire ardente d'un poix de six livres en main (dut venir) au devant le portail de Notre-Dame de Roscudon à Pontecroix et, à genoux, demander pardon à Dieu, au Roy et à la Justice » (communiqué par M. D. Bernard).

4. — *Vers 1450:* modification du transept, ordonnée par Jean de Rosmadec, pour recevoir le clocher. Construction de la chapelle des fonts. Transformation de la chapelle à l'est de l'aide sud.

5. — *Entre 1528 et 1544 :* Alain de Rosmadec agrandit le chœur, fit transformer le chevet droit en chevet à noues multiples et refaire les fenestrages des chapelles méridionales.

6. — *Au* XVIIIe *siècle:* modification de la façade ouest et reconstruction de la sacristie.

Quelques dates:

1790. — Blanchiment de l'église. Réparations diverses.

1792. — Démolition de tombes, enfeux, caveaux... (Les seigneurs avaient droit de prééminence en l'église, y possédaient leurs tombes plates ou élevées, leurs enfeux, leurs armes en « vitre ou en bosse », leurs bancs et escabeaux armoriés. Outre les nobles, de nombreux habitants de Pont-Croix d'avant la Révolution sont inhumés dans l'église: jusqu'en 1776, où une loi l'interdit (arrêt du 12 mars 1763), les concessions étaient accordées, à titre onéreux, dans la nef, par le « Général de la paroisse » (ancien « Conseil municipal et de fabrique »). Nous connaissons, par certains documents, l'emplacement des tombes et des diverses prééminences des nobles d'alentour dans l'église de Pont-Croix. Les ecclésiastiques étaient sans doute enterrés au pied des piliers sur lesquels on voit un calice sculpté).

1793-1794. — Destruction des armoiries. Le 29 mai 1793,

le nommé Cabestran, « l'un des volontaires de cette ville », monté sur une échelle, se mit en devoir de briser les vitraux. Il faillit se rompre le cou et se faire écharper par les femmes.

26 messidor an II. — « Un usage superstitieux règne depuis longtemps dans cette commune, qui est de faire sonner les cloches lorsqu'il tonne. C'est usage est d'autant plus dangereux qu'il ne peut causer d'autre effet que d'exposer les citoyens qui branle la cloche a être terasés par la foudre qui peut en même temps entraîner l'écroulement du clocher et par la causer beaucoup de malheurs par la suite; pour éviter de pareils événements, je crois qu'il est de la sûreté publique qu'il soit fait défense au sonneur de cloche de s'en servir au moment que le tonnerre gronde... » (Le Bris, agent municipal.)

15 ventôse an II. — « Il a été arrêté que l'on prendra le confessionnal de la chapelle de Saint-Crépin pour servir de guérite à la troupe auprès du corps de garde... »

1820. — Toussaint Daniel remplace 6 mètres de la pointe du clocher, abattus par la foudre, par une charpente recouverte de plomb.

1834. — On place un paratonnerre sur le clocher.

1848-1850. — Deux nouvelles cloches sont hissées.

1850. — Eglise classée par les Beaux-Arts.

1852-53. — Réparation du clocher lézardé. La flèche de l'église de Pont-Croix fut prise comme modèle, par l'architecte Bigot, pour édifier celles de la cathédrale de Quimper en 1855-56.

Le clocher de Pont-Croix a 67 mètres de hauteur et la flèche 32 mètres.

1893-1898. — Restauration de l'église, sous la direction de MM. Just Lisch et P. Gout, par M. Arthur Lemoine, entrepreneur. La réparation de la flèche fut effectuée d'avril à novembre 1895.

1895-1921. — Débadigeonnage de l'intérieur.

1923. — Nouvelles réparations.

Le mobilier:

— Tribune d'orgue du XVI[e] siècle (classée). Le buffet n'existe plus. On connaît plusieurs noms d'organistes de Pont-Croix, ainsi que le nom des facteurs d'orgue qui vinrent réparer l'instrument.

— Cuve baptismale avec baldaquin du XVII[e] siècle.

— Autel Saint-Joseph, en pierre, orné d'écussons portant les armes de Jean Le Rougeart de Loquéran et de sa femme Jeanne Le Doulce (mariage le 13 octobre 1516) que nous avons identifié : jusqu'alors on prétendait que cet autel remontait au temps des croisades.

— Retable (classé) de Saint-Pierre aux liens, et retable de Sainte-Anne, exécutés en 1672-73 par les sculpteurs Jean et Pierre Le Dean, de Quimper.

— Retable de Saint-Nicolas.

— Chaire à prêcher sculptée vers 1697 par Olivier Daniel, de Quimper.

— Sculpture en haut-relief de la Cène (classée), « inspirée de la Cène de Pierre Coecke d'Alost et exécutée d'après la gravure en contre-partie d'H. Goltzius, datée de 1595 » (cf. R. Couffon).

— Pieta provenant d'un retable de Notre-Dame de Pitié, commandé en 1688 à Paul de La Haye, de Pont-Croix (il habitait dans la Grand-Rue, près de l'actuelle boulangerie Ansquer-Salaün. Sa maison fut incendiée en 1677 ou 1678).

— Statue en pierre très fruste de Sainte-Anne (récupérée dans le vieux cimetière par le sculpteur Quillivic. Elle est posée sur un socle de pierre portant la date MD (1500).

— Boîte aux saintes huiles, en argent, commandée en 1677-78 à l'orfèvre quimpérois Joseph Bernard (classée).

— Ciboire de 1703 de l'orfèvre D. Freron (classé).

— Croix en cuivre de la fin du XVe siècle (classée).

— Débris de vitraux anciens avec portraits d'Alain de Rosmadec et Jeanne du Chastel (dans le sud de la chapelle du Rosaire) (classé).

— Au début du siècle, il y avait encore de nombreuses stalles dans le chœur: elles avaient été faites en 1704 par le menuisier Jourdren, de Quimper.

Nous possédons les noms d'autres ouvriers ayant travaillé pour l'église Notre-Dame de Roscudon.

Une gravure, de la première moitié du XIXe siècle, représente l'intérieur de l'église et montre deux autels avec retable à l'endroit où se trouvent maintenant les statues de Jeanne d'Arc et de l'Immaculée-Conception.

— Dans le bas de l'église, il faut noter la curieuse cheminée dont on ignore la destination exacte (même particularité en l'église de Saint-Tugen et celle de Penmarch).

Remarquer également à l'ouest du porche (à gauche en entrant) un grand bénitier de pierre. La tradition voulait que l'on y dépose « les dents tombées ».

A propos de tradition, il en est une autre qui subsiste aujourd'hui encore dans cette église: celle qui consiste, lors des enterrements, à faire toucher l'autel des Trépassés (Saint-Pierre-aux-Liens) aux deux extrémités du cercueil.

A l'extrémité ouest de la façade nord de l'église, on remarque une petite porte murée qui communiquait jadis avec l'ancienne sacristie. Une autre petite porte cintrée, dont il reste des traces, s'ouvrait aussi au côté ouest, dans une curieuse maisonnette flanquant le pignon, à droite du portail refait au XVIIIe siècle.

Ces deux portes auraient, dit-on, servi autrefois aux lépreux (cacous). Ceux-ci résidaient sans doute à Lochrist, ou à Kerraret (mais nous n'avons guère trouvé

trace de lépreux à Pont-Croix sinon d'un seul — Hervé Quimper le vieil — qui habitait Kermalero en 1647. Cependant, à Lochrist a existé une maladrerie fondée par les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem: « elemosyna — ou aumônerie » de Beuzec-Cap-Sizun, alias Bodoc-Capsithun, et mentionnée dans une charte du duc Conan IV pour le Temple, en l'an 1160. L'aveu de 1678 mentionne aussi « le bourg estant de la commanderie de Lochrist de l'Ordre de Saint-Lazare. La « ladrerie » ou hôpital de Lochrist est fréquemment désignée dans des titres divers des XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. La chapelle de Lochrist (commune de Beuzec, sise près de l'ancienne voie romaine, ex-grand chemin de Douarnenez à Audierne, qui passait par le haut de Pont-Croix) est déjà signalée en 1515. Elle a disparu à la Révolution, de même que la tour, où se trouvaient les cloches, édifiée sur les hauteurs de Kerrodou, à « Menez-an-Tour ».

Au village de Kerraret (ou Quelaret), on remarque que le métier de cordier s'est perpétué jusqu'à notre époque depuis le Moyen-Age. Jadis, cette profession était souvent exercée par les lépreux: il est donc possible qu'il y en ait eu en ce lieu.

Enfin, anciennement, les chapelles affectées aux lépreux étaient sous le vocable de « La Magdelaine » — et il a existé une chapelle de la Madeleine au coin nord-est de l'enclos du vieux cimetière de l'église N.-D. de Roscudon. Nous en reparlerons.

Le clergé de Pont-Croix était très important. Nous avons les noms des desservants et prêtres habitués de N.-D. de Roscudon depuis le XVI^e^ siècle. De nombreux prêtres de Beuzec habitaient Pont-Croix. Pierre Le Blouch, qui prit une part active à la fondation du séminaire de Quimper, et qui fut recteur de Rambouillet de 1669 à 1683, possédait une maison rue Poullou. Les évêques de Quimper visitaient volontiers l'église de Pont-Croix: Mgr du Louet y est venu pour des cérémonies de baptême (XVII^e^

siècle) ; en 1790, Mgr Expilly (évêque constitutionnel) fut accueilli en ville. Une illumination générale de deux chandelles par fenêtre avait été prévue en cas d'une arrivée tardive, mais il vint à midi. Il prêcha sans doute en breton, comme à Douarnenez.

De grandes cérémonies ont eu lieu à N.-D. de Roscudon à l'occasion des baptêmes, mariages et funérailles de la noblesse locale (et même d'ailleurs) : le 13 mars 1679, par exemple, Sébastien de Rosmadec-Molac, gouverneur de Nantes, assistait au mariage d'écuyer Sébastien de Kerret avec demoiselle Jacquette de La Haye; le 21 novembre 1764, on célébrait le mariage de messire François-Pierre Huon de Kermadec avec demoiselle Marie-Magdelaine de Calemard (dont la mère était une Porlodec). La bourgeoisie et la noblesse pontécrucienne étaient présentes de même que le frère du marié, comme lui valeureux marin: Jean-Marie Huon de Kermadec. Son neveu, Jean-Michel, prit part à l'expédition navale de recherche de La Pérouse, et donna son nom à un archipel du nord de la Nouvelle-Zélande: les îles Kermadec. (Notons que les Kermadec étaient Brestois.)

LE MONUMENT AUX MORTS DES DEUX GUERRES

Dû au ciseau du sculpteur Quillivic, ce monument se trouve au nord-est de l'église, dans l'enclos de l'ancien cimetière de la ville. Il représente une Pontécrucienne, la tête penchée, en coiffe « pomponne », et porte 103 noms inscrits pour 1914-18 et 24 noms pour 1939-45. Il a été inauguré le 7 octobre 1923. Désaffecté définitivement le 31 août 1883, le vieux cimetière comprenait jadis un « reliquaire » (démoli en 1866) et, nous l'avons dit, une chapelle dédiée à Sainte-Madeleine. Cette chapelle, reconstruite en 1654-55, démolie fin 1797, a servi de siège en 1793 à l'Assemblée populaire. Le 8 août 1721, on y a inhumé Alain Le Gargadennec, vicaire de Beuzec.

L'HOPITAL SAINT-YVES ET L'HOSPICE

Au midi de l'église se trouve une place qu'on nommait autrefois « Le Cloître ». En 1763, à l'époque où le duc d'Aiguillon faisait entreprendre le percement d'une traverse de Pont-Croix (Pennanguer), il s'y élevait encore une croix, appelée « la Croix du Doyenné ». En face du porche s'ouvre une rue que l'on connaissait sous le nom de « Douar-an-Abad ». L'hôpital Saint-Yves se trouvait à gauche de cette dernière. On peut voir (maison Claquin) une porte encore existante de sa chapelle. Dès le XIVe siècle, il a existé une chapelle (ou une chapellenie) Saint-Yves à Pont-Croix. La mairie conserve des lettres patentes, signées de Louis XIV et de Colbert (31 octobre 1703) unissant les biens et revenus de la chapelle de Lochrist à l'hôpital Saint-Yves. En mai 1786, Tréhot de Clermont, procureur spécial du marquisat, obtenait d'autres lettres patentes confirmatives d'un décret d'union de la chapellenie de Portz-Lesguen à l'hôpital de Pont-Croix.

L'actuelle école des sœurs a porté le nom de « manoir de Portz-Lesguen »: Guillaume de Rosmadec, recteur de « Ploezinec » au XVe siècle et habitant le manoir de Lesguen, en Plouhinec, avait fondé une chapellenie à Pont-Croix, sur cette maison. Le manoir de Lesguen, en Plouhinec, appartint, par la suite, aux Rousseau et Du Bois-Guehenneuc.

De nombreuses rentes étaient dues à l'hôpital Saint-Yves par de nombreux villages des paroisses environnantes (en Beuzec, Poullan, Mahalon, Meilars, Plouhinec (maison et four Saint-Yves à Kerydreuff, notamment), Plozévet, Pouldergat, Lababan, Plovan, Quimper, Quéménéven, Esquibien, etc... (Plusieurs livres de comptes des gouverneurs de l'hôpital sont conservés à la mairie.)

L'hôpital (le seul de la région) pouvait recevoir de 20 à 30 malades. On administrait à ceux-ci diverses médicamentations et leur menu comprenait parfois des « bi-

rinic » et des « pousse-pied »! L'hôpital parut manifestement exigu quand il s'agit d'héberger les naufragés du vaisseau « Les Droits de l'Homme », coulé lors d'un combat naval en baie d'Audierne, en janvier 1797. (Le général Humbert, qui devait commander l'expédition d'Irlande, était au nombre des rescapés accueillis à Pont-Croix).

En 1789, l'abbé Quillivic tenait une petite école dans le local des archives de l'hôpital (signalons qu'il y eut une école à Pont-Croix dès le XVe siècle).

L'assemblée municipale, qui avait jusqu'alors tenu ses assises dans l'auditoire, siégea en 1790 dans la salle voisine (celle des délibérations des administrateurs).

L'hôpital Saint-Yves fut vendu aux enchères en 1878 à la famille Donnart, et remplacé par l'hospice actuel, construit de 1876 à 1878, grâce à un don de M. Le Goff (sur plan de M. Bigot, architecte).

L'ANCIEN COUVENT DES URSULINES ET LE COLLEGE SAINT-VINCENT

Un couvent de religieuses Ursulines fut fondé à Pont-Croix, sans lettres patentes, par Sébastien de Rosmadec, le 20 septembre 1652.

Le premier établissement occupa la maison noble de la rue de la Geôle.

En 1720, on commença la construction de la chapelle du couvent, qui n'avait que peu progressé en 1730. C'était un édifice « disgrâcieux et mal commode ».

En 1749, on dénombrait 49 religieuses et 16 pensionnaires. Le couvent possédait une bonne bibliothèque. Les religieuses faisaient l'école aux jeunes filles et recueillaient des personnes âgées. Plusieurs de ces dernières furent inhumées dans le cloître comme les religieuses.

Pendant la Terreur, la chapelle fut transformée en « Temple de la Raison », le réfectoire servit d'étable, le bâtiment principal de caserne et de fabrique de sal-

pêtre. Bien qu'ayant accepté sans protestation l'instauration de l'ordre nouveau, les Ursulines furent contraintes finalement de se disperser. Quelques-unes demeurèrent en ville chez des particuliers ou entrèrent comme infirmières à l'hôpital Saint-Yves. (En 1830, le conseil municipal vota 150 francs pour fournir une tombe à Anne-Catherine Morvan, ex-Ursuline, décédée à 74 ans, après avoir enseigné « depuis plus de 40 ans aux petits enfants » (ex-sœur Marie-Cœur de Jésus).

En septembre 1796, Trehot de Clermont acheta le couvent (où enseignait à l'époque Jean-François Marteville, instituteur), puis le loua, jusqu'à l'Empire, pour servir de caserne à la gendarmerie.

En 1807, l'abbé Rochedreux (de Concarneau) décida de tenter d'établir un petit-séminaire à Pont-Croix. Après maints avatars, le collège put enfin s'installer dans l'ex-couvent, vendu par M. de Clermont à M. l'abbé Le Coz (excellent prêtre, mais assermenté) le 2-7-1822. La première rentrée eut lieu en octobre 1822. Après la Loi de Séparation, le collège dut s'exiler à Quimper le 29-1-1907. Il rouvrit définitivement le 1-10-1919. (Consulter sur l'Histoire du couvent et du collège, les études de D. Bernard et des abbés Tephany, Pilven et Gougay.) La Chapelle actuelle du collège dédiée à saint Vincent) date de 1904 et a été construite sur les plans du chanoine Abgrall.

*
**

Les chapelles:

Outre les chapelles, citées plus haut, des Ursulines, de Saint Yves et de la Madeleine, il y avait encore d'autres chapelles dans la commune de Pont-Croix :

— *celle de SAINT-GUENOLE,* signalée dès 1517, 1566, existait près de la grève, au bord du petit chemin encore connu sous le nom de « Hent Sant Guignole ». Rappelons que le quartier relevait en arrière fief de l'abbaye

de Landévennec, fondée par saint Guénolé. Cette chapelle n'existait déjà plus au XVIII[e] siècle.

— *celle de LANGROAS :* petit monument d'environ 5 m. × 4 m. 20, déjà en ruine au moment de la Révolution. Aux XVII[e] et XVIII[e] siècles on l'appelait la « chapelle de Sainte-Croix ». Le christ ornant cette chapelle fut décapité par les soldats de Claparède en janvier 1794, ce qui souleva l'émotion des Pontécruciens. Claparède s'illustra plus tard en Russie comme général de Napoléon. Il a son nom gravé sur l'Arc de Triomphe à Paris.

— *celle de LANNEON :* elle était dédiée à saint Brieuc. En 1793, on y saisit des « calices, patènes d'argent, plat de cuivre et deux sonnettes ». La chapelle était située à l'endroit maintenant appelé « al leuker ».

— *celle de SAINT-MAZAL* (ou « Sant Val »), en Kerydreuff. On y célébra le culte avec régularité jusqu'à la Révolution. De grands mariages y furent célébrés. Elle fut vendue nationalement au citoyen Boulain le 17 juin 1795, pour la somme de 7.025 livres.

VI. — CROIX ET FONTAINES

— *Croix du « doyenné »* : place de l'Eglise. Fut « descendue » en pluviôse de l'An deux.

— *Croix « de Mission »* : a donné son nom au quartier de « La Croix ». Abattue le 18 janvier 1794, vers les 9 heures du soir, par des hommes de troupe du détachement du 4[e] bataillon des volontaires de l'Hérault, en garnison à Pont-Croix. Ses débris furent recueillis et entreposés dans l'église. Restauration du monument au mois d'août 1804 (le socle porte 1806). A propos de « Missions », il convient de rappeler que le vénérable Père Maunoir vint à Pont-Croix prêcher des retraites en 1640-1641-1644-1652-1654 et 1672.

— *Une « croix du Couvent »* signalée au XVIII[e] siècle

au N.E. de l'Enclos des Ursulines est probablement le même monument.

— *La « Croix-Glaz »* existait en 1678, près de Perros-Evam (ou Even, en Toulquer) (à l'époque: Toul-an-Ler, c'est-à-dire le coin du marché au cuir).

— *La « Croix heureuse »* (« eürus ») devait se trouver au bord de la route de Kervillou.

— *La Croix de Lannéon* : abattue « par les vandales de 1793 », rétablie en 1820. Restaurée en 1862-1870. La croix de bois a été remplacée au XX^e^ siècle par une croix de béton, réalisée par M. Godec, de Pont-Croix.

LES FONTAINES

La fontaine vénérée de la Vierge, sise en un vallon ombreux, au N.-E. de la ville, est connue de temps immémorial. On y accède par la Venelle Noire (autrefois « Picmel »). Elle est réputée pour la guérison des maux de vue.

Signalée avant le XVII^e^ siècle en tant que « Fontaine de Nostre-Dame » ou « Feunten an itron Maria », elle a été détruite en 1792, afin d'obtenir à peu de frais des matériaux pour élever le bâtiment de la Fontaine de La Croix (dite « La Bonne Fontaine »). (Travaux « Gaudec » en 1792). En 1857, une pieuse pontécrucienne, Anne-Marie Lirin (30 mai 1816 + 2 juillet 1863) obtint de M. Hignard, maire, le droit d'effectuer une quête pour le rétablissement de la fontaine de la Vierge. Elle fut inaugurée l'année suivante. Le pardon de la Fontaine a lieu le 8 septembre; mais c'est surtout le 15 août que la procession (aux flambeaux et escortée du « bagad ») revêt le plus grand faste. Des cantiques bretons et français ont été consacrés à cette fontaine de Roscudon et ont pour auteurs l'abbé Kersimon et le Dr Savina, notamment).

— Au bas de Pennanguer existe la fontaine (et le lavoir) du Stang.

— Près de Kergroix (Kergroaz) la fontaine de Sant Oguil est devenue au siècle dernier la fontaine de Saint-Hilarion, ermite en Palestine. La pierre sacrée qui guérissait les maux de tête a récemment disparu; de même que le vieux saint de bois polychrome.

— La « Fontaine minérale » : Une déclaration royale du 25 avril 1772 ordonnait le relevé des « sources d'eau minérale ». Celle de Pont-Croix (remarquée par le voyageur lorientais Cambry, en 1794) se trouvait entre la fontaine de Notre-Dame et « Pont-ar-c'hantic ». Elle appartenait à M. Le Baillif de Porsaluden. On y voyait jusqu'à vingt buveurs à la fois, au dire du subdélégué, dont l'épouse venait, avec succès, d'expérimenter les vertus de la source. Le chemin, descendant de la ville jusqu'à cet endroit, a porté un temps, le nom de « chemin de la fontaine minérale ».

VII. — ANCIENS NOMS DE RUES

Rue Creis, Rue an iffern, Rue Bros, Rue Douar an abad, Rue Cochennec ou cohenner (devenue rue « du Couvent », du « Collège » et « Laënnec), Rue Picmel (ou Venelle Noire), Rue Poullou, Rue Laou (à l'est de la Place), Rue Toul an Ler (Toulquer), Rue Stocquer (midi de la Place), Tour du Chastel, Boismorain (« rue des Halles » devenue « Rue Alavoine »), Rue du Four (« aux Œufs »), Rue de la Geôle (« de la Prison »), Rue Glaou, Rue al Leuriou, Rue du Finistère...

VIII. — QUELQUES FAITS DIVERS DU XIX^e SIECLE

— 18 *fructidor An X* : « Te Deum solennel en l'église N.-D. de Roscudon) avec salut et prières en action de grâces du Senatus consulte publié le 27 du mois dernier, qui accordre au Premier Consul le Consulat à vie... »

— 29 *fructidor An XI* : Pétition des habitants, contre le sieur Kervennal, fournier banal, qui entretient un tas de 150 à 200 fagots de « lande » au milieu de la ville, risquant ainsi de « l'incendier en deux heures » !

— 25 *frimaire An XII :* « Le Conseil Municipal remarque depuis longtemps que la police ne se fait pas dans la commune. Tout ressament deux chevaux viennent d'être déposés près les Magazins à la Grève et y ont été mangés par les chiens et les cochons, ce qui compromet évidemment la salubrité. L'on voit ordinairement dans les rues des chiens et des chats crevés, des tas de boue entassés, etc... Kervennal tient toujours un tat de lande au milieu de la ville qui peut par accident incendier les maisons qui l'avoisine. Dans toutes les seremonies de baptêmes se commettent des indécences par des attroupements d'enfants et autres au point que les prêtres sont interrompus dans leurs fonctions et s'en plaignent journellement. Plusieurs habitants s'affectent de conduire leurs chiens à l'église où ils se battent et commettent des indécences. L'on voit aussi des hommes yvres pendant l'office divin. Il y a dans la ville plusieurs maisons débauchées où il se fait des rassemblements de nuit qui troublent la tanquillité publique et scandalisent les citoyens... »

— 11 *fructidor An XII :* « Aucun jeune représentant de la Garde Nationale de Pont-Croix (en raison surtout du manque d'équipement) n'a accepté de faire partie des seize délégués (du Département) au couronnement de Sa Majesté l'Empereur. »

— 24 *septembre* 1806 : Démolition des barrières de l'Octroi.

— 27 *juillet* 1807 : Aplanissement de la Place arrêté sur devis de M. l'Ingénieur en Chef.

— *1812 :* Epidémie de petite vérole : 40 cas, 5 décès.

Destruction de loups tentée à l'aide d'appâts consistant en viandes mélangées de noix vomiques.

— *1813 :* 13 mendiants reçoivent des médailles (qui leur permettent de mendier officiellement).

— 15 *avril* 1814 : Séance extraordinaire : « Les Mem-

bres de la Municipalité arrêtent d'adhérer et adhèrent à l'unanimité à l'acte du Sénat conservateur qui prononce la déchéance de Napoléon Bonaparte... » (Signé entre autres par : Lannou, Danielou, Hignard, Gigaud, Clermont...)

— 24 *avril* 1815 : autre séance : « Je jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur... » (Signé : les mêmes...)

— *1817* : Plan de Pont-Croix, dressé par M. Detaille.

Le 11 avril, une ordonnance de police prescrit : « de balayer devant sa porte, de mettre en tas les immondices et, pour que nul n'ignore le jour du balayage, il sera annoncé le matin au son d'une petite clochette ».

— 30 *mars* 1820 : Pétition pour obtenir le repavage de la rue Chère « fréquentée les jours de foire ». (Travaux en 1825.)

24 décembre : Le Conseil Municipal souscrit 200 Fr. pour l'acquisition du Château de Chambord et dépendances « au nom de Mgr le Duc de Bordeaux, faible marque sans doute de l'attachement sans bornes des habitants de Pont-Croix à ce Prince illustre accordé par la Providence aux vœux des bons français ».

— 20 *juin* 1821 : Le Maire trouve que c'est un « projet absurde » que de vouloir tenter de percer une nouvelle route de Pont-Croix à Audierne, et réclame plutôt « un Port avec quai à Pont-Croix ».

— *Août* 1821 : On projette d'établir une prison et une maison commune dans le bas-côté de la Halle. La Municipalité préfère louer la Halle plutôt que de l'acheter, car elle est en mauvais état (29 septembre).

— *1822* : Les Dragons du Doubs sont en garnison à Pont-Croix.

Le 8 octobre, la Municipalité achète la Halle. (Contrat dénoncé en 1823, résilié en 1824...)

— *1823* : En janvier, la neige tombe en « quantité prodigieuse », les communications sont coupées. « On ne peut se rendre à Pont-Croix ni à cheval ni en voiture... »

La même année, le Préfet engage à numéroter les maisons...

La même année toujours, la commune avait une population de 1.605 âmes. On y trouvait deux médecins : Jean-Marie Hemon et Pierre Gigaud et deux sage-femmes : Jeanne Vigouroux et Marie-Anne Quemener...

— *1824* : Célébration de la fête de Louis XVIII : feu de joie, hautbois et musette, mât de cocagne sur l'eau et rubans blancs. Coût : une trentaine de francs.

Pont-Croix refuse de souscrire pour l'érection près d'Auray d'un monument à la mémoire des émigrés débarqués à Quiberon.

— 28 *juin* 1825 : Le Maire (Manière), incite les parents à faire vacciner leurs enfants.

— *1826* : Il existe 15 à 20 bouchers à Pont-Croix, mais pas d'abattoir public. « lI se tue annuellement 200 bœufs, 1.600 vaches et bouvillons, 1.500 veaux et autant de moutons, lesquelles viandes ne se consomment pas entièrement ici. Les bouchers de la ville transportant leurs viandes hors la commune pour approvisionner les villes voisines telles qu'Audierne et Douarnenez. »

— *1829* : La commune a donné 20 Fr. « pour les funérailles du vieux geôlier (Barbier) qui est mort dans la plus grande indigence. lI a été pendant 45 ans, concierge de la commune de Pont-Croix ».

— *1830* : « Plusieurs personnes de cette ville se trouvent faire partie de l'expédition d'Afrique. » Lors de la prise d'Alger : feu de joie et danses à Pont-Croix « depuis 4 heures jusqu'à 11 heures » coût : 50 Fr.

Le 16 août (Louis-Philippe) : « Le pavillon national flotte sur notre clocher depuis dimanche. Le 5, il a été arboré à la Mairie. »

— *1832* : Les travaux de la nouvelle route d'Audierne sont interrompus par crainte de l'épidémie de choléra.

En août, le Maire, qui désire faire creuser un puits sur la Place, écrit à l'auteur d'un article de revue sur les puits artésiens (Degonsee, ingénieur d'Essones) pour lui demander s'il ne serait pas possible d'en percer un à Pont-Croix...

Il projette d'autre part de faire une plantation sur la Place.

— *1833* : Percement d'un puits sur la Place (pas artésien!). En effectuant les travaux, on découvre un minerai qui intrigue fort la Municipalité.

On décide de faire une plantation « de l'enclos du séminaire jusqu'au placître de la Croix dite de « Mission ».

— *1834* : Epidémie de choléra.

21 août : arrêté du Maire, interdisant de couvrir en chaume les bâtiments d'habitation et d'exploitation dans l'étendue de la ville de Pont-Croix.

— *1838* : Le 8 septembre, fondation d'un « Comice Agricole ».

— *1839* : M. Anceze, agriculteur à Lanméon, se propose de concourir avec deux charrues (une « Dombale » et une « Perfectionnée du Pays ») à la fête agricole du 7 avril à Pratanras.

On recueille 38 Fr. 80 pour l'aide aux victimes du tremblement de terre de la Martinique.

On recueille par ailleurs 50 Fr. pour le monument de La Tour d'Auvergne à Carhaix.

— *1840* : Moreau et Anceze, cultivateurs d'avant-garde, concourent pour les primes aux meilleurs méthodes de culture.

— *1844* : Le macadamisage de la rue Poullou est voté par le Conseil Municipal.

Audierne ayant émis la prétention d'être instituée chef-lieu de canton, le Conseil Municipal de Pont-Croix repousse avec force cette demande : « à Audierne aujourd'hui, il s'y trouve à peine une chaloupe armée pour la pêche ! » (février 1845).

En 1844, la ville achète des pompes à incendie (coût du transport depuis Paris : 150 Fr.).

— *1846* : Les pommes de terre se font rares et sont hors de prix. Il est interdit d'en exporter.

Deschennes est pharmacien. Le Dr Kerloch, de Pont-Croix, part pour Paris et est remplacé par le Dr Blanchard. Un accord intervient pour faire venir les Sœurs du Saint-Esprit à l'hôpital.

Le choléra atteint la ville le 7 novembre (Mathieu Deuffic et Marie-Louise Monat reçoivent 50 Fr. à titre de gratification pour leur dévouement à soigner les malades).

— *1850* : M. Le Bris du Rest organise de grandes battues aux loups.

L'église N.-D. de Roscudon est classée « Monument historique ».

— *1852* : On crée un corps de sapeurs-pompiers; Yves-Raphaël Béléguic (39 ans) est nommé, en octobre, « officier de la subdivision ».

— *1853* : Retour du Dr Kerloch.

Le Maire écrit au Préfet : « ... aucune objection à faire contre la construction de ce pont (sur le Goayen, à Audierne) si la navigation de notre port n'est pas interceptée... » (2 septembre.)

— *1855* : On danse sur la Place, pour célébrer la prise de Sébastopol (8 septembre).

— *1856* : Marie-Anne Cornou, née à Lanviscar, a l'honneur d'avoir pour parrain et marraine l'Empereur

et l'Impératrice Eugénie. Elle reçoit 100 Fr. de Leurs Majestés.

M. Salaun est médecin à Pont-Croix.

On échange les liards et les 2 liards contre une nouvelle monnaie.

— *1857 :* Les anciens soldats du Ier Empire obtiennent leur médaille de Sainte-Hélène.

— *1858 :* Achat de 50 seaux à incendie.

— *1859 :* M. Le Sage, fermier de Lannéon, demande 12 prisonniers de guerre pour travailler sa ferme.

— *1861 :* Un marché est passé avec Kervarec pour l'exécution des convois civils (avril).

— *1862 :* On organise en décembre une Loterie au profit des indigents. L'année suivante, en décembre également, Leurs MM. Impériales font présent d'un gobelet de vermeil pour la Loterie de bienfaisance annuelle.

— *1864* (décembre) : Autorisation accordée d'instituer un « Cercle Littéraire ».

Le 12 mai, le pharmacien Deschennes ferme son officine.

En avril, nouvel achat d'une pompe à incendie, et achat de 12 seaux en novembre.

— *1866 :* Épidémie de choléra.

— *1867 :* On fait venir de Paris des réverbères.

— *1870* (30 août) : Le Pensionnat des Frères de l'Ecole communale met une trentaine de lits sans accoutrement à la disposition des blessés (mais il n'y a plus de médecin depuis le décès du Dr Kerloch).

Le Supérieur du collège voudrait qu'on établisse un cimetière dans son établissement.

— *1871 :* En janvier, il y a 17 blessés de guerre à Pont-Croix. Il doit encore en arriver 30 autres à l'ambulance,

où exercent les docteurs Louarnec, d'Audierne, et Morvan, de Douarnenez. Les blessés proviennent de l'Armée de la Loire.

On réorganise la Compagnie de Pompiers : 51 hommes.

En septembre, on fait parvenir au Préfet le plan d'une « maison destinée au Télégraphe ».

En novembre, le Docteur Pierre-Nicolas-Christian Néis s'installe à Pont-Croix. C'est le père de la romancière Jeanne Nabert; celle-ci a obtenu le Prix du Premier Roman avec son livre « Le Cavalier de la Mer », édité chez Plon en 1931. Elle a écrit d'autre part : « Humbles moissons » (poésies publiées sous le pseudonyme de Sijenna); « Silences brisés » (Prix Archon-Despérouzes); « Les Termagies », roman, Plon 1936; « La lame sourde » (théâtre, La grande revue); et « L'Ilienne » (Librairie Celtique 1946). Son mari, l'éminent philosophe Jean Nabert, décédé le 13 octobre 1960, est enterré à Pont-Croix.

La même année 1871, on publiait à Brest un « Recueil de Dictées françaises », édition posthume d'un ouvrage dû à un autre écrivain de Pont-Croix, Alain Gouzien, grammairien et poète de langue bretonne, professeur à Brest, né à Kerydreuff le 9 juin 1797 et mort à Brest le 2 décembre 1870. L'un de ses fils, Armand Gouzien, né à Brest le 4 février 1839 et décédé le 14 août 1892 à Hauteville House chez Victor Hugo, à Guernesey, fut une compositeur remarquable. On lui doit, par exemple, la fameuse « légende de Saint-Nicolas ». Il signait parfois ses œuvres musicales du pseudonyme « Alain de Pont-Croix ». (Portrait dans « Le Monde Illustré », 20-8-1892.)

Le docteur Louis Gouzien, qui soigna les cholériques de l'île de Sein en 1886 et reçut des îliens une épée d'honneur en signe de reconnaissance, était le petit-fils d'Alain Gouzien.

— *1874 :* Proposition d'une nouvelle Mairie et acceptation (8 février).

— *1875 :* Projet de bornes fontaines alimentées par la Fontaine de la Croix.

En octobre, on abat les arbres du boulevard.

— *1877 :* Achat de réverbères. Adoption du modèle Thierry de boîte postale.

— *1879 :* Adjudication des 27 arbres de « La Croix » (abatage en 1880).

— *1880 :* Plan de la Mairie, dessiné par Bigot, architecte. Adjudication des droits d'étalage et de l'éclairage au pétrole de Pont-Croix.

— *1882 :* Le sculpteur Larhantec, de Landerneau, produit la belle croix du nouveau cimetière. (Il est également l'auteur de la belle statue en Kersanton de M. le curé Yvenat).

— *1883 :* On vote 500 Fr. pour la construction d'un parapet sous les Halles. (Les Halles acquises par la ville en 1924, et démolies en 1949.)

— *1894 :* Un vin d'honneur est organisé pour le cortège officiel à l'occasion de l'inauguration du chemin de fer.

— *1895 :* Par arrêté du 16 novembre, le Préfet autorise « la Société Orphéonique de Pont-Croix » à se constituer.

*
* *

Nous mettons un point final à cette étude et laissons à nos concitoyens le soin de se documenter eux-mêmes sur l'histoire de la ville au XX^e^ siècle. Mais avant de clore, nommons encore quelques Pontécruciens de marque (de naissance ou d'adoption) dont certains ont donné leur nom à nos rues :

— Adolphe Alavoine, qui fut maire de Pont-Croix de 1892 à 1895.

— Arsène Kersaudy : maire de 1895 à 1934.

— Alexandre-Yves Le Bras, juge de paix, originaire de l'île Tudy, mort à Pont-Croix le 20 juin 1908 : il fut poète de langue bretonne.

— Corentin Kersual, né à Pont-Croix en 1906, pilote de ligne, mort le 1-4-1948, au cours de sa trentième traversée de l'Atlantique-Sud.

— Marcel Pellay (1923-1958), héros de la France Libre et de la Résistance; et Hector Audren, également héros de la Résistance.

Roger GARGADENNEC.

La mort de l'Abbaye Bénédictine de Saint-Mathieu-Fine-Terre

La Révolution porta le coup final à l'abbaye bénédictine de Sant-Mahe-pen-ar-bed, Saint-Mathieu-fine-terre. L'abbaye avait connu au cours de ses mille ans d'existence bien d'autres catastrophes. Elle ne put résister à celle-ci. En cette seconde moitié du dix-huitième siècle, elle glissait seule, tout doucement, vers son trépas. Les abbés commendataires n'y résidaient point. Quelques religieux d'inégale valeur traînaient une existence obscure dans de vastes bâtiments dont plusieurs menaçaient ruine.

L'Histoire. — Les origines de l'abbaye sont confuses. La légende affirme qu'elle fut fondée au vr^e^ siècle par saint Tanguy qui en aurait été le premier abbé. On a trace d'un abbé Daniel qui, l'an 1170, passe une transaction avec les habitants de Morlaix. A trois reprises, l'abbaye fut dévastée par les Anglais, à trois reprises elle fut reconstruite. La réforme de l'ordre de saint Benoît fut introduite sous l'abbé Louis de Fumée, en 1655. Vers la même époque, les religieux de Saint-Maur reconstruisirent les bâtiments. Tout n'alla cependant pas pour le mieux puisqu'en avril 1692, les moines demandèrent à venir à Brest. Le roi refusa. Un historien affirme qu'on envoyait là « les religieux de l'ordre qui s'attiraient des punitions » (1).

---

(1) Continuateur d'Ogée. Ces courtes notes sont établies d'après Ogée, « *Dictionnaire historique et géographique de Bretagne :* Prosper Levot, « *L'abbaye de Saint-Matthieu-de-Fine-Terre ou de Saint-Matthieu (Finistère)* », (*Bulletin de la Société académique de Brest, VIII,* 1872-1873) ; Urscheller, « *La Pointe Saint-Matthieu* », 2^e^ édition, Brest, 1892.

L'abbaye. — L'abbaye se dressait au bout du monde (1) sur le roc battu et rebattu à sa base par une mer qui n'est jamais calme. C'était une grande construction composée de deux ailes perpendiculaires. Les deux façades, l'une à l'est, l'autre au nord, regardaient du côté de la terre. Elles avaient mêmes dimensions: 36 mètres de long, 10 de haut. L'aile nord avait 10 mètres de large, l'autre n'en comportait que 8. Au rez-de-chaussée, étaient, à l'est, la cuisine et le réfectoire; au nord, la grande salle, un salon, des « cabinets », la bibliothèque qui contenait seulement 621 volumes. A l'unique étage étaient les chambres. Le cloître était « petit, mais passable », dit un visiteur au XVII[e] siècle. Les communs, écuries et crèches, s'alignaient dans la cour nord. Au midi, dominant la mer, l'église abbatiale dont il reste les ruines imposantes voisinait avec un phare. Couvent, cloître, communs, église et phare étaient enfermés dans la sévère cuirasse de murs hauts de quatre mètres (2).

Le domaine était assez peu important. En tout, vingt-deux parcs, champs, etc..., d'une contenance de 30 hectares. L'abbaye possédait aussi un moulin, mais pas la terre sur laquelle il s'élevait (3).

Revenus et charges. — Les revenus se montaient à 18.000 livres d'après le « Rapport du bureau de Léon » en 1786 (4). Le même document évalue les charges à 2.450 livres seulement parce qu'il ne tient compte que des portions congrues à payer au clergé séculier. La

---

(1) « Sant-Mahe-pen-ar-bed » signifie Saint-Mathieu au bout de la terre. On disait en français « Saint-Mathieu-fine-terre » ou « de-fine-terre », « fine » étant pour « fin », « limites ».

(2) D'après un procès-verbal d'état des lieux du 5 thermidor, an IV (23 juillet 1796) cité par Daniel Bernard, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* 1937, p. 133.

(3) Louis Kerbiri'ou, « *Jean-François de la Marche, évêque-comte de Léon* », Le Goaziou, Quimper, 1924, p. 602.

(4) *Même ouvrage,* p. 126 à 600.

liquidation de l'abbaye prouva qu'elles étaient bien plus considérables.

Les recteurs de Plougonvelin et de Saint-Mathieu ne percevaient pas de dîmes, la portion devant leur suffire. Mais les religieux levaient si bien la dîme que les paroissiens de Plougonvelin et de Saint-Mathieu protestèrent dans leurs cahiers de doléances : « Nous nous pleignons de ce que l'on dixme notre récolte à la douzième gerbe » (1). Or, dans la plupart des paroisses du Léon, elle ne se levait qu'à la trente-sixième gerbe (2).

L'abbaye payait donc au clergé des deux paroisses des portions congrues ainsi réparties:

à M. Carluer, recteur de Saint-Mathieu	700 livres
à M. René Kermergant, recteur de Plougonvelin	700 livres
à M. Joseph Quéré, vicaire	350 livres
à M. François Morvan, vicaire	288 livres
à M. Jacques Le Gall, vicaire à Lochrist	360 livres
à M. Guillaume Marc, vicaire du Conquet (3)	290 livres

Soit au total : 2.688 livres (4).

D'après un extrait du registre du District d'Auxerre du 17 décembre 1790, l'abbé de Robien, « doyen de la cathédrale d'Auxerre, jouit d'un revenu annuel de 6.000 livres,

---

(1) Archives du Finistère.

(2) Kerbiriou, *même ouvrage,* p. 136-137.

(3) Lochrist était une trêve de Plougonvelin. Le Conquet n'était même pas une trêve, mais en raison de l'importance de la localité, un vicaire y était attaché.

(4) Daniel Bernard, « *Le clergé séculier dans le Finistère en* 1790 », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère;* 1937, indique 2.600 livres. Nous donnons le chiffre de 1790, d'après les Archives du Finistère, « Traitement des ecclésiastiques fonctionnaires publics du district de Brest; revenus comme curés ou vicaires en 1790, District de Brest, Cultes, L.

Les nouveaux traitements étaient bien plus importants. La population de Plougonvelin étant de 2.226 habitants, un traitement de 1.800 livres fut attribué au recteur, chacun des quatre vicaires recevant 700 livres. La population de Saint-Mathieu étant estimée à 260 habitants, le recteur reçut désormais 1.200 livres.

payables de 6 mois en 6 mois, comme abbé commendataire de Saint-Mahé à dater du 1er janvier 1781, quitte de toutes charges excepté les portions congrues du Recteur (ou curé) et de deux curés de Plougonvelin (soit 2.600 livres) » (1). Il semble donc bien que les 2.688 livres étaient payées au clergé local par l'abbé qui ignore le nombre et la qualité des bénéficiaires.

Le total des charges se montait à 14.605 livres 9 (2). L'abbaye avait contracté de nombreuses dettes. Les créanciers vont se faire connaître au moment de la liquidation. Nous entendrons, des années durant, leur longue litanie.

Depuis 1775, le procureur fiscal était Pierre Créach, avocat au Conquet (3), homme influent, qui se montra partisan de la Révolution.

Saint-Mathieu était le siège d'une juridiction abbatiale peu importante qui s'étendait sur Plougonvelin et ses trêves de Notre-Dame de Grâce et de Lochrist-Le Conquet, Lampaul-Plouarzel et Locmaria-Plouzané (trêve de Plouzané).

L'abbé. — Au XVIIIe siècle, pendant 40 ans, l'abbé avait été Jean-Louis Gouyon de Vaudurant. Né à Vannes en 1702, vicaire général de Coutances, il avait obtenu la commende de Saint-Mathieu en 1739. Sacré évêque de Léon le 12 octobre 1745, il démissionna de son évêché en 1763 mais conserva l'abbaye jusqu'à sa mort, en 1779 (4).

Adrien de Robien, breton d'origine, vicaire général d'Auxerre, fut pourvu de la commende, sur proposition

---

(1) Archives du Finistère, District de Brest, Cultes, L.
(2) Daniel Bernard, *article cité*, p. 112.
(3) Archives du Finistère, B. 1679.
(4) Albert Le Grand, « Vies des saints de la Bretagne armorique », édition Salaün, Quimper, 1891, notes du chanoine Peyron, p. 251.

du roi, par des bulles données en cour de Rome en 1780 (1).

S'il est possible que Vaudurant ait visité Saint-Mathieu durant ses 18 ans d'épiscopat dans le diocèse, il ne semble pas que M. de Robien se soit préoccupé d'autre chose que de percevoir son bénéfice.

Les religieux. — En 1790, cinq religieux bénédictins habitaient l'abbaye. Le prieur était Dom Joseph Baron. Né à Rennes, il avait alors 64 ans. Il déclare être titulaire depuis 1750 « du prieuré simple et régulier d'Azay-le-Rideau, diocèse de Tours ». Il en ignore le revenu et les charges, mais il assure que sa valeur est très modique (2).

A ce prieur si mal renseigné sur l'état de ses biens était adjoint comme sous-prieur Dom Félix Chauchart de la Vicomté, né au château de la Vicomté, près de Saint-Malo, le 22 novembre 1733 (3). Il était là depuis longtemps et avait même été prieur. C'est en cette qualité que le 7 septembre 1775 il avait remis les provisions de procureur fiscal de la juridiction abbatiale à Pierre Créach (4).

Le « procureur », Dom Pierre Gendrot, était né vers 1759 près de La Guerche-de-Bretagne. Titulaire du prieuré simple et régulier de Saint-Brice-en-Coglès, dépendant de l'abbaye de Saint-Florent-le-Jeune, à Saumur, il en avait pris possession en 1786. Une partie des biens était affermée au recteur de Saint-Brice pour 800 livres et le surplus à divers particuliers pour 1.400 livres. « Il ignore absolument quelles sont les charges dont le dit prieuré est grevé » (5).

Mais le plus curieux est assurément Dom Laurent Tho-

---

(1) Daniel Bernard, article cité, p. 113.
(2) Daniel Bernard, article cité, p. 114.
(3) Lettre du 13 brumaire, an III (3 novembre 1794), Archives du Finistère, District de Brest, Cultes, L.
(4) Archives du Finistère, B. 1679.
(5) Daniel Bernard, article cité, p. 114.

mas, né à Rennes, paroisse de Saint-Germain, le 17 mai 1745 (1). Personnage épique, la Révolution lui permettra de montrer largement son étrange caractère. Nous le verrons en action.

Enfin, Goulven Kermaïdic, originaire de Ploumoguer, infirme, âgé de 68 ans, remplissait les fonctions de cuisinier. Il était à Saint-Mathieu depuis 1741. A proprement parler, ce n'était pas un moine, mais il avait été officiellement affilié le 22 décembre 1776 (2). Six domestiques étaient employés à l'abbaye.

La suppression. — L'Assemblée nationale décréta la suppression des vœux dans les monastères le 28 octobre 1789. Le texte devint applicable le 13 février 1790. Du coup, les congrégations se trouvant supprimées, les religieux étaient invités à choisir entre deux sorts: ou rentrer dans le siècle, ou continuer la vie religieuse dans des locaux désignés par l'Administration et où ils seraient autorisés à se grouper. Les municipalités étaient chargées de noter les intentions des religieux et de procéder à l'inventaire de leurs biens.

Ces biens étaient donc confisqués. La nation verserait à chacun selon son âge une pension fixée par le décret du 26 octobre 1790 de 700 à 1.200 livres

Le 22 mai 1790, les membres de la commune de Plougonvelin dressèrent l'inventaire. Les religieux leur facilitèrent la tâche. Les municipaux trouvèrent inexacte la déclaration adressée le 7 janvier 1790 à la municipalité

---

(1) Extrait du registre de baptêmes de la paroisse de Saint-Germain, ville et diocèse de Rennes, province de Bretagne, pour 1745 où il est écrit ce qui suit; f° 410 :

« Laurent fils du sieur François Thomas et de demoiselle Perrine Lhermite, son épouse, né et baptisé le 17 mai 1745. » Archives du Finistère, L. Département, Communautés religieuses-hommes.

(2) Prosper Levot : *L'abbaye de Saint-Mathieu, Bull. Soc. Ac. de Brest,* 1872-1873.

de Brest. Les procès-verbaux furent rédigés le 22 mai et le 5 août 1790.

Le prieur Dom Baron demanda à demeurer sur place; Dom Gendrot. procureur et cellerier, exprima le même désir. Il n'allait pas tarder à changer d'idée. Ces vœux étaient irrecevables.

L'inventaire. — Conformément à l'arrêté du département du 30 octobre 1790, le District de Brest désigna le 22 novembre 1790 les sieurs Laligne et Amalric pour procéder à un nouvel inventaire et à la mise sous scellés de l'abbaye de Saint-Mathieu (1). Goulven Amalric (2), avocat à Saint-Renan, membre du Directoire du District de Brest, était un partisan actif des premières mesures révolutionnaires. Il acquit par la suite des biens nationaux.

Quant à Laligne, négociant à Brest, il a été confondu par Levot (« Histoire de la ville et du port de Brest », III, p. 251-254) et à sa suite par M. l'abbé Kerbiriou (« Jean-François de la Marche », p. 333) avec Jean-Marie-Louis Laligne, né à Brest en 1747, curé constitutionnel de Saint-Louis, mort à Brest en 1802.

Nous n'avons pas retrouvé l'inventaire dressé par les deux délégués du District de Brest. Cet inventaire fut fait entre le 22 novembre 1790 et le 7 janvier 1791 où le District de Brest délibère sur le sort des religieux de Saint-Mathieu.

Le sort des religieux. — La loi les autorisait à disposer des meubles garnissant leurs cellules. Il était aussi prévu une subvention de 200 livres « pour leur valoir de ves-

---

(1) Arch, du Fin. L. Registre des délibérations du District de Brest, 22 novembre 1790, folio 29.

(2) Goulven Amalric avait été, avec Créach, avocat au Conquet et cinq autres personnages, chargé le 7 avril 1789 d'établir le cahier de doléances du tiers de la sénéchaussée de Brest d'après les cahiers des paroisses. Le 8 avril, avec Le Hir, fils, Guillaume Thomas, maire du Conquet, et Léostic, négociant à Brélès, il fut désigné pour assurer la correspondance avec les députés.

tiaire », c'est-à-dire pour leur permettre d'acheter des vêtements civils. Voici ce que décida le District:

« Conformément à l'article 8 du décret du 8 octobre sur le traitement des religieux, ceux de Saint-Mathieu, en quittant leur maison, peuvent disposer du mobilier de leurs chambres et cellules seulement et de tous les effets qu'ils prouveront avoir servi à leur usage personnel et exclusif (avec la permission de la municipalité).

« Ils ne peuvent disposer de sommes ou effets appartenant à leur maison, sinon le montant leur en sera retenu sur leur pension (article 34 du décret ci-dessus).

« L'Administration est sans moyens pour leur accorder aucun secours pécuniaire, autre que leur traitement, cette faveur étant uniquement réservée par l'article 35 du susdit décret aux religieux sortis de leurs maisons depuis le 29 octobre dernier et avant le premier de ce mois » (1).

Or, à ce moment, les religieux ne sont pas encore décidés. L'abbé de Robien, aussitôt les décrets, est parti en Angleterre. Visiblement, les bénédictins s'attardent à Saint-Mathieu. Dom Baron ne demande qu'à rester et peut-être pense-t-il à gagner du temps? Ou, prenant au sérieux les devoirs de sa charge, veut-il demeurer à son poste jusqu'à la liquidation? La Vicomté, malade, âgé de 54 ans, doit être bien en peine au sujet de ses projets d'avenir. Thomas n'a que 45 ans; Gendrot, 34. Surtout, il est probable qu'ils attendent pour sortir le paiement des traitements qui semble tarder.

Attente et disputes. — Et pendant cette période énervante, l'accord ne règne pas entre les quatre bénédictins à la veille de se séparer. Entre les vieux murs, devant les armoires scellées, des querelles éclatent. Dom Baron, le prieur, écrit au District de Brest le 17 février 1791. On lui a réclamé les baux de l'abbaye. Il répond qu'on ne peut les envoyer « à moins d'autorisation expresse ». On lui

(1) Arch. du F. L. Registre des dél. du Dristrict de Brest.

a demandé aussi le rôle entier. Il l'expédie en demandant qu'on lui renvoie son sac « en y mettant les traitements des trois premiers mois de 1791, avec 1.285 livres, 11 sols, 11 deniers d'arriérés de 1790 ».

Mais la question d'argent, pour importante, n'est pas la seule: la question des caractères prime bien des choses. Par allusion, Dom Baron parle de Dom Thomas qui sème la discorde.

C'est un être extraordinaire. De taille moyenne (il a 1 m. 65), c'est un moine tout rond, bien en chair, au visage plein, un peu rougeoyant, car il abuse du bon vin (1). Dans ses yeux gris passent à tout instant des éclairs de colère, car il a le vin agressif. Les derniers événements l'ont fait sortir de toute mesure. Il est partisan des idées nouvelles. Il voudrait bien quitter ce couvent, mais il est sans argent et l'attente l'impatiente. Il lui faut aussi rester défendre ses intérêts devant le prieur Baron qui pourrait bien dérober quelques meubles. Enfin, il est à son aise pour dire à ce prieur tout le mal qu'il en pense. Et chaque jour, il l'injurie copieusement.

Les tables ont été séparées. Les injures continuent. Et Baron, en désespoir de cause, supplie le District qu'on vienne faire cesser ces choses, soit en leur donnant leur congé, soit en « obligeant le moteur de toute discorde à évacuer la maison ».

Le prieur ajoute que Dom Thomas n'est d'aucun service à l'autel. Il affirme que c'est un « être nul », qu'il n'a pas approché l'autel de toute l'année, qu'il dédaigne même de venir aux messes.

Et il essaie de suggérer aux Administrations l'exemple d'un précédent: « Un sujet de cette espèce existait à l'ab-

---

(1) Archives du Finistère: L. Religieux (hommes). Certificat délivré par l'administration municipale de Brest avec signalement de l'intéressé (8 messidor an VI).

baye de Saint-Jacut. Le District de Dinan l'a fait transférer chez les Cordeliers de la même ville. » Le pauvre homme demande que le Directoire s'arrange aussi pour faire quelque chose. Il entrevoit que le District de Brest a d'autres occupations que les querelles de moines en chicane à la veille d'une séparation. Il propose que, si le District ne peut venir, il envoie le juge de paix du Conquet, Pierre Créach, « pour régler la part de chacun et faire la paix » (1).

Cette lettre révèle que le District n'était pas très fixé quant à la conduite à tenir. Dom Baron demande qu'on donne aux moines leur congé plutôt que de prolonger cet état de bataille. En principe, les religieux ont fait connaître leurs préférences depuis longtemps. Sur 143 qui existaient dans le Finistère, 131 auraient exprimé le désir de continuer à vivre en communauté. Le 12 décembre 1790, le Conseil d'Administration du Finistère avait établi un tableau de répartition de ces 131 religieux entre sept maisons sises dans le département. Pratiquement, il semble bien que ce plan ne fut suivi d'aucune exécution. Le District, mis en demeure de mettre les quatre religieux en congé, ne répond pas. Il est encore beaucoup plus empêché de répondre à la demande d'arriérés de traitements formulée par le prieur.

Cet état d'indécision, le non paiement des traitements, ne sont pas pour calmer Don Thomas. Le 11 mars 1791, Dom Baron est contraint à nouveau d'écrire aux Administrateurs du District de Brest. Il se plaint que depuis le départ des commissaires, Gendrot et lui sont journellement insultés par Laurent Thomas. Les incidents, les injures, les menaces s'ajoutent. Un jour, Thomas glisse au prieur « un billet incendiaire », dont il lit à peine deux lignes. Il fuit dans sa chambre; Thomas le suit et, voyant le billet jeté au feu, devient furieux, casse, brise tout, en injuriant Baron.

---

(1) A. du F. Série L. District de Brest, Cultes.

Celui-ci fait chercher Pierre Créach, juge de paix du Conquet, qui dresse procès-verbal devant témoins. Thomas refuse de parler, mais insulte le juge de paix « en lui ordonnant, par un billet mal conçu qu'il lui envoya, de se rendre le lendemain à 8 heures du matin pour l'entendre ». Créach vise et paraphe le billet qu'il remet au prieur.

Les gens de loi partis, Baron et Gendrot se mettent à table. Thomas vient les insulter et les traiter de « scélérats, moutons, voleurs, mâtins, bougres, jeanfoutres, gens sans religion ». Et le malheureux Dom Baron donne ce détail: « Voyant notre petit chien au milieu de nous, il dit: « Voilà une beste entre deux autres bestes. »

Le prieur et Gendrot ont dû quitter leurs chambres où Thomas les insulte continuellement; ils se sont retirés plus à l'écart dans la pièce laissée libre par le départ de Goulven Amalric, commissaire du District. Mais ni l'un ni l'autre ne peuvent plus vivre dans cet enfer: si l'on ne retire pas Thomas, ils s'en iront. Baron suggère qu'on lui donne plutôt une chambre aux Carmes où il emportera quelques effets. Qu'on mette les scellés sur ce qu'il laissera et qu'on lui envoie ou qu'on vende à son profit ce qui lui reviendra (1).

Les dettes. — Vers cette époque, les créanciers s'alarment. Ils sont légion. Les registres de correspondance du District de Brest, du Directoire du département, mentionnent très fréquemment des transmissions de lettres de demandes, de réclamations, des expéditions de titres de rentes. Les créances sont examinées. Si elles sont reconnues légitimes, le pétitionnaire peut espérer un paiement prochain. Mais tout cela ne va pas sans formalités. Le département demande l'avis du district qui n'y connaît pas grand-chose et transmet à son tour pour avis au conseil municipal de Plougonvelin, à tout hasard. En-

---

(1) A. du F. L. District de Brest, Cultes.

suite, le District délibère, envoie le tout à Quimper où le Directoire prend enfin un arrêté.

Voici quelques exemples des demandes de remboursements dont furent saisies les administrations:

Dette à un sieur Raymond Fontemoing, marchand de vin à Libourne.

2 janvier 91. — Constitution d'une rente au profit de l'église d'Assserac.

16 janvier. — Dette de 1.388 livres 17 sols à Carluer, recteur de Saint-Mathieu.

24 février. — Rente de 300 livres, au principal de 6.000 livres, au profit de Jeanne Jézéquel (contrat du 15 décembre 1779).

24 février. — Rente de (illisible), au principal de 6.000 livres, au profit de Marie-Yvonne Cornec, veuve Moyot (contrat du 6 septembre 1776).

5 avril 91. — Rente de 150 livres, au principal de 1.200 livres, à Jean-François Le Rû. A reçu 750 livres sur le principal. Il lui reste dû 450 livres avec les intérêts échus (contrat du 24 octobre 1775).

7 avril. — Rente de 400 livres (principal de 8.000 livres) à M. Coussais, agent de M. Baudoin, à Nantes, comme héritier.

12 avril. — Dette à Le Gléau, 2.700 (contrat du 26 mai 1759, lettres recognitoires du 27 février 1788). Le 1er nivôse an V (21 décembre 1797), la dette n'est pas encore payée; Le Gléau est mort, ses héritiers sont sa veuve et la veuve Lars, sa sœur.

17 avril. — Rente de 150 livres, au principal de 3.000 livres, du sieur Laporte et de la demoiselle Masson, qui réclament des arrérages.

19 avril. — Rente au sieur Kerhorlay (contrats des 29 août 1767 et 8 octobre 1772).

1er mai. — Rente de 100 livres, au principal de 2.000 livres,

au sieur Legrain (acte dressé par Martret, notaire, le 30 juin 1745).

1er mai. — Rente de 150 livres au sieur Quéméneur, maire de Lanrivoaré (contrat du 25 novembre 1779).

28 août. — Dette de 483 livres à Le Bescond, ci-devant procureur du présidial de Quimper, pour avances et vacations lors d'une instance.

20 octobre. — 282 livres à Thomas, du Conquet, pour fourniture de 3 barriques de vin en 1790.

21 décembre. — Dette envers M. Régnier, de Blaye.

26 janvier 92. — Rente de 300 livres, au principal de 6.000 livres, au profit de l'Hôtel-Dieu de Guérande (contrat du 6 février 1781).

19 mai. — Rente de 100 livres, au principal de 2.200 livres, au profit de l'église d'Herbignac (contrat du 6 février 1781).

La dispersion. — Les mois se passent à l'abbaye sans que s'apaisent les discordes et que s'atténue la misère. Le cuisinier Goulven Kermaïdic réclame son modeste traitement de 400 francs. On lui alloue une avance de 100 francs. Aux autres, on ne paie rien.

Comme les privilèges sont abolis, non seulement les moines ne peuvent plus percevoir l'impôt, mais on leur réclame des contributions! Voici le rôle qui les concerne pour 1790:

Dom Baron, prieur	18 livres
Dom la Vicomté, sous-prieur	12 livres
Dom Gendrot, procureur	10 livres
Dom Thomas, religieux	9 livres

Et même, puisque les privilèges ont été supprimés en août 1789, une administration bien ordonnée établit à leur intention un état supplétif pour la fin de l'année 1789:

Dom Baron doit	9 livres
Dom la Vicomté	6 livres

Dom Gendrot .. .. 5 livres
Dom Thomas .. .. 4 livres 10 sols

Ces taquineries ne sont nullement du goût de ce dernier qui, plus que les autres encore, envoie au district des lettres comminatoires. Comme il est partisan de la Révolution, il invoque la loi, qui oblige à le payer. Et comme il est ami de la dive bouteille, il ajoute, le 11 avril 1791, qu'il doit du vin au maire du Conquet (1), qu'il se nourrit à ses frais. Mais il ne peut s'en tenir à cette réclamation, somme toute fort raisonnable. Il faut que ce bouillant batailleur attaque. Il monte toute une histoire de trafic qui se produirait entre Baron et Gendrot d'une part, et les commissaires Amadric et Laligne d'autre part. A la place d'un bon coffre on a donné à Thomas une mauvaise armoire que Baron et Gendrot prétendent avoir achetée aux commissaires. Ils auraient ainsi acheté des tas de choses et le vertueux Thomas les soupçonne de s'entendre avec eux.

Dans sa réponse, faite dès le lendemain 12 avril, le District saisit la balle au bond et conseille au moine tapageur de s'en aller puisqu'il n'est pas content. En apparence, les religieux n'attendaient plus dans leurs anciens couvents que l'organisation des maisons où ils devaient être groupés. Thomas n'est pas dans ce cas et on lui annonce, ce qu'il sait fort bien, que du moment qu'il renonce à la vie commune il n'est plus obligé de se rendre à la maison qui lui a été désignée (2). La fin de la missive est pressante : « Mais dès ce moment, vous ne pouvez plus rester à l'abbaye. Veuillez évacuer la maison le plus tôt qu'il vous sera possible. » Le malheureux ne demandait pas mieux mais il lui fallait de

---

(1) Celui-ci, Guillaume Thomas, — malgré l'homonymie il n'avait aucune parenté avec le religieux — était, en effet, négociant en vins.

(2) Ce qui semble impliquer que, pendant quelque temps tout au moins, Thomas avait décidé de ne pas renoncer à l'état religieux.

l'argent. Les citoyens du District ne peuvent lui donner que de bonnes promesses et ils lui affirment en terminant qu'il aura son traitement. Du scandale dénoncé par le vigilant Thomas, il n'est pas pipé mot.

Le district est fatigué de ces plaintes qu'il sent justifiées. Il veut hâter les formalités administratives. Il faut examiner les comptes des religieux avant de les payer. Si les recettes qu'ils ont faites en 1790 sont supérieures aux dépenses d'entretien de l'abbaye, la différence doit venir en déduction de leurs traitements. Et les comptes ne partent à Quimper que le 21 mai 1791. Aussi le District écrit au Directoire du Département le 25 mai : « Les importunités et les demandes réitérées que me font journellement les ci-devant religieux de Saint-Mathieu... nous portent à vous prier d'arrêter le plus promptement possible leur compte que nous vous avons adressé le 21 de ce mois. » Mais sans plus attendre, il prend sur lui de verser à chacun 300 livres à valoir sur les traitements de 1791 (1).

Pierre Gendrot a été élu curé de Saint-Renan, en remplacement de M. Poullaouec (2) aux élections qui ont eu lieu à Brest les 13, 14 et 15 mars 1791 (3). Il a accepté. Le 9 juin, il fut installé dans sa nouvelle paroisse, mais il fallut faire appel à la troupe pour maintenir le calme.

Personne n'avait eu l'idée de confier une paroisse à Laurent Thomas. Modestement, il devint en mai ou juin vicaire à Recouvrance (4).

Il y est tout à fait bien. Brest, et en particulier le

---

(1) Tout ceci, d'après la correspondance du District de Brest, A. du F., L.

(2) Emigré en Angleterre du 1er août 1791 au 18 juin 1802, Daniel Bernard, *Bull. dioc.* 1941, *p.* 79.

(3) A. du F. L. Clergé constitutionnel. Election de nouveaux curés.

(4) Un billet de Dom Baron, du 23 juin 1793, indique qu'à cette date Laurent Thomas était déjà vicaire à Recouvrance.

quartier ouvrier de Recouvrance, est en pleine ébullition. On participe avec flamme à la Révolution. Bientôt, Laurent Thomas est membre du Club, c'est-à-dire qu'il est un des ornements de la Société des Amis de la Constitution, association énergique qui pousse à l'action les corps constitués trop lents ou trop timorés et qui décèle promptement les ennemis cachés du nouveau régime. A Recouvrance, le curé constitutionnel est Michel-Joseph de la Goublaye (1) qui se fait initier le 26 juillet 1791 à la loge « L'Heureuse Rencontre ». Il est secrétaire de la Société des Amis de la Constitution. C'est un bon patriote avec lequel Thomas est en communion d'idées.

Les comptes de 1790. — Depuis l'acompte de 300 francs, rien ne vient. Les soucis de Dom Baron, tranquille maintenant dans la grande abbaye que n'anime plus l'ardent Thomas, pour s'être modifiés n'en subsistent pas moins. On lui cherche querelle à propos de ses comptes. Le pauvre homme écrit le 30 mai 1791 au directoire départemental cette lettre pitoyable :

« C'est dans l'amertume de mon cœur que je fais passer à Messieurs un tableau dont j'ai déjà donné connaissance non une mais nombre de fois depuis près de dix mois à MM. du Directoire de Brest sans avoir eu aucune satisfaction. Ce sont difficultés sur difficultés, toujours de nouvelles entraves à la Répétition que nous faisons de nos traitements. Les moines non rentrés et non sermentaires, les écclésiastiques réfractaires sont écoutés, favorablement accueillis, et nous dont on reçoit le revenu, et dont on vend journellement les biens, nous dont le patriotisme n'est nullement suspect, on nous fait, sans pitié, végéter dans une détresse inouïe, on

(1) Michel-Joseph de la Goublaye, né à Brest (Recouvrance), le 26 oct. 1754, prêtre le 31 mars 1781. Aumônier de la Cayenne (caserne de l'Arsenal) en 1781. Prêté le serment le 30 janvier 1791. Elu curé de Recouvrance le 13 mars 1791. Abdique ses fonctions sacerdotales le 20 janvier 1794, sous la contrainte de Jean-Bon-Saint-André. Vicaire à Briec en 1811. Quitte le diocèse le 29 décembre 1811.

nous refuse de quoy avoir du pain et les moyens de nous séquestrer d'un local où les secours nous manquent et que moi, surtout âgé de 65 ans, suis obligé d'évacuer pour trouver dans une ville des remèdes à des douleurs qui me travaillent depuis des temps. Convaincu de votre humanité et de votre bienfaisance je prends la liberté de m'adresser à vous en vous priant de mettre fin à des minuties qui ne doivent pas être le partage de cœurs nobles et généreux. Nous ne demandons que la justice, mais nous vous prions qu'elle soit célère et si, contre mon attente, vous avez reçu le rapport de Messieurs du district qui devait m'être communiqué je vous prie de ne point donner de conclusions que vous ne m'ayez entendu par écrit : car pour aller à Quimper m'expliquer de vive voix, cela me serait impossible à cause de mes douleurs et encore plus par défaut de voiture et du numéraire nécessaire pour faire les frais d'un voyage.

« J'espère que vous voudrez bien communiquer à messieurs la présente...

« Le 30 mai 1791, Baron, prieur de Saint-Mathieu. »

Cette touchante épître n'a pas d'effet. Le 4 juin 1791, le Directoire départemental procède à l'examen des comptes de Saint-Mathieu pour 1790. Il trouve en recettes 15.979 livres 1 sol 2 deniers. Mais au lieu de 14.965 livres 10 sols 1 denier il n'admet en dépense que 11.438 livres 7 sols et dit que la différence sera comblée par les traitements des religieux. Ces traitements sont les suivants :

Dom Baron	1.000 livres
Dom la Vicomté	1.000 livres
Dom Thomas	900 livres
Dom Gendrot	900 livres
Dom Kermaïdic	400 livres
Soit au total	4.200 livres

La différence à combler est de 4.540 livres 14 sols 2

deniers. Les religieux ne toucheront donc rien pour 1790, et il leur restera à payer 340 livres sur leurs traitements de 1791. Encore ce traitement légèrement amputé, ne le toucheront-ils qu'après avoir rendu compte de 6 barriques de vin rouge dont le sieur Fontemoing, de Blaye, réclame le paiement, et de diverses autres dépenses.

Baron est accablé. Le 24 juin, il répond au Directoire par un long mémoire.

On veut compter aux moines six barriques de vin fournies par Fontemoing. Il n'a rien envoyé depuis mars 1789. Baron ne voudrait pas subir les ccnséquences de la mauvaise gestion de son prédécesseur, le prieur Dom Lamandé.

Les religieux sont accusés d'avoir coupé du bois pour le feu. Ils n'en coupent presque pas; celui qu'ils coupent n'est pas plus gros que le poignet; et, au demeurant, ils en sont propriétaires.

Que chicane-t-on pour une recette de lin ? Ils en reçurent très peu. Il en est de même pour le « bled noir ». Un demi boisseau peut-être fut utilisé pour la volaille.

D'autre part, 28 boisseaux de blé auraient été employés ? Ils ont été vendus aux commissaires et ont donc servi à la Nation. Quant au pain, il est acheté « contre argent » au Conquet.

Que l'on regarde au chapitre « domestiques », dit Baron. La dépense est 189 livres 15 sols 10 deniers, somme vraiment ridicule si on pense à tout ce qui est fourni aux gens, aux bons traitements et aux soins que l'on a pour eux, si les moines sous-estiment pareille dépense, le Directoire peut avoir la même confiance pour le reste.

Baron demande, en conclusion, de toucher quelques termes de traitement en retard, en stricte justice (1).

---

(1) Archives du Finistère, District de Brest, L, Cultes.

Le pauvre homme n'est pas au bout de ses peines. Il ne touche rien en 1791, rien non plus en 1792. Les pensions furent payées enfin. Thomas déclare, à Brest, le 8 messidor an VI (26 juin 1798) qu'il est pensionnaire ecclésiastique en qualité d'ex-religieux bénédictin (1). Mais le 13 brumaire an III, le pauvre Chauchart (qui, prudemment, ne se fait plus appeler de la Vicomté), expose quo'n lui doit 1.000 francs par an mais que ses devanciers ayant contracté des dettes, on l'en rend responsable et lui retient 200 livres par an; il demande que cesse un tel état de choses.

La vente des meubles. — Le 26 mai 1791, le Directoire du District de Brest avait chargé l'un de ses membres, M. Laligne, celui-là même qui avait dressé l'inventaire en compagnie d'Amalric, de procéder à la vente « des meubles et effets mobiliers existants à la ci-devant abbaye de Saint-Mathieu et appartenant à la Nation ».

Le 4 juillet à la fin de la matinée, Laligne, accompagné du sieur Carof, commis des bureaux du Directoire, qui servait de secrétaire, arrive à Saint-Mathieu. Il y trouve Auffret, maire de Plougonvelin, délégué par sa municipalité en qualité de commissaire. Aussitôt Baron, « gardiataire des meubles et effets », demande un service à Laligne. Baron, Dieu sait pourquoi, avait eu l'étrange idée de confier naguère à Laurent Thomas cinq couverts en argent. Pour les soustraire aux trafics qu'il imaginait entre prieur et commissaires, Thomas s'était empressé de les enfermer dans une armoire du salon et d'y faire apposer les scellés par le maire et l'officier municipal de Plougonvelin. Or, l'ex-prieur invitait fort civilement à dîner Laligne, son secrétaire et le maire. Tout étant sous scellés il se trouvait démuni et désirait ces couverts pour la table à midi. Souhait fort naturel; Laligne fait lever les scellés, on ouvre la porte et on

---

(1) Archives du Finistère, Communautés rel. hommes. L.

trouve les couverts en argent « avec quelques autres effets ».

On se met à table. Le repas est à peine commencé que paraît Laurent Thomas. En cette importante circonstance il s'était arraché à son sacerdoce pour venir veiller sur ses intérêts. Il était accompagné d'un citoyen inconnu, quelque nouvelle connaissance faite à Recouvrance, qui le suivra toute la journée comme son ombre et dont nul n'entendra jamais plus parler. Baron dut avoir un frisson d'angoisse en voyant arriver le rubicond braillard mais il n'en laissa rien paraître et, décidé à le prendre par la douceur, invita les deux visiteurs à prendre place à table; ce qu'ils firent.

Et voilà Baron fort embarrassé. Les couverts que Thomas fit enfermer sont là. Il ne dit rien, mais il les voit. Le mieux est d'aller au-devant de l'orage et Baron se met en devoir de s'expliquer. Thomas rugit. Personne n'avait le droit de faire la levée des scellés hors de sa présence. Laligne à son tour veut parler. Il entreprend un discours d'homme de loi, expliquant que tout s'était passé dans les règles, sur son ordre, en sa présence et celle du maire de Plougonvelin; que d'autre part, si ledit Thomas estimait que Laligne s'était écarté de son devoir il lui appartenait de sa pourvoir par toutes les voies de droit. Ce jargon juridique, débité d'un ton patelin, a pour effet de mettre Thomas hors de lui. Il ne connaît pas Laligne, clame-t-il, Laligne qu'il a vu si souvent au moment de l'inventaire et depuis. Au surplus, Laligne ne lui fait pas peur. Et le mettant au défi avec des exagérations imitées des héros d'Homère, il lui assure que cent mille de son espèce ne sont pas pour l'intimider. Le tout accompagné de gestes menaçants.

Après ce repas troublé, Laligne se met à l'ouvrage. L'adjudication commence dans le calme et Laligne affairé sort de la salle pour y faire apporter de nouveaux meubles quand il a le malheur de rencontrer Thomas

dans le couloir. Dans l'intervalle, Thomas a fait quelques visites et cela ne l'a pas calmé. Il a vu la Vicomté qui lui a exposé sa détresse. Le moine batailleur se fait le défenseur du faible et il injurie l'Administrateur du District de Brest, ce District, précisément, qui laisse là Vicomté mourir de faim. « Avec tous les transports d'un homme furieux », il crie qu'il est indigne et abominable de ne pas donner d'argent à la Vicomté. « Ses cris redoublés toujours accompagnés de gestes menaçants » attirent la foule. Laligne dit à Thomas que sa conduite est de la dernière indécence. Puis il prend peur. Il craint une « révolte dans l'assemblée ». La foule voit cette vente sans plaisir. Si elle n'aime pas Thomas, le sort fait à la Vicomté l'émeut. Et pressé de constater qu'il est troublé dans ses fonctions et n'a point de force armée, il va interrompre la vente quand quelques personnes le prient de n'en rien faire.

Thomas ne le lâche pas. A quatre heures et demie, il trouve Laligne dans le réfectoire. Toujours flanqué du citoyen étranger, il bondit vers l'Administrateur et l'insulte, crie à tue-tête, frappe sur la table et lance la suprême injure: « Vous n'êtes qu'un aristocrate, tout le District est aristocrate! » Il signerait ce qu'il avançait, il était tout prêt à le faire.

Du coup, Laligne craint de perdre patience et il croit prudent de se retirer. Il annonce hâtivement aux citoyens que la vente sera terminée le lendemain matin et il se rend au Conquet où, jusqu'à huit heures et demie du soir il rédigea, avec Caroff, le récit de cette orageuse journée (1).

Les Administrateurs du District de Brest étaient atteints par les injures de Thomas. Dans l'après-midi du 11 juillet 1791, ils le convoquèrent après avoir entendu la lecture du procès-verbal de Laligne, lequel a été « griève-

---

(1) Rapport de Laligne au District de Brest, 4 juillet 1791, Arch. du Fin., L. Police des Cultes.

ment injurié et troublé dans l'exercice de ses fonctions ». Mais les magistrats brestois ne sont pas animés par l'esprit de vengeance. Leur dessein est seulement de lire à Thomas le procès-verbal, « de recevoir ses réponses sans autre intention que d'obtenir de lui-même l'aveu de ses torts et de lui pardonner ». Hélas ! Laurent Thomas serait-il sensible à une telle grandeur d'âme?

Le voici, flanqué cette fois de deux militaires. Il les présente, ce sont des membres du club. Les Administrateurs veulent parler au religieux sans témoins et les deux soldats s'éloignent.

Laligne lit son rapport. Thomas en reconnaît l'exactitude et se borne à faire observer « qu'il s'était abstenu d'injurier M. Laligne du moment qu'il avait eu connaissance de la mission de cet administrateur ». Pourquoi cette réserve puisque le fougueux vicaire se déjugé aussitôt, devient furieux et, pendant qu'il y est, se met à insulter tout le Directoire. « Du ton le plus malhonnête », il répète à Laligne qu'il n'est qu'un aristocrate, que tout le District est aristocrate, « et qu'il ne fallait pas le faire parler ». C'était le plus sage, en effet.

Laligne se retire ensuite, pour n'être pas juge et partie. Ses collègues tentent de sermonner Thomas en lui représentant « l'injustice et l'iinconvenance de son procédé, qu'il aggravait sa première faute en répétant sans nécessité ses injures devant nous et dans le lieu de nos séances ». Les malheureux constatent naïvement que leur modération ne produit aucun effet. Au contraire, la colère du bouillant abbé monte, il insulte le district répète son « inculpation d'aristocratie ». Il tempête, maintenant. A grands cris, il accuse les Administrateurs d'être de mauvais citoyens, de soutenir les prêtres réfractaires. « Comme membre du club, j'ai signé que vous êtes des aristocrates, je le crois, je le prouverai. » Et, perdant tout contrôle : « Je le souscrirai de mon sang, je le soutiendrai jusqu'à la mort. »

C'en est trop, il faut aller quérir la garde. « Nous voyant aussi indécemment outragés dans nos fonctions, écrivent les administrateurs, et l'obstination du sieur Thomas ne faisant que s'accroître, nous avons pris le parti d'exécuter contre lui l'article 4 de la loi 17 avril dernier relative au respect dû aux juges et à leurs jugements et déclarée commune aux administrateurs. » On appelle Adam, maréchal-des-logis de la gendarmerie nationale qui se saisit de Thomas. Il se laisse faire non sans trouver le temps de menacer :

« Je me vengerai du District. Vous me paierez cher le parti que vous prenez contre moi. Je saurai bien me retourner et sous peu vous en verrez l'effet! » (1).

Adam conduit l'ecclésiastique au Château où il resta 48 heures. « Le tribunal a pris prétexte de sa folie pour adoucir à son égard la rigueur de la loi. » (2)

Laurent Thomas demeura à Reccuvrance (3) où il mourut le 6 mars 1817. L'âge ne le changea point. Après le Concordat, M. Bernicot, curé de Saint-Louis, qui fournissait à l'évêché des notes sur le clergé brestois, écrivait à son sujet : « Yvrogne, insolent, querelleur, ignorant... Il n'est pas possible de rencontrer une plus mauvaise tête et un plus grand bavard. » (4)

Les reliques. — La légende veut que le corps de saint

---

(1) Arch. du Fin. L. Procès-verbal du 11 juillet et lettre du 12 juillet 1791 au Département: « Nous n'avons pas cru pouvoir laisser impunie une insulte aussi grave et aussi réfléchie, et vous approuverez certainement la sensibilité que nous en avons témoignée. »

(2) Arch. du Fin. L. Lettre du District au Département. du 28 juillet 1791.

(3) Il a été confondu avec Louis-Marie Thomas qui fut curé constitutionnel de Landunvez. Nous conservons la trace de Laurent Thomas pendant toute la Révolution à Recouvrance qu'il semble bien n'avoir jamais quitté.

(4) Chanoine René Cardaliaguet, « *La Révolution à Brest* », p. 146. Il est mort à Recouvrance le 6 mars 1817 et, en 1808, était encore « insoumis ».

Mathieu, l'évangéliste, ait été transporté à l'abbaye au IXe siècle, enlevé au Xe siècle par les Normands pour se retrouver finalement en Italie d'où il n'est probablement jamais parti. Ce qui est incontestable c'est que l'abbaye prétendit toujours conserver le chef de son saint patron. D'ailleurs, elle ne manquait pas de reliques ainsi que le prouve cet inventaire de 1634 (1).

Inventaire de 1634

1°) Grande croix d'argent doré et pierres, 2 pieds, avec morceau de la vraie Croix.

2°) — Id — avec morceau de la vraie Croix, plus petite que la première.

3°) Grand vase d'argent vermeil avec morceau du chef de saint Mathieu.

4°) Grand bras couvert d'argent avec une phalange d'un doigt de saint Mathieu.

5°) Globe d'argent vermeil d'un demi-pied avec le chef de saint Etienne.

6°) Vase d'argent doré avec le chef de saint Laurent.

7°) Statue de sainte Claire avec une côte de la sainte, ouvrage d'un abbé.

8°) Statue de la Magdeleine avec reliques, du même abbé.

9°) Planchette avec argent doré, ossement de sainte Hélaine.

10°) Statue argent de saint Robert, abbé de Cîteaux et de Molesmes, avec phalange d'un doigt.

11°) Statue d'argent de saint André avec os.

12°) Caisse de laiton avec diverses reliques.

13°) Grande bague d'argent doré avec agate, anneau pastoral de saint Mathieu (invoqué par les femmes près d'accoucher).

---

(1) Prosper Levot, article cité.

14°) Reliquaire argent doré massif, croix pastorale des abbés, avec reliques (invoqué par les dames nobles près d'accoucher).

15°) Autre reliquaire plus grand que le précédent.

La municipalité de Plougonvelin revendiqua ces reliques et en reçut une partie. Mais le procureur Gendrot avait emporté à Saint-Renan une partie de ces reliques et il comptait sur leur prestige pour assurer un peu sa situation de curé constitutionnel honni de la majeure partie de la population. Il avait annoncé en chaire qu'il possédait entre autres merveilles le fameux « Agnus Dei » des femmes enceintes. Les gens de Plougonvelin ne l'entendaient pas de cette oreille. Dès le 7 août 1791, ils envoient au District une pétition énergique par laquelle ils réclament les reliques transportées indûment à Saint-Renan. Le Président du District invita Gendrot à les restituer et l'ancien bénédictin refusa, avec non moins d'énergie. Il fallut saisir le Directoire du Département qui, par arrêté du 11 octobre 1791, enjoignit à Gendrot de remettre sous huit jours les reliques à la municipalité de Plougonvelin. Gendrot s'inclina, non sans protester.

Le pauvre homme était déjà las des ennuis qui ne lui manquaient pas. Le 1er septembre précédent il avait déjà offert sa démission par une lettre désabusée où il faisait valoir ses peines à Saint-Renan, la difficulté d'y vivre et son goût pour la vie monacale qu'il n'a abandonnée que pour des raisons matérielles. Il tiendra encore quelques mois. Le 23 mai 1792, il prévint le District qu'il fixait son domicile à Coësmes, sa paroisse natale, « près de Rennes, département d'Ille-et-Vilaine, à laquelle je suis nommé curé. Comme le temps où je devais m'y installer est échu depuis longtemps, je désirerais que vous eûssiez la complaisance de me certifier sur mon passe-port qu'il ne m'a pas été possible de partir plus tôt, vu les circonstances où je me trouvais » (1).

---

(1) Archives du Finistère. L. District de Brest.

L'œuvre des vandales. — On put sauver le bel autel de l'église abbatiale, qui fut détruit en 1944 avec l'église paroissiale de Plougonvelin, on put sauver les reliques... Mais on ne sauva pas le reste. Quelques documents furent déposés à la bibliothèque de la Marine, à Brest, et bientôt perdus (ils auraient été retrouvés en 1939). Beaucoup de livres et de manuscrits furent livrés à l'arsenal pour bourrer des gargousses. Le reste fut vendu à vil prix. Le mobilier fut vendu à Brest par les soins du District.

Les objets en métaux précieux étaient à Brest, eux aussi. Deux orfèvres, « Royé per et Tourot aîné », furent commis pour procéder à leur pesée. Après quoi ils rédigèrent le procès-verbal ci-après :

Brest, le 11 mars 1792,

A la réquisition de l'Administration du District de Brest, les sieurs Royé per et Tourot aîné, tous deux marchands orfevre dans cet ville de Brest, nous nous sommes transporté au District ledit jour 11e mars dit anné pour procéder a la pese des veseles et arjanteries deglise des diverses communautés qui ont été suprimé dont le détaile suite.

Savoir.

De Saint-Mathieu.

+ Trois religières de chef de Saint, Doré pesant	17 livres 7 onse
+ un calice antique avec sa patai-ne tous doré pesant	3 livres 5 onse
+ un calice ordinair coupe et pa-taine doré pesant	2 livres 2 onse 4.
+ un calice ordinair coupe et pa-taine doré pesant	1 livre 7 onse 6.
— 6 chandelies d'autel pesant	14 livres 6 onse
— une lampe chapelot et chêne pe-sant	6 livres 2 onse 2.

— une ansansoire avec sa navette et culier pesant — 4 livres 5 onse

— un platot et deux burettes pesant — 4 livres 3 onse 4.

— 2 saints massif pesant — 5 livres 3 onse 6.

+ une croix en filagrame en parti doré pesant — 9 livres 1 onse

— une croix de prosession et son baton — 12 livres 1 onse

— un baton de grand chantre pesant — 7 livres 4 onse 4.

— une petite croix d'autel — 1 livre 5 onse

— une boîte au ste huile — 1 livre 7 ons 3.

— Debri du bra de St Mathieux du baton de bedaux et de deux saints — 8 livres 3 ons

— une culier a potage quatres a ragous quatorze couvert et douzes cuilliers à caffé — 8 livres 3 onse

Certifions ledit pesé véritable a Brest ledit jour 11 mars 1792

Signé : Tourot aîné. P.J. Rahier père.

Il ne restait plus qu'à expédier reliquaires et calices à la monnaie de Nantes; ce qui fut fait.

Les bâtiments de l'abbaye furent livrés à la troupe. Le 22 nivôse, an II (11 janvier 1794), le Conseil général du District de Brest était saisi d'une lettre de la municipalité de Plougonvelin du 30 octobre 1793, transmettant une lettre du citoyen Gillet, gardiataire de l'abbaye. Le détachement du 3e bataillon des Côtes-du-Nord, cantonné à l'abbaye, a disposé du bois, enlevé les portes et les cloisons des appartements, « et commis des dépréda-

---

(1) Archives du Finistère. L. District de Brest — Matières d'or et d'argent, cloches.

tions énormes ». Les soldats viennent de quitter l'abbaye pour cantonner au Conquet.

Le Conseil désigna deux commissaires pour examiner les lieux.

Le 2 pluviôse, an II (21 janvier 1794), le Conseil connaissait les résultats de cet examen. Le procès-verbal dressé les 23 et 24 nivôse par Le Maout et L'Argouarch constatant les dégâts, les évaluait à 790 livres 8 sols. Ajoutant à cette somme 80 livres pour « frais de descente », le district envoya sans plus s'émouvoir la note à payer au Commissaire des guerres à Brest.

Deux ans et demi plus tard on se décida à vendre l'abbaye ou plutôt ce qui en restait. Budoc Provost, du Conquet, était acquéreur. Un procès-verbal fut dressé le 5 thermidor, an IV (22 juillet 1796) qui constatait que l'abbaye était en ruines. Et quatre jours plus tard, le tout était vendu à Budoc Provost pour 1.800 livres (1).

Pour supprimer d'incontestables abus, des incapables avaient accumulé le désordre, le gaspillage, les misères et les ruines.

René DANIEL.

---

(1) Ce travail a été établi surtout d'après des notes prises aux Archives du Finistère, alors que la série L était en cours de classement. Il n'a donc pas été possible d'indiquer les cotes du répertoire numérique.

Des précisions figureront dans une étude complémentaire sur l'abbaye et ses prieurés.

Monsieur Deslandes

(André-François BOUREAU-DESLANDES, 1689-1757)

par le Docteur C. Laurent

Les Finistériens qui s'intéressent à l'histoire de leur pays connaissent le nom de Jacques Cambry, et beaucoup ont lu son *Voyage dans le Finistère, ou état de ce département en* 1794 *et* 1795, soit dans l'édition originale de l'an VII, soit dans l'une de ses rééditions de 1836 publiées à Brest, l'une chez Come par Emile Souvestre, l'autre chez Lefournier par le chevalier de Fréminville.

Sans doute ont-ils remarqué (Tome I, p. 133 de la première édition, p. 40 de l'édition Souvestre, et p. 74 de l'édition Fréminville) un passage concernant une découverte autrefois faite à Roscoff :

> « Deslandes et l'auteur des monumens singuliers, parlent d'une statue trouvée près du fort de Bloscou, vis-à-vis la pointe du quai de Roscoff, à trente pieds sous terre. C'est un enfant d'une figure assez douce, dont les cheveux ondulés tombent jusqu'au bas du visage, séparés sur la tête, à la gauloise, à la manière des Etrusques : il se termine en gaine tronquée; il est vêtu d'une tunique à frange qui descend jusqu'à la moitié du corps. Il porte une espèce de mantelet fort court, tel qu'on en voit encore dans ces contrées. Sur sa main gauche est un oiseau. Jadis on l'honora sous le nom de saint Pyriec, ancien évêque et comte de Léon.
>
> « On en voit la gravure dans les monumens singuliers imprimés à Paris en 1739. L'auteur termine ses remarques par cette observation: « Au reste, c'est des bretonnes que « les dames françaises ont emprunté le mantelet qu'elles « portent depuis plusieurs années; et c'est à leur exem- « ple qu'elles l'accompagnent de tous les agrémens dont « il est susceptible. »

M. Deslandes

2

Riche païsanne en habit de nôces du Diocese de Léon

3

Fruitiere de Brest en mantelet

Pour ma part, j'avais été surtout intéressé par ce détail pitoresque sur les anciens costumes bretons; je l'avais même reproduit (Bul. de la Soc. Arché. du Fin., 1956, p. 143), mais je n'avais pas cherché à approfondir les références données par Cambry jusqu'au jour où, feuilletant un recueil au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale, j'y trouvai une gravure qui me remit sa citation en mémoire. Cette gravure avait été découpée dans un livre dont le titre n'était pas donné. Quelques recherches me firent rapidement supposer que M. Deslandes était André-François Boureau-Deslandes, commissaire général de la Marine; M. Gargadennec à qui je demandais secours, identifia de son côté l'auteur des *Monumens Singuliers*, qui était le bénédictin dom Jacques Martin, et je pus ainsi consulter l'ouvrage.

Ceci me donna envie de connaître l'œuvre de Boureau-Deslandes qui, pour n'être pas breton, vécut longtemps à Brest et parle assez souvent de la Bretagne dans son abondante production. Je n'ai d'ailleurs pris contact qu'avec une partie de celle-ci, faute de temps, et il se peut que certaines notes sur notre pays se trouvent cachées sous des titres où l'on n'irait pas les chercher, comme nous en verrons des exemples.

Deslandes me paraît à peu près inconnu en Bretagne, et son nom est rarement cité. Ses contemporains, Piganiol de la Force, Expilly, utilisèrent son œuvre dans leurs travaux géographiques, en indiquant parfois leur source, plus souvent sans la donner. Plus tard, on trouve de brefs passages dans Cambry, dans Kerdanet, une note biographique dans Kerviler. Duine et Loth ne l'ont pas ignoré, ni Jourdan de la Passardière. Bourde de la Rogerie écrit dans l'introduction à l'*Inventaire Sommaire* des Archives finistériennes : « Un auteur qui a consacré plusieurs notices intéressantes et peu connues à certaines curiosités de la Bretagne, Boureau-Deslandes, inséra une étude sur la pêche du saumon, illustrée

d'une jolie vue de la rivière de Châteaulin, dans un *recueil de différents traités de physique et d'histoire littéraire* (sic). »

Mais aucun de ces auteurs ne paraît l'avoir étudié dans son ensemble; aussi ai-je jugé convenable de rappeler la mémoire de ce personnage qui fut presque célèbre en son temps, et qui est maintenant à peu près oublié (1).

Le nom de Boureau est assez fréquent en Haute-Bretagne, dit Kerviler. La famille du nôtre est cependant tourangelle.

Son père, André Boureau-Deslandes, est un personnage bien connu des spécialistes de l'histoire coloniale. Baptisé à Tours dans l'église Saint-Pierre du Boille le 19 septembre 1665, il était sorti, disent les lettres patentes de 1703, d'une famille des plus honorables de la ville. Il était fils de Jacques Boureau, marchand et bourgeois de Tours, et de Marguerite Collinet dont le neveu, Joseph Collinet, était en 1720 écuyer, brigadier des armées du Roi, chevalier de Saint-Louis et ingénieur en chef à Cambrai. Notons tout de suite, car nous en verrons plus loin d'autres exemples, avec quelle rapidité les familles bourgeoises de commerce et de robe, paysannes peu de générations auparavant, acquerraient la noblesse dès qu'une fortune suffisamment assise leur permettait des occupations non dérogeantes et leur attirait de belles alliances.

---

(1) Ce travail était à peu près achevé lorsqu'on m'a signalé que M. John Laurence Carr, professeur à l'Université de Glasgow, avait écrit une très importante thèse de doctorat de XX-626 pages, malheureusement encore inédite : « *The life and works of André-François Deslandes* », soutenue à Glasgow en 1954. Il est également l'auteur de plusieurs articles sur le même sujet : *Pygmalion and the Philosophes* (*Journal of the Warburg Institute of London*, juin 1961; *Deslandes and the Encyclopedie* (*French Studies*, mars 1962)...

M. Carr a bien voulu me donner d'intéressants renseignements et des références que je ne connaissais pas encore; je l'en remercie très sincèrement.

André Boureau-Deslandes joua un rôle très important dans les relations diplomatiques entre la France et le Siam, puis dans les Indes où il fut directeur général du Commerce en Bengale. Revenu en France, il fut envoyé à Saint-Domingue comme ordonnateur de la Marine pour les rois de France et d'Espagne, et inspecteur-général de l'Assiente. Il mourut à Léogane le 27 octobre 1707. En avril 1703, il avait reçu des lettres de noblesse qui contiennent un exposé long et très élogieux de ses titres et de ses états de service. Pour rappeler que ceux-ci furent rendus dans les Indes, Charles d'Hozier, généalogiste du Roi et juge d'armes de France, lui attribua comme blason « un écu de sable à un lion d'or, et un chef d'argent chargé de trois têtes de rois mores de sable, tortillées d'argent, posées de front et couronnées d'or; cet écu timbré d'un casque de profil, orné de ses lambrequins d'or, de sable et d'argent ».

Il avait écrit des *Remarques historiques et satyriques d'un cosmopolite tant en prose qu'en vers*, qui furent publiées par son fils en 1731 à Nantes, sous le titre de Cologne, et qui sont actuellement fort rares.

Les dossiers de la Bibliothèque Nationale, les Archives Nationales, celles de la Seine et de la France d'Outre-Mer, permettent de connaître les dernières générations de cette famille. Si nous la trouvons tourangelle, au moins depuis Martin Boureau, marchand cierger à Saint-Pierre du Boille où il fut en 1613 père du Jacques ci-dessus nommé, il semble, d'après les recherches que Mme Pierre Souty a bien voulu faire pour moi, qu'elle était venue de Blois; notons au passage qu'une lignée blésoise de même nom aboutit à Marie-Anne Boureau, épouse du capitaine Pierre-François Martin et grand-mère de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus.

---

(1) M.-R. Souty : *L'ascendance blaisoise de Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus*, Nantes, 1954.

Par contre il n'a pas été possible, pour le moment du moins et peut-être parce que les registres de l'état civil ne remontent pas à une époque assez ancienne, de les relier aux Boureau de la Guesserie et de la Chevalerie, eux aussi d'origine tourangelle, et probablement marchande. François Boureau de la Chevalerie alla s'établir à la Martinique, peut-être attiré dans les Iles par son compatriote, et sa fille Marie-Françoise épousa Joseph Tascher de la Pagerie, dont la petite-fille Marie-Josèphe-Rose devint l'impératrice Joséphine.

Parmi les frères et sœurs d'André Boureau-Deslandes, notons Marie, épouse de Robert Collinet, Marguerite, épouse d'un François Grenier, marchand de Paris, dont les enfants se qualifièrent eux aussi d'écuyers, et surtout Joseph Boureau-Delabrosse, qui joua également son rôle dans les Indes Orientales, puis revint à Paris où il était intéressé dans les fermes du Roi, et mourut célibataire avant 1720.

André Boureau avait épousé à Surate le 24 février 1686 Marie-Françoise, fille du célèbre chevalier François Martin, gouverneur de Pondichéry, dont les mémoires ont été publiés en 1932 par M. Martineau, et s'allia ainsi à des familles du grand négoce parisien. Sa femme mourut de suites de couches à Ougly le 17 février 1697, pleurée, écrivait son père, « des Européans, Mores et Gentils ». Elle avait eu huit enfants, dont six survivaient:

1°) Marie-Marguerite, née à Pondichéry le 20 novembre 1686, épousa à Paris par contrat du 9 juillet 1703 Barthélémy Moufle de la Tuilerie, fils de Simon Moufle, notaire et ancien échevin de Paris, et de défunte Elisabeth Denonchers. L'époux avait été en 1690 écrivain principal de la Marine. En 1703, il est receveur alternatif des Domaines et Bois de Bretagne (quelques pièces concernant ceux-ci figurent dans son dossier aux Archives de la Seine); il cède sans doute sa charge à son frère Jean-Baptiste qui en porte le titre en 1711 et 1722,

demeurant habituellement à Brest, tandis que lui-même est en 1724 conseiller du Roi, receveur général des finances de la généralité de Rouen. En 1734, nous le trouvons écuyer, Sgr. d'Hanencourt, Gargenville, Rangiport et autres lieux, commandeur et trésorier général de l'ordre de Saint-Louis, trésorier général de la Marine. Nous verrons plus tard ce qu'il advint de sa postérité.

2°) André-François fut baptisé le 26 mai 1689, âgé de cinq jours, à l'église Notre-Dame du Rosaire, dans la loge d'Ougly, localité ultérieurement incorporée dans Chandernagor qui fut fondé l'année suivante.

3°) François-Louis, né à Chandernagor le 17 août 1690. Prêtre du diocèse de Paris, licencié *utriusque juris*, il fut chanoine de Metz en 1732, official et vicaire général de ce diocèse en 1734, grand archidiacre en 1743. Il mourut à Metz, paroisse Saint-Gorgon, le 25 juillet 1752. Son corps, ainsi que son calice, sa patène et sa croix furent retrouvés le 6 décembre 1914 lors de travaux faits dans la cathédrale.

Comme son frère, il paraît avoir été fort érudit, puisque ce fut lui qui rédigea pour dom Bernard de Montfaucon le catalogue des 350 manuscrits de l'église de Metz.

4°) Marguerite, née le 16 avril 1692 à Chandernagor, et morte en bas âge.

5°) Louis, âgé de 15 ans en novembre 1708, doit s'intercaler ici. En 1714, il était enseigne au régiment des Gardes Françaises, et en 1720 ancien officier aux Gardes. Est-il le Louis Boureau-Deslandes, docteur ès-lois en 1724 ?

6°) Marie-Françoise, née le 7 octobre 1794, disparue de bonne heure.

7°) Joseph, baptisé à Chandernagor le 10 novembre 1695. Il fit profession dans la Compagnie de Jésus au collège Louis-le-Grand le 11 novembre 1712. Le partage

de sa succession fut fait le lendemain, ainsi que celui de sa sœur cadette. Son frère André-François lui adressa la lettre sur les gisements de pyrites de la presqu'île de Crozon qui fut publiée en 1725. Il mourut en 1742.

8°) Marguerite ou Marie-Marguerite, née à Chandernagor le 31 janvier 1697, y baptisée le 5 février, religieuse professe de la Compagnie de Jésus, décédée le 28 mai 1711.

En 1742, seuls survivaient, ou entraient en ligne pour la demande qui fut faite, deux enfants mâles, tous deux sans postérité: André-François et son frère le chanoine François-Louis. Un édit avait révoqué en août 1715 tous les anoblissements accordés depuis le 1er janvier 1689. C'était une mesure d'une honnêteté relative que le Roi prenait de temps à autre : elle avait le double avantage d'obliger les familles ainsi déchues à faire de nouvelles demandes d'anoblissement, donc à payer de nouvelles lettres patentes et, pour celles qui ne pouvaient les obtenir, à retomber dans le régime fiscal non privilégié. On voit que de tout temps les ministres des finances... Mais peut-être vaut-il mieux ne pas s'étendre sur un sujet toujours brûlant.

Quoiqu'il en soit, André-François demandait à être excepté de l'exécution de cet édit, « les motifs pour lesquels les lettres de noblesse furent accordées à son père sont de la nature de ceux pour lesquels Sa Majesté a jugé à propos d'excepter plusieurs anoblissements de l'Edit de 1715 suivant la faculté que le feu Roy s'en était réservé par le même Edit.

« Que cette exception en sa faveur ne peut tirer aucune conséquence puisque n'étant pas marié, les avantages de l'anoblissement se réduisent à sa seule personne.

« Et que d'ailleurs, il ose espérer que Sa Majesté aura quelqu'égard aux services qu'il rend dans la Marine où il est attaché depuis 1708. »

J'ignore la suite qui fut donnée à cette requête.

André-François Boureau-Deslandes était donc né à Ougly, ou Hougly, sur les bords du Gange, en mai 1689, et non à Pondichéry en 1690 comme le disent les divers dictionnaires biographiques. Il avait treize ans quand il vint en France, où le P. Malebranche voulut le faire entrer dans sa congrégation : « Des considérations de famille, dit Deslandes, jointes à un voyage indispensable que je devais faire dans les pays étrangers, m'empêchèrent de prendre ce parti. Combien ai-je eu lieu depuis de m'en repentir, lorsque surtout livré aux hommes, et engagé dans un tourbillon d'affaires, j'ai soupiré après la vie douce et tranquille de l'Oratoire. » Et Villenave, dont la notice ne brille pas par la bienveillance, ajoute : « Il eut été plus heureux sans doute s'il eut su mettre un frein à sa liberté de penser. Ses ouvrages annoncent un homme d'esprit plus qu'un écrivain judicieux. Ils portent presque tous l'empreinte de ces désolantes doctrines que l'impiété prêchait au 18e siècle... Il résulte d'une relation manuscrite de ses derniers moments, écrite par le marquis de la Sône, son gendre, et dont l'auteur de cet article possède l'original, que Deslandes abjura ses erreurs au lit de mort. Ce n'est donc pas *très faussement* qu'on a prétendu qu'il s'était rétracté, comme on le dit dans un nouveau *Dictionnaire historique*. »

Je n'ai pas suffisamment étudié l'œuvre de Deslandes pour avoir une opinion précise sur ses idées religieuses, qui évoluèrent entre sa jeunesse et son âge mûr. Il s'affilia à la Franc-Maçonnerie ou à l'une des sociétés analogues qui florissaient alors, comme le montre une lettre du comte Charles de Wiedt conservée aux Archives de la Seine, non datée, mais vraisemblablement postérieure à son établissement à Paris. Les relations qu'il se fit à Londres lors de son voyage de 1713 paraissent le confirmer, et ses premières œuvres sont nettement matérialistes. Mais il semble bien avoir changé dans la suite, en toute sincérité; en tout cas, il écrivait dans son *His-*

toire Critique de la Philosophie (2e édition, 1756, T. IV, p. 33) : « L'athéisme est le monstre qui avilit le plus et déshonore l'humanité. »

Le témoignage de Fréron, que nous verrons tout à l'heure, se joint à celui de Villenave pour confirmer cette évolution.

Aux éléments fournis par les biographes, et en regrettant de n'avoir pu trouver un état détaillé de ses services, je puis ajouter ceci :

Il entra au service du Roi en 1708, par héritage de la charge de commissaire de la Marine et des Galères qui avait appartenue à son père. Il fit partie de l'ambassade du duc d'Aumont en Angleterre en 1713-1714; on sait qu'il dîna avec Newton dont il publia ultérieurement un discours, et mention de sa visite se retrouve dans les minutes de la *Royal Society* le 21 mai 1713.

Il était commissaire de la Marine à Rochefort en 1715. En avril 1716, il reçut une commission de commissaire ordinaire de la Marine. Le 21 mai 1736, étant commissaire et contrôleur de la Marine à Brest, il fut nommé commissaire général. Le 1er janvier 1738, il fut destiné pour aller servir au département de Rochefort, sous les ordres du Sr. de Beauharnais, intendant de la Marine. Il n'y resta que peu de temps; les Archives Nationales (Mar. C 7, 85) possèdent sous la date d'octobre 1739 un long factum du Sr. des Herbiers de l'Etenduère, commissaire général d'artillerie au département de Rochefort, qui se plaint avec beaucoup d'amertume que M. Deslandes, appuyé d'ailleurs sur une ordonnance du 16 octobre 1729, ait pris le pas sur lui, abusant de son autorité pour donner des ordres directs aux hommes de l'artillerie, exiger des comptes rendus, recevoir un mousse dans la compagnie des apprentis canonniers. Le Sr. de l'Etanduère demande donc qu'avant l'arrivée du successeur du Sr. Deslandes il soit mis fin à l'avilissement de l'emploi

de commissaire général de l'Artillerie et que l'on revienne aux usages antérieurs.

La correspondance et les notices écrites par Deslandes le montrent à Brest en 1712, 1714, 1716, 1717, 1718, 1719, 1722, 1723, 1725, 1729, 1731. Somme toute, sur les 25 ans qu'il dit avoir passés au service de la Marine à Brest et à Rochefort, la très grande partie dut être brestoise, car, le 1er décembre 1746, il y était encore lorsque, sa santé ne lui permettant plus de continuer ses services, il obtint la permission de se retirer avec 2.100 livres d'appointements et 2.000 livres sur le fonds des Invalides. Il alla alors habiter Paris où, en 1750, il logeait à l'hôtel de Beauvais, rue des Vieux-Augustins, et où il mourut le 11 avril 1757.

Les honneurs officiels ne lui manquèrent pas : outre les titres de membre des Académies de Berlin et de La Rochelle, il fut reçu à l'Académie des Sciences comme élève-géomètre le 17 février 1712, et comme adjoint-surnuméraire le 8 janvier 1716 (1). Mais il ne paraît pas avoir jamais été nommé associé et, dit Fréron, il démissionna ultérieurement pour un motif inconnu. Peut-être faut-il attribuer sa décision à la vivacité avec laquelle il défendait son opinion. Ainsi en 1749, un article anonyme du *Journal des Savans* avait critiqué quelques passages de son *Essai sur la Marine des Anciens* contenant un jugement assez méchant sur Duguay-Trouin, et surtout une théorie personnelle sur le jaugeage des vaisseaux contraire à celle de M. de Mairan, membre de l'Académie Française et de l'Académie des Sciences. Attribuant cette cri-

---

(1) Les « élèves » de l'Académie des Sciences formaient un groupe de vingt jeunes savants, chacun d'eux attaché à l'un des « pensionnaires ». Ceux-ci, au nombre de vingt, étaient bénéficiaires d'une pension du Roi, et comprenaient 3 géomètres, 3 astronomes, 3 mécaniciens, 3 anatomistes, 3 chimistes, 3 botanistes, 1 secrétaire, 1 trésorier. Le terme d'élève, peu goûté des récipiendaires, souvent âgés de 25 à 45 ans, fut remplacé en 1716 par celui d'adjoint.

tique à M. de Mairan, il rédigea une réponse sans doute acerbe, et eut l'imprudence de la montrer à des amis qui, affirme-t-il, la firent imprimer sans son autorisation. Ce qui l'obligea à écrire au Chancelier une lettre d'excuses assez penaude.

Malgré ces polémiques communes entre hommes de Science, ses travaux furent néanmoins fort appréciés.

Comme le professeur Carr l'indique dans *Deslandes and the Encyclopédie*, il fut tout d'abord fort lié avec les rédacteurs de celle-ci. Dans le *Discours préliminaire de l'Encyclopédie* (T. 1, 1751, p. XLIV), Diderot écrit que « M. Deslandes, ci-devant Commissaire de la Marine, a fourni sur cette matière (la philosophie) des remarques importantes dont on a fait usage. La réputation qu'il s'est acquise par ses différens ouvrages, doit faire rechercher tout ce qui vient de lui ».

En effet, certains articles des premiers volumes sont des démarquages de l'*Histoire Critique*, la source en étant généralement indiquée. Mais au fur et à mesure de la publication, ces démarquages se transforment en plagiats purs et simples, le nom de l'auteur n'étant plus mentionné. Les relations vont en se refroidissant ; d'Alembert écrit quelques phrases assez sournoises, et Deslandes se rapproche des adversaires des encyclopédistes, dédiant à la princesse de Robecq un *Conte Philosophique* critiquant le luxe de Madame de Pompadour.

Je ne sais s'il faut y voir l'influence de notre compatriote Fréron. Je ne pense pas qu'il ait connu celui-ci en Bretagne, mais il dut s'en rapprocher lorsqu'à sa retraite il alla habiter Paris. Sans doute des goûts communs les lièrent-ils; probablement aussi des hostilités communes : Deslandes pardonna-t'il à Voltaire d'avoir critiqué son style et d'avoir fait sur son œuvre l'un de ces méchants jeux de mots dont il était coutumier, en s'exclamant : « Parle donc français, boureau ! »

En tout cas, les deux hommes se rencontrèrent souvent, et lorsque Deslandes mourut, Fréron fit suivre une analyse de l'*Histoire Critique de la Philosophie* par un portrait très vivant de l'auteur, qui correspond fort bien à ce que l'on sait de lui par ailleurs.

« L'*Histoire de la Philosophie*, dont je viens de vous entretenir, Monsieur, est une des compositions de feu *M. Deslandes (André François)* né à Pondichéry en 1690. Son père avait épousé la fille de *M. Martin*, qui en étoit Gouverneur. Le jeune *Deslandes* fut conduit à Paris à l'âge de treize ans, et nommé de bonne heure Elève de l'Académie des Sciences; mais dans la suite, soit que ce genre d'occupation lui déplût, soit qu'on lui eût donné quelque sujet de mécontentement ou qu'il crût en avoir, il demanda que son nom fût rayé de la liste des Académiciens, ce qui ne se refuse jamais. Il s'appliqua aux fonctions de la Marine, et fut successivement Commissaire à Rochefort et à Brest.

« Le premier écrit de *M. Deslandes* a pour titre *Réflexions sur les grands hommes qui sont morts en plaisantant*. Ce livre n'est lui-même qu'une plaisanterie déplacée, une débauche d'esprit. L'autre est une petite brochure intitulée *Pygmalion*. Des critiques sévères peuvent y trouver une teinture de matérialisme et une dose un peu trop forte de volupté. La raison de l'auteur plus éclairée désavoua ces deux ouvrages; il ne les regardoit que comme les enfans d'une imagination déréglée qui n'avoit pas encore consulté le jugement. Son *Histoire critique de la Philosophie* eut beaucoup de succès; c'est sans contredit la meilleure de ses productions. Il a donné aussi trois volumes de *Traités de Physique*, dont je crois vous avoir parlé dans le temps. C'est quelque chose de séduisant que la candeur avec laquelle il recherche la vérité; son style est simple et clair, et l'on voit avec plaisir qu'il ne cherche point à faire illusion par de prétendues découvertes, ni par un style semé (passez-moi cette comparaison) de cette poudre de faux brillans qu'on jette sur le papier pour sécher l'écriture. Nous avons encore de lui une *Histoire de la Marine des Anciens*, qui est estimée, et une *Relation de Londres*, où le caractère des Anglois est bien peint; il étoit de l'ambassade de M. le Duc d'Aumont. Je vous ai fait connoître sa petite histoire de *M. Constance*, Ministre de Siam. Il l'avoit puisée à la source dans un manuscrit de *M. Martin*. D'ailleurs

M. Deslandes le père avoit vû et fort connu *M. Constance* dans le temps de la révolution. Je vous ai rendu compte de ses poësies Latines très élégantes. Je ne parle point de deux Romans de sa façon, *La Fortune*, et *La Comtesse de Montferrat*. Il n'étoit point propre à ce genre. Aussi sont-ce des Romans où la politique et la morale entrent pour beaucoup; ces sortes d'ouvrages ne prennent guères aujourd'hui.

« M. Deslandes s'étoit retiré à Paris quinze ans avant sa mort. Il y jouissoit des agrémens d'une vie libre et philosophique. Il y cultivoit les Lettres sans ostentation; il aimoit ceux qui s'y appliquoient; il préféroit leur commerce à celui des Grands et des Riches. Je l'ai vû souvent, et je puis dire que j'ai peu connu d'hommes d'un caractère plus doux, plus liant, plus égal; c'étoit la politesse, la candeur, la simplicité même. Je n'ai jamais entendu proposer ni soutenir une opinion avec moins de faste et plus de désintéressement que lui. Il étoit toujours maître de son ame, et la vivacité des autres ne troubloit point sa tranquillité; en un mot, c'étoit un des sçavans les plus modestes et les plus aimables qu'il soit possible de rencontrer. Ses lumières, ses connoissances et sa mémoire rendoient sa conversation instructive et agréable. Il avoit cette gaîté douce, le partage d'un esprit solide et d'un cœur exempt de passions. Il n'étoit pas si modéré, lorsqu'on l'attaquoit la plume à la main; il se regardoit alors comme en champ clos, et ne ménageoit point son adversaire. Il étoit cependant toujours disposé à faire la paix; le combat fini, il restoit fidelle au Traité, et se montroit assez indifférent pour l'honneur de la victoire. Tel m'a paru *M. Deslandes* dans ses dernières années. Mais j'ai oui dire à plusieurs personnes qui l'avoient pratiqué long temps avant moi qu'il n'avoit pas toujours eu cette douceur et cette urbanité que j'admirois en lui; qu'il avoit été dans sa jeunesse et dans la force de son âge très-satyrique, très-mordant, très-habile à saisir les ridicules, très-prompt à les mettre au jour; que cette causticité lui avoit causé beaucoup d'ennemis, et avoit nui à son avancement dans la Marine.

« La nature lui avoit donné un tempérament robuste; il étoit grand et gros à proportion; mais il étoit sujet à de vives atteintes de goutte. Un an avant sa mort, ses jambes s'enflèrent au point qu'elles lui refusèrent le service. Obligé de garder la chambre, il dit à ses amis qu'il n'en

sortiroit que pour entrer dans le tombeau. Il n'étoit point de ces Philisophes farouches qui fuient dans les bois et qu'on y laisse; il aimoit la société et le malheur d'en être privé versa dans son ame une mélancolie qui abrégea sa carrière. Il est mort, à ce qu'il a paru, très-sérieusement, lui qui avoit fait des réflexions sur ceux qui étoient morts en plaisantant. Non content de s'être confessé et d'avoir reçu les sacremens, il fit venir le 9 avril de cette année deux Notaires pour dresser un Acte authentique par lequel « il demande sincèrement pardon à Dieu et à « l'Eglise du scandale qu'il a causé à la Religion par la « composition et distribution qu'il a faites de quelques « ouvrages intitulés, *Réflexions sur les grands hommes*, « etc, *Pygmalion*, etc : lesquels ouvrages il condamne, ainsi « que tous ceux qu'il a faits dans les mêmes principes, « voulant que les manuscrits qui s'en trouveront à son « décès soient remis entre les mains de M. le Curé de « Saint-Eustache à Paris ou de *M. de Momet*, Prêtre habi- « tué en l'Eglise Paroissiale de Saint-Eustache à Paris, « son confesseur, pour être supprimés, et il les prie de ren- « dre ou de faire rendre la présente disposition publique, « son intention étant que tous ceux qui ont des exem- « plaires les brulent ou les suppriment, etc. » Je me suis informé de cet acte; on m'a dit qu'il existe réellement, mais qu'il n'est point signé de *M. Deslandes*, qui n'avoit pu écrire son nom parce qu'il étoit à l'agonie. Il expira le Lundi 11 Avril dernier à trois heures du matin, âgé de soixante-sept ans. Il a été inhumé à Saint-Eustache. Il avoit un frère, mort il y a deux ans Archidiacre de Metz, Ecclésiastique respectable par ses mœurs et par sa science. Il possèdoit une riche Bibliothèque qu'il a léguée au Séminaire de Metz. La sœur de ces Messieurs avoit épousé *M. Mouffle de la Tuilerie*, Trésorier Général de la Marine. »

Les ouvrages de Deslandes ne sont pas tous connus, car beaucoup furent publiés anonymement. Barbier et Quérard relèvent de 20 à 25 titres. Ils comprennent des livres de philosophie, de littérature, de sciences et de marine; parmi ceux-ci un *Essai sur la Marine et le Commerce* (1743); un *Essai sur la Marine des Anciens et particulièrement sur leurs vaisseaux de guerre* (1748 et 1768); des *Lettres sur la construction des vaisseaux, sur*

l'Histoire navale de l'Angleterre, etc... Je cite particulièrement un *Recueil de différens traités de Physique et d'Histoire naturelle propre à perfectionner ces deux sciences* qui eut deux éditions, l'une en un volume, paru à Paris chez Ganeau en 1736, l'autre en trois tomes, édité à Paris par Quillau en 1748, 1750 et 1753. Nous y aurons plusieurs fois recours.

En outre, les *Mémoires pour l'histoire des Sciences et des Beaux-Arts* (dits *Journal de Trévoux*), le *Mercure de France*, la *Bibliothèque Française*, et surtout l'*Histoire de l'Académie royale des Sciences* publièrent nombre de lettres et de communications écrites par lui.

Une partie de sa correspondance inédite se trouve à la Bibliothèque Nationale, dans les Archives de l'Académie des Sciences, et au British Museum (lettres à Desmaizeaux, Birch Mss. 4283, ff. 138-144).

J'ignore comment la lecture attentive de ses œuvres complètes permettrait de les juger maintenant. Pour ma part, je n'ai fait que feuilleter certains de ses livres afin d'en extraire ce qui concernait la Bretagne, et je ne puis avoir qu'une impression très superficielle sur leur valeur scientifique.

Il faut évidemment prendre Deslandes dans son contexte : il vivait à une époque où le grand bouillonnement des esprits produit par la Renaissance se faisait toujours sentir, moins sans doute sur le plan littéraire où le sommet de la courbe était déjà bien dépassé, que sur celui des sciences qui avaient avancé moins vite, peut-être parce qu'ayant une clientèle plus restreinte. Une ère nouvelle s'ouvrait devant les savants, et les faisait vivre dans la griserie des découvertes.

Mais ils partaient de peu de chose, sinon de zéro. Les procédés de raisonnement hérités du siècle précédent avaient consisté pour beaucoup à répéter sans les contrôler les affirmations des auteurs grecs et latins. Pour

la nouvelle génération par conséquent, pratiquement pas de documentation antérieure. Aussi chercha-t-elle d'abord à créer ses propres méthodes de travail, et à n'accepter que les hypothèses basées sur la constatation des faits. Malheureusement des instruments de travail encore rudimentaires et peu nombreux faussaient trop souvent cette constatation, et une grande partie de leurs théories s'est effondrée au fur et à mesure que la précision de l'outillage scientifique s'améliorait. Nous ne pouvons le leur reprocher : ce n'est pas avec une loupe que l'on peut faire le travail d'un microscope électronique. Il faut en fin de compte leur savoir gré d'avoir créé les méthodes dont nous nous servons toujours, et tenir compte de leur enthousiasme, difficile à réfréner devant les perspectives qui s'offraient à eux.

Deslandes, plus ardent et plus aventureux peut-être que d'autres, n'a pas échappé au sort commun. C'était un partisan déterminé de la méthode expérimentale, critiquant « cette fausse philosophie qui consiste en paroles plus qu'en faits, en raisonnements qu'en observations ». J'ai parcouru avec intérêt son *Traité sur la meilleure manière de faire des expériences, sur les précautions qu'elles demandent et sur le peu d'estime que méritent la plûpart de celles qui ont été faites jusqu'ici.* Il y décrit les appareils qu'il faut se procurer, les minutieuses précautions à prendre pour que des incidents ne viennent pas fausser les résultats et ne fassent aboutir à des constatations erronées. Bien qu'il proclamât son admiration pour Descartes, cela lui valut d'âpres discussions avec d'autres disciples du maître, plus amateurs du développement logique d'un raisonnement que de la solidité de ses bases.

Malheureusement, nous le voyons trop souvent tomber lui-même dans les pièges qu'il conseille d'éviter. Parti de théories préconçues, dont les prémisses n'étaient pas toujours sans valeur, ses expériences l'ont mené à des

résultats intéressants pour son époque, mais qui nous paraissent maintenant fantaisistes. Je laisse l'étude de celles qu'il fit sur l'embryologie des oiseaux et des poissons au soin de nos collègues de *Penn ar Bed*, qui y trouveront des observations dont quelques-unes sont fort curieuses, même si l'auteur les a mal interprétées. A côté de cela, il a émis des hypothèses sur la constitution de la matière, qu'il serait intéressant de confronter avec ce que la science atomique nous apprend.

En archéologie de même, il se trouvait dans un domaine nouveau; à peu près seul, ce qui concernait les Grecs et les Romains avait été bien étudié. Pour le reste, les chercheurs n'avaient pas les garde-fous que nos prédécesseurs ont dressé tout autour de nous depuis un siècle. Nous avons appris tout au moins à nous méfier; eux se trouvaient sur un terrain vierge dont ils ignoraient les sentiers, et ils suivaient avec confiance les premiers qui se présentaient à eux, aussi bien en histoire de l'architecture qu'en linguistique ou en étymologie. Ne sourions pas trop de leur naïveté, car ce sont leurs erreurs qui ont déblayé notre route, comme les nôtres déblaient celle de nos successeurs.

Passionnés d'accroître le champ des connaissances humaines, chacun de ces hommes de science avait un savoir « encyclopédique »; dans leur ardeur à embrasser tout ce qui se découvrait à eux, peu nombreux furent ceux qui surent se spécialiser et travailler en profondeur plus qu'en étendue. Notre Deslandes en est un bon exemple, qui toucha aussi bien à la sociologie qu'à la physique, à la construction des vaisseaux qu'à l'histoire naturelle, à la philosophie qu'à la mécanique. Deux siècles ont passé; relever dans ses écrits tout ce qui est périmé serait d'un inutile pédantisme. Je m'abstiendrai de discuter des hypothèses qui maintenant nous paraissent étranges : il faut prendre dans son œuvre ce qui est encore valable, et que l'on ne trouve que là. Pour le

reste, on se contentera d'y voir un pittoresque panorama des pensées de son époque.

J'aurais aimé savoir ce que devinrent les manuscrits de Deslandes, les lettres qu'il reçut, les collections qu'il avait pu amasser. Je n'ai malheureusement pu retrouver son testament qui dort probablement chez quelque notaire parisien, et ne puis que faire des suppositions (1).

Nous avons vu qu'il demanda la destruction de quelques-uns de ses manuscrits, mais où alla le reste ? On peut évidemment supposer qu'il fit des legs à des amis, à une bibliothèque ou à une académie; mais comme nous n'en avons aucune preuve, mieux vaut se tourner vers les héritiers naturels. Or, autant que j'ai pu le savoir, les Boureau-Deslandes disparaissent avec lui, bien qu'ils eussent été nombreux.

En 1742, avons-nous vu, il disait être avec son frère le chanoine le seul représentant de sa famille. Ce qui indique que Louis, l'ancien officier aux gardes, était mort sans postérité; quant au jésuite, il mourut cette même année 1742.

Le chanoine disparut à son tour en 1752. Des huit frères et sœurs, ne pouvait donc rester que Marguerite, Mme Moufle de la Tuilerie, si elle vivait toujours. En tout cas survivait sa fille, le seul enfant que je lui connaisse.

Marie-Anne Moufle de la Tuilerie avait épousé à Paris, par contrat du 4 février 1745, Aymard-Félicité Boffin, chevalier marquis de la Sône. Cérémonie brillante à laquelle assistaient le duc de Penthièvre, le comte et le marquis de Pontchartrain, le comte de Maurepas, le comte de Saint-Florentin, le duc de Nivernais. Le mar-

---

(1) M. Carr m'écrit qu'il est peut-être possible d'avoir quelques renseignements à ce sujet en consultant le *Journal des Savants* de mai 1757, édition d'Amsterdam, p. 492. Je n'ai malheureusement pu trouver que l'édition de Paris, qui ne paraît pas les contenir.

quis de la Sône devait devenir plus tard lieutenant général des armées du Roi, lieutenant-colonel des Gardes Françaises, grand croix de l'ordre de Saint-Louis, et mourir, couvert de blessures, le 9 mai 1771. Sa femme décéda peu de mois après, le 21 janvier 1772.

Ils avaient eu cinq enfants, dont un seul avait survécu : Noël-Félicien, né paroisse Saint-Eustache à Paris le 25 décembre 1750.

Le jeune marquis de la Sône, baron de Chate, seigneur de Saint-Pierre d'Argenson, Yseron, Coguin et autres places, orphelin à onze ans, était puissamment riche. Mais ses curateurs ne paraissent guère s'être occupés de régler au mieux la succession de ses parents, qui était grevée d'une lourde charge. Le père, plus homme d'épée que de finances, avait accepté, ignorant la nature des charges, d'être garant des débets du feu sieur Moufle de Georville, trésorier général de la Marine, qui s'élevèrent fort haut. En outre, on omit de vendre la compagnie aux gardes. La perte totale fut de 500.000 livres.

Plus tard, Noël-Félicien, devenu grand bailli d'épée du Bas-Viennois et du Valentinois, mestre de camp en second du régiment de Médoc, prit pour agents des hommes d'affaires qui s'intéressèrent plus aux leurs qu'aux siennes. Si bien que lorsqu'il mourut à 35 ans en 1786, il était complètement ruiné, ayant dû vendre tous ses biens, y compris l'hôtel de la place Vendôme qui lui venait des Moufle et avait autrefois appartenu aux Chamillard et à Law. lI ne s'était pas marié, et avait testé en 1774 en faveur de son cousin le lieutenant général Félicien Boffin, marquis de Pusignieu. Mais quand il mourut, aucun héritier naturel ne semble s'être présenté, et les créanciers se disputèrent âprement ce qui pouvait rester.

Ce n'est donc pas de ce côté que l'on peut espérer trouver les manuscrits de Boureau-Deslandes...

Mais il est temps d'arriver à la présentation de ce qui, dans son œuvre connue, concerne la Bretagne. Certains de ces passages ne forment que d'amusants éphémérides; d'autres ont un intérêt plus réel.

1716

M. Deslandes a vu à Lanvau, village éloigné de Brest d'environ 3 lieues sur le bord de la mer, un enfant bien extraordinaire. Toutes les articulations, et par conséquent tous les mouvemens qui en dépendent, lui manquent. et son corps n'est qu'un os continu, et comme une pétrification des articles, nerfs et tendons. Nulles phalanges aux doigts des mains ni des pieds, nul mouvement dans le poignet, dans le coude, dans l'épaule, dans la hanche, etc. Il a aussi les yeux et même les paupières parfaitement fixes. Il avoit 22 à 23 mois, et ne pouvoit marcher, ni boire ni manger sans le secours de sa mère. Il pleuroit et crioit toujours. Une si étrange conformation étoit encore acccmpagnée d'une douleur perpétuelle.

(*Histoire de l'Académie Royale des Sciences,* 1716, p. 25.)

On a beaucoup discuté sur la prononciation du toponyme Lanveoc. Voici une attestation ancienne de la forme Lanvau, toujours employée par les Brestois.

1716

Lettre de M. Deslandes, de l'Académie des Sciences, écrite de Brest au P. Catrou, Jésuite.

Voici un phénomène extraordinaire, et qui mérite d'être connu du monde sçavant. Je n'ai rien lû de semblable dans les Traitez de Physique, ni dans les Relations des plus habiles voyageurs.

Il s'éleva ici le 24 du mois de Septembre sur les cinq heures du soir un vent furieux, et qui dura jusqu'au lendemain à neuf heures. Il avoit été précédé d'une grosse pluye, et de quelques éclairs. Les Matelots les plus

aguerris aux tempêtes et aux orages, m'ont assuré n'en avoir point vû de semblable. Je ne vous parlerai point des naufrages que cet ouragan a causez; c'est l'affaire des Gazetiers. Je m'arrêterai seulement à ce qui regarde la Physique.

Quelques heures après que le vent fut cessé, j'allai me promener dans mon jardin, qui est un des plus beaux de la ville. J'y trouvai toutes les feuilles qui étoient vertes la veille, entièrement brûlées et noires. La curiosité me porta à cueillir une poire, j'en voulus goûter; mais elle étoit si sallée, que je fus obligé de la rejetter. J'éprouvai la même chose plusieurs fois de suite, ce qui redoubla ma surprise, mais je n'osois l'avoüer hautement.

Toute la ville se plaignit le soir que le fruit étoit sallé; et qu'on n'avoit pû en manger. Ces plaintes durèrent deux ou trois jours. Je fus par là assuré que je ne m'étois point trompé; et le goût public justifia le mien. Quelques personnes que j'ai vûës dans la suite m'ont assuré avoir éprouvé la même chose à plus de cinq lieües de la côte. Il me semble, Mon Révérend Père, que ce Phénomène s'explique facilement. Voici ce que j'en pense, vous jugerez de mes raisons.

Les vagues de la mer se choquant avec une extrême violence les unes contre les autres, doivent exalter et volatiliser une partie de son sel. Ce sel se répand dans l'air; mais l'air venant à être mû fort rapidement, va heurter tout ce qui s'oppose à son passage, et qui peut retarder son mouvement. Il glisse sur les corps durs; mais les fruits dont la peau est tendre et criblée, doivent nécessairement recevoir cet air agité dans leurs pores, et avec l'air les parties de sel dont il est chargé. Ces parties, qui sont pesantes et peu flexibles, s'arrêtent dans le fruit, tandis que l'air se plie et se replie pour en sortir.

On pourroit peut être me demander s'il est vraisemblable que le sel de la mer s'évapore. Mais il me semble

qu'on ne doit point en douter, après ce qu'en a dit Mr de Lémery, et d'après les expériences de tant d'autres Chymistes.

(*Mémoires pour l'histoire des Sciences et des Beaux-Arts*, dits *Journal de Trévoux*, octobre 1716.)

Un plan de 1703, publié dans *le Bulletin de la Société Académique de Brest* en 1888, montre le terrain accordé à Blaise Pangalo, maître constructeur des vaisseaux du Roi, afin d'y faire bâtir une maison. Dans son prolongement, sur la rive nord de la Forme, actuellement le bassin Tourville, entre la vieille corderie et les forges du Roi, se trouve le « jardin de Monsieur le Controlleur ». Il est possible que ce soit celui dont parle Deslandes.

Notons que dans son *Traité de la Construction des Vaisseaux (Recueil de différens Traités de Physique*, tome 2, 1750), Deslandes parle assez longuement de Pangalo.

1718

Il y eut en basse Bretagne la nuit du 14 au 15 avril 1718 un Tonnerre extraordinaire, dont M. Deslandes, qui étoit alors à Brest, a donné l'histoire à l'Académie. Il fut précédé par des orages et des pluyes qui avoient duré presque sans interruption pendant plusieurs jours; enfin vint cette nuit du 14 au 15 qui se passa presque toute en éclairs très-vifs, très-fréquens, et presque sans intervalles. Des Matelots qui étoient partis de Landerneau dans une petite barque, éblouis par ces feux continuels, et ne pouvant plus gouverner, se laissèrent aller au hazard sur un endroit de la Côte, qui par bonheur se trouva saine. A quatre heures du matin il fit trois coups de Tonnerre si horribles, que les plus hardis frémirent.

Environ à cette même heure, et dans l'espace de Côte qui s'étend depuis Landerneau jusqu'à S. Pol de Léon, le tonnerre tomba sur 24 Eglises, et précisément sur des Eglises où l'on sonnoit pour l'écarter. Des Eglises voisines où l'on ne sonnoit point furent épargnées. Le peuple s'en prenoit à ce que ce jour-là étoit celui du Vendredi Saint où il n'est pas permis de sonner. M. Deslandes en

conclut que les cloches qui peuvent écarter un Tonnerre éloigné, facilitent la chute de celui qui est proche, et à peu-près vertical, parce que l'ébranlement qu'elles communiquent à l'air dispose la nue à s'ouvrir.

Il eut la curiosité d'aller à Gouesnon, Village à une lieue et demie de Brest, dont l'église avoit été entièrement détruite par ce même Tonnerre. On avoit vü trois globes de feu de 3 pieds et demi de diamètre chacun, qui s'étant réunis avoient pris leur route vers l'Eglise d'un cours très-rapide. Ce gros tourbillon de flamme la perça à 2 pieds au dessus du rez de chaussée, sans casser les vitres d'une grande fenêtre peu éloignée, tua dans l'instant deux personnes de quatre qui sonnoient, et fit sauter les murailles et le toit de l'Eglise comme auroit fait une mine, desorte que les pierres étoient semées confusément à l'entour, quelques-unes lancées à 26 toises, d'autres enfoncées en terre de plus de deux pieds.

Des deux hommes qui sonnoient dans ce moment-là, et qui ne furent pas tués sur le champ, il en restoit un que M. Deslandes vit. Il avoit encore l'air tout égaré, et ne pouvoit parler sans frémir de tout son corps. On l'avoit retiré plus de 4 heures après enseveli sous les ruines, et sans connoissance. M. Deslandes n'en put tirer autre chose sinon qu'il avoit vû tout d'un coup l'Eglise toute en feu. Son compagnon de fortune avoit survêcu 7 jours à l'accident, sans avoir aucune contusion, et sans se plaindre d'aucun mal que d'une soif ardente, qu'il ne pouvoit éteindre.

(*Histoire de l'Académie Royale des Sciences*, 1719, p. 21.)

Cette communication a été reprise presque textuellement par Miorcec de Kerdanet (*Notice sur la ville de Lesneven*, Rennes, 1825) et par Arago, sous les noms desquels on la cite généralement.

M. J. Charpy, directeur des Services d'Archives du Finistère, a bien voulu consulter pour moi les registres paroissiaux de Gouesnou, qui font effectivement mention, le 15 avril 1718, du « désastre survenu à mon église sous

laquelle ont péri deux hommes mariés, nommé Claude et Jean le Monden, frères jumeaux ». Après consultation du sénéchal de la juridiction et avec l'autorisation du procureur fiscal, le recteur Le Papon fait la levée du corps en présence de son clergé et à grand concours de peuple; la cérémonie a lieu dans l'église paroissiale, ce qui indique qu'elle était encore utilisable.

Le 22 avril, sépulture de Mathieu Philippe, 31 ans, mort la veille, qui avait été sans doute la troisième victime de la foudre.

1721

Le dossier de Deslandes conservé par les Archives de l'Académie des Sciences est assez mince, et ne contient plus que quatre documents ou lettres adressées au physicien Réaumur (René-Antoïne Ferchault de Réaumur, 1683-1757).

Le premier est un rapport du 21 juillet 1717 sur le jaugeage des vaisseaux, qu'il établit à la demande du maréchal d'Estrées; question qui lui tenait à cœur et pour laquelle il polémiqua plus tard avec peut-être trop de véhémence, comme nous l'avons vu. J'ignore la valeur de la méthode qu'il proposait, mais on doit reconnaître qu'il fut avant la lettre un apôtre de la standardisation, puisqu'il demandait que le ministre choisisse parmi les techniques proposées, la sienne et les autres, et que celle retenue devienne la seule utilisée dans tous les ports. Idée méritoire à une époque où les unités de mesure variaient de paroisse à paroisse au gré des coutumes et des juridictions.

Puis viennent deux lettres, l'une du 24 janvier 1720, l'autre du 5 janvier 1721. Mais comme la première semble être la suite de la seconde, je présume que Deslandes a commis le lapsus calami si courant au mois de janvier, et qu'il faut lire partout 1721. Je reviendrai plus tard sur les monuments mégalithiques décrits par l'auteur.

Vient ensuite un dossier daté d'un mois d'avril; on y a rajouté au crayon le millésime 1724 accompagné d'un point d'interrogation. Comme il y est fait mention du vendredi 20 et du samedi 21 avril, je pense qu'il s'agit plutôt de 1725. Ce dossier se rapporte à des appareils construits par le Sr. Menier, l'un pour la prise des hauteurs solaires, l'autre étant un loch, qui venaient d'être expéri-

mentés en rade de Brest sur l'*Elisabeth* et le *Jason*. La lettre d'envoi à Réaumur est accompagnée de remarques sur d'autres sujets; nous la verrons à sa date, et je n'en donnerai que des extraits.

A Landevenech ce 5 janvier 1721.

Je comptois moi même, Monsieur, avoir le plaisir de vous souhaitter une année heureuse et accompagnée de tout ce que peut mériter un Philosophe. C'est en dire assez . Le Philosophe regagne par la moderation de ses desirs ce qui lui manque d'ailleurs, et il est toujours riche de son propre fond. Mais l'inclémence de la saison m'a empêché de me retrouver à Paris. La pluye et les vents de Sud et Sud Ouëst se sont en quelque manière associez depuis deux mois et ont rompu tous les chemins. On est assiégé dans les villes, et personne n'en peut sortir sans courrir risque de se noyer.

Depuis que je ne vous ai vû, Monsieur, j'ai retiré une petite terre auprès de Nantes ou j'ai employé une partie de mes billets de banque. Je garde le reste, sans trop sçavoir ce que j'en ferai ni meme pourquoi je les garde. Il n'y a point de prudence qui ne soit déconcertée par tout ce qui s'est passé depuis un an (1).

Le retrait que j'ai fait m'a donné lieu de parcourir la Côte de Bretagne depuis Nantes jusqu'à Brest. Cette Côte est partout fort élevée au dessus du niveau ordinaire de la mer et partout fort escarpée. Ce ne sont point des dunes ni des jettées naturelles, comme en Picardie et en Flandres: ce sont des rochers affreux et des pierres accumulées pêle mêle les unes sur les autres, et d'une maniere a vous effrayer. J'ai même remarqué que depuis Vannes jusqu'à Hennebon, à plus de dix lieuës de la mer, toutes les campagnes étoient parsemées de pierres monstrueuses par leur grosseur, taillées très

---

(1) Il s'agit évidemment de la faillite de Law et de sa Banque royale.

bizarrement et plus bizarrement encore placées. On trouve sur-tout auprès d'Auray un endroit ou il y a plus de 300. de ces pierres arrangées toutes de la meme maniere, c'est à dire, en forme de portes. Deux de ces pierres élevées paralellement forment des côtez de la porte: une autre est posée dessus horizontalement et ressemble assez a une corniche de l'ordre toscan. Ce spectacle me frappa de maniere que je restai près d'une heure a le considerer. Il n'y a pas d'apparence que ces pierres ayent été ainsi arrangées exprès. Car a quel dessein l'auroient elles été ? à peine douze hommes pourroient remuër chacune de ces pierres.

Une autre remarque que j'ai faite, c'est que tous les arbres qui sont à 10. ou 12. lieuës de la mer sont entièrement couverts de mousses. Les noyers memes qui en quelques provinces sont éxemts de cette lepre, y sont ici très sujets. Ce que je vous fait remarquer, parce qu'il y a une observation contraire dans les memoires de l'Academie de 1716. On y assure que les noyers ne sont point du tout sujets a être couverts de mousses. Tous ces arbres deviennent par là inutiles a la construction des vaisseaux. Et je vous dirai que feu M. de Seignelay qu'on peut regarder comme le créateur de la Marine de France, avoit eu dessein de lui approprier tout le terrain qui est à 7. ou 8. lieuës de la Mer et de le faire planter d'arbres propres a bâtir des vaisseaux. Jai vû même le projet qui en fût dressé alors, mais qui échoüa pour la raison que je viens de dire.

Si vous me faites la grace de me recrire, adressez votre lettre à Brest ou je serai dans quelques jours. Je compte de là me rendre à Paris vers le 15 du mois prochain.

S'il y a des memoires de l'academie imprimez depuis 1713. ayez la bonté de m'en faire part. Je suis pour toujours, Monsieur, votre tres humble et tres obéissant serviteur.

DESLANDES.

A Brest, ce 24. janv. 1720 (1721).

Je suis infiniment sensible, Monsieur, aux marques d'amitié dont votre lettre est remplie. Je ne tarderai point à vous en aller remercier moi-meme. Ce sera un des premiers plaisirs que Paris me procurera à mon retour.

Puisque vous voulez bien retirer pour moi un exemplaire des Memoires de l'Academie de 1718. je vous prie de faire remettre à M. l'Abbé Deslandes ruë de la Harpe au College prez le College de Harcourt. C'est un de mes freres que j'ai chargé du peu d'affaires que j'ai à Paris. Vous sçavez que les Philosophes sont attentifs à s'en procurer le moins qu'ils peuvent. Quand je vous ai écrit que la mousse ruinoit les arbres qui sont à 10 ou 12. lieuës de la mer, je n'ai prétendu vous parler que de la Bretagne. Je ne connois pas assez les autres Provinces maritimes de la France, pour rien decider sur ce qui les regarde. Mais ce que j'ai observé en Bretagne est exactement vray, et tous ceux qui connoissent ses côtes en conviendront. J'ai peut-être eu tort d'attribuër à l'air de la mer cette prodigieuse multiplication de la mousse. J'aurois plutôt dû l'attribuër à l'humidité causée par le voisinage de la mer. En effet cette humidité est si grande que tout se moisit ici, même dans les chambres les mieux fermées. J'ai un cabinet assez petit et ou je fais du feu pendant prez de huit mois de l'année. Je n'y puis rien conserver qui ne se moisisse au bout de tres peu de tems. Vous ne serez pas surpris de cette grande humidité, si vous éxaminez la situation de la Bretagne. En tirant une ligne depuis Nantes jusqu'à Saint Malo, elle vous paroitra une véritable presqu'Isle qui se termine en une espece de pointe ou sont Brest, Le Conquet, Saint Mathieu etc. de sorte que l'eau parait l'environner de toutes parts. Cela fait que, de quelque côté que le vent soufle, les vapeurs qui s'élevent de la mer y sont portées et l'assiegent, pour ainsi dire. Aussi pleut il continuelle-

ment dans la basse Bretagne, et on ne peut s'y deffendre de l'humidité. Au contraire la côte de Poitou, d'Aunix (1) et de Xaintonge est presque toute sur la même ligne et n'avance point dans la mer, comme celle de Bretagne. C'est à mon avis, cette humidité qui cause la prodigieuse multiplication de la mousse qui ruine ici tous les Arbres.

Ce qui me confirme dans cette pensée c'est qu'en tous les lieux du monde la mousse s'attache plutôt aux Arbres qui viennent dans les fonds bas et marecageux, qu'aux autres.

Je suis...

1722

Aux environs de S. Paul de Léon en basse Bretagne, il y a sur le bord de la Mer un Canton qui avant l'an 1666, étoit habité, et ne l'est plus à cause d'un sable qui le couvre jusqu'à une hauteur de plus de 20. pieds, et qui d'année en année s'avance et gagne du terrain. A conter de l'époque marquée, il a gagné plus de 6. lieues, et il n'est plus qu'à une demie lieue de S. Paul, de sorte que selon toutes les apparences il faudra abandonner la Ville. Dans le pays submergé on voit encore quelques pointes de Clochers, et quelques Cheminées qui sortent de cette mer de sable; les Habitants des villages enterrés ont eü du moins le loisir de quitter leurs Maisons, pour aller mandier.

C'est le Vent d'Est ou de Nord-Est qui avance cette calamité; il élève ce sable qui est très fin, et le porte en si grande quantité et avec tant de vitesse, que M. Deslandes, à qui l'Académie doit cette observation, dit qu'en se promenant en ce pays-là, pendant que le Vent charioit, il étoit obliger de secouer de temps en temps son

---

(1) Réaumur était né à La Rochelle, et sa réponse devait défendre l'honneur des arbres de sa province.

Chapeau et son habit, parce qu'il les sentoit appesantis. De plus, quand le Vent est violent, il jette ce sable par dessus un petit bras de Mer jusque dans Roscof, petit Port assez fréquenté par les Vaisseaux étrangers. Le sable s'élève dans les rues de cette Bourgade jusqu'à deux pieds, et on l'enlève par charretées. On peut remarquer en passant qu'il y a dans ce sable beaucoup de parties ferrugineuses, qui se reconnoissent au Coûteau aimanté.

L'endroit de la Coste qui fournit tout ce sable, est une Plage qui s'étend depuis S. Paul jusque vers Ploüescat, c'est à dire un peu plus de 4. lieues, et qui est presqu'au niveau de la Mer lorsqu'elle est pleine. La disposition des lieux est telle qu'il n'y a que le vent d'Est ou de Nord-Est qui ait la direction nécessaire pour porter le sable dans les Terres. Il est aisé de concevoir comment le sable porté et accumulé par le Vent en un endroit, est repris ensuite par le même Vent, et porté plus loin, et qu'ainsi le sable peut avancer en submergeant le pays, tant que la minière qui le fournit en fournira de nouveau, car sans celà le sable en avançant diminueroit toujours de hauteur, et cesseroit de faire du ravage. Or il n'est que trop possible que la Mer jette ou dépose encore long-temps de nouveau sable dans cette Plage d'où le Vent l'enlève; il est vrai qu'il faut qu'il soit toujours aussi fin pour être aisément enlevé.

Ce désastre est nouveau, parce que la plage qui fournit le sable, n'en avoit pas encore une assez grande quantité pour s'élever au dessus de la surface de la Mer, ou peut-être parce que la Mer n'a abandonné cet endroit, et ne l'a laissé découvert que depuis un temps. Elle a eu quelque mouvement sur cette Coste, elle vient présentement dans le flux une demi-lieue en deça de certaines Roches qu'elle ne passait pas autrefois.

Ce malheureux Canton inondé d'une façon si singulière justifie ce que les Anciens et les Modernes rapportent des

tempestes de sable excitées en Afrique, qui ont fait périr des Villes, et même des Armées.

M. Deslandes a remarqué qu'un inconvénient général du Sable de mer, c'est d'être inutile à tout. On ne peut même pas en sabler les Allées de Jardin, à cause de sa grande finesse. Quand il est une fois sec, il s'élève trop, et non-seulement il rend la promenade désagréable, mais il va gâter les fleurs et les fruits des Arbres.

(*Histoire de l'Académie Royale des Sciences*, 1722, p. 7.)

« Vent d'Est ou de Nord-Est » est certainement un lapsus calami pour « vent d'Ouest ou de Nord-Ouest ».

Quand on parle des sables de Saint-Pol-de-Léon, de Roscoff, de Santec, il est classique de citer le texte de Pol de Courcy, publié en 1841 dans l'*Annuaire du Finistère* et tiré à part sous le titre de *Notice sur la ville de Saint Pol de Léon*. Il mentionne surtout l'ouragan de 1699 qui recouvrit de sable 500 journaux d'excellentes terres, ainsi que des métairies et le manoir de Brigné, et il énumère les moyens pris par les Etats de Bretagne pour parer au renouvellement de cette catastrophe. Mais la lutte contre l'ensablement n'a pas cessé, même de nos jours.

1725

(Lettre à M. de Réaumur)

Ce 28e d'avril.

C'est à la prière du Sr. Menier, Monsieur, que je me donne aujourd'hui l'honneur de vous écrire. Il arriva ici au commencement de la semaine dernière, et vint aussitôt me rendre visite. Comme il me parla beaucoup de vous et m'assura qu'il étoit de vos amis, j'ai tâché de lui rendre tous les services qui ont dépendu de moi: et je pense ne lui avoir point été inutile. Vous ne sçauriez croire, Monsieur, combien on est prévenu dans la Marine contre tout ce qui s'appelle Machines et Machinistes. On ne manque jamais de les faire échouër. Il est vrai aussi qu'à regarder les embarras de la navigation et le peu d'habileté des Officiers majors et mariniers, on ne peut avoir

dans un vaisseau des choses trop simples et trop faciles. En général, tout ce qui s'y peut faire à mains d'homme, est préférable, coûtât-il plus de dépense et plus de tems.

Nous avons ici un simple soldat de Marine, qui par le moyen d'une coulisse et d'un levier remuë lui-seul un canon de 36 l. de balle posé sur son affût: ce que sept hommes font à-peine. Cette invention certainement seroit utile dans un combat, où l'on auroit plus de monde sur le pont: cependant on aimera toujours mieux se servir de la manière ordinaire, et avec raison. Car ce levier allonge de beaucoup l'affût et le rend incommode. Il ne pourroit tout au plus servir que sur une platte-forme: encore la faudroit-il spacieuse.

Pour en revenir au Sr. Menier, on n'a pû éprouver que deux fois ses Machines, l'Elisabeth et le Jason étant sur le départ. On en a jugé favorablement. J'ai pris soin d'instruire Mr. le Comte de Maurepas de cette double épreuve...

> Le coup de griffe donné aux officiers de Marine est un écho de la vieille querelle entre la Plume et l'Epée, qui ne devait s'éteindre qu'à la création des préfets maritimes. Mais Deslandes contredit plus loin son assertion sur la paresse intellectuelle des marins, en indiquant que M. de Radoüai, capitaine de vaisseau qui commande le « Jason », homme très attentif et très appliqué à son métier, vient lui-même d'inventer un appareil rival de celui du Sr Menier...
>
> Il revint d'ailleurs plus tard sur ce sujet, redisant la même chose, mais cette fois sans ironie, dans ses *Lettres sur la Construction des Vaisseaux* publiées d'abord sans date (Barbier, *Dictionnaire des Anonymes)* et reprises ultérieurement dans le *Recueil :* « Mais une chose que je dois remarquer, c'est qu'à la mer, tout ce qui peut se faire à bras d'hommes mérite la préférence sur ce qui se fait par machines : et tout ce qui se fait vite, quoique d'une manière grossière, mérite encore la préférence sur ce qui pourroit se faire avec plus d'art, mais plus de lenteur. En un mot, le service de la Marine demande deux choses, et des hommes qui agissent, et des hommes qui agissent vîte.

Sur-tout, point de machines: c'est-à-dire, point d'ouvrages d'un art recherché, dont le succès dépende, ou de quelque ressort caché, ou de quelques roues engrainées, ou de quelque mouvement de pendule. Ces ouvrages perdent beaucoup à la mer, et se décomposent en peu de tems, soit par les mouvements brusques et violens dont le vaisseau est frappé, soit par l'humidité saline et corrosive, qui rouille et gâte bien-tôt tout ce qui est de fer et d'acier. » (*Recueil*, II, 1750, p. 157.)

La lettre adressée à Réaumur est malheureusement incomplète de son dernier feuillet, et il y manque la troisième des remarques annexées. La première, consacrée aux « orties de mer », que l'on nomme « bonnets flamands » et les plus grandes « paniers de mer », contient un petit détail folklorique amusant :

« Ceux qui se baignent sur nos côtes, et surtout les enfans, les craignent beaucoup. Ces orties s'attachent à leurs talons et leur causent une douleur semblable à cette espèce de crampe, qu'on éprouve quand on se baigne rarement. Aussi font-ils bénir superstitieusement plusieurs brins de laine rouge et non d'autre couleur, qu'ils s'attachent aux pieds et aux mains, et par-là ils croyent échapper aux attaques des orties. »

1725

J'ai trouvé, malheureusement trop tard pour qu'il me soit possible de me procurer l'ouvrage, une référence intéressante dans la *Bibliographie générale des Gaules*, établie en 1880 par Ch. Rudelle: Deslandes a publié en 1725 une *Lettre sur la Langue Celtique* dans l'*Histoire littéraire de la France*, tome XXII.

Le titre, d'ailleurs commun à plusieurs publications, me paraît incomplet: il doit s'agir de la *Bibliothèque Françoise ou Histoire littéraire de la France*, périodique qui commença à paraître en 1723.

1725

[L'année 1725 a été très froide; les vaisseaux qui vont à la pêche à la morue ont trouvé des monta-

gnes et des îles de glace flottantes par les 41ᵉ et 42ᵉ degrés de latitude, spectacle qui leur était nouveau.]

... Le même M. Deslandes assure que les maquereaux et les sardines, poissons très communs en Bretagne dès que le printemps est venu, avoient entièrement manqué en 1725. A leur place on en a eu une quantité prodigieuse d'une grandeur moyenne entre ces deux espèces, et d'une figure qui tenoit des deux. Ils avoient de grandes écailles luisantes comme les sardines, les yeux, la bouche et la queue comme les maquereaux; ils ne sont décrits ni dans Rondelet ni dans Jonston; ils étoient tachetés de marques rouges, bleues et noires, qui s'effaçoient peu à peu, lorsqu'on les retiroit de l'eau. Les glaces, le froid de la mer du Nord pouvoient, si l'on veut, avoir empêché les maquereaux et les sardines de paroitre sur la Côte de Bretagne, mais quels étoient, d'où venoient ces poissons inconnus, qui tenant des deux espèces qu'on ne voyoit point, sembloient vouloir les remplacer toutes deux à la fois?...

(*Histoire de l'Académie Royale des Sciences,* 1725, p. 1.)

1725

Article LX. — Extrait d'une lettre écrite de Brest par Monsieur Deslandes, Commissaire de la Marine et de l'Académie Royale des Sciences, au Révérend Père Deslandes, Jésuite.

Sur la fin de 1723, il se répandit un bruit en Basse-Bretagne qu'on avoit découvert une mine d'argent auprès de Brest, entre Crozon et Roscanvel. Comme cette mine n'étoit point gardée, chacun y courut avec empressement, et l'envie redoublée de s'enrichir, fit croire qu'on s'enrichissoit en effet. Bientôt les plus forts ou les plus adroits écartèrent tous les autres, et tirèrent de cette mine de quoi charger plusieurs chevaux de bats et plusieurs charretes. Ils revendirent ensuite ces prétendües pierres d'argent, jusqu'à cent dix sols et six francs la livre.

Au premier bruit, et poussé par ma curiosité naturelle, je m'en fis apporter un grand nombre. Je n'eus pas de peine à reconnoître que c'étoient des Pirites. (On appelle ainsi certaines pierres d'une dureté considérable, mais légères en comparaison.) Les unes, étoient luisantes et jaunes, et ressembloient de loin à une masse d'or; les autres, jaunes et blanches, et ressembloient aussi de loin à une masse d'argent. Ce qui trompa les premiers qui y coururent. Toutes ces pierres étoient taillées en facettes irrégulières, sur lesquelles elles s'arrêtoient comme des dez à joüer.

La dureté de ces pierres connües depuis long-temps des Naturalistes, est si grande, qu'en les frappant l'une contre l'autre, ou contre un morceau d'acier, elles jettent des étincelles de feu. On s'en servoit autrefois pour les Arquebuses à rouet. Ce qui leur a fait donner apparemment le nom de Pirites.

J'en ai voulu fondre quelques-unes dans un creuset. Mais après avoir été long-tems au feu, elles se réduisoient en une masse noire, ou plutôt de couleur de plomb, qui n'est d'aucun usage. Au lieu qu'en les jettant sur des charbons ardens, elles flamboient comme du soufre en canon, et jettoient une odeur insupportable. Ces Pirites ne sont qu'un assemblage de sels et de soufres, mêlez d'un peu de terre. A proprement parler, elles ne sont, ni métal, ni pierre, quoiqu'elles ayent la couleur de l'un et la dureté de l'autre.

De tous les *Mettallographes*, Vanoccio est celui qui en a le mieux parlé. Il les appelle Marcassites, et assure qu'il en a trouvé une mine dans le Frioul qui avoit plus de 600 pieds de long et trois de large.

Après avoir détrompé ceux qui prenoient ces Pirites pour des pierres de mine d'or et d'argent, je voulus aller moi-même sur les lieux; ce qui me confirma encore plus dans la pensée où j'étois. Je parcourus ensuite des deux parties des Côtes de Léon et de Cornoüaille, que sépare le

Goulet, ou l'entrée de la rade de Brest. J'y fus témoin du plus beau spectacle que l'on puisse imaginer. Toute cette Côte est parsemée, de distance en distance, d'un sable brillant et de pierres de toutes sortes de grandeurs, qui ont un enduit luisant, et que la vüe ne peut soûtenir au Soleil. Cela se remarque sur tout depuis la pointe de Saint Mathieu jusqu'au Conquet, sur la côte de Léon. Le rivage est rempli de ce sable qui brille, et tous les rochers en sont chargés.

Aux mois de Juin, de Juillet et d'Août, il s'élève au-dessus de toute cette Côte une flâme légère et violette, sans qu'on remarque aucune ouverture par où elle s'échappe. La même chose s'observe en plusieurs endroits du Royaume de Naples, et auprès de Florence: ce qui paroîtra moins extraordinaire, si l'on songe que toute l'Italie est pleine de mines de soufre, d'alun et de vitriol.

L'auteur du Livre intitulé *Scotia illustrata, sive Prodromus Historiæ naturalis, in quo regionis natura, morbi, accuratè explicantur,* imprimé à Edimbourg en 1664, remarque que plusieurs parties de la Côte d'Ecosse répandent une flâme pareille, qui le jour se convertit en une fumée épaisse.

Sur ce que je viens de dire, on peut croire sans difficulté que la Côte de Léon et de Cornoüaille est empreinte de matieres sulfureuses, qui venant à se joindre aux parties de sel marin qui s'évaporent et se volatilisent continuellement, forment ces différentes espèces de Pirites et ces enduits luisans. A Brest même, on voit les murailles des maisons qui sont les plus voisines de la Mer, couvertes d'un pareil enduit et briller dans les beaux jours.

Entre Le Conquet et l'Abbaye de Saint Mathieu nommée dans les anciens titres Saint Mahé *in finibus terræ,* il y a une rade foraine qu'on appelle *Porz-Liocan.* On ne peut douter que cette rade n'ait été autrefois un port considérable. Il y a pas soixante ans qu'on y voyoit des

restes de quais minez par la mer et quelques anneaux de fer, propres à attacher les navires: et il faloit qu'ils fussent considérables, puisque ces anneaux étoient élevez de plus de deux toises au-dessus des plus hautes marées. On m'a montré à Saint Mathieu des pierres qu'on avoit conservé de ces anciens quais: et c'étoient de veritables Pirites, qui brûloient et se consumoient au feu. Le nom de *Porz-Liocan* est sans doute venu delà: car dans la Langue celtique *Porz* signifie en general une entrée, et en particulier un port de mer: *Liocan* est composé (1) de *Liou*, couleur, et de *Can*, *Blanc*, etc. Aussi la lune dans son plein est-elle ici nommée *Loar-Can*.

Pour passer de ces remarques à quelques autres plus sçavantes, je dirai que le *Porz-Liocan* est sans contredit le Port de Mer que Ptolomée, le Géographe, a nommé *Saliocanus* ou *Staliocanus*. Aucun de ses Interpretes n'a bien entendu ce passage, ni donné la véritable leçon. Peut-être sont-elles toutes défectueuses. Quoiqu'il en soit, Ptolomée en parcourant la Côte de Bretagne depuis la Loire jusqu'à l'entrée du grand Canal, autrement dit la Manche ou Océan Britannique, parle de cette maniere : *Pour ce qui regarde la Côte qui va au Septentrion et tourne vers la Mer Britannique, je la décrirai telle qu'elle est. Après le Promontoire Gobée, on trouve le Port Staliocanus, etc.*

Le Promontoire Gobée, est la pointe ou l'extrémité Occidentale de la Bretagne, après quoi on trouve le *Porz-Liocan* dont je viens de parler. Et si ma conjoncture est bonne, il faut que les deux pointes, celle de Saint-Mathieu et celle de Cornoüaille, n'ayent été autrefois qu'un seul et même Promontoire. C'est aussi de cette maniere que paroit s'expliquer Ptolomée. J'appuye ma conjecture sur ce qu'il est plus que vrai-semblable

---

(1) Le Père Lobineau a parlé du Porz-Liocan d'une manière vague et peu exacte.

que par un tremblement de Terre ou par quelqu'autre accident imprévû, ce Promontoire s'est partagé en deux, et a laissé un libre passage à la Mer qui s'est répanduë abondamment sur des Terres plus basses que son niveau ordinaire. La même chose est arrivée ailleurs. Il y a encore tant de grosses roches entre la pointe de S. Mathieu et celle de Cornoüaille, sans compter plusieurs Islets et plusieurs bas-fonds, qu'on est persuadé que tout cela a été autrefois terre ferme.

L'ancienne Tradition du Païs porte, que l'Isle de Beniguet, l'Isle de Sain et même celle d'Oüessant, aujourd'hui éloignées de la Côte de plusieurs lieuës, y touchoient autrefois.

On me demandera peut-être en quel tems le Promontoire Gobée s'est ainsi partagé en deux (1). C'est ce que personne au monde ne peut sçavoir, n'y ayant ici aucun Monument Historique ni aucun Registre autorisé en Justice, qui passe 250. ans. Je crois seulement qu'après la séparation du Promontoire Gobée, la sûreté qu'on a trouvée à se retirer dans la Rade de Brest, a fait négliger le *Porz-Liocan* qui n'est qu'une rade foraine. On y voit cependant encore des 80. et 100. Bâtimens à la fois, destinez pour la Manche, lorsqu'un vent d'Est ou de Nord-Est les oblige de chercher l'abri.

Je ne puis dire aussi en quel tems Brest a commencé d'être établi. Quelques Sçavans Modernes pensent que c'est le Brivatum Portus de Ptolomée. Mais j'en doute, fondé sur ce qu'il donne aussi le même nom à un Port

---

(1) Gobit est un vieux mot celtique, aujourd'hui peu usité. Gobit lonqua, attraper, avaler: ce qui se dit plus particulièrement des animaux gourmands et féroces. Je crois que le Promontoire Gobée a été ainsi nommé parce que la pointe occidentale de la côte de Bretagne ressemble à une gueule ouverte. La côte de Cornoüaille compose la partie inférieure de la machoire, et la côte de Léon la supérieure. Ce qui imite assez bien la posture d'un animal qui veut saisir ce qu'on lui jette. Il y a apparence que le mot François gober vient delà: ce que les Etimologistes n'ont pas sçû.

voisin de l'embouchure de la Loire, qu'on croit être le Croisic. D'ailleurs le nom de Brest approche si fort de celui de *Breïs* ou *Breith*, qu'on pourroit croire que c'est le même nom un peu alteré. Or on sçait que l'Angleterre se nommoit anciennement *Breith Inis*, Isle (2) peinte, d'où est venu le nom de Bretaigne et plus communément Bretagne : et quand les Bretons Insulaires vinrent s'établir dans l'Armorique vers l'an de Jesus-Christ 452, ils changerent son ancien nom en celui de petite-Bretagne. Je conjecture que ce fût alors que Brest ou plutôt sa Rade commença d'être connu, soit qu'une partie de ces Bretons Insulaires y eût fait la première descente, soit que la Côte ayant paru chargée de ces pierres de differentes couleurs dont j'ai parlé, on l'eût nommée la Côte Peinte. Ce qui est de vrai, c'est que l'histoire de Bretagne ne fait aucune mention du Port de Brest avant le 13°. siècle. A mesure que la Mer mangeoit les terres voisines, ce Port s'aggrandissoit et devenoit plus commode. Des gens médiocrement âgez se ressouviennent encore avoir vû la Mer à plus de 5. et 6. toises des endroits, qu'elle occupe aujourd'hui. Au commencement du dernier siècle, Brest étoit encore très-peu de chose : le Roi n'y avoit aucun établissement. Ce fut en 1631. que le Cardinal de Richelieu, Grand Maître, Chef et Surintendant general de la Navigation et Commerce de France, y fit construire (3) un Magazin. Jean le Chaussée Entrepreneur s'en chargea par ses ordres pour la somme de 10000. livres tournois. J'ai le contract qui en fut passé à la Requête d'André Ceberet Stipulant pour Monseigneur le Cardinal, par devant Roussel et Marion Notaires Royaux établis à Saint Renan. Il n'y en avoit point sur les lieux.

---

(2) Les fleurs et les fruits en Angleterre ont des couleurs plus vives qu'en tout autre Païs. Le gazon sur tout des environs de Londres et de Cantorbery est renommé pour le beau verd.

(3) Toutes les Commissions et tous les Brevets des Officiers de la Marine de ce tems-là ne sont signez que du Cardinal de Richelieu.

Vers la fin de 1633. le Roi rassembla à Brest 23 vaisseaux, dont les deux plus considerables étoient l'Amiral de 1000. et le Vice-Amiral de 700. tonneaux. Tous les autres étoient au dessous de 500. Il est marqué dans un vieux registre de la même année que tous ces vaisseaux avoient été achetés ailleurs et amenez à Brest, parce qu'il n'y avoit aucun établisement pour les constructions.

Un de mes amis m'a fait l'honneur de m'adresser un petit écrit, dans lequel il tâche de prouver que c'est dans la Rade de Brest que fut donné le combat Naval que César rendit contre ceux de Vannes. Il venoit les armes à la main, pour les punir des violences qu'ils avoient commises contre ses Envoyez et ses Intendans des Vivres. C'est-là une pure conjecture, entierement dépouillée de preuves. Il faut convenir cependant que si le combat Naval dont parle César, fût rendu effectivement auprès de Vannes, toute cette Côte a bien changé depuis. Elle est si hérissée de rochers et de petites Isles, entre lesquelles la Mer est resserrée, que des Vaisseaux de guerre, quelques petits qu'on les suppose, ne peuvent en approcher, encore moins y combattre.

C'est dommage que nous n'ayons aucune Histoire naturelle des changemens, qui sont arrivez sur nos Côtes. Peut-être aussi que ces changemens sont arrivez d'une manière imperceptible, et de loin en loin : on n'a pû s'en apercevoir distinctement; et après plusieurs generations, il n'en est resté qu'une mémoire confuse.

La référence la plus connue sur Porz Liogan est celle que dom Le Pelletier a fournie dans son *Dictionnaire*. Or, comme nous le verrons plus amplement tout à l'heure, Deslandes connaissait dom Le Pelletier qui lui avait prêté le manuscrit de ce dictionnaire. Une partie des renseignements qu'il donne vient sans doute de cette source.

Le comte de Caylus, dans son *Recueil d'antiquités égyptiennes, étrusques, grecques, romaines et gauloises* (1752, Tome VI, p. 388), insère une carte de la côte entre Saint-Mathieu et Kermorvan, ainsi que de très brèves *Obser-*

vations sur le Staliocanus Portus de Ptolémée, aujourd'hui le port de Liogan en Bretagne, et il renvoie au manuscrit du président de Robien, conservé à Rennes et malheureusement toujours inédit.

F. Jourdan de la Passardière a repris tous les textes connus et a longuement disserté sur Pors Liogan dans sa *Note sur l'occupation militaire de l'Armorique par les Romains,* parue en 1904 dans le *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère.*

Sans faire mention de Deslandes — mais peut-être tenait-il ses renseignements d'une autre source — Auguste Billiard, dans son *Histoire des villes de France,* parle du rassemblement des vaisseaux à Brest en 1633.

Jean Le Chaussée était en réalité Jean Le Chaussec, Sr de Kerguillerm et de Lanhouron, maire de Brest en 1624, 1640, 1641, 1642. Kerdanet répète ce renseignement dans sa *Notice sur la ville de Lesneven* en modifiant légèrement la phrase et en disant : « J'ai vu le contrat qui en fut dressé. » Ce contrat n'est plus aux Archives de la Marine à Brest.

Quant aux phénomènes étranges décrits par Deslandes, aux flammes légères et violettes dont il ne précise pas si elles étaient diurnes ou nocturnes, je laisse à d'autres le soin de dire s'il s'agissait de feux follets, de phosphorescences dues à des corps organiques en décomposition, ou de simples racontars.

1726

Nous avons déjà donné en 1725 quelques observations de M. Deslandes sur la constitution particulière de cette année là tant en Bretagne qu'en quelques endroits de l'Amérique. L'Académie en a reçû depuis du même M. Deslandes une relation plus ample.

... M. Deslandes a fait une observation singulière sur le Baromètre. Il en avoit deux à Brest, dont le Mercure lui a toujours paru sensiblement fixe à 26 pouces 4 lignes depuis le 2. fév. jusqu'au 1er Septembre qu'il monta tout d'un coup à 28 pouces 2 lignes, et varia ensuite à l'ordinaire. Voilà une immobilité de sept mois entiers, un étonnant repos dans l'Atmosphère de basse-Bretagne.

... A Brest, et dans plusieurs Ports de Bretagne, et de Normandie, on a souvent remarqué qu'environ à une lieuë de la côte, l'eau de la Mer étoit douce, bonne à boire et d'une couleur différente du reste; effet des continuelles et abondantes Pluyes.

(*Histoire de l'Académie Royale des Sciences*, 1726, p. 14.)

1727

Lettre de M. Deslandes, de l'Académie Royale des Sciences, et Commissaire Général de la Marine, sur une Antiquité Celtique.

Il y a quelques mois, Monsieur, qu'un de mes Amis m'a envoyé une Antiquité Gauloise ou Celtique, qui me paraît extrémement curieuse. Ces sortes de Monumens, comme vous sçavez, sont assés rares dans le Royaume, et la plupart de ceux que le hazard a fait découvrir jusqu'ici, ont été moins expliqués qu'admirés par les Gens de Lettres. Je ne sçai si j'aurai plus d'adresse ou de bonheur qu'eux.

Non ita vincendi cupidus, quam propter amorem Veri indagandi.

Après tout, Monsieur, s'il est quelquefois permis de deviner, c'est assûrément en matière de Tombeaux, de bas-Reliefs, de Médailles et d'Inscriptions antiques. Les plus habiles, à mon gré, sont ceux qui assaisonnent leurs conjectures d'un plus grand air de vraisemblance. *Itaque etiam non assecutis, voluisse, abundè pulchrum atque magnificum est.*

Je ne veux point ici vous prévenir sur l'Antiquité dont on a enrichi mon Cabinet; j'en ai fait faire un Dessein que j'ai l'honneur de vous envoyer. Vous pouvez compter sur son exactitude et sur sa ressemblance avec l'original.

C'est une Statuë de 22. pouces de haut, et qui peut

en avoir huit dans sa plus grande largeur. Quoiqu'elle paroisse en gros être d'une main gothique, on voit cependant quelque chose d'agréable et de fini dans les bras, les cheveux et tous les traits du visage. Au premier coup d'œil, cette Statuë paroît être d'une pierre grise, assés commune en Bretagne; mais quand on l'examine de près, on s'aperçoit qu'elle est d'une matière très-dure et très-pesante, qui ne peut se rompre qu'à coups de marteau. Les fragments qui s'en détachent, s'égrainent facilement entre les doigts et se répandent d'un côté et de l'autre, comme le Sable le plus fin.

J'ai long-temps douté si c'étoit la Figure d'une fille ou d'un garçon; et mon doute étoit fondé sur quelques circonstances particulières, sur un premier coup d'œil, que je ne puis ici détailler; mais enfin le tout ensemble m'a forcé de reconnoître que c'étoit une fille.

Son habillement consiste en une Tunique sans manches, et un petit Manteau, qui couvre à peine les bras. Ces sortes de Tuniques, au rapport de Pline et de Tacite, étoient tissuës de lin, et les femmes de qualité s'en servoient communément, tant parmi les Germains que parmi les Gaulois. Chacun sçait que ces deux Peuples avoient presque le même plan de Jurisprudence et de Religion, et qu'ils s'accordoient l'un avec l'autre dans leur maniere de vivre et de s'habiller. Tacite ajoûte qu'il n'y avoit point de manches aux Tuniques des femmes, et qu'on leur voyoit les bras nuds en toute saison.

Pour ce qui regarde le petit Manteau, je suis assés disposé à croire que c'est un *Sagum;* et on ne doit sur cela me faire aucune difficulté; car il y avoit des *Sagum* de plusieurs espèces. Le *Romanum* étoit fort ample et sans manches. Le *Germanicum* s'attachoit sur l'épaule avec une boucle ou une agraffe; les pauvres et les gens de la Campagne se servoient d'un morceau de bois qu'ils tailloient eux-mêmes d'une façon grossière. Le *Gallicum* ressembloit le plus souvent à un Manteau, dont les

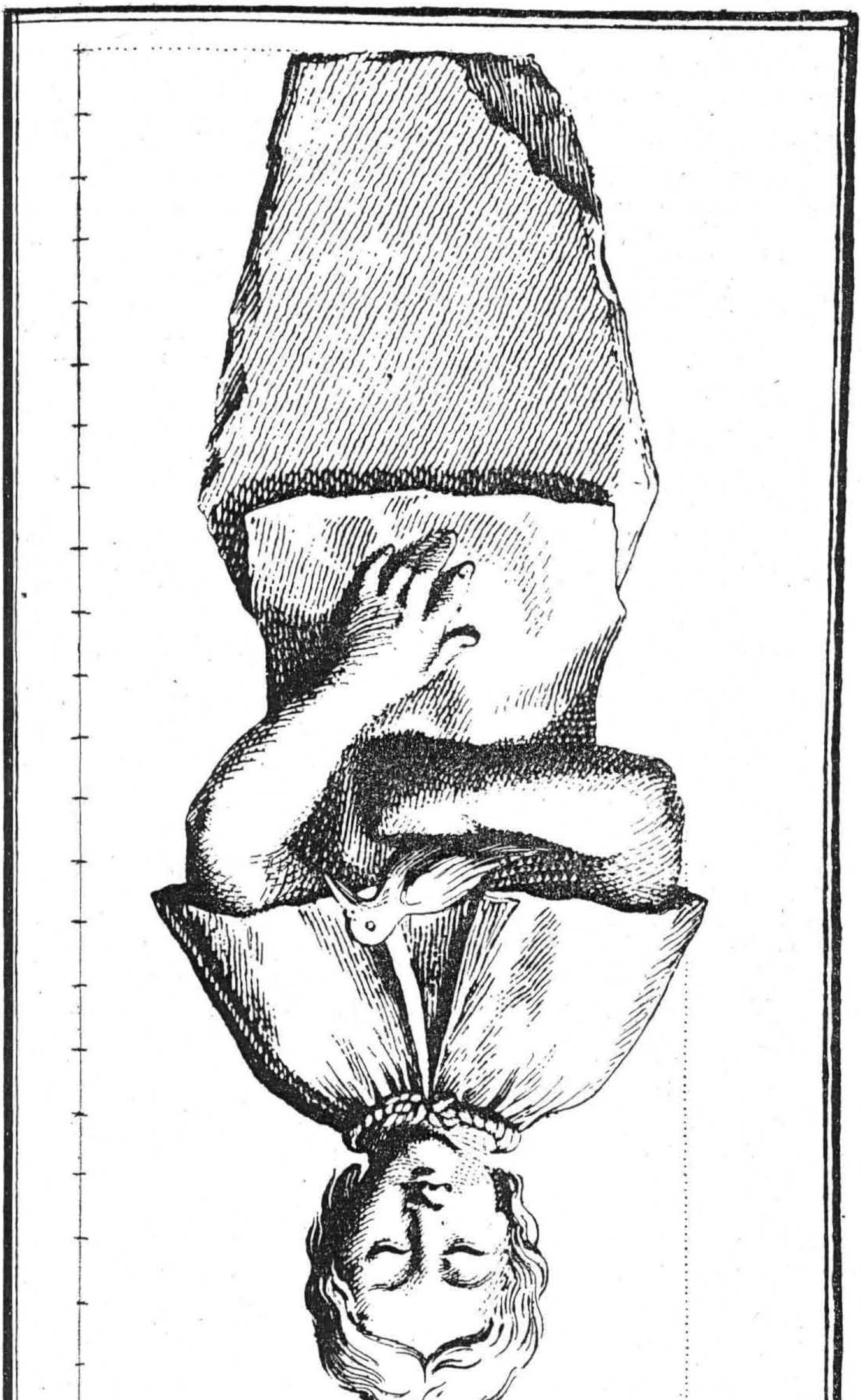

plis tomboient négligemment autour du corps. Le *Virgatum* étoit orné de quelques bandes de pourpre, et découpé par le bas. Il n'y avoit que des Personnes de distinction, des Ambassadeurs et des Généraux d'Armées, qui eussent le droit de s'en servir. Pour le *Sagum Macedonicum*, il étoit fermé de tous côtés d'une maniere assés gênante, et on ne pouvoit agir sans le relever des deux mains. Ce dernier habillement devoit être aussi incommode pour la Ville que pour la Campagne. On peut voir dans les Planches 48. et 49. du troisième Tome de *l'Antiquité expliquée etc.* des *Chlamys* et des *Sagum*, qui ont la forme de manteau. Les hommes et les femmes s'en servoient également, et il y avoit au fond peu de différence dans tout ce qui regardoit leur ajustement et leur parure. On ne s'étoit point encore fait un art de se mettre, et de s'habiller par ostentation.

La jeune Personne dont je vous envoye la Figure, a les cheveux courts et bien séparés, mais sans aucun ornement de tête. C'étoit l'usage des Gaules et de la Germanie : usage qui se fait remarquer dans toutes les figures que le temps a épargnées. Hérodien à l'entrée de son Histoire, raporte que l'Empereur Antonin affectoit curieusement de faire teindre ses cheveux en blond, et de les faire couper suivant la manière des Germains.

Le Bas relief qui fut trouvé en 1711 dans l'Eglise Cathédrale de Paris, représente à la vérité des Gaulois avec des bonnets sur la tête. Mais on doit remarquer que ces Gaulois préparent un grand Sacrifice : et c'étoit une nécessité dans les cérémonies de Religion, d'avoir la tête couverte, et souvent le visage voilé. Une pareille sujétion marquoit plus de crainte et de respects pour les Dieux; du moins on lavoit ainsi établi. J'ajoûterai encore que dans l'Antiquité la plus reculée, pour caractériser un homme prudent et maître de lui même, on le représentoit d'ordinaire avec un bonnet ou un *petaze*. C'est ainsi qu'Ulisse étoit toujours peint; et l'Auteur de la Vie

d'Hipocrate assure que, pour faire plus d'honneur à cet illustre médecin, on le peignoit aussi de la même maniere. Sans doute qu'il y avoit quelque raison secrete et mystérieuse de cet usage.

Notre Gauloise a encore la main gauche mollement étenduë sur le ventre, et elle tient de la droite un oiseau à long bec, qui me paraît une bécasse de mer. Cette attitude est assés commune aux figures Celtiques : et quand on en déterre quelques unes, on leur trouve toujours dans les mains un oiseau, un chien, un vase, un panier, ou un petit coffre, etc. Personne jusqu'ici n'a pu nous dire ce que signifient ces Symboles. Pour moi, je suis persuadé que les figures entre les mains de qui on voit un chien, ou un oiseau, étoient des Personnes de distinction, et je me fonde particulierement sur une raillerie échappée à Jules César : *Est-ce que les Dames Romaines*, disoit-il, *n'ont plus d'enfans à nourrir, ni à porter entre leurs bras? Je n'y vois que des chiens et des singes.* Il vouloit apparemment se moquer de la coûtume ridicule qu'il avoit trouvée dans les Gaules, et qui commençoit de s'introduire à Rome. Et quel ennuyeux spectacle pour un Héros, pour un homme d'esprit, de voir des femmes s'occuper tout un jour et s'entretenir avec des animaux!

Les instrumens de ménage, comme un vase, un panier, un coffre, peuvent marquer ou la profession de ceux à qui on attribuë ces instrumens, ou quelque charge, quelques rapports particuliers que nous ne connaissons plus. On trouve dans plusieurs cimetieres de Guyenne et de Poitou, de grandes pierres sépulchrales, qui ne contiennent aucune inscription, mais qui sont chargées de différentes sortes d'ustensiles et d'outils. J'ai vû quelques-unes de ces pierres, où il y a certainement de l'art et de l'invention. C'est dommage que tout cela soit enfoüi dans les Lieux incultes, et presque abandonnés.

Ce qui doit ici causer le plus de peine, c'est que notre

Figure a une corde au col, qui fait deux tours, et qui revient par dessous les bras. Est-ce là une parure ? Est-ce un cordon qui sert à retenir le manteau ? Est-ce une marque de honte et d'infamie ? Je n'oserois décider entre ces trois conjectures. La seconde pourtant me paroît la plus vraisemblable.

Au reste, Monsieur, cette Statuë n'a été faite que depuis l'irruption des Romains et leur Entrée dans les Gaules. On doit porter le même jugement de toutes les Antiquités Celtiques, qu'on voit dans les Cabinets des Curieux. Le Pere Mabillon croyoit qu'il y en avoit beaucoup de supposées; et il ajoûtoit que tout ce qui a un air gothique en France, n'est point véritablement antique. Je doute qu'on doive se soumettre à une décision si générale.

Il y a vingt ans que cette Statuë fut découverte par des Ouvriers qui travailloient au Fort de *Bloscon*, vis à vis la pointe du Quay de *Roscof*. Elle étoit à plus de 30. pieds cachée dans la terre. Ces Ouvriers l'ayant bien nettoyée, saisis eux-mêmes d'un respect inconnu, la poserent sur un piedestal préparé à la hâte. Le Peuple, à son ordinaire, crédule et superstitieux, y accourut en foule, et bien tôt on donna à cette Figure le nom de *S. Pyric*, qu'une Tradition vague et incertaine supose avoir été Evêque et Comte de Leon, mais il y a aparence que c'est un Saint fabuleux. On n'en trouve aucun vestige ni dans la Légende d'Albert le Grand, Dominicain de Morlaix, ni dans les plus anciens Bréviaires à l'usage du Diocèse de Leon, ni dans les Vies des Saints de Bretagne, publiées depuis peu par les soins du Pere Lobineau. Cet ouvrage, pour le dire en passant, peche par une infinité d'endroits; et l'Auteur ne contente ni les Critiques, qui veulent qu'on s'apuye toûjours sur des Chartres et des Pieces originales, ni les ames pieuses, qui avec moins de lumieres se laissent facilement toucher et attendrir. On voit cependant dans l'Eglise du *Creisquer* à Leon, un ancien-

ne peinture, qui représente un Evêque couvert d'une Chape toute semblable au Manteau de notre Figure Gauloise, et le nom de *S. Piric* est au bas, avec un court Eloge; mais cette écriture ne paroît pas avoir plus de cent ans.

L'Eglise du *Creisquer* est une des plus anciennes qui soient en Bretagne. Les Anglois la firent bâtir dans le premier feu de leurs conquêtes. Il y a sur tout un Clocher d'une hauteur surprenante; et le Maréchal de Vauban, bon connoisseur en ces sortes d'Ouvrages, a souvent dit que c'étoit le morceau d'Architecture le plus hardi qu'il eut jamais vû. On nomme ici ce Clocher *la Tour du Diable*. Vous sçavez, Monsieur, qu'autrefois dans toute l'Europe on donnoit le même nom aux Ouvrages extraordinaires de la Nature et de l'Art. En Asie, au contraire, on les apelloit, et on les apelle encore aujourd'hui des Ouvrages de Dieu. L'Ecriture Sainte en fournit elle seule plusieurs preuves.

Cette contrarieté de langage mérite quelque attention; et on pouroit trouver dans le génie des Peuples qui habitoient l'Europe et l'Asie, dans leur maniere de saisir et d'envisager les choses, l'origine de deux expressions si differentes et si oposées l'une à l'autre.

Au reste, Monsieur, quand on rencontre quelques Antiquités en Basse-Bretagne, c'est toûjours dans des lieux écartés et solitaires. Ces Antiquités ordinairement ont un air très-grossier et très-rustique; elles rapellent tout le brut des premiers Ages. Aussi a-t'on détruit par une fause honte, celles qu'on voyoit autrefois dans des Maisons et des Châteaux considérables. Je vous dirai de la même maniere, que quoique la Langue Celtique soit ici très-commune, ce n'est cependant qu'à la Campagne et au milieu des Forêts, qu'on la parle purement. Dans les Villes, elle est si mêlée d'expressions étrangeres et de tours François, qu'elle n'est plus reconnoissable. On a

aussi beaucoup de peine à s'entendre d'un Evêché à l'autre.

Messieurs *Spon* et *Wheler*, ont remarqué en Voyageurs curieux, qu'il se parle une Langue extrèmement corrompuë dans toute la Grèce moderne; que cependant plus on s'éloigne de la Mer et des lieux fréquentés, plus on trouve des vestiges de l'ancienne Langue, plus on s'exprime noblement. Vous ferez, sans doute, ici la même refléxion que j'ai faite plusieurs fois. On doit chercher les Langues vivantes à la Cour et dans les grandes Villes. Quand ces Langues s'anéantissent et que le Gouvernement vient à changer, c'est dans les Endroits les plus obscurs, dans les Cabanes couvertes de chaume, qu'elles semblent se conserver. La raison en est facile à découvrir, et je croirais faire tort à votre intelligence, de vous y arrêter plus longtemps.

Ce que j'avance ici au sujet du langage, se doit dire, à peu de chose près, des habillemens. Dans la plupart des Isles qui bordent la côte de Bretagne, les femmes portent encore des Manteaux qui ressemblent au *Sagum* de notre Figure. J'ay fait dessiner deux de ces Femmes, dont l'une est *d'Ouessant*, et l'autre de *Groye*. C'est véritablement dans ces Isles qu'on retrouve les mœurs et les anciens Celtes. Elles n'ont rien voulu emprunter de la Terre ferme; et les Habitans peu jaloux de ce qui ne les touche point, y joüissent d'une sorte d'indépendance. Le celebre M. Halley, dans les *Transactions Philosophiques*, a fait quelques remarques semblables, au sujet des Isles qui sont vers le Nord de l'Ecosse. On y reconnoît dans l'usage commun de la vie, dans de certaines adresses qu'on ne voit point ailleurs, ce que Buchanan et les autres Historiens raportent des anciens *Pictes* et des *Anglo-Saxons*.

Au reste la dévotion à S. Pyric, très-vive dans sa naissance, subsista environ deux ans; et elle effaçoit déjà toutes les autres. Un sçavant Ecclesiastique, à qui par

hazard on en fit le raport, enleva secretement la Statuë. C'est par son industrie et par son attachement aux Belles-Lettres, qu'elle a passé dans mon Cabinet. Je suis, etc.

La *Lettre sur une Antiquité celtique* parut d'abord dans le *Journal de Trévoux* de novembre 1727, mais sans aucune gravure, tout au moins dans l'exemplaire que j'ai eu entre les mains. Elle fut ensuite reprise, cette fois avec une planche hors-texte dessinée par Deslandes et gravée par Mathey, dans le *Mercure de France* de septembre 1736 et dans l'édition de 1736 du *Recueil de différens Traités de Physique*. Mais elle ne fut pas reproduite dans l'édition de 1748-1753. Je n'ai malheureusement pu trouver nulle part les dessins représentant la femme d'Ouessant et celle de l'Ile de Groix, qui eussent été bien intéressants pour l'histoire du costume en Bretagne.

Comme dans tous les ouvrages de Deslandes, le graveur a oublié d'inverser le dessin de l'auteur, si bien qu'il se présente à l'envers, l'oiseau tenu de la main gauche et non de la droite. Je l'ai fait redresser pour le reproduire, car il se peut fort bien qu'il permette de retrouver la statue : celle-ci n'a pas obligatoirement été détruite, et se trouve peut-être, non identifiée, dans un musée ou dans une collection privée.

La presse signala cette lettre de façon plutôt élogieuse, sans contredire les hypothèses de Deslandes : ni le *Mercure*, ni le *Journal des Sçavans* d'octobre 1736, ni les *Observations sur les Ecrits modernes* (lettre 68 du 23 juin 1736) ne les critiquèrent.

Mais en 1739 parut l'*Explication de divers Monumens singuliers qui ont rapport à la Religion des plus anciens Peuples..., par le R.P. Dom°°°, Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Maur*. C'est l'ouvrage dont parle Cambry et qui fut à l'origine du présent travail. On y voit la reproduction du pseudo saint Pyric, et aussi les représentations d'une marchande brestoise et d'une mariée léonarde, qui nous consolent un peu de la perte de l'Ouessantine et de la Groisillonne.

L'auteur en était Dom Jacques Martin, né le 11 mai 1684 à Fanjaux dans le Haut-Languedoc. C'était, dit Michaud, un homme d'une vaste érudition, mais trop systématique, et entêté dans ses opinions dont quelques-unes sont au

moins singulières. Quoiqu'il en soit, il prit à partie la *Lettre* de Deslandes et la déchiqueta avec passion.

Vaut-il la peine de discuter des opinions de l'un et de l'autre ? Comme je l'ai dit, les savants de cette époque ne possédaient pas la documentation que nous avons accumulée depuis lors, et, s'il ne convient pas de leur reprocher des erreurs qui étaient fatales, il n'est plus très utile de reprendre leur argumentation périmée. Pour ne donner qu'un exemple des cocasseries qu'une science encore dans l'enfance leur faisait écrire, il n'est que de prendre un autre ouvrage de Dom Martin, *La Religion des Gaulois, tirée des plus pures sources de l'antiquité* (Paris, 1727) : « Ce qui met hors de doute tout ce que je viens de dire et qui tranche court la difficulté, c'est une figure du cabinet de M. Foucaut, qui représente un Gaulois masqué en femme... » Suit une longue description de la figure. Malheureusement, quand on se rapporte à la gravure, on a le regret de constater que cette statuette est nettement extrême-orientale.

Je ne transcrirai donc que le passage où Dom Martin fait allusion au costume des basses-Bretonnes : « En effet, nulle part le *Sagum* ne fut l'habit des personnes du sexe. Ainsi le vêtement sur lequel M. Deslandes a débité de si belles choses, est un mantelet, et le mantelet fit de tout tems partie des habits et des parures des Basses-Bretonnes, telle qu'étoit la jeune fille qu'il produit aujourd'hui. Qu'il jette les yeux sur une fille du Diocèse de Léon, et sur une fruitière de Brest, que j'ai mis en parallèle avec son antique, et il se convaincra non seulement de cette vérité, mais encore qu'il n'étoit pas nécessaire qu'il eût recours à son *tout ensemble* pour décider sur le champ, que la personne dont les traits l'ont si long-tems arrêté, étoit vraiment une fille. Au reste, c'est des Bretonnes mêmes dont nous parlons, que les Dames Françoises ont emprunté le mantelet qu'elles portent depuis quelques années : et c'est à leur exemple qu'elles l'accompagnent de tous les agrémens dont il est susceptible. »

Remercions Dom Martin, tout d'abord de nous avoir lui aussi conservé le dessin de la statue de Roscoff, et ensuite de nous fournir les croquis de deux costumes léonards à une époque où ce genre de documents est rare.

Je n'ai pas l'intention de disserter ici sur ces mantelets, ou pèlerines courtes, dérivés de la peau de bête qui

recouvrait les épaules de nos ancêtres préhistoriques, et qui, avec ou sans capuchon, apparurent et disparurent au gré des modes, suivant les temps et les lieux. Contentons-nous d'enregistrer d'après Dom Martin qu'ils réapparurent à Paris dans la première moitié du XVIII[e] siècle sous l'impulsion des modes bretonnes; le processus est inverse de celui que l'on admet habituellement, mais il s'est reproduit à la fin du second empire, sous l'influence du tailleur Lévy (établi à Paris, puis à Brest; voir *Le Monde Illustré* du 2 février 1867); avant la dernière guerre (pour les costumes de pêcheurs : *Nous faisons la mode*, par A. Dupouy, *Dépêche de Brest* du 30 juillet 1931); et il y a peu pour les Kabig. Il arrive aussi que la mode impose de temps à autre à nos épouses le port de « chapeaux bretons ».

Après une éclipse d'un siècle et demi, on devait voir, sous le règne de Napoléon III, ces mantelets revenir sur les épaules des zouaves, des officiers de marine et des sergents de ville, puis être de nouveau adoptés par les Bretonnes dans les premières années de notre siècle. En velours, en tricot ou en fourrure, sous les noms de *pelerinen skanv*, de *mongoli*, d'*oposom*, ils sont encore très couramment portés chez nous, ayant souvent remplacé le châle ou la collerette pour le costume de sortie.

Ajoutons que le dessin de Dom Martin n'est pas le seul document que l'on puisse trouver sur ces mantelets bretons : on peut en voir, portés par des paysannes, dans les peintures qui ornent le baptistère de la chapelle de Saint-Tujen, en Primelin, datées de 1705. De même dans un tableau signé *Quéguiner pix 1692* représentant saint Yves entre les riches et les pauvres, qui se trouve à la bibliothèque des avocats au Palais de Justice de Brest. Ajoutons aussi, bien qu'il s'agisse cette fois d'un manteau long, cette référence tirée du *Dictionnaire de Trévoux* (éd. de 1752) : « BRETONNE : On a donné ce nom particulier à ce qu'on appelle en général *Capote* qui, suivant l'explication qu'en a donné l'Académie Françoise dans la troisième édition de son dictionnaire, est une espèce de mante que les femmes mettent par dessus leurs habits, quand elles sortent, et qui les couvre depuis la tête jusqu'aux pieds. *Capote* de camelot, *Capote* de taffetas. »

Mais qui était donc saint Pyric ? Il est à peine cité par les hagiographes. Garaby se contente de faire allusion à la

découverte faite à Roscoff et de fixer sa fête au 1er novembre. Des renseignements plus intéressants sont fournis par Jourdan de la Passardière à l'article Lanneuffret de sa *Topologie des Paroisses du Léon*. L'auteur y résume les opinions de ses prédécesseurs, et se garde de prendre une position personnelle :

« On pense que le *UUuiret* de *Lann Euffret* est le même personnage que l'*Effret* de *Loqueffret* en Cornouaille, et certains hagiographes l'identifient avec *Guevroc;* d'autre part on estime que *Guevroc* est le même que *Kirec*, patron de *Locquirec*, qu'on nomme *Kirio* aux environs de Morlaix (Kerdanet, Albert le Grand, p. 497); et d'autre part encore que *St Dilec* ou *Ilec*, patron de *Locquilec*, en Baye, n'y serait autre que *St Quirec, Querec* ou *Guevroch*, comme à Arzano (Bull. de la Comm. Diocésaine, 1902, p. 359). *St Ilec* lui-même est transformé en *Gilard* dans l'expression populaire. Enfin par suite de la mutation bien connue entre les lettres Q et P, *St Quirec* devient *St Piriec* ou *Piric* — honorés le dernier à Plouguin, le premier dans une statuette trouvée aux abords du fort Bloscon, près Roscoff (Fréminville, I) — et *St Pérec* de *Lopérec*, en Cornouaille.

« C'est un travail ardu que d'essayer d'y voir net dans une pareille série d'évolutions. »

Et plus loin :

« ... L'abbé Le Méné nous indique une nouvelle transformation du nom de notre saint : *St Kirec, Guérec* ou *Goran*, nous dit-il *(Paroisses du Diocèse de Vannes).*

« Ainsi: *UUuiret, Queffret, Effret* ou *Euffret, Guevroc* ou *Guevrec, Guirec* ou *Kirec, Quilec, Dilec, Ilec, Kirio*, et *Goran.*

« Voilà une liste d'équivalence intéressante à noter, mais qui appelle une vérification. »

En attendant que cette vérification soit faite d'après de nouveaux documents, constatons que la *Vie de saint Guevroc* ou *Kirecq* écrite par Albert Le Grand apporte un curieux complément : saint Guevroc était l'un des 70 compagnons de saint Tugdual venus avec lui de Grande-Bretagne. Il vécut successivement à Tréguier, à Lanmeur, à Locquirec, à Ploudaniel au lieu-dit Traon-Guevroc, puis sur la demande de saint Pol, dans la ville de Léon. Chargé de visiter le diocèse, il mourut à Landerneau et fut enterré à Locquirec.

Or, du temps qu'il vivait à Saint-Pol-de-Léon, une jeune lingère se permit de travailler le jour de la fête de Notre-Dame, et fut frappée de paralysie. Le saint la guérit et, en reconnaissance, elle lui donna sa maison pour qu'elle soit convertie en chapelle sous le nom de N.-D. du Creisker. On comprend donc fort bien que le Kreisker ait possédé au temps de Deslandes un tableau représentant saint Pyric, en admettent que saint Pyric et saint Guevroc ne soient qu'un même personnage.

La paroisse de Plouguin est le centre d'une dévotion à un saint pratiquement homonyme, saint Pirric. Est-il le même que le précédent ? Grâce à la complaisance de M. le chanoine Grall, ancien recteur de Plouguin, j'ai pu obtenir quelques renseignements sur ce nouveau personnage, ainsi que son cantique biographique. Bien que ce soit un hors-d'œuvre par rapport à mon principal sujet, je reproduirai ce cantique en appendice, car ce genre de document devient difficile à trouver, et celui-ci n'est plus connu que par une copie manuscrite dans un registre du presbytère de Plouguin. Or ces cantiques ont une grande importance hagiographique, montrant leurs héros non pas toujours selon la stricte vérité historique, mais tout au moins selon l'image que la tradition populaire se fait d'eux.

Dans la tradition de Plouguin, tradition qui s'efface d'ailleurs, saint Pirric est un ermite ayant habité une petite loge entre Lanniry, Balaren et Lescreven, auprès d'une fontaine dominée par un rocher.

Il visitait les pauvres, les malades, et instruisait les enfants des vérités de la religion. A sa mort, il fut enterré au-dessus du rocher, mais son corps fut plus tard transféré dans le cimetière du bourg, où l'on construisit au XVII^{e} siècle une chapelle qui lui fut dédiée. Il ne laissait pour héritage qu'un tout petit sac et un petit morceau de pain.

On ne sut jamais qui il était, laïc, prêtre ou moine, ni en quel évêché de Basse-Bretagne il avait pu naître. Mais son souvenir ne se perdit pas, et les miracles qu'il opéra furent nombreux. On l'invoque surtout pour les enfants malades, et rares sont ceux qu'il n'a pas sauvés.

J'ai interrogé les plus proches voisins de la fontaine : ils ont souvent vu des pèlerins isolés y venir et y tremper des chemises d'enfants. Mais il n'y eut jamais de cha-

pelle en cet endroit, ni de pardon à date fixe. Le nom de Pirric ne fut jamais donné à un baptême, de connaissance d'homme : « Ce devait être un pauvre saint », m'a-t-on dit avec un sourire d'affection et de compassion ineffable...

Les monuments de son culte ne permettent guère de savoir à quelle époque il vivait, s'il est un de nos saints primitifs pouvant alors être confondu avec saint Pyric, ou un personnage plus récent.

Le cantique est certainement antérieur à la Révolution; on pouvait lire sur les exemplaires imprimés : « *Cavet e skrid-dourn etouez paperiou un den koz venerabl, hanvet Per Keraudy euz a Lesven Plouguin a maro e Guitalmeze* (22 août 1853). Fait imprimer par Jean Marie Deniel, meunier à Quinou, Plouguin. » Mais, fait remarquer le chanoine Grall, le quatrième couplet parle des statues de saint Majan, de la Trinité et de sainte Anne comme existant dans la chapelle du cimetière. Elles y furent effectivement déposées quand la chapelle de Saint-Majan était en ruines, mais elles retournèrent à leur place primitive quand elle fut restaurée, ce qui eut lieu vers 1771. En outre, le couplet 23 situe la ville de Rostrenen dans l'évêché de Cornouaille, dont elle fut détachée en 1801. Sans doute pourrait-on mieux préciser sa date en cherchant les noms des miraculés dans les registres paroissiaux de Plabennec, de Ploudaniel, de Plougastel et autres.

Deux chapelles furent consacrées au saint; l'une, charmante encore, existe toujours dans le cimetière. Elle date du XVII[e] siècle et contient une statue de bois de la même époque, où il est représenté en ermite aux vêtements déchirés, demandant l'aumône. L'autre était la chapelle privative du manoir de Kerascoët, en Coat-Méal, et a disparu depuis longtemps : elle fut détruite pendant la Révolution, dit la tradition qui ajoute que tous ceux qui participèrent à sa démolition moururent dans l'année.

La croix de saint Pirric se dresse dans un creux de vallon entre le bourg et Lescreven; très fruste et archaïque, elle porte un Christ en très bas relief. Elle surmonte une fontaine, mais elle n'est plus dans son cadre primitif : les tailleurs de pierre de Locronan qui aidèrent à la construction de l'église, de 1867 à 1869, saccagèrent les beaux rochers de Lescreven, ainsi que deux des trois menhirs

de Lannoulouarn, déplacèrent la croix et détournèrent la source qui alimentait la fontaine.

Avant la Révolution, saint Pirric était un des patrons de la paroisse et avait son marguillier spécial.

De tout ceci, on ne peut que constater qu'il n'y a pas de coincidence entre la tradition de Roscoff et celle de Plouguin, et que, jusqu'à présent, rien ne permet d'identifier saint Pyric avec saint Pirric.

On peut signaler pour terminer que Pirric aurait pu être un surnom. Dans la région de Plouguin, « *eur pirrig : unan bihan hag hinkin, atao o finval* » est un individu petit et (tournoyant comme un) fuseau, toujours remuant (Mab an Dig : *Manah Lokmajan*, p. 20). A Plonévez-Porzay, *eur firrig* est un toton (P. Mével). Mais je pense que si le terme avait vraiment qualifié la manière d'être du saint, il en resterait quelque chose dans la tradition le concernant.

1729-1731

On a senti, à la lecture des paragraphes précédents, que Deslandes s'était intéressé non seulement à la physique et à l'histoire naturelle du pays où il vivait, mais aussi à ses habitants et à sa langue. Je ne me doutais cependant pas du point où il avait poussé cette étude, lorsque je demandais aux Manuscrits de la Bibliothèque Nationale communication du dossier 22228 que M. Gargadennec m'avait signalé d'après le *Répertoire sommaire* de H. du Halgouët. Je fus surpris d'apprendre que les livres écrits en breton étaient fort recherchés au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècles, que les bibliophiles, et même les plus grands seigneurs, leur faisaient une chasse d'autant plus difficile qu'ils étaient déjà très rares; et que c'est grâce à Deslandes que certains ouvrages ont pu être sauvés d'une disparition totale. On verra d'ailleurs que, pour certains d'entre eux, les seuls exemplaires survivants sont ceux qu'il envoya à la Bibliothèque du Roi, et que, si l'on en a pu rééditer récemment, c'est à lui qu'on le doit.

Un mot tout d'abord sur son correspondant, l'abbé Jean-Paul Bignon. Celui-ci, abbé de Saint-Quentin, appartenait à une famille de hauts magistrats. Né à Paris en 1662, mort à l'Isle-Belle près de Melun en 1743, il avait été nommé en 1718 bibliothécaire du Roi, charge que son

grand-père et son père avaient occupée avant lui, et qui passa après lui à trois autres membres de la même famille. Elu à l'Académie Française et à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, il fut aussi président pendant quarante ans de l'Académie des Sciences; son œuvre fut considérable dans ces diverses activités par l'impulsion qu'il donna aux recherches, aux missions scientifiques, à l'organisation de la Bibliothèque du Roi où il institua le dépôt légal. Si son nom est encore bien connu des bibliotechniciens, il ne l'est pas moins des amateurs de fleurs, grâce au *bignonia* qui lui fut dédié.

A Brest, ce 6e de février 1729.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 21e du mois de décembre. Je l'ai communiquée à M. de Champlain, afin de l'animer davantage à perfectionner son bitume : et je ne doute pas qu'il n'ait à la fin un succez aussi favorable, qu'on doit le souhaiter dans la Marine. J'ai fait jusqu'ici tout mon possible pour donner de la vie et du courage aux inventeurs, et je ne m'écarterai jamais de cette route, persuadé que la perfection de la Marine en dépend. Je me vois d'ailleurs appuyé de votre suffrage, Monsieur, et cela seul seroit capable de me décider et de m'apprendre les justes bornes de mon devoir.

Je prends la liberté de joindre à ma lettre deux petits Mémoires. Le premier regarde l'Isle d'Ouëssant, où j'ai été par curiosité faire un petit voyage. C'est peut-être le lieu du monde où les mœurs et la langue celtique se sont le mieux conservées : et ceux qui aiment à considérer des usages et des coûtumes extraordinaires, auroient satisfaction dans cette isle. J'ai dit au milieu de mon Mémoire, que je ne me ressouvenois point d'avoir trouvé dans aucune inscription Payenne le mot de *Saint* joint à celui de Dieu. Comme en cela, Monsieur, je pourrois bien m'être trompé, je vous supplie de me relever et de me communiquer quelqu'une de vos lumières. Je n'ai pû

me rappeler ce que j'ai lû il y a dix ou douze ans : je crains que ma mémoire ne soit infidelle.

Le second Mémoire a plus de rapport à la Phisique. J'y parle d'abord de la mortalité qui a régné l'année dernière sur le banc de terre-neuve, où se fait la pêche de la moruë, et je donne ensuite la description de l'insecte qu'on appelle en Provence chenille de mer. Rondelet est le seul, du moins des Naturalistes que j'ai lûs, qui ait parlé de cet insecte (1). Il me paroît mériter l'attention des curieux.

Je suis avec beaucoup de respect, Monsieur, votre très-humble et très-obëissant serviteur.

DESLANDES.

⁂

A Brest, ce 24e d'avril 1729.

(d'une écriture différente, sans doute celle de de l'abbé Bignon : « Rép. le 30e avril 1729. »)

J'ai receu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 3e d'avril. L'approbation que vous voulez bien donner à mes deux mémoires, me flatte infiniment. Principibus placuisse viris laus ultima non est (1). Je ferai encore de nouvelles recherches sur les curiosités que peut offrir la basse-Bretagne. C'est un païs assez peu connû de ses habitans mêmes, et que les étrangers qui y viennent à cause de leurs emplois ne cherchent pas trop à connoître.

M. de Reaumur a eu la bonté de m'écrire et de me faire part des observations de l'Académie sur mon mémoire. Je l'avois un peu abrêgé, persuadé qu'il suffisoit d'indiquer les choses aux personnes intelligentes. En faisant

---

(1) Guillaume Rondelet, 1507-1566, médecin naturaliste, fut l'un des créateurs de l'ichtyologie.

réponse à M. de Réaumur, je lui enverrai quelques éclaircissements qu'il m'a demandez.

A l'égard de l'Isle d'Ouëssant, Monsieur, j'avois été le premier étonné de la plupart des choses que je vous ai mandé. Les coûtumes et les manieres de cette isle sont des plus singulières. Tout s'y décide verbalement par le Gouverneur ou le Vicaire, qui n'ont pas besoin d'une grande habileté, parce que les habitans vivent très paisiblement les uns avec les autres. Il n'y a pas mémoire qu'aucun de ces habitans soit passé en terre ferme pour en poursuivre un autre, pour y demander justice. Ils ont peu de procès, peu de querelles entr'eux.

J'ai fait demander au Gouverneur et au Vicaire d'Ouëssant deux certificats, l'un sur la manière dont s'y font les mariages, et l'autre sur la sécurité où les habitans vivent sans craindre le vol. Ces deux articles sont très-certainement extraordinaires, et demandent à être appuyez. Quand les certificats me seront venus, j'aurai l'honneur de vous les addresser. Cela sera assez authentique de cette manière (2).

Je viens présentement, Monsieur, à la langue Celtique. L'étude que j'en ai faite, quoique succincte et peu suivie, m'a assez convaincu de son utilité, et des avantages qu'on en pourroit tirer. Cette langue n'est pas fort étendûe, ni fort riche. Elle n'a aucun superlatif, ou du moins quand elle veut marquer l'excez de quelque chose, elle ne fait que répéter le même mot. Pour dire par exemple, Voilà un grand homme, voilà du vin excellent, je vous aime beaucoup, on dit voilà un homme en homme, voilà du vin en vin, je vous aime en vous aimant, etc... Je ne sçai si l'Hébreu n'ofriroit point quelque vestige de cet usage, qui me paroît une simple effusion de la nature, sans rien emprunter de l'art. Cette langue de plus n'a aucun terme qui réponde à ceux de magnifique, superbe, somptueux, enchanté, etc... si communs dans toutes les langues modernes, ce qui vient sans dou-

te de la simplicité, où vivoient les anciens Celtes. Les langues s'acroissent, et s'enrichissent à mesure que ceux qui les parlent, acquièrent plus de talens et de connoissances : et si on avoit des Dictionnaires bien exacts dans chaque nation composez de 50 en 50 ans, on pourroit juger des progrez et des accroissemens de cette nation, on verroit les nouvelles acquisitions qu'elle auroit faites dans les arts et dans les sciences. Sur ce pied-là, je ne suis point surpris que la langue celtique n'ait de termes que pour l'agriculture et la maison rustique, pour la guerre et la chasse, pour la navigation et la pêche, un peu pour l'astronomie et la morale, et presque rien dans les autres arts et sciences. Les Celtes ne les connoissoient pas (3).

Il y a apparance qu'ils n'avoient pas aussi beaucoup de livres : du moins n'en voit-on pas d'anciens en basse-Bretagne. Ceux qui m'ont passé par les mains ont tous été composez depuis 50 ou 60 ans. Ce sont des cathéchismes, des Cantiques, des Vies des Saints de Bretagne, quelques histoires pieuses, mais remplies de prodiges. Je doute, Monsieur, que ces livres où la langue celtique est très défigurée par beaucoup d'expressions françoises, méritassent d'entrer dans la Bibliothèque du Roi, vous n'avez cependant qu'à m'honnorer de vos ordres, j'y obéïrai ponctuellement.

Le Dictionnaire du Père Maunoir Jesuiste est ce qu'il y a de meilleur, C'est un gros ouvrage, qui contient à la fin plusieurs dialogues. Quoiqu'il soit assez rare en ce païs, j'aurai l'honneur de vous en envoyer un exemplaire.

J'ai aussi une vie de St Guenolé originaire d'Angleterre, et fondateur de l'abbaye de Landevenech, mais manuscrite. On prétend que c'est le plus ancien ouvrage breton qui se soit conservé. Cette vie est plaisamment arrangée, et on lui a donné la forme de dialogue. Il n'y a aucune bienséance, aucune règle de gardées, J'ai traduit cette vie en latin.

Mais ce que je sçai, Monsieur, de plus considérable en cette matière, est un Dictionnaire Celtique, in folio, composé par un Religieux Bénédictin de l'abbaye de Landevenech. Ce Religieux se nomme Dom Loüis le Pelletier; il en est parlé dans la Bibliothèque des auteurs de la Congrégation de St Maur. J'ai eù ce Dictionnaire entre les mains pendant plus de six mois, et c'est là que j'ai puisé le premier goust de la langue Celtique, et de la science des Etymologies. Ce religieux a eù grande envie de faire imprimer son ouvrage, où il y a beaucoup de choses rares et curieuses, de nouvelles applications de l'Ecriture Sainte, mais il faudrait qu'il passât sous la lime de quelque personne éclairée et judicieuse, pour pouvoir plaire au public. Je croirois, Monsieur, que ce Dictionnaire seroit une bonne acquisition pour la Bibliothèque du Roi : et peut-être ne me seroit-il pas difficille d'engager l'Auteur à vous en faire présent, picqué qu'il est en secret contre ses confrères, qui n'ont pas paru faire assez de cas de son travail (4).

Pour ce qui regarde les Etymologies, je pense que Vossius, du Cange, Ménage y auroient été plus heureux, s'ils avoient sçû quelque chose de la langue celtique. Elle leur étoit absolument nécessaire. Voilà deux Etymologies, Monsieur, dont je prends la liberté de vous faire part. Vous jugerez si elles ont plus de vrai-semblance.

Le mot latin jus, signifie également le droit, la justice, l'équité, et un boüillon, une sausse, un potage clair. J'ai toujours été étonné de cette double signification, qui n'a aucun rapport l'une avec l'autre. Il me paroist maintenant que ce mot vient du Celtique youd, yous, dont voici l'explication. Les Celtes ne vivoient autrefois que de laitages, comme encore tous le peuple en basse-Bretagne. Quand les conviez étoient arrangez autour de la table, on servoit devant chacun une écuelle de boüillie fort épaisse, et on mettoit au milieu une jatte pleine de lait chaud. Le Père de famille prenoit alors une cuillier, et

versoit également de ce lait chaud dans chaque écuelle, sans aucune préférence: et c'est cette répartition qu'on nommoit youd, yous ». Il y a apparance que les Latins se sont appropriés ce mot qui paroît assez bien représénter la justice, ou l'exercice du jus suum cuique tribuendi (5).

La seconde Etymologie regarde l'Ecriture Ste qui employe souvent ce terme de Sein d'Abraham pour désigner le Paradis, ou le séjour des Bien-heureux. Cette expression est Celtique dans son origine, et signifie une robe de femme retroussée, dans laquelle elle met ses petits enfans pour les empêcher de tomber à terre. Les Celtes s'en servent élégamment, pour donner l'idée d'un lieu de repos et de tranquilité, d'un lieu où il n'y a rien à craindre.

Voilà, Monsieur, bien des choses, qui vous paroîssent peu intéressantes et qui peut-être le sont en effet. Mais je vous supplie de considérer que les choses dont nous nous entretenons le plus volontiers, sont celles qui nous approchent le plus prés. Navita de remis, de bobus narrat aratos (6). Je suis...

⁂

---

(1) D'avoir plu aux grands personnages n'est pas le dernier des mérites (M. le chanoine Nédélec, archiviste de l'évêché de Quimper, a bien voulu me traduire quelques-unes des citations latines de Deslandes).

(2) Le gouverneur de l'île était alors Yves L'Honoré, Sr. de Trévignon, époux de Marie Carn.

Je n'ai pu savoir où avait été conservé le *Mémoire* de Deslandes. Quelque soit le dépôt où il se trouvait au XVIII[e] siècle, et cù il se trouve peut-être encore, je ne crois pas être très loin de la vérité en pensant qu'il a été consulté et utilisé par divers auteurs, en particulier par Piganiol de la Force dans sa *Nouvelle Description de la France* (3[e] éd., Paris, 1754), puis par l'abbé Expilly dans son *Dictionnaire géographique des Gaules et de la France* (Amster-

dam, 1768), pour rédiger leurs articles sur Ouessant. Voici quelques passages du premier, d'ailleurs à peu près textuellement recopiés par le second, et qui sont de la plume de Deslandes si ma supposition est exacte :

« Les habitans d'Oüessant viennent quelquefois en terre ferme, pour y vendre leurs denrées, et sur-tout leurs moutons. Il n'y a rien de singulier dans leur habillement, qu'une grande simplicité. Les femmes ont une coëffure particulière, et sur leur coëffe elles portent un bonnet rouge, qu'elles ne quittent jamais qu'à l'Eglise, lorsqu'elles communient, ou qu'elles se marient.

« Ces habitans ont encore beaucoup d'usages qui ressentent l'antiquité la plus reculée. par exemple, ils cuisent, à la maniere des anciens Hébreux, leur pain sous les cendres. Quoiqu'ils soient instruits dans la Religion Chrétienne, et qu'ils ayent des Prêtres et des Eglises, on peut dire qu'ils vivent dans une ignorance stupide. Il n'y a pas long-tems encore qu'ils avoient plusieurs statues de pierre représentant les anciennes Divinités du Paganisme: et sur les remontrances de feu M. l'Evêque de Leon, Mademoiselle de Sourdeac les a fait transporter dans une des terres de M. le Comte de Rieux. Les curieux pourroient les y trouver. [Expilly dit: « où les curieux peuvent les voir »]

« J'oubliois de marquer que tous les habitans à Ouëssant sont fort hauts et bien proportionnés. Les enfans y testtent jusqu'à quatre ans, ce qui n'est pas d'usage en terre ferme. Les mariages ont cela de particulier que les filles vont demander les garçons en mariage, et qu'elles font toutes les avances. Voici de quelle maniere se fait la proposition de mariage: l'homme se couche, et la fille accompagnée de ses parens va le trouver. Elle porte avec elle du vin, un morceau de lard et quelques friandises. Si le jeune homme consent à l'épouser, il mange un morceau et boit un coup, et le mariage se termine peu après. Si la fille lui déplaît, il le témoigne en refusant ce qu'elle lui apporte. »

Les vestiges de la coiffe rouge ont été conservés par les veuves au siècle dernier, sous la forme d'un disque d'étoffe rouge posé sur le fond de la coiffe et maintenu par deux cordons se nouant sous le menton. *Le Recueil des Costumes* de Charpentier (1829-1831) en montre un exemple. O.-L. Aubert (*Les Costumes bretons*) parle du bonnet rose et bleu pour les jeunes filles, rouge pour les mariées, et noir chez les femmes.

En l'absence des textes originaux, la présomption de la priorité de Deslandes n'est valable, bien entendu, que si Pigagniol ne donne pas cette description d'Ouessant dans un texte antérieur à 1729.

(3) La langue bretonne se fut enrichie si l'on s'en était servi pour l'enseignement. Mais à part quelques principes élémentaires de religion donnés au catéchisme ou dans les sermons, elle ne fut, et elle n'est encore, jamais utilisée pour l'instruction, primaire, secondaire ou supérieure, que ce soit pour les lettres ou les sciences, pour le droit ou la médecine. Souhaitons que le devoir d'enseignement des langues minoritaires proclamé par l'encyclique *Pacem in Terris* se fasse entendre aux consciences des dirigeants des divers enseignements.

(4) Dom Louis Le Pelletier naquit au Mans en 1663 et mourut à Landévennec le 23 novembre 1733. Il passa en Bretagne la majeure partie de sa vie religieuse et y apprit la langue du pays, malgré les sarcasmes de certains de ses confrères qui ne pouvaient imaginer que l'on sût le breton sans l'avoir entendu sur les genoux maternels. Il acheva le manuscrit de son dictionnaire dans le courant de 1716; malheureusement ce premier travail disparut dans des conditions que l'on ignore, et Dom Le Pelletier dut le recommencer, sur des bases d'ailleurs moins importantes.

On ne sait par quels chemins passèrent les deux tomes du premier manuscrit avant d'arriver au château de Kerommès, en Locquénolé, où F. Gourvil les retrouva en 1924. Ils furent alors achetés par le bibliophile landernéen Joseph Ollivier, qui les légua en 1946 à la Bibliothèque municipale de Rennes. Je suppose qu'entre temps ils furent examinés par le vice-amiral Thévenard, si je comprend bien ce qu'il dit dans le tome II (an VIII) de ses *Mémoires relatifs à la Marine*. Il cite, p. 19, un passage des *Amours du vieillard;* p. 483, il parle de Guinclan, « homme dont un livre renommé de prétendues prédictions, qui s'est vu à l'abbaye de Landévennec en 1720 »; et surtout, p. 546, il écrit à la suite d'un vocabulaire breton: « Les mots de ce vocabulaire proviennent des ouvrages que nous avons compulsés, savoir: le P. Grégoire de Rostrenem, dans son dictionnaire; D. Pelletier, dictionnaire celto-Breton; le dictionnaire Breton, Morlaixe; *Les Amours du Vieillard; le poême de la destruction de Jérusalem; les Prophéties de Guinclan, ou Guinclaff, trés-ancien auteur; la Vie de Saint-Gwénolé, en vers;* et deux ou trois petits dictionnaires de l'autre siècle.

Celui du P. Maunoir, des notes de Brigant, de Lorret, de Pezron, etc... » J'ai souligné dans cette énumération les textes que dom Le Pelletier avait recopiés à peu près intégralement dans sa première version, et dont il ne donne que des citations dans la seconde.

Le second manuscrit, sans doute celui que le bénédictin voulut bien prêter à Deslandes malgré la dure expérience qu'il venait de faire, lui fut cette fois fidèlement restitué. F. Gourvil a raconté dans *La Dépêche de Brest* (17 et 18 octobre 1924) sa destinée aussi aventureuse que celle de son aîné. Après la mort de l'auteur, il passa entre les mains de dom de Saint-Gervais, fut saisi en Hollande au décès de celui-ci en gage des dettes qu'il laissait, racheté par les soins de dom Morice, et enfin publié en 1752 par dom Taillandier.

Dom Le Pelletier possédait deux manuscrits (l'un d'eux appartenant peut-être à Deslandes, qui le lui aurait communiqué) de l'ancien mystère de Saint Guénolé (*An buhez Sant Gwenolé abat ar Kentaf eus a Lantevennec)*, l'un de 1580, l'autre de 1608, qu'il avait recopiés, le premier au complet avec les variantes fournies par le second. Retrouvé par F. Gourvil dans le premier état du dictionnaire, ce mystère a été publié en 1935 par Emile Ernault; quant à la version latine de Deslandes, elle semble avoir disparu.

(5) Voir Le Pelletier au mot *ioud.*

(6) Un marin parle de rames, un laboureur de bœufs.

⁂

A Brest, ce 29e de may 1729.

Rep. le 27e juin 1729.

Ce n'est point par négligence, Monsieur, que j'ai différé jusqu'ici à répondre à la lettre, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 30e d'avril. C'est uniquement pour rendre ma réponse plus exacte, et plus digne de vous être envoyée. Je suis trop flatté de pouvoir en un païs aussi ingrat et aussi stérile que la basse-Bretagne,

satisfaire à votre curiosité, pour ne point pousser mes recherches aussi loin qu'elles doivent aller.

Voici la Liste, Monsieur, des Livres que j'ai déjà ramassez. Vous aurez la bonté de me mander les noms de ceux, que vous jugez à propos que je vous envoye.

Le Dictionnaire du Père Maunoir est devenu d'une si grande rareté, qu'on ne le trouve plus. Il y a un an que Mr. le Prince Eugène (1) l'a fait chercher inutilement en tout ce païs-ci, et je crains que Mr. le Maréchal d'Estrées (2) qui le fait chercher aujourd'hui avec beaucoup de soin, ne soit pas plus heureux. J'ai vû entre les mains d'un de mes amis, un autre dictionnaire qui a pour titre : Dictionnaire Breton compilé par Maistre Auffret Quoatqueveran chanoine de Treguier, in 4to caract. Goth. chez Jean Calvez, à Tréguier.

Ce Livre fût acheté il y a quinze à seize ans à Paris, sur le quay des Augustins. Si par hasard, Monsieur, il n'étoit point dans la Bibliothèque du Roi, je tâcherai de le tirer de celle de mon ami et de l'engager à m'en faire obligeamment un sacrifice (3).

Le Père Grégoire de Rostrenen Capucin a travaillé sur ce Dictionnaire, et il doit faire imprimer son ouvrage à Vannes, chez Hugueville. Ce qu'il renfermera de plus que les autres, ce sont les dialectes des Diocèses de Leon, Vannes et Quimper, qui diffèrent beaucoup entr'eux. Peut-être cela causera-t-il quelque embarras au fond de l'ouvrage: mais pour le détail, il en sera plus utile et plus curieux. J'aurai ce Dictionnaire des premiers, ayant écrit au Libraire de me l'envoyer (4).

Le second livre de la liste est la Tragédie de Ste Barbe, que les plus habiles Bretons commencent à ne plus entendre. Vous aurez peut-être de la peine à croire, Monsieur, que le goût de la versification est très répandu en basse-Bretagne, même dans les lieux les plus incultes et les plus sauvages. On y compose et on y chante de

toutes sortes de chansons. J'en ai fait traduire quelques-unes en François, qui m'ont paru d'un goût très mauvais. Cependant on assûre que dans la langue originale, elles ne manquent point d'un certain feu et d'un certain enthousiasme.

Il y a eu beaucoup de tragédies chrétiennes composées autrefois en Bretagne, et elles étoient représentées dans les campagnes avec un grand éclat. Mais tout celà est entièrement perdu, et ces sortes de représentations n'ont plus lieu que dans le diocèse de Tréguier, où l'on m'a dit que les païsans y réüssissoient d'une manière à ne point mécontenter des gens même assez difficiles. Il y a des villes en Italie, où presque tous les habitans naissent comédiens et où leur jeu a une naïveté qui plaît (5).

Tout ce que je pourrai trouver de ces anciennes tragédies, je les ramasserai avec soin. Elles méritent à mon avis d'être conservées avec beaucoup de diligence. Je remarquerai ici que le sacrifice de la messe se nomme élégamment en Breton la tragédie sacrée.

Après celà, Monsieur, je n'aurai point de peine à vous persuader que les anciennes Chroniques bretonnes étoient toutes composées en vers. C'étoit assez l'usage des peuples dans leur origine, même de ceux qui paroissent avoir le moins de talens et de dispositions pour la poësie, comme les Scithes, les Goths, les Islandois. Le peu qui restent de ces anciennes chroniques, sont aussi peu entendues des Celtes d'aujourd'hui, que le Roman de la Rose ou la Bible Guïot (6) de la plus-part des François. Toute la poësie Bretonne est rimée, et même on demande que la rime soit riche et que la dernière sillabe dans les deux vers qui doivent se répondre, soit toute semblable. Il me paroît qu'il seroit aisé de prouver que les langues qui suivent la construction directe, distinguent toutes leurs vers par la rime: celles au contraire qui se plaisent à une construction renversée, ont imaginé la cadence ou la distinction des brèves et des

longues. Cela bien entendu et bien détaillé termineroit les disputes, qu'ont les sçavans sur la poésie des Hébreux.

A l'égard des traductions du nouveau Testament dont vous me faites l'honneur de me parler, Monsieur, je ne sçache point qu'il y en ait aucune en Breton. J'ai bien lû dans un catalogue de la Bibliothèque de feu Mr. le Chancelier Boucherat (7), qu'il y avoit une traduction de la Bible en langage bas-Breton. Mais je ne sçais si l'Auteur de ce catalogue ne s'est point trompé. Il y a véritablement une traduction de la Bible en langage Galois, dont il est parlé dans les ouvrages qui traitent des traductions en langues vulgaires. Mais il est certain qu'il n'y en a aucune en Celtique. Ce qui aura pû tromper, c'est qu'effectivement le Breton et le Galois ont beaucoup de rapport l'un avec l'autre: et on assure que nos matelots et ceux du païs de Galles, quand ils se trouvent ensemble, conversent les uns avec les autres, quoiqu'avec peine: à peu près, comme on dit que sont les Biscayens et les Irlandois (8).

Nous avons deux Ecclésiastiques, l'un du Diocèse de Leon qui a traduit le nouveau Testament en Breton, et l'autre de celui de Quimper qui a traduit toute la Bible. Ils ont tous deux dessein de faire imprimer leurs ouvrages: mais je doute qu'ils puissent jamais en venir à bout, faute d'aprobateurs et d'imprimeurs.

Le troisième Livre de la Liste, Monsieur, est l'histoire de tout ce qui s'est passé à la fondation de Ste Anne d'Aurai. Le Père Lobineau a parlé de cette fondation dans ses Vies des Sts de Bretagne: mais il n'a point connu l'Histoire qui est devenüe assez rare. Ce Religieux que j'ai vû une fois ou deux, ne faisoit pas de grandes recherches, et se contentoit d'une première superficie des choses (9).

Pour les huit autres livres, ils sont tous imprimez depuis quinze ou vingt ans, et par conséquent il s'y ren-

contre un grand mêlange de mots François et Celtiques. Je n'ai point rapporté les titres de ces Livres en Breton: ce qui auroit été inutile. On pourra y suppléer aisément.

Ayez la bonté de me marquer, Monsieur, par quelle voye vous souhaitez que je vous fasse tenir ces livres. Je crois que je pourrois le faire par la poste, en les partageant en plusieurs petits paquets et les mettant ou à votre adresse ou à celle de Mr. le comte de Maurepas (10). J'attends vos ordres, et je continuerai avec soin mes premières recherches.

Je suis...

⁂

LISTE DES LIVRES BRETONS

Le sacré collège de Jesus divisé en cinq classes, où l'on enseigne en langue Armorique les leçons chrétiennes avec les trois clefs pour y entrer, une Grammaire et une Syntaxe en même langue, par le *R.P. Julien Maunoir* de la compagnie de Jésus, à Quimper-Corentin. 1659.

(En marge, d'une écriture différente: « Ce livre est à la Bibliothèque du Roy. »)

⁂

Amant ez Dezraou Buhez Santes Barba dre rym, eves mar costumer he hoars en Goelet Breiz etc... C'est à dire mot pour mot. Ici est le détail de la vie de Sainte Barbe par rimes, comme on a coûtume de la joüer en basse-Bretagne avec les heures de Madame Sainte Barbe et ses offices amplement. A Morlaix avec Jean Hardoüin Imprimeur et Libraire ruë Bourrée. 1647.

⁂

Ar Veac'h devot hac agreabl eus a perch'erinet santes Anna e Guenet, pé en hinni é gueleür etc... C'est à dire mot pour mot. Le voyage dévot et agréable des pélerins de Sainte Anne de Vannes, dans lequel on voit tout au long par un récit trés-véritable comment cette dévotion a commencé et comment elle continuë, avec les miracles merveilleux qui se font en sa chapelle prés d'Aurai, par frère Bernard du Saint Esprit Carme originaire de Lesneven. A Morlaix avec Nicolas du Brayet Libraire et Imprimeur du Roy. 1656.

⁂

Les quatre fins de l'homme avec la préparation à la mort.

Instruction à la vie dévote.

Le bouquet spirituel.

Les heures de l'église augmentées de nouveau avec beaucoup de prières.

Le livre des sept cœurs ou méditation pour les sept jours de la semaine.

La vie de Saint Corentin avec beaucoup de cantiques.

La vie de Saint Pol de Léon.

La Tragédie Sacrée ou prières pendant la Messe.

⁂

On imprime actuellement à Brest une traduction de l'Imitation de Jésus-Christ, dont l'auteur est le Sr Brice, prêtre missionnaire à Morlaix (11).

[Sur un autre feuillet, mais doit être du même envoi.] Il y avoit à Morlaix dans le couvent de Saint François Cuburien un fameux Cordelier de la famille des Penfeunteunniou, qui avoit pris le surnom de *Pater a capite*

Fontium: ce qui signifie en Breton précisément la même chose. Ce Cordelier avoit établi une imprimerie dans son couvent, et lui-même il imprimoit les ouvrages qu'il composoit. Mais comme il en tiroit peu à la fois et qu'il les distribuoit gratuitement à ses amis, ces ouvrages sont devenus d'une extrême rareté. Je n'en ai pû voir qu'un seul exemplaire, dont voici le titre sans aucun changement: le Mirouër de la Mort, en Breton, auquel doctement et dévotement, est trecté des quatre fins de l'homme: cest à sçavoyr de la mort, du dernier jugement, du trés-sacré Paradis, et de l'horrible prison de l'enfer, et ses infinis tourmens. Imprimé é S Françes Cuburien, 1573 (12).

Il paroit par ce titre que le Père *a capite fontium* vivoit il y a 150 ans. Ses ouvrages sont d'une très belle impression, assez semblable à celles des Gryphes ou d'Alde-Manuce. Il y mettoit des titres François: et chaque chapitre, chaque section en avoit de semblables. On n'entend presque plus tous ces ouvrages, mais on en admire l'impression qui est certainement ... ante (13).

Le couvent de Saint François est passé des Cordeliers aux Récollets, qui l'occupent présentement. J'ignore de quelle manière s'est fait un changement si considérable, ni ce qu'est devenuë l'ancienne imprimerie du Père Penfeunteunniou. Trés peu de gens savent même qu'elle a existé.

---

(1) François-Eugène de Savoie, 1663-1736, l'un des plus grands hommes de guerre de son temps, était aussi un ami des lettres et des arts, et réunit de précieuses collections.

(2) Victor-Marie d'Estrées, 1660-1737, vice-amiral, maréchal de France, membre de l'Académie Française, fut nommé gouverneur de Bretagne en 1720. Il possédait très bien le latin et parlait les principales langues de l'Europe avec autant d'élégance que de facilité.

« J'aurai l'honneur de vous dire, écrivait de Morlaix le

Père Grégoire de Rostrenen à l'abbé Bignon, le 30 juin 1730, qu'un gentilhomme de cette ville m'a assuré, depuis deux jours, que M. le Maréchal d'Estrées, aux derniers Etats de Bretagne, fit en sa présence les éloges de notre langue bretonne, et ajoute que s'il trouvait un *Dictionnaire Breton* (qu'il avoit cherché en vain), il en donneroit volontiers cent louis pour en faire présent à Monseigneur le Prince Eugène qui en souhaittoit passionément un. » Le bon père profite évidemment de cette carence pour essayer d'intéresser l'abbé Bignon au financement de son propre dictionnaire; et les lettres de recommandation qu'il en recevra lui permettront d'obtenir l'aide des Etats de Bretagne.

(3) On ne connaît plus que quatre exemplaires de l'édition de 1499 du *Catholicon* publié sous les noms de Jehan Lagadeuc et d'Auffret de Quoatqueveran: deux à la Bibliothèque Nationale, un à Rennes, un à Quimper. Cette édition est bien moins complète que les deux suivantes — d'ailleurs encore plus rares — et elle est malheureusement la seule a avoir été réimprimée au siècle dernier.

(4) Le Père Grégoire de Rostrenen, que l'on présume être né à Perret en 1667, et mort à Roscoff, fut mis en relations avec l'abbé Bignon par l'intermédiaire de Deslandes, comme on le verra plus loin. Lui aussi se chargea de recueillir des livres bretons pour la Bibliothèque du Roi. Ses lettres à l'abbé Bignon ont été publiées en 1895 dans la *Revue Historique de l'Ouest* par le P. Emmanuel de Lanmodez d'après le manuscrit fr. 222 33 de la Bibliothèque Nationale. Grâce, en particulier, à l'intervention de son correspondant, son dictionnaire put être imprimé en 1732 chez Vatar, à Rennes.

(5) Ce passage se joint à d'autres (mais je ne sais s'il en est beaucoup d'aussi anciens) pour montrer que seuls les Trégorrois avaient le goût du théâtre assez ancré en eux pour maintenir leur volonté de ne pas tenir compte de la législation interdisant la représentation des mystères.

(6) Guyot de Provins écrivit en 1204 sous le titre de *Bible* une satire des vices de son époque.

(7) Louis Boucherat (1616-1699), chancelier de France, avait été à dix reprises commissaire du Roi aux Etats de Bretagne.

(8) La question d'une Bible publiée en breton avant le XIX[e] siècle a souvent été discutée, et récemment encore par le Dr. Dujardin dans le *Bulletin de la Société de l'His-*

toire du Protestantisme Français (1950). La référence au catalogue de Boucherat, dont je n'ai pu retrouver la trace, ajoute une présomption à celles qui existaient déjà en faveur de l'existence de cette Bible, probablement protestante.

Le P. Grégoire de Rostrenen, dans la préface de son dictionnaire, dit avoir consulté « une Bible Bretonne qui contenoit tous les Livres Canoniques, sans aucune altération, imprimée à Londres au commencement du seizième siècle. » Comme il parait employer parfois le mot « breton » au lieu de « gallois », on a pensé qu'il s'agissait d'une Bible galloise. Je ne suis pas tout à fait de cet avis, car dans les références suivantes, il précise bien lorsqu'il s'agit de livres gallois: « un Dictionnaire Breton selon qu'on le parle chez les Gallois, ou dans la Principauté de Galles en Angleterre... »; « une Grammaire Bretonne Galloise, par le même Davies... »; « un livre latin, où il se trouve beaucoup de Breton Gallois, imprimé à Cologne... ». L'argument peut donc être discuté.

Au surplus, pour répondre à celui de Deslandes, il me semble que la confusion n'est guère possible quand il s'agit d'un imprimé. Car si le gallois et le breton parlés sont cousins, l'orthographe très spéciale du gallois ne rappelle en rien celle du breton et, dans un écrit, les deux langues ne peuvent être prises l'une pour l'autre.

Relevons certaines des autres références du P. Grégoire, car nous les retrouvons dans les lettres de Deslandes. Sans doute les deux fureteurs, en relations comme nous l'avons vu, se communiquaient-ils leurs trouvailles. Le Père a eu entre les mains le *Catholicon* de Lagadeuc (mais dans un exemplaire incomplet), *le Mirouër de la Mort, la vie de Saint Guënolé* (imprimée), *la vie de Sainte Barbe*, etc... Enfin « Une Traduction Bretonne manuscrite de l'Evangile selon Saint Mathieu, Saint Marc, et Saint Luc, et de trois, ou quatre Epîtres de Saint Paul, faite par un Ecclésiastique de Leon, au commencement du dix-septième siècle ». Bien que la phrase de Deslandes paraisse indiquer que l'auteur vivait encore en 1729, on peut supposer qu'il s'agit de la même œuvre et qu'il y a une erreur dans l'un des deux textes.

(5) Voici la troisième fois que nous trouvons le nom de Dom Lobineau sous la plume de Deslandes, qui n'appréciait certainement pas sa manière de travailler et ne manque jamais de l'égratigner. Guy-Alexis Lobineau (1666-1727)

écrivit en particulier une monumentale *Histoire de Bretagne* (Paris, 1707), et les *Vies des Saints de Bretagne* dont il existe deux états différents, tous deux datés de Rennes, 1725.

(10) Jean-Frédéric Phelippeaux, comte de Maurepas, 1701-1781, ministre de la Marine de 1723 à 1749. Il en fut un ministre efficace, et donna une grande impulsion aux études scientifiques dans la Marine.

(11) Sur l'abbé Charles Le Bris, né à Lanhouarneau vers 1660, mort avant 1737, l'un des auteurs bretons les plus féconds, voir Daniel Bernard *(Nouvelle Revue de Bretagne,* 1947, p. 208). Cette *Imitation* ne figure pas dans la liste des livres que l'on connaît de lui.

(12) Sur le Père Christophe de Penfentenyo, dit encore de Cheffontaines ou *a Capite Fontium* (1532-1595), le célèbre général des Cordeliers, voir Albert Le Grand *(Vie des Saints de la Bretagne Armorique,* notice sur Mgr Roland de Neufville parmi celles des évêques de Léon); Miorcec de Kerdanet *(Notices Chronologiques,* 1818); Levot *(Biographie Bretonne,* 1852).

Le Mirouer de la Mort en Breton : auquel doctement et devotement, est trecté des quatre fins de l'homme... fut composé en 1519 par Me Jehan Larcher, de la paroisse de Plougonven, mais ne fut imprimé que longtemps après la mort de l'auteur, en 1575, au couvent de Saint François de Cuburien auprès de Morlaix. « Il est à croire, dit le professeur Emile Ernault qui l'a réédité en 1914, que s'il eut lui-même publié son œuvre, Me Jehan L'Archer ne l'eut pas plus signé que ses confrères en poésie. Mais celui qui, après un intervalle de plus d'un demi-siècle, a pris le soin pieux de nous transmettre son travail, a cru devoir nous en signaler aussi la provenance, de peur peut-être que ses contemporains ne le lui attribuassent à lui-même : il a tenu à rester inconnu, en rendant à son devancier ce délicat hommage: *Vivit post funera virtus.* » Il est curieux qu'Ernault n'indique pas en cet endroit le nom du P. de Penfentenyo, qui est pourtant expressément cité par Kerdanet (art. Cheffontaines). Il est vrai que celui-ci, ainsi que Grégoire de Rostrenen dans la préface de son dictionnaire, attribuent à l'ouvrage la date de 1570, tandis que Deslandes parle de 1573.

Peut-être y eut-il plusieurs éditions. En tout cas, le seul

exemplaire que l'on connaisse maintenant est celui, imprimé en 1575, qui se trouve à la Bibliothèque Nationale et qui semble bien être celui que vit Deslandes entre les mains d'un prêtre de Sizun. Car il porte, parmi les marques manuscrites de divers propriétaires, « *Ex-libris Joannis Caro, pbri ex parochia de Sizun dioecesis Leonensis 1709* ». Il venait de « l'ancien couvent des Recollets de St François de Cuburien », ultérieurement occupé par les Dames hospitalières, et passa ensuite en la possession de Jean Marie Le Hénaff, de Morlaix. On le retrouve enfin figurant dans la bibliothèque de Daniel Miorcec de Kerdanet à Lesneven (sans doute ne fut-il acheté qu'après la publication des *Notices Chronologiques*, qui l'eussent décrit avec plus de précision), et c'est de là qu'il fut acquis par la Bibliothèque Nationale il y a une cinquantaine d'années.

(13) Le mot a été réécrit plusieurs fois sur lui-même, et on n'en distingue plus que la fin.

Je crois devoir souligner l'intérêt que ces lettres de Deslandes ont pour la bibliographie bretonne. On sait que les ouvrages bretons anciens sont fort rares; ouvrages de piété destinés au peuple, ils ont subi le sort des livres populaires en tous pays, trop souvent manipulés sans soin, déchirés quand on avait besoin de papier, abandonnés aux ravages des rongeurs, dispersés ou détruits au gré des successions, et dont bien peu d'exemplaires ont subsisté, quel qu'en eut été le tirage.

Si certains d'entre eux ont survécu, c'est généralement parce qu'ils ont été confiés à des dépôts publics, dans le cas particulier à la Bibliothèque du Roi. Le catalogue du fonds breton ancien des imprimés de la Bibliothèque Nationale n'a pas encore été dressé. Les sondages que j'ai pu y faire ne m'ont pas donné de certitude, mais j'ai eu l'impression que s'il n'était pas très important en quantité, au moins relativement, il était très précieux en qualité, car certains des ouvrages qu'il contient n'existent plus que là.

Or, la lecture des correspondances de Deslandes et du P. Grégoire de Rostrenen montre qu'ils ont été parmi les principaux fournisseurs de ce fonds qui avant eux ne possédait que trois livres bretons, ainsi que le dit la lettre du P. Grégoire citée plus loin, que sans eux plusieurs de ces livres auraient complètement disparu, et que c'est donc

à eux que nous avons eu la possibilité de les voir rééditer à notre époque. J'ai pensé que la meilleure façon de leur témoigner la reconnaissance que nous leur devons était de chercher à reconstituer la liste de leurs dons.

La chose n'est malheureusement pas aisée, et je n'ai pu y parvenir qu'en partie. Dans ses lettres, Deslandes a fourni trois titres avec précision, mais il n'indique les huit suivants que par leur traduction française. Il parle ensuite assez vaguement de quelques autres, et enfin les derniers sont envoyés sous l'étiquette « quelques livres » ou « un livre ». Le P. Grégoire est encore moins précis.

Connaissant les dates d'envoi, le problème aurait été résolu facilement si la Bibliothèque Nationale avait possédé un registre chronologique des entrées. Malgré l'extrême complaisance des bibliothécaires, rien de semblable n'a pu être retrouvé pour cette époque. Le seul élément que nous possédions est une sorte de journal rédigé par l'abbé Jourdain, secrétaire de l'abbé Bignon, qui a été publié en 1893 dans les *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France;* mais ce journal n'est pas un registre officiel: il ne parle que de ce qui intéressait l'abbé, et en particulier des dépenses. Or, si le P. Grégoire se fit rembourser ses débours, il n'est pas question de ceux de Deslandes, qui ne dut jamais envoyer de note.

Nous n'avons de recours que dans l'examen des volumes eux-mêmes. Car Deslandes et le P. Grégoire eurent l'heureuse idée d'insérer dans chacun d'eux une fiche de leur main donnant la traduction du titre. Mais le problème n'est pas résolu pour autant, car il imposerait la vérification de tous les livres bretons de la Bibliothèque publiés avant 1732, donc la lecture des énormes catalogues d'auteurs et d'anonymes, et pratiquement un long séjour à Paris. Je n'ai pu entreprendre ce travail, me contentant d'examiner ce qui me paraissait le plus probable d'après les renseignements que j'avais.

Je signale tout de suite une cause d'erreur possible dans la liste qui suivra: les écritures des deux donateurs présentent quelques ressemblances superficielles. Comme les fiches ne sont généralement pas signées et que je ne les ai vues que l'une après l'autre, j'ai pu les confondre avant d'avoir procédé à des comparaisons. Sous cette réserve, voici les ouvrages que j'ai retrouvés, avec quelques indications bibliographiques sommaires.

Ne parlons pas du *Sacré Collège de Jésus*, puisque la Bibliothèque le possédait déjà. Pour les autres, je suivrai l'ordre des envois tel qu'il nous est fourni par les deux correspondances.

Livres envoyés par Deslandes le 3 juillet 1729 :

Amant ez dezraou buhez santes Barba dre rym... Morlaix, Hardoüin, 1647. — Le mystère de sainte Barbe eut deux éditions, l'une imprimée à Paris en 1557, dont M. de Saint-Prix possédait au siècle dernier un exemplaire incomplet, acquis depuis par le Bristish Museum, l'autre à Morlaix en 1647, dont le seul exemplaire connu est celui donné par Deslandes à la Bibliothèque du Roi où il porte la cote Rés. Yn 16. Le professeur Emile Ernault l'a utilisé pour sa réédition de 1887, qu'il a accompagnée d'un précieux dictionnaire du breton moyen.

Ar veac'h devot hac agreabl eus a perch'erinet santes Anna, par le frère Bernard du Saint-Esprit, Morlaix, du Brayet, 1656 (L K7 558). — Sur Alain Perrot, en religion le frère Bernard du Saint-Esprit, né à Lesneven et mort en 1656, voir les *Notennou Lennegez* du Docteur Dujardin, dans les *Kaierou Kristen*, eost 1947.

Recueils de cantiques spirituels. — Il est difficile de préciser le recueil indiqué, car le P. Maunoir, dom Charles Le Bris et des anonymes en ont publié sous ce titre. Je n'en ai pas retrouvé au nom de Le Bris à la Bibliothèque Nationale. Elle possède par contre deux autres recueils, l'un de 1642 (Rés. Yn 15), mais sa fiche est de la main du P. Grégoire, et l'autre du P. Maunoir, non daté (Rés. Yn 18), sans fiche de donateur.

Recueil de Noëls très anciens et très bizarres, devenu très rares en Bretagne. — Ce sont indubitablement *An Nouelou ancien, ha devot... gant Tanguy Gueguen Belec, natif a Leon*, Quemper Caurentin, Allienne, 1650, dont l'exemplaire (Rés. Yn 17) contient une fiche de Deslandes. Cet exemplaire paraît être le seul survivant, et la Villemarqué s'en est servi pour le reproduire dans la *Revue Celtique* en 1889, 1890, 1891 et 1892.

Départs annoncés par Deslandes le 3 juillet 1729. Ce sont probablement ceux dont la liste figure dans la

lettre du 29 mai, plus ceux « qu'il ramassait chaque jour ». Mais sont-ils partis ? Sans doute, car l'abbé Bignon ne semble avoir refusé que le *Sacré Collège*. Néanmoins, je n'ai pu mettre la main que sur trois d'entre eux. Probablement sont-ils classés sous des noms d'auteurs ou sous des rubriques où je n'ai pas su les retrouver.

Les quatre fins de l'homme avec la préparation à la mort. — Non retrouvé.

Instruction à la vie dévote. — Deslandes a commis un lapsus calami; il s'agit évidemment de l' « *Introduction dar vuez devot composet gat S. Frances de Sales... ha lequeat e Brezonec Gant ur Belec eus a Escopty Leon* [Ch. Le Bris], 2e Ed., Montroules, Ploësquellec, 1727. Sous la cote D 17630, le livre contient une fiche de Deslandes.

Le bouquet spirituel. — Je ne l'ai pas retrouvé. Il s'agit vraisemblablement d'un autre ouvrage de Le Bris, *Ar boquet spirituel eus ar mission hac eus ar retret,* qui fut publié en 1710, 1727 et ultérieurement.

Les heures de l'Eglise augmentées de nouveau avec beaucoup de prières. — Non retrouvé; je présume qu'il doit s'agir d'une des multiples éditions des *Heuryou Bris.*

Le livre des sept cœurs ou méditation pour les sept jours de la semaine. Ce ne peut être, me semble-t-il, que le livre du P. Maunoir, *Templ consacret d'ar Passion,* dernière édition, Quemper, Perier, s.d. (Rés. Yn 14) qui contient une fiche de la main de Deslandes. Cet ouvrage est effectivement consacré, de la p. 44 à la p. 125, à des dévotions et à des prières pour chaque jour de la semaine. Au début de chacun des sept chapitres se trouve une gravure sur bois à pleine page représentant un cœur surmonté d'une tête de saint et orné d'une scène de la passion.

La vie de saint Corentin avec beaucoup de cantiques. — Non retrouvé. Sans doute l'un des tirages de la *Vie de saint Corentin* attribuée au P. Maunoir et qui précède ses *Canticou spirituel.*

La vie de saint Pol de Leon. On peut supposer un tirage à part extrait du *Doctrinal ar christenien,* par

le Fr. Bernard du Saint-Esprit. La Bibliothèque Nationale possède une édition brestoise de ce doctrinal (D 14605) parue en 1688, non signalée par le Docteur Dujardin, et qui diffère de celle de 1680 en ce qu'elle ne contient pas d'airs notés. Mais il ne s'y trouve pas de fiche de donateur, et les catalogues ne m'ont pas montré de vie de St Pol à l'état isolé.

La Tragédie sacrée ou prières pendant la messe. Ici le volume existe sous le N° Rés. Yn 12, avec une fiche de Deslandes. Il s'agit de *Tragedien sacr, commancet en jardin an Olivet,... composet ha dresset è rim D.J. Cadec, Belec, natif en Escopty Tréger,* Brest, Romen Malassis, s.d. Les vers de Jan Cadec, qui sont parmi les derniers écrits avec des rimes intérieures, ont été étudiés et publiés par Ernault dans la *Revue Celtique* de 1899. Une note sur l'auteur a été écrite par le Docteur Dujardin dans le journal *Arvor* du 26-VII-1942.

Départ annoncé par Deslandes le 15 juillet 1729 :

Quelques livres; j'ai feuilleté un certain nombre d'autres ouvrages antérieurs à 1729, sans y trouver de fiches manuscrites de Deslandes, mais cette recherche est difficile, comme je l'ai dit, et mériterait d'être poursuivie. J'ai appris trop tard, par exemple, l'existence à la Bibliothèque Nationale (J. 3007 Rés) d'un exemplaire du mystère de sainte Catherine (*Aman ez dezraou buhez an itron sanctes Cathell...* Montrolles, 1576), et je n'ai pu l'examiner.

Deux vocabulaires : sans doute des Quiquer, *Dictionnaire et colloques françois et bretons.* La Bibliothèque Nationale en possède un certain nombre d'éditions dont la liste a été relevée par A. Le Goaziou dans la *Nouvelle Revue de Bretagne* en 1949. Je ne les ai pas examinés.

Le 16 août 1729, trois livres ont été envoyés entre temps.

Départ annoncé par Deslandes le 3 mai 1731 :

Un nouveau livre.

Départ annoncé le 19 mai 1730 par le P. Grégoire :

« Je prends la liberté de vous offrir mon très humble respect et vous remercier des bontés que vous avez eue pour moi pendant que j'ai été à Paris, en

vous envoiant les livres bretons que j'ai pu trouver et que je sais que vous n'avez point. Monsieur l'abbé Saliers m'avoit fait voir les trois seuls qui étoient à la Bibliothèque, avec ceux que Monsieur des Landes y fit rendre de Brest pendant que j'étois encore à Paris. Il y en a un entre autres en caractères gothiques que j'ai eu à force d'importunitez, et que l'on m'a fait 30 sous, parce qu'il ne s'en trouve plus. » L'abbé Jourdain confirme en notant le 4 juillet la réception de « quelques livres en bas-breton, envoyés de Morlaix par le P. de Rostrenen, capucin, à la prière de M. l'abbé Bignon; Payé pour l'achat et le port 15 liv. 4 s. ».

Le livre en caractères gothiques est le célèbre *Aman ez dezrou an Passion* édité par Eozen Quillivéré à Paris en 1530. Il contient une fiche du P. Grégoire qui, pour une fois, l'a signée : « Tout cet ouvrage est disposé en tragédie. J'ai eu bien de la peine à l'avoir, parce qu'on ne vouloit pas s'en défaire à aucun prix... fr. Grégoire de Rôtrenen prêtre Capucin du diocèse de Quimper 1730. »

Vraisemblablement le seul exemplaire survivant, il porte le N° Rés. Yn 11, et la Villemarqué qui l'a utilisé pour le publier sous le titre *Le grand mystère de Jésus*, Paris, Didier, 1865, y a collé une note de sa main, ainsi que dans une autre édition de 1622 (Rés. Yn 13), non moins rarissime mais sans fiche de donateur. La Villemarqué publia ultérieurement les *Poèmes bretons du Moyen-âge* (Paris, Didier, 1879) qui suivent la *Passion*, et qui ont été rééditées depuis par Roparz Hémon sous le titre de *Trois poèmes en moyen-breton* (Dublin, 1962).

Grâce à leurs fiches, j'ai pu identifier quatre des « autres livres » :

Reflexioncu profitabl var ar finvezou diveza eus an den evit instruction ar Bopl (D 12655), Castel Paul, Ar Sieur, 1722, œuvre de Ch. Le Bris. A la suite, est relié *Preparationou dar maro, composet e Gallec gant an Tad Crasset Jesuist... ha troet e brezonec... gant Dom Charles ar B*** Belec a Leon*, Castel Paul, Ar Sieur, 1722, qui est également de Ch. Le Bris.

Pedennou hac instructionou christen evit servichout da

heuriou brezonec ha latin e faver ar bopl simpl... gant ur Belec a Leon hac a chom bremâ e Kerné, Quemper, Perier, 1727. Le P. Grégoire précise « par Mons^r^ Le Britz prètre du Diocèse de Leon » (B 5362).

Cantiqou spirituel da beza canet er catechismou... composet bet a nevez Gant un tat eux à Compagnunez Iesus, Quemper Caurentin, Mikeel Machuel, 1642 (Rés. Yn 15). La fiche du P. Grégoire porte des corrections et des ratures à l'encre et au crayon : « ... Composez de nouveau par les Peres de la Compagnie de Jesus... » Le mot « les » a été remplacé par « un », « Peres » a été mis au singulier, et le nom de Maunoir, qui avait été rajouté après « Peres », a été effacé; mais il est difficile de dire la date de ces corrections. D'après le Docteur Dujardin *(Les œuvres en langue bretonne du R.P. Julien Maunoir),* ce recueil ne serait probablement pas du P. Maunoir.

An horolach a Bassion hor Salver... Composet e Canticou Spirituel gant nep en deveus composet ive an heuryou Brezonec, Castel-Paul, Ar Sieur, 1725. Le P. Grégoire ajoute que l'auteur en est Mr Le Britz, prêtre de Léon (D 1806).

Le 31 décembre 1732, le P. Grégoire annonce que l'impression de son dictionnaire est achevée; mais dès le 23, l'abbé Jourdain avait noté : « Reçu du P. Grégoire de Rostrenen, capucin de Morlaix, la copie manuscrite de son dictionnaire bas-breton, avec quatre exemplaires dudit dictionnaire, et payé de port 6 livr. 9 s. » Chose curieuse, le manuscrit n'est pas cité dans le *Catalogue des manuscrits Celtiques et Basques de la Bibliothèque Nationale* publié par H. Omont.

Le 4 janvier 1739, le P. Grégoire envoie deux exemplaires de sa grammaire, et y joint un autre pour Fontenelle.

Je regrette de laisser cette petite étude inachevée et d'ignorer les autres donateurs qui se joignirent à Deslandes et au P. Grégoire. Je souhaite qu'un chercheur ayant plus de facilités que moi la complète un de ces jours.

J'ai parlé plus haut des relations de Deslandes et de Fréron. Dans une des *Lettres sur quelques Ecrits de ce Temps* publiée en 1753 (T. XII, p. 253) par Fréron à l'occa-

sion de la parution du *Dictionnaire de la Langue Bretonne*, il me semble entendre un écho des conversations que Deslandes dut avoir avec Dom Le Pelletier (comparer le passage de la lettre du premier sur la pauvreté du vocabulaire breton, avec celui de l'*Introduction* écrite par Dom Taillandier), et aussi avec Fréron. L'écho est bien vague et lointain, mais il est probable que les deux hommes durent souvent parler d'un sujet qui les intéressait tous deux.

Fréron donne, lui aussi, sa liste de livres bretons, d'ailleurs à peu près uniquement composée de celles déjà fournies par les introductions du P. Grégoire et de Dom Taillandier. Il y ajoute cependant une référence intéressante : « Il y a plusieurs autres ouvrages, tels que des livres de piété, des cantiques spirituels, et même des Chansons profanes assez jolies. » Il ne dit malheureusement pas si ces chansons étaient publiées sur feuilles volantes ou en recueil. Je ne sais si des chansons profanes de cette époque nous sont parvenues imprimées sous une forme ou sous une autre; J. Ollivier *(La chanson populaire bretonne sur feuilles volantes)* n'a pu en trouver que quatre, et encore s'apparent-elles plutôt aux cantiques.

⁂

A Brest, ce 3e de juillet 1729.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 17e du mois passé, et pour vous faire voir que mes recherches n'ont pas été inutiles, j'ai celui de vous envoyer quatre Livres Bretons, sçavoir l'Histoire de Sainte Anne en Aurai et la Tragédie de Sainte Barbe dont vous avez déjà reçu les titres, et deux nouveaux. L'un est un recueil de cantiques spirituels, et l'autre de Noëls devenu trés-rare en Bretagne. J'aurois fort souhaité, Monsieur, trouver ces livres mieux conditionnez: mais ici plus que ailleurs on doit dire aux étrangers et aux curieux, rebusque veni non asper egenis (1).

(1) Aborde les choses pauvres sans trop de rudesse.

Dans ce recueil de Noëls, il y en a de trés-anciens et de trés-bizarres, suivant le génie du païs porté aux fables et aux superstitions. Je crois, Monsieur, qu'un commentaire sur ces Noëls seroit aussi curieux que celui que feu Mr de la Monnoye a fait sur les Noëls Bourguignons, aux libertez prés qu'il s'est données.

Vous recevez d'ordinaire en ordinaire les autres Livres Bretons, que j'ai ramassez et que je ramasse chaque jour. Quoique vous me marquiez, Monsieur, que vous avez dans la Bibliothèque du Roi le Dictionnaire du Père Maunoir intitulé le Sacré Collège de Jésus etc..., pour peu qu'un second exemplaire de ce livre vous puisse faire plaisir, vous n'avez qu'à me donner vos ordres, et j'aurai l'honneur de vous envoyer aussitôt le mien.

Je ferai mon possible pour trouver des ouvrages du fameux Cordelier à capite fontium. Je n'en ai vû jusqu'ici qu'un seul dont je vous ai envoyé le titre, et qui appartient à un prêtre de Sizun. Mais je n'ai encore pû l'engager jusqu'ici à s'en défaire: je souhaite y réüssir.

Je travaille de la même manière auprés de ceux, qui ont les autres Livres ou Manuscrits que vous voudriez mettre dans la Bibliothèque du Roi. Ils deviennent difficiles à mesure que je les recherche. Mais je sçaurai trouver tôt ou tard *molles aditus, mollissima santi tempora* (2), et je les amènerai à ce que vous souhaitez.

A l'égard des peuples nommez Paladiers qui sont vers les embouchures de la Loire, et qui parlent encore aujourd'hui un Breton corrompu et mêlé de Saxon ou Teuthonique, je vous avoüerai naïvement, Monsieur, que je ne les connois point du tout. Je sçavois bien que les anciens peuples du Nord qui ont commencé à ravager la France sous les enfans de Charlemagne, y étoient entrez par la Seine et la Loire, que quelques-uns d'entr'eux avoient encore passé le détroit de Gibraltar

---

(2) Des entrées faciles, de très faciles occasions de parler.

et remonté le Rhône jusques à Valence. Je sçavois de plus qu'entre Nantes et Vannes, on montre encore quelques monumens qui ont assez de rapport à ce qui se lit dans les auteurs de l'Histoire Septentrionale. Mais je n'avois pas poussé mes recherches plus loin. Si je puis découvrir quelque chose qui mérite d'être communiqué à l'Académie des Inscriptions, je me ferai un extrême plaisir et un devoir de vous en instruire.

Je suis...

Le nommé Hugueville, Libraire de Vannes qui avoit entrepris l'impression du Dictionnaire du Père Grégoire de Rostrenen, l'a entièrement discontinué. Il a craint de n'en point avoir le débit.

[Sur un petit papier isolé, joint au dossier.] Savoir ce que c'est que les peuples appelez *Paludiers* qui sont vers l'Embouchure de la Loire et que l'on dit parler un Breton corrompu meslé de Saxon ou d'allemand *ancien*.

⁂

A Brest, ce 15ᵉ de juillet 1729.

J'ai l'honneur aujourd'hui, Monsieur, de vous envoyer quelques nouveaux livres Bretons, parmi lesquels vous trouverez deux vocabulaires qui vous paroîtront peu importans. Mais j'ai crû ne devoir rien négliger de ce qui pourroit me tomber entre les mains, de quelque petite conséquence que fussent les choses. Vous sçaurez en faire un juste choix, et rejetter ce qui ne méritera pas d'entrer dans la Bibliothèque du Roi.

Je compte partir demain au matin, pour aller visiter une forêt du Roi, et examiner quelques projets formez autrefois par M. le Marquis de Seignelai, et depuis malheureusement oubliez: ce qui n'arrive que trop en France. Je commencerai ce Voyage, Monsieur, par passer à

l'abbaye de Landevenech où je verrai dom Loüis le Pelletier et lui parlerai de la manière la plus vive sur son Dictionnaire. Je serai ensuite obligé de parcourir plusieurs villages et plusieurs maisons de noblesse, où je ramasserai tout ce que je trouverai de curieux, soit en Phisique, soit en Antiquitez. Je me croirai assez dédommagé de ce que ce voyage aura de pénible et de dégoûtant, si je puis faire quelque bonne découverte.

A mon retour, Monsieur, j'aurai l'honneur de vous envoyer de justes éclaircissemens sur les Paludiers qui sont à l'embouchure de la Loire.

Je suis...

⁂

A Brest, ce 16e d'août 1729.

Au retour du voyage que j'ai été obligé de faire par ordre du Roi, j'ai reçu les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 9e et le 20e de juillet. Je suis charmé que les Livres Bretons vous aient été rendus: j'aurois seulement fort souhaité qu'ils eussent été et plus rares et mieux conditionnez. Peut-être que mes recherches seront plus heureuses dans la suite, et que votre curiosité sera plus satisfaite.

Pendant mon absence, Monsieur, on a dû vous envoyer trois autres livres. Je ne doute point que vous ne les ayez reçus.

Le P. Grégoire de Rostrenen Capucin dont j'ai eu l'honneur de vous parler, est parti pour Paris, où il espère trouver plus de facilitez pour faire imprimer son Dictionnaire qu'en basse-Bretagne. Je ne l'ai point vû avant son départ: mais je lui ai fait dire par un de ses amis qu'il pouvoit vous aller rendre ses respects, et que vous le recevriez avec votre bonté ordinaire. Ce qui rend en ce païs-ci les livres Bretons si rares, Monsieur, c'est

que depuis quarante ans diverses personnes en ont fait acheter à quelque prix que ce füt, et entre autres feu M. de la Loubère (1) qui vint à Brest à la suite de M. le comte de Pontchartrain. On pourroit retirer ces livres des mains de ses héritiers, qui selon toute apparence ne doivent pas en faire grand cas. On en a aussi beaucoup achetez pour l'Allemagne. Malgré cette disette, je donnerai mes soins afin que vous soyez content: mais il me faudra pour celà du tems, et sur-tout des correspondances avec les Recteurs et les Curez de la campagne.

Dans le voyage que j'ai fait, Monsieur, et où j'ai parcouru une grande partie des montagnes d'Aré, j'ai vu tout le brut et tout le sauvage de la basse-Bretagne. Une seule chose m'a étonné, c'est la hauteur et la hardiesse de la plus-part des clochers qui accompagnent des églises d'ailleurs trés-pauvres et trés-malpropres. L'Architecture de ces clochers est, comme vous le jugez bien, gothique, mais de ce gothique qui surprend et qui effraye, qui efface en quelque manière les plus anciens ordres de la Grèce. On ne trouve à aucun de ces clochers aucun écusson ni aucune hermine: ornemens que l'on n'épargnoit point dans les ouvrages publiez depuis l'invention et l'usage des armoiries. Ce qui me fait juger qu'ils sont beaucoup plus anciens.

J'ai parlé du clocher de l'église du Creisker, le plus élevé et le plus beau de tous ceux qui sont en basse-Bretagne, dans une lettre qui a été insérée dans le Journal de Trévoux du mois de nov. 1727. J'ai oublié seulement d'y remarquer qu'on voit au haut du portail de cette église, l'écu de Bretagne supporté par des lions et renversé à l'antique, surmonté d'un simple casque qui est ouvert sans aucune couronne. Ce clocher a été bâti par les Anglois, dans le tems qu'ils s'emparèrent de la Bretagne (2).

A l'égard des Paludiers dont vous m'avez demandé l'ori-

gine, Monsieur, voici ce que mes recherches m'ont appris. Les paludiers sont ceux qui travaillent aux Salines dans le petit païs de Guérande, qui est aux embouchures de la Loire (3). Ils composent un certain nombre de familles qui de tems immémorial n'ont point d'autre métier: ils parlent le Breton du diocèse de Vannes, et qui est trés-différent de celui des diocèses de Léon et de Cornoüailles. Leur nom vient de Palut, qui signifie généralement en celtique tout lieu que la mer arrose et qu'elle humecte et détrempe de ses eaux. Je connois prés de cent endroits en basse-Bretagne, aux bords de la mer, qu'on nomme Palut bras, Palut bihan, etc... Je connois encore un trés-grand nombre de familles nobles qui ont le même surnom, pour avoir possédé autrefois ou pour posséder aujourd'hui ces endroits arrosez de la mer. Il y a entre autres une de ces familles auprès de Landerneau, qui remonte à une grande ancienneté par des titres certains, et dont la maison est au dessus d'une grande Palus ou d'un marais couvert d'eau de mer (4). Il resteroit maintenant à sçavoir si ce mot Palut est originairement celtique, ou s'il vient du latin Palus. Je serois assez du premier de ces deux sentimens, parce que ce nom est aussi commun en basse Bretagne, que ceux qui commencent par Pen, Ker, Lan, Funtun, etc..., qui sont certainement des noms Bretons. Il ne me seroit, je crois, pas difficile de prouver que les Latins ont emprunté beaucoup de mots et de façons de parler, de la Langue Celtique. Je n'aurois pour celà qu'à suivre Ph. Auvier, qui prouve dans sa Germanie antique qu'on a parlé cette langue dans toute l'Europe et particulièrement en Italie. Est-il étonnant aprés celà qu'on en trouve dans le Latin des traces assez marquées et assez reconnoissables!

Je suis...

(1) Simon de la Loubère, né à Toulouse en 1642, mourut le 26 mars 1729 au château de la Loubère dans le diocèse de Rieux. Il fut envoyé au Siam avec des pouvoirs

très étendus, et partit de Brest le 1er mars 1687. Il s'attacha ensuite au chancelier de Pontchartrain, alors contrôleur général des Finances et secrétaire d'Etat à la Marine, et l'accompagna dans tous ses déplacements. Il fut de l'Académie française et de celle des Inscriptions. Les dossiers de l'abbé Bignon contiennent sa correspondance, portant presque uniquement sur des questions de mathématiques.

D'après des renseignements qui m'ont été fournis par le directeur des Archives de la Haute-Garonne, Simon de la Loubère avait acheté la seigneurie de Montesquieu-Volvestre, aujourd'hui dans l'arrondissement de Muret. A un kilomètre au nord de la ville, il fit construire un château auquel il donna son nom. N'ayant pas eu d'enfant, il institua pour héritier un Bertrand de Moleville, neveu de sa femme. Le fils de cet héritier, Antoine-François de Bertrrand de Moleville, devint intendant de Bretagne où il assista aux préludes de la Révolution, puis ministre de la Marine en 1791, et ensuite chef de la police secrète du Roi; il dut émigrer en Angleterre après le 10 août. Tous ses biens furent confisqués et vendus, le château de la Loubère pillé et brûlé. Il n'en reste que quelques pans de muraille.

Il ne semble pas que l'abbé Bignon ait suivi les suggestions de Deslandes, car sa correspondance ne contient pas de lettres des Bertrand de Moleville. Comme il est peu probable que, lors du sac de la Loubère, les révolutionnaires du pays toulousain aient porté quelque attention à des livres écrits en breton, ceux-ci ont vraisemblablement brûlé avec le château.

(2) La description du Kreisker, les hypothèses de Deslandes sur la construction de la chapelle, et même certaines de ses phrases ont été reprises par Piganiol de la Force qui a certainement consulté ces lettres. Kerdanet les a utilisées à son tour, à travers Piganiol, en annotant la notice sur saint Guévroc dans la réédition des *Vies des Saints de la Bretagne-Armorique* (1837).

(3) Ajoutons ici ce que Deslandes écrivait dans son *Essai sur la Marine et le Commerce* (1743), p. 61 :

« Le Nord jetta hors de son sein des peuples entiers, qui s'embarquèrent sur des flottes tumultuairement assem-

blées, et qui attaquèrent la *France* de toutes parts. Les uns s'introduisirent par la *Seine* et la (1) *Loire*...

---

(1) « On croit que plusieurs de ces Barbares s'habituèrent à l'embouchure de cette Rivière, d'où ils se répandirent ensuite dans le Pays de *Guérande* et le diocèse de Vannes. Aussi la Langue *Celtique* qu'on y parle, est-elle toute remplie d'expressions étrangères, qui semblent venir de l'ancien *Saxon*, et qui ne sont point en usage dans tout le reste de la *Basse-Bretagne*.

(4) Il y a la Grande et la Petite Palue auprès de Landerneau. La Petite Palue a successivement appartenu aux familles Guiomar, Carn, Léon, Montdragon, Lagadec, La Fite, Le Borgne et du Rozel. Mais il est probable que Deslandes veut parler de la Grande Palue, dont les porteurs du nom étaient des ramagers des vicomtes de Léon. Leur héritière épousa au XVI[e] siècle Troïlus de Montdragon, et la seigneurie passa ensuite par alliance aux Montmorency, Rosmadec et Kerlec'h.

⁂

A Brest, ce 13[e] septembre 1729.

Depuis la dernière lettre que je me suis donné l'honneur de vous écrire, Monsieur, j'ai fait un nouveau voyage pour voir le Recteur de Briec, dans le diocèse de Quimper. C'est un vieillard de plus de 80 ans, mais encore ferme et plein de courage, sed cruda deo viridis que senectus (1). Il m'a reçu chez lui le plus obligeamment du monde, et m'y a gardé quatre jours entiers. J'ai vû la traduction qu'il a faite en Langue Bretonne du Vieux et du Nouveau Testament. Cette traduction est en onze volumes in-folio, tous écrits de la main de ce digne Recteur, mais en fort gros caractères. Il y a quelques explications au bas des pages plus pieuses que sçavantes, et où l'auteur n'a cherché qu'à être utile. Une partie de cet ouvrage est en vers, comme les Pseaumes, les Livres prophétiques de l'Ancien Testament, celui de Job, quelques endroits choisis des Epitres de Saint Paul. Tout le reste est en prose.

Aprés avoir gagné la confiance de ce Recteur, qui souhaite extrêmement que sa traduction soit imprimée, je l'ai engagé, Monsieur, à me donner le mémoire ci-joint que j'ai l'honneur de vous envoyer. Je ne doute pas que ce Mémoire ne vous fasse plaisir, et qu'il ne mérite votre aprobation. Si vous jugez à propos d'y répondre, je vous supplie que ce soit dans un papier séparé, que je puisse adresser à ce Recteur ou le lui porter moi-même dans une seconde visite.

Oserois-je encore vous prier, Monsieur, de lui donner les éloges que vous croirez que son travail mérite, car j'ai senti qu'il seroit charmé d'être loüé de vous! A l'égard de l'impression, je ne crois pas que son ouvrage devienne jamais public, excepté peut-être les Pseaumes que l'on demande depuis longtemps en Breton. Cependant on pourroit flatter l'Auteur et lui promettre qu'on saisira le moment favorable de publier son travail: ce qui demande du tems, des précautions et des avances. De pareilles promesses qui n'engagent point, détermineroient absolument le Recteur de Briec à me remettre son manuscrit. C'est un vieillard qui demande à être ménagé, et qui se laisseroit aller aux premières lueurs d'espérance. Aprés tout, Monsieur, il est d'un âge à ne jamais voir sa traduction imprimée. Aussi-tôt qu'il me l'auroit remise, je la ferai renfermer dans une caisse de bois de chêne et je vous l'adresserai par le messager. C'est là, ce me semble, la voye la plus prompte et la plus sûre.

Je vous demande pardon, Monsieur, de la liberté que j'ai prise de vous tracer en quelque manière la réponse qui doit être faite au Recteur de Briec. Mais j'ai crû qu'ayant approfondi son caractère, vous ne trouveriez pas mauvais que je vous indiquasse les moyens de lui faire prendre une dernière résolution.

Je suis...

Je me flatte que vous me ferez incessamment réponse.

⁂

(Inséré dans cette lettre, se trouve le mémoire ci-dessous, écrit d'une grosse écriture un peu tremblée, mais très lisible.)

Mémoire qu'a l'honneur de présenter à Monsieur l'abbé Bignon Bibliothécaire du Roi,

Messire Jean Huelvan prêtre, Recteur, ou curé selon l'usage de Paris, de la paroisse de Briec, évêché de Quimper, et licencié en la Sacrée théologie de Paris, maison de Sorbonne, pour vous informer Monsieur, que depuis vingt-cinq ans, il s'est appliqué à traduire en Langue Bretonne, l'ancien et nouveau testament, partie en vers, et partie en prose, avec et courtes explications sur les endroits les plus difficiles: ce qu'il a heureusement exécuté, en onze volumes in folio, tous écrits de sa main et reliez.

Comme il n'a eü d'autres motifs en composant cet ouvrage, que désire utile à sa patrie, et d'avancer l'œüvre de Dieu, il souhaitteroit, que son travail, par vôtre moien, Monsieur, devint public; sur cela le dit sieur recteur, étant informé par monsieur des Landes, du zèle et de l'attention de Monsieur l'abbé Bignon pour tout ce qui regarde l'avancement de la religion catolique, et des sciences, il ose s'addresser à lui, et le prier de vouloir bien recevoir sa traduction, affin qu'on la donne au public, comme un ouvrage avantageux, et trés utile à l'instruction au peuple bretonisant de la basse Bretagne, et qu'au surplus, le manuscrit reste déposé en quelque lieu sur, comme un témoignage du dit Recteur, supliant, et de l'aplication qu'il a donnée à l'étude de l'écriture Sainte. A Briec. ce 10. septembre 1729. HUELVAN. cy devant licencié de Sorbonne.

(1) Citation d'après Virgile : *Jam senior sed cruda deo viridisque senectus,* dont on peut donner en traduction large : « D'un âge déjà avancé, mais d'une vieillesse

encore bien verte et pas assez mûre pour franchir le Styx. »

On peut trouver quelques renseignements sur l'abbé Huelvan dans l'étude du chanoine Peyron, *Deux recteurs bretons méconnus : M. Heluan, recteur de Briec, M. Nay, recteur de Plogonnec (Bulletin de l'Association Bretonne,* 1896), dans l'article *Briec* des *Notices sur les Paroisses*, par les chanoines Peyron et Abgrall, et dans l'*Etude sur le Collège de Cornouaille aux XVII*e *et XVIII*e *siècles* (B.S.A.F., 1960, p. 310) de M. Pierre Hamon.

Il était de petite noblesse, dit-on. Si petite qu'il n'en est pas fait mention dans le *Nobiliaire* de Pol de Courcy. Sa famille possédait la terre de Créac'h-Guen, en Lanniron. Il serait né vers 1644, bien que son acte de décès le dise âgé d'environ cent ans en 1736. Les premiers relevés des registres paroissiaux de Quimper établis par M. Daniel Bernard indiquent que Bernard Huelvan et Françoise Giraudeau, sieur et dame de Penanros, firent baptiser sept enfants entre 1642 et 1658, et il est possible que Jean s'intercale entre ceux qui sont connus.

A Quimper également mourut en 1702, âgée de 55 ans, Louise Huelvan, veuve de Tanguy de Kerguelen, sieur de Penanjeun, peut-être la même que Louise, fille des précédents, née en 1650. Une autre Louise, fille de Tanguy Huelvan et de Marie Mercier, sieur et dame de Penanros, naquit en 1678. Jacques-François Huelvan de Kernezne, époux de Marie-Josèphe le Capitaine de Boisdaniel, vivait en 1764.

Ayant terminé ses études vers 1662, Jean Huelvan servit d'abord sur mer, puis comme mousquetaire en 1677. Il entra ensuite dans les ordres, fut licencié en Sorbonne, et principal du collège de Cornouaille de 1679 à 1684. Pourvu en 1690 du vicariat perpétuel de Briec, il se fit remarquer par une fermeté assez autoritaire qui lui valut des démêlés, pour des causes d'ailleurs probablement légitimes, avec l'évêque, le chapitre et quelques-uns de ses paroissiens, n'hésitant pas à faire le voyage de Rome pour y défendre ses droits.

Il n'est pas très aisé de savoir s'il résigna sa charge vers la fin de sa vie ou s'il en resta titulaire jusqu'au bout. Il continua en tout cas à loger dans le presbytère de Briec auprès de son successeur ou futur successeur, l'abbé Louis-Charles du Baudiez, et y mourut à la fin de 1736.

Il fut enterré le 27 décembre « dans le cemittière proche la petite croix comme estant sa dernière volonté, l'ayant demandé en sa vie ».

Il laissait à son église, où on peut toujours la voir, une boîte aux saintes huiles, en argent massif, qu'il avait fait faire en 1723 à Rennes, chez l'orfèvre Rébillié.

Dès sa mort, le procureur du Roi au siège présidial de Quimper fit mettre les scellés sur tout ce qui lui appartenait, entre autres sur une armoire en treillis où se trouvaient ses livres, et parmi eux les volumes de sa Bible, maintenant au nombre de 13.

Ces scellés furent levés le 27 mai 1737 à la requête de messire Jean de Luppé, Sr. de Maravat, lieutenant de frégate du Roi, époux de dame Louise Huelvan, héritière du défunt. M. de Luppé manifesta le désir de vendre tout l'héritage, sauf quelques menus objets tels qu'un reliquaire d'argent, ainsi que les livres et les papiers. Mais une opposition faite devant les régaires de Gouesnou par ses créanciers nobles gens Jean Bernard, trésorier des vivres de la Marine, et son gendre Louis Hubac, constructeur des vaisseaux du Roi, l'obligea à s'en dessaisir. Il fut alors décidé que le Sr. Le Bris, procureur du Sr. de Luppé, prendrait en charge « les 203 ouvrages de différents tomes et volumes reliés en veau, les 22 autres reliés en parchemin, les 13 grands livres étant de l'écriture du Sr. recteur, et une Semaine Sainte garnie de crochets d'argent, pour les transporter à Quimper, soit pour être inventoriés, vendus, ou représentés à qui il appartiendra ».

Quant à un portrait représentant la personne du feu Sr. recteur, il fut adjugé pour 40 sols à Hélaine Léon, apparemment revendeuse dans la ville de Quimper.

J'aurais voulu retrouver la trace de la Bible : 13 volumes in-folio reliés en veau ou en parchemin ont plus de chance de survie que des livres de petit format, et il se peut qu'ils existent encore dans un grenier ou dans une bibliothèque. Une fois de plus malheureusement, comme pour ceux de Deslandes ou de la Loubère, la recherche des héritages vieux de deux siècles s'avère décevante : regrettons que, malgré ses finesses un peu grosses, la négociation proposée par Deslandes n'ait pas abouti, ni celles qui durent avoir lieu plus tard (ces manuscrits, dit la *Notice* sur Briec, avaient été précédemment soumis par leur auteur, au Roi, à la Reine, et aux Etats de Breta-

gne); car la Bible de l'abbé Huelvan serait maintenant à l'abri dans un dépôt public.

Je ne sais d'ailleurs pas si Jean de Luppé réussit à rentrer en sa possession, les Archives Départementales de Quimper ne possédant pas d'autre dossier montrant la suite de l'affaire. Il semble avoir appartenu à la vieille famille chevaleresque des Luppé, en Armagnac, mais cadet d'une branche très cadette, ses possessions territoriales ne devaient pas être bien importantes. Il se serait d'abord appelé Luppé de la Motte, puis il prit le surnom de Maravat d'après une terre qui appartenait à un autre rameau de sa famille. Fils de Daniel de Luppé et de Marie de Chastenet, il était en 1712 lieutenant de frégate, marié et père de quatre enfants. Il avait perdu au service du Roi deux de ses oncles, officiers de marine.

Il serait mort le 25 septembre 1753, à Brest, dit-on, mais plutôt dans une paroisse voisine, car je n'ai pu trouver que l'acte de décès de son fils Jean-Marie, le 27 avril 1734. Je ne sais pas ce que devint sa postérité. D'après les renseignements fournis par M. le marquis de Luppé, cette branche serait éteinte depuis longtemps.

⁂

A Brest, ce 25e de septembre (1729).

Monsieur,

J'étois sur le point de vous envoyer mon écrit sur les galères des Anciens, lorsqu'on m'a appris que le Père Hardoüin avoit donné quelque chose sur cette matière dans sa nouvelle édition de Pline. J'ai cru que je devois examiner, Monsieur, le sentiment d'un homme si habile et si versé dans l'Antiquité, avant que d'exposer mon écrit aux yeux des connoisseurs. Et voilà heureusement qu'on m'adresse de Quimper cette même édition de Pline. Le père Hardoüin qui y est né, a soin par reconnaissance d'envoyer au collège des Jésuites de cette ville tous les ouvrages, qui sortent de sa plume: et ce sont presque les seuls qu'on y trouve (1).

Mr l'Evêque de Quimper (2) me disoit l'année passée qu'il n'y avoit qu'un seul libraire dans tout son diocèse, et que comme il mouroit de faim, il avoit pris le parti de se faire marchand de vin. C'est peut-être la profession la plus lucrative qui soit en basse-Bretagne (3).

Aussitôt que mon écrit sera achevé, j'aurai l'honneur de vous l'envoyer, Monsieur, et j'espère que vous y trouverez tous les éclaircissemens que demande cette matière. J'ose vous dire d'avance qu'elle a été mal-traitée par la plupart des sçavans de profession, qui n'avoient aucune teinture de mathématiques ni de marine. J'en excepte Isaac Votius (4) dans ses variae observationes. J'ai eû soin de faire faire des modelles en bois, pour rendre mon sentiment plus clair, et pour empêcher qu'on ne prît le change. Ces modelles auront encore un avantage: ce sera de discréditer les bas reliefs de la Colonne Trajane et de faire voir que rien n'est plus ridicule, que les birèmes et les Trirèmes qui y sont représentées. Il n'y a point d'apparence que les ouvriers qui ont travaillé à cette colonne, en ayent vû.

Je suis...

(1) Le P. Jean Hardoüin, de la Compagnie de Jésus, né à Quimper en 1646, mourut à Paris le 3 septembre 1729. Sa traduction de Pline parut en 1685, et en seconde édition en 1723.

(2) François-Hyacinthe de Plœuc, né en 1662, fut évêque de Quimper de 1707 à 1739.

(3) Les études de Louis Le Guennec sur les imprimeurs quimpérois ne confirment pas la plaisanterie de Mgr de Plœuc. Il est vrai que celle-ci était peut-être l'écho de querelles récentes : un arrêté du Conseil d'Etat avait décidé en 1704 qu'il n'y aurait plus désormais qu'un seul imprimeur à Quimper, et qu'on y parviendrait par voie d'extinction des ateliers en surnombre. La vieille imprimerie Le Blanc essaya d'obtenir le privilège et de lutter contre la jeune et florissante imprimerie Périer qui, soutenue par ses clients les plus considérables, l'évêque, les Jésuites, le présidial, les notables du cru, devait l'emporter

définitivement en 1716. Guillaume Le Blanc survécut peu à son échec, et son fils dut céder à la force.

(4) Isaac Vossius (Leyde, 1618; Windsor, 1688) parle en effet des trirèmes et des galères dans son *Variarum Observationum Liber* (Londres, 1685).

⁂

A Brest, ce 16e d'octobre 1729.

Sur ce que vous m'avez mandé, Monsieur, que vous n'aviez point encore vû le P. Grégoire de Rostrenen capucin, j'ai tâché de découvrir en quel lieu il pouvoit être, et j'ai appris qu'il n'avoit point quitté la ville de Morlaix, lieu ordinaire de sa résidence. J'ai prié sur celà un de ses amis et des miens de lui écrire afin d'avoir de ses nouvelles positives: et comme cet ami en a reçu une réponse assez détaillée, j'ai crû, Monsieur, que vous ne seriez point fâché d'en avoir une copie. Elle vous instruira pleinement des vuës et des intentions de ce Capucin, et des mesures qu'il a prises déjà au sujet de son Dictionnaire: vous pourrez plus sûrement raisonner avec lui. Au reste, je suis persuadé qu'il ne sera pas plus heureux à Paris qu'il ne l'a été en Bretagne, et qu'il n'y trouvera point de Libraire qui veüille se charger de l'impression de son ouvrage. Celà l'engagera sans doute à vous prier de le recevoir dans la Bibliothèque du Roi, ou du moins, comme il me l'a fait promettre de vive voix, à vous en offrir une copie bien exacte et bien écrite. Son manuscrit n'a point ces deux qualitez (1).

A l'égard de votre lettre du 31e d'août, Monsieur, elle renferme des articles importans auxquels vous me permettrez de répondre en peu de mots. Ce n'est point ici le lieu de faire une dissertation.

Je suis persuadé que la plus-part des clochers de basse-Bretagne ont été bâtis par les Anglois, et ma pen-

sée est appuyée sur les raisons suivantes qui ont, à mon avis, quelque poids. 1°) On ne trouve de ces clochers que dans la basse-Bretagne que les Anglois ont certainement occupée, presque point dans la Haute. 2°) La plus grande partie des Eglises où sont ces clochers, se trouvent dédiées à des Saints que tous les Livres et toutes les Légendes reconnoissent être venus d'Angleterre. 3°) Dans ces Eglises où sont ces clochers, se voyent des armoiries, des devises ou des tombeaux qui appartiennent sans aucune contestation à des familles Angloises, ou qui ont été transplantées en Bretagne. 4°) Dans les sacristies et les trésors de ces Eglises se rencontrent encore quelques vieux titres, mais presque tous en lambeaux, qui sont remplis de mots Anglois mêlez bizarrement avec du Latin. 5°) Plusieurs de ces Eglises relevoient antérieurement d'Evêques qui avoient leurs sièges en Angleterre et qui venoient quelquefois faire leurs visites, comme encore celui de Dol a des paroisses qui dépendent de lui dans tous les Evêchez de Bretagne. Vous aurez la bonté de suppléer, Monsieur, à ce qui peut manquer aux raisons que je viens d'alléguer. Elles m'ont paru avoir quelque vrai-semblance. Au reste, tous ces clochers sont d'une architecture gothique, mais en vérité de ce gothique qui surprend et qui effraye, et qui paroît tout en l'air, sans presque avoir d'appui ni de fondement. Feu Mr le Maréchal de Vauban qui a commandé sur les côtes de Bretagne, ne pouvoit aller à Saint Paul de Léon, sans admirer le clocher de Creisquer qui est d'une hauteur prodigieuse. J'y ai monté par curiosité (2).

Le second article de votre lettre, Monsieur, regarde les mots latins que je fais dériver du Celtique. Sans entrer dans une plus grande discussion, j'aurai seulement l'honneur de vous dire qu'il me seroit aisé de prouver qu'avant la fondation de l'Empire Romain, les Gaulois avoient fait différentes irruptions dans l'Italie et dans la Germanie, où plusieurs mêmes s'étoient choi-

si une demeure fixe. Ils y avoient par conséquent laissé des traces et des vestiges de leur langue, qui passèrent ensuite dans le latin, sans doute avec des changemens et sur-tout pour la prononciation. Ces mots Celtiques ne parurent avoir rien d'étranger ni de barbare aux Romains, et il y a apparence qu'ils ne sentirent bien l'obligation qu'ils en avoient aux Gaulois, que lorsqu'ils les eurent vaincus et soûmis à leur empire : ce qui paroît encore par les Commentaires de Jules-César. Ainsi, Monsieur, Rome n'alla point mandier chez les Celtes de quoi enrichir sa langue, mais elle se servît des expressions que les Celtes avoient laissées dans les Lieux où elle prenoit naissance: et il me semble qu'il n'y rien en celà d'extraordinaire.

Le mot *Palus* seroit une de ces expressions, et je m'imagine que dans l'usage on l'employa pour signifier tout terrain gras et fangeux. Il s'en trouve de cette espèce aux bords de la mer, car elle n'est point par-tout couverte de sable et de rochers : témoin le Palus-Méotide, ou la mer de Zabache qui arrose les côtes de la petite-Tartarie et de la Circassie. Il y a des endroits impraticables, et qu'à peine on pourroit traverser avec les canots les plus petits et les plus légers. Après-tout, ce sont là des conjectures qui m'ont peut-être séduit par ce qu'elles ont de particulier et de moins commun. Vous en jugerez, s'il vous plait, et je m'en remets entièrement à vos lumières qui sur toutes sortes de sujets sont et plus sûres et plus décisives.

Je viens présentement, Monsieur, aux deux lettres que vous avez eu la bonté de m'écrire au sujet de la traduction de la Bible faite par le Recteur de Briec. Je lui ai envoyé une de ces lettres par un exprés, et je l'ai accompagnée de tout ce que j'ai crû de plus fort et de plus capable de faire impression sur son esprit. J'attens sa réponse dont je vous ferai part aussitôt. Pour l'autre lettre, Monsieur, permettez-moi de vous dire qu'appa-

remment je me suis très-mal expliqué. A Dieu ne plaise que je puisse jamais exiger d'un homme comme vous rien qui soit contraire à l'exacte vérité. Moi-même j'en suis un sectateur trop rigide et trop scrupuleux, pour vouloir m'en écarter en quelque occasion que ce soit. Cependant j'ai crû que sans sortir des bornes de la sincérité, on pouvoit promettre en termes généraux à un auteur qu'on feroit son possible pour donner son ouvrage au public. Cet espoir, quelqu'éloigné qu'il soit, est un espèce de récompense qu'on lui doit. Je n'ai pas moi-même dissimulé au Recteur de Briec que de toute sa traduction, il n'y avoit que celle des Pseaumes qui pût paroître : et sur celà, il m'a avoüé naïvement qu'il avoit eu de grandes disputes à soûtenir avec son Evêque, qui vouloit d'autorité qu'il discontinuât son ouvrage. Il est heureux cependant qu'il ai eu assez de force pour ne point se désister de son entreprise. Elle marque toujours et son zèle et son attachement à l'étude.

Je suis...

(Pièce jointe)

Jésus, Marie, Joseph

Monsieur

J'ai reçeu celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et je ne saurois assez vous marquer ma reconnoissance de la continuation de votre bonté pour moi, Je vous suis très obligé d'avoir engagé Monsieur Deslandes à écrire à Mr l'abbé Bignon au sujet de mon ouvrage. Je n'ai pû partir plutôt, samedi 15e. je partirai, mais obligé d'aller à piez, et commençant à la Toussaint un Carême d'obligation, Je ne prévois pas pouvoir estre à Paris qu'à la fin de Novembre, ou après avoir eu l'honneur de voir Mr le Garde des Sceaux (3), et Mr de Fontenelle Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, j'aurai celui d'aller faire la Révérence à Mons.

l'abbé Bignon, puisque Mons. Deslandes contrôleur de la Marine a bien voulu écrire à mon sujet.

On ne vous a pas accusé juste, Monsieur, quand on vous a dit que le Roi feroit les frais de l'impression de mon dictionn.re, Mons. le garde des Sceaux m'a seulement fait mander qu'il étoit ravi qu'on voulût faire imprimer un dictionnaire Breton, qu'il le vouloit voir, et faire examiner à Paris, et Mr de Fontenelle, à qui j'avois écrit directement, m'a fait l'honneur de m'écrire qu'il y a longtemps qu'il souhaittoit de voir un pareil ouvrage, que comme censeur des livres, il feroit en sorte d'en être lui même l'examinateur avec quelques Bretons adjoints, et qu'il feroit ce qu'il pourroit pour me rendre service (4). Celà me feroit espérer une bonne issue à Paris surtout si par votre moien, Mons. Deslandes vouloit bien vers la fin de novembre, se donner la peine d'écrire un mot à M. l'abbé Bignon, pour lui en rafraîchir la mémoire. J'ose prendre la liberté de vous prier de lui offrir mon respect, et de lui dire que le titre de mon Dictionnaire est tel : Dictionnaire françois-celtique, ou françois-Breton, utile à tous ceux qui veulent apprendre à traduire le françois en celtique, ou en langage Breton, et à tous ceux qui chercheront l'Ethymologie de plusieurs mots françois, de noms propres, etc...

Je serois bien aise de trouver un imprimeur à Rennes, plutôt qu'à Paris, parce que comme m'a mandé M. de Fontenelle, mon livre n'aura guères de débit à Paris, qu'un ou deux pour chaque Bibliothèque, au lieu qu'en province, je suis assuré d'en débiter trois à quatre milliers d'exemplaires.

Je vous souhaite bien de la Santé, et vous prie de me faire la grace de me croire avec Reconnoissance et avec tout le Respect possible, Monsieur, Votre trés humble, trés obéissant et trés obligé serviteur, fr. Grégoire de Rostrenen capucin. Morlaix 13. octobre 1729.

A Monsieur

Monsieur de Goulheyre Direct[r] des vivres sur le quai de Recouvrance à Brest (5).

(1) On a déjà noté que la courtoisie de Deslandes l'incite régulièrement à déprécier des études qui pourtant le passionnent, et à montrer peu de confiance dans les possibilités d'édition de livres bretons. C'est pourquoi, désireux de contenter au plus vite son correspondant, se satisferait-il en lui envoyant les manuscrits sans attendre une impression qu'il n'ose espérer. Cependant, s'il a vu juste pour la Bible de l'abbé Huelvan, les dictionnaires du P. Grégoire et de Dom Le Pelletier finiront par paraître à plus ou moins longue échéance. Et la recommandation qu'il fit à l'abbé Bignon n'aura pas été inutile.

(2) Dans le singulier mélange qu'il fait des siècles, des peuples et des langages, Deslandes confond en particulier l'époque de la Bretagne insulaire celtique et celle de l'Angleterre. Cette erreur était peut-être permise de son temps. Elle l'est moins du nôtre, et pourtant des auteurs contemporains la commettent toujours...

Il est vraiment fâcheux que, pour la joie ou le tourment des chartistes et les linguistes, il n'ait pas laissé copie de ces quelques vieux titres « qui sont remplis de mots anglois mèlez bizarrement avec du latin » !

(3) Germain-Louis de Chauvelin.

(4) Bernard le Bovier de Fontenelle, 1657-1757, de l'Académie Française, secrétaire de l'Académie des Sciences.

(5) Jean de Goulhezre, né en 1657, fils de Jean, Sr de Pentir, et de Clémence Le Treut, époux en 1681 de Perrine Palud, dame de Kerjean, décédé à Recouvrance le 11 novembre 1737. Il avait été commissaire des classes à Roscoff, puis directeur des vivres de la Marine à Brest.

⁂

A Brest, ce 1er d'octobre 1730.

Il y a quelque tems, Monsieur, que M. le Comte de Maurepas nous adressa un jeune homme de S. Servan prés S. Malo, qui prétendoit avoir trouvé un instrument

trés-utile et trés-commode à la Mer. Je fus chargé de l'examiner, et j'appellai à cet examen ceux que je crûs les plus propres à en donner leur avis. L'instrument ne nous parût point remplir à ce que l'Auteur s'en promettoit, ni pouvoir être d'aucune utilité dans les vaisseaux. Cependant pour ne point le rebuter ni le décourager, je lui donnai un certificat aussi favorable que l'intérêt de la vérité me le permit. J'ai l'honneur, Monsieur, de vous envoyer une copie de ce certificat, par lequel vous verrez sans peine à quoi devoit servir l'instrument qu'on nous présentoit. L'Auteur a depuis pris le parti d'aller à Paris où il est présentement, et il m'a mandé que sa Machine avoit atteint toute la perfection qu'il pouvoit se flatter de lui donner. Mais dénüé comme il est de secours et de protection, il m'a prié en même tems de lui en procurer. Je l'ai aidé de mon côté autant que je l'ai pû et que mes forces que l'ont permis. Mais je suis persuadé, Monsieur, que vous ne trouveriez pas mauvais qu'il prit la liberté de vous rendre ses devoirs trés-humbles, et que vous voudriez bien l'écouter un moment sur ses découvertes. La protection généreuse que vous accordez à tous ceux qui se piquent de quelque talent, m'a enhardi à lui donner ce conseil. S'il pouvoit jamais effectuer ce qu'il a osé entreprendre, tous ceux qui vont sur mer lui seroient bien obligez. Je suis...

Je ne perds pas de vüe, Monsieur, les Livres écrits en langue Celtique. Je me donne sur celà tous les mouvements que je crois propres à réüssir.

Suit le certificat donné le 31 juillet 1730 par Le Brun, de la Compagnie de Jésus, professeur royal de mathémamatiques, Coubard, professeur royal d'Hydrographie, le pilote amiral, les pilotes entretenus, au Sr de Lormaillère Bonneur, de Saint-Servan, estimant que son instrument pour donner la ligne méridienne n'est pas utilisable actuellement, mais, comme il paraît fort simple à manier, ils exhortent l'auteur, qui ne manque ni de connaissance ni d'application, à le perfectionner.

Au dossier est joint une lettre du Sr de Lormalière Bon-

ner, datée de Paris, le 2 octobre 1731, habitant chez Mme Caranda, rue Saint-Honoré, vis-à-vis la Vue du Coq. Il rappelle à l'abbé Bignon que M. Deslandes écrivit en octobre 1730 au sujet de son invention qu'il a perfectionnée depuis, et il demande à être recommandé à M. de Cassini.

Je n'ai trouvé par ailleurs aucun renseignement sur ce jeune inventeur ni sur sa famille. Les *Anciens Registres paroissiaux de Bretagne* étudiés par l'abbé Paris-Jallobert indiquent à Saint-Servan : « Bonneur, écuyer Germain-François, publié en 1720 avec Françoise Olive Goret, de Rennes. »

⁂

A Brest, ce 26e d'avril 1731.

(Rep. le 3e may 1731.)

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous envoyer un nouveau Livre Breton qui m'est tombé entre les mains. Je souterais fort qu'il fut mieux conditionné : mais tel qu'il est, je prens la liberté de vous l'adresser et je me flatte que vous voudrez bien le recevoir.

Il n'y a pas longtemps que j'ai vû une Histoire Latine du monde in folio et en caractères gothiques. La dernière feüille de cette histoire porte qu'elle a été imprimée en 1493. On voit à la tête une estampe où est représenté le philosophe Antisthène, chef des Cyniques, tenant à la main des lunettes à mettre sur le nez. Quoiqu'on rapporte l'origine de cette invention au treizième siècle depuis l'an 1280 jusqu'en 1311, j'ai crû, Monsieur, que la remarque que je viens de faire n'étoit point déplacée. Des Bénédictins qui ont passé en ce païs-ci, ont fait tous leurs efforts pour avoir cette histoire.

J'ai encore l'honneur de vous mander que j'ai envoyé à Mr le Comte de Maurepas le dessein d'un Fourneau; pour sêcher les bois et les rendre propres au service de

la Marine. Je crois cependant que ce Fourneau n'est encore qu'une ébauche, et qu'il sera aisé d'y ajouter. Vous ne sauriez croire, Monsieur, dans quelle misère la Marine est aujourd'hui au sujet des bois. On en apporte ici de tous les côtez du royaume, et ils se trouvent tous mauvais, ou dans le cas de le devenir bientôt. Les navires bâtis avec toutes les précautions possibles, ont besoin en moins de trois ans d'un raboud considérable, et qui égale presque la première construction. Celà a fait chercher divers expédiens, et pour conserver les bons bois et pour tâcher de corriger les défectueux, ou les suspects. On a même tenté des expériences à ce sujet, qui ont coûté de fort grosses sommes : je ne sçai si ce sera utilement pour la suite. Je viens aujourd'hui à proposer un Fourneau, dont je donne le détail à Mr le Comte de Maurepas : et je le supplie, aprés l'avoir examiné, de vouloir bien vous le communiquer. Je serai trop heureux, Monsieur, si vous daignez m'en écrire votre sentiment et rendre justice à l'envie que j'ai eüe d'être utile à la Marine.

Je suis...

⁂

A Brest le 12e juillet 1731

(Rep. le 18)

J'ai différé jusqu'à me donner l'honneur de vous écrire, Monsieur, pour être assuré par M. le Comte de Maurepas lui-même, qu'il avait reçu le dessein du fourneau, que j'ai destiné à faire sècher les bois de la Marine. Il me mande qu'aprés l'avoir examiné, il le fera passer sous les yeux de l'Académie des Sciences, pour en avoir son avis. J'attends de ses lumières, et surtout des vôtres, Monsieur, quelque chose de plus sûr et de plus parfait que l'idée qui m'est venüe. Je serai toujours assez flatté d'y avoir donné occasion.

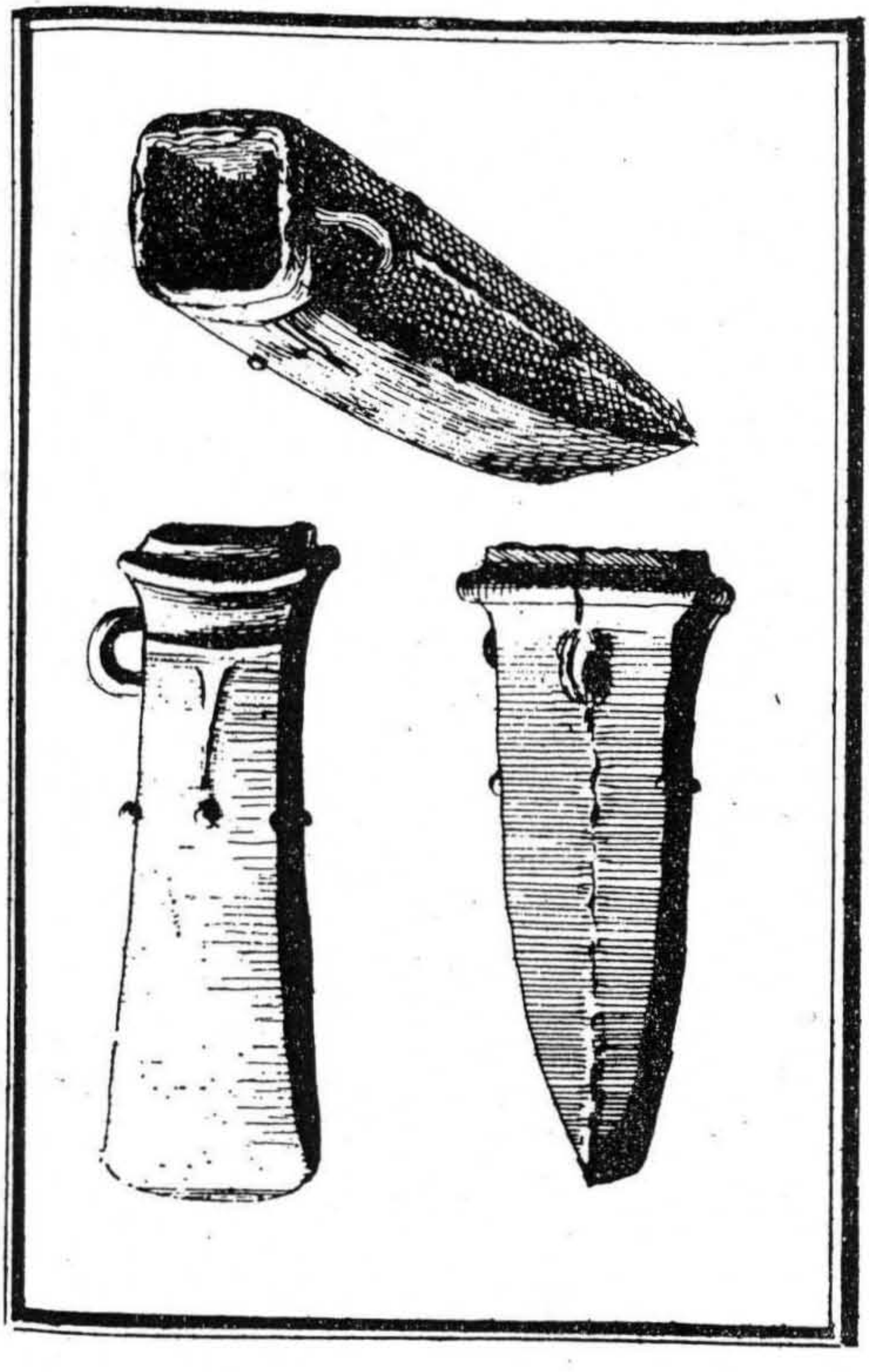

Mons. le Comte de Maurepas a aussi renvoyé à l'Académie des Sciences un mémoire que je lui avois adressé. Sur les différentes manières, qu'on emploie dans les Ports pour gradüer les tirans d'eau des vaisseaux. Je le priois de décider laquelle de ces manières méritoit la préférence, et d'ordonner au même tems qu'elle fût suivie. Comme il me paroît impossible, dans la Marine d'arriver sur beaucoup d'articles à la dernière perfection, je souhaitterois du moins qu'on s'astreignit à des méthodes uniformes, lorsqu'on n'en auroit point de précises et de géométriques. Ce seroit toujours une sorte de perfection.

Au défaut de Livres Celtiques, Monsieur, je prends la liberté de vous faire part de deux échantillons d'une découverte assez extraordinaire, qui vient de se faire en ce païs-ci.

Dans la paroisse de Lanrivoaré, à cinq lieuës et demie ou six lieuës de Brest, est une *palu* ou un marais qui sèche en partie l'été, et qui tient à plusieurs rochers fort escarpez au travers desquels coulent différens petits ruisseaux. On juge que ce marais a été autrefois un grand étang. Des païsans de Lanrivoaré ayant besoin de pierres plattes pour asseoir des ruches à miel, en virent dans ce marais. Mais sous la première qu'ils s'efforcèrent de

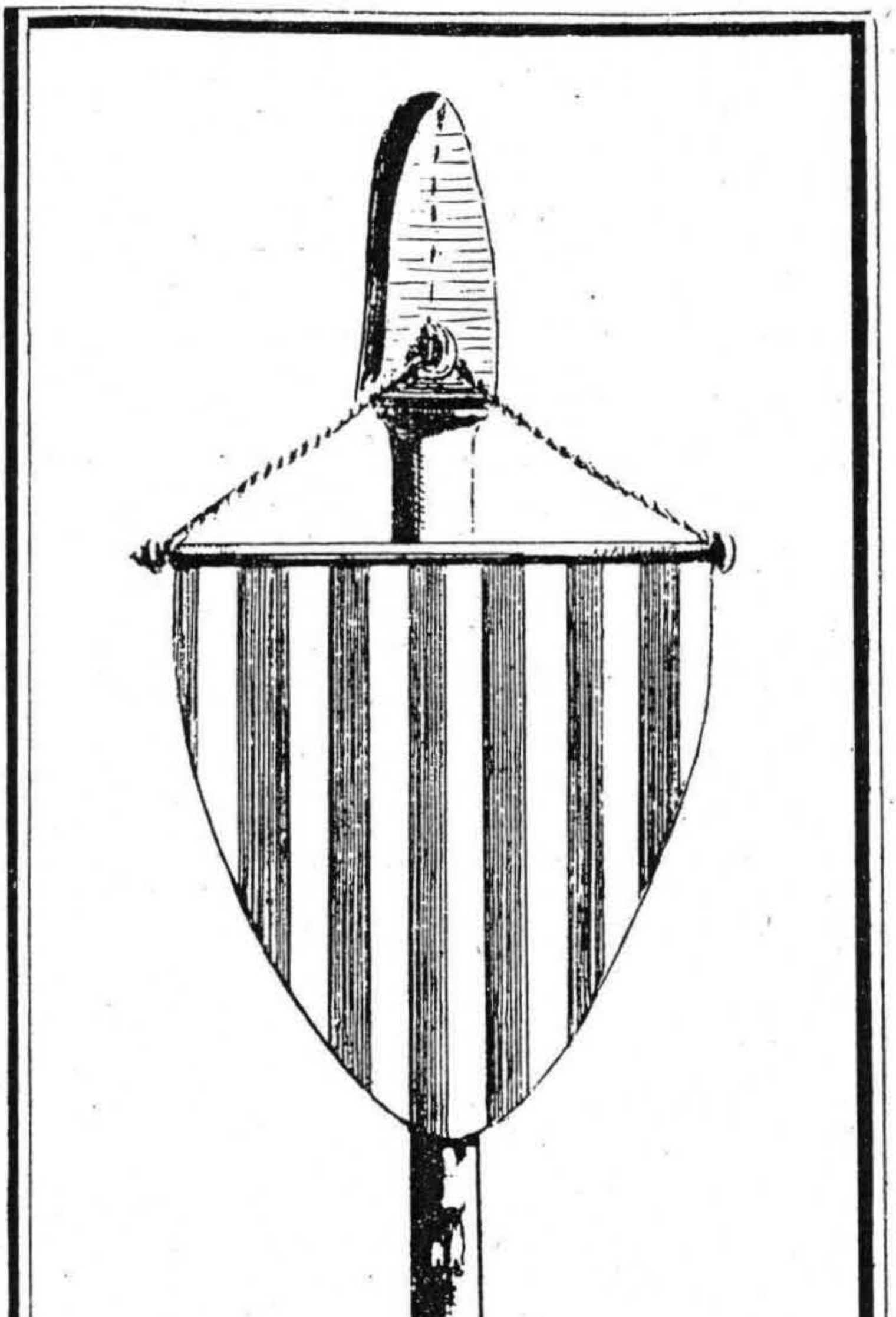

lever, ils trouvèrent plusieurs coins de fonte semblables à ceux que j'ai l'honneur de vous envoyer. Leur curiosité étant piquée par cette découverte, ils foüillèrent dans le reste du marais et en tirèrent plus de deux mille. Le village entier fut occupé à ce travail pendant sept à huit jours.

Tous ces coins sont de fonte et creux, avec un petit anneau à la base. Il ne s'en est trouvé que des deux moules ci-joints, beaucoup plus de grands cependant que des autres. La fonte en est aigre, mais assez particulière par son mélange.

Il y a deux questions à faire au sujet de ces coins. La première, à quoi ont-ils servi ? et la seconde, à quel dessein un aussi grand nombre se trouve-t'il rassemblé au même lieu ? Car ce ne peut-être l'effet du hazard. Il me semble d'abord évident que ces coins étant creux, ils ont servi à mettre au bout de quelques bâtons ou de quelques hampes, moins comme arme offensive que comme arme deffensive. On attachoit à l'anneau qui est prés de la base, quelque banderolle par forme d'ornement ou plûtôt de reconnoissance dans un combat : ce qu'on sçait avoir été d'usage parmi les Gaulois, qui mettoient d'ordinaire de ces sortes de banderolles au bout de leurs lances prés du fer. Ce qui m'a donné lieu de former cette conjecture, c'est que la tradition du païs porte qu'il s'est donné autrefois dans la paroisse de Lanrivoaré une grande bataille, mais on ne sçait ni en quel tems ni entre qui. On voit seulement dans cette paroisse un cimetière fort singulier et dont on raconte mille choses extraordinaires. Il se nomme cimetière des Saints, ou le cimetière des sept mille. Au reste, Lanrivoaré n'est guère qu'à une lieuë de la mer, et plus prez encore du château de Trémazan, autrefois trés-considérable et le chef-lieu de la terre du Châtel, mais entièrement ruïné pendant que la maison de Brissac possédait cette terre. Quelques monumens échappez du château de Trémazan,

font connoître que le fameux Tannegui y avoit pris naissance : ce qui n'a point été remarqué, ce me semble, par aucun historien de Bretagne. Il y a apparence que des étrangers encore payens, soit Allemands, soit Bretons de l'Isle, soit hibernois, ayant fait descente en basse-Bretagne, tuèrent un grand nombre de gens du païs qui voulurent s'y opposer. Je soupçonne que les autres prirent la fuite, et de peur que leurs armes ne tombassent entre les mains des vainqueurs, ils les jettèrent dans le marais ou l'étang de Lanrivoaré. Les morts furent enterrez dans le cimetière de cette paroisse, auquel on donna le nom de cimetière des Saints, parce qu'anciennement ceux qui étoient tuez combattant contre des Idolatres et ensuite contre des Mahométans, portoient le même nom. Il y en a plusieurs exemples dans notre histoire. Je ne rappellerai point ici tout ce qui se dit de surprenant sur ce cimetière. Vous sçavez, Monsieur, que c'est une suite ordinaire de l'ignorance : elle ne manque guères de répandre le merveilleux et de nourrir la superstition, partout où elle est la plus forte.

Une autre pensée me vient, Monsieur, dans le tems que j'ai l'honneur de vous écrire. Ces coins de fonte n'ont-ils point servi à terminer des bâtons d'étendarts ? Or les étendarts des Anciens, soit le *Labarum* des Romains, soit les Bannières des Gaulois, n'étoient qu'un léger et petit drapeau, qui étant suspendu à la lance, formoit une croix à peu prés comme les Bannières de notre tems affectées aux Eglises. Celà posé, nos coins de fonte avec un petit anneau pouvoient aisément servir à cet usage, et tenir les bannières dans la situation qui leur convenoit. Mais le nombre de 2000 me paroît exorbitant. Comme rassembler un aussi grand nombre de drapeaux ? à peine trouveroit-on cette quantité dans une armée. Mais cette difficulté pourroit se lever, en disant qu'il y avoit autant de drapeaux que de villages : ce qui se remarque encore aujourd'hui en Bretagne, par-

mi les Milices Garde-Côtes. Quand elles sont rassemblées, on voit une grande confusion de Drapeaux, y en ayant autant que de bourgs et de villages sujets à la garde des côtes, et exemts par-là de beaucoup d'autres corvées. Au reste, Monsieur, tout cet amas de conjectures est soumis à votre judicieuse critique. Je crains seulement que vous ne trouviez que je me sois mis en trop grands frais, pour expliquer une chose commune.

J'ai l'honneur d'être...

Cette lettre fut imprimée dans le *Journal de Trévoux* en février 1732. Elle se trouve également dans les deux éditions (1736 et 1750) du *Recueil de différens traités de Physique*, en addition inattendue à un *Traité sur la Pêche des Baleines*, qui contient aussi quelques notes sur *la Pêche de la Morue*.

Le titre en était : *Rapport de quelques singularités trouvées en Basse-Bretagne vers la fin de l'année 1731*, et il était accompagné des deux planches reproduites ici : « La première représente trois coins de fonte vus de trois côtés différens. La seconde représente un coin mis au bout d'un bâton ou d'une hampe, pour soûtenir un drapeau. » Ce rapport reproduit à peu près textuellement la lettre, avec de menues modifications : « Le village fût occupé pendant dix à douze jours à ce travail, lequel ne se trouva interrompu que par les fermiers du domaine. » Et aussi : « La matiere en est aigre, mais assez particuliere par son mêlange, et presque aussi dure que l'acier. »

Le travail fut réimprimé au XIX^e^ siècle, et c'est sans doute la seule œuvre de Deslandes qui eut cette chance, par les soins de Quicherat dans le *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, année 1875, p. 136.

Deslandes ne dit pas en quel point de Lanrivoaré fut faite cette trouvaille. Je suis allé sur la place et, selon l'opinion de M. Lusven, secrétaire de la mairie, il nous semble que le dépôt n'a pu se trouver qu'auprès du village de Kerohoc. Là en effet le sol de la commune, relativement plat par ailleurs, se creuse de petits vallons assez profonds qui laissent couler des affluents de la rivière de Saint-Renan. Malgré les destructions des carriers, les côteaux qui les dominent possèdent encore quelques gros rochers sinon fort escarpés, du moins bien visibles.

J'espérais que les haches envoyées à l'abbé Bignon auraient été conservées au Cabinet des Médailles. L'amabilité du conservateur m'a fait savoir qu'on n'en trouvait aucune trace ni dans les registres d'acquisition, ni dans les collections.

Quant à l'hypothèse émise par Deslandes, si elle est originale, elle n'a pas grande chance d'avoir du succès à notre époque. Elle a cependant l'avantage de nous faire entrevoir ce que pouvait être au XVIII[e] siècle un rassemblement des milices garde-côtes avec leurs innombrables drapeaux. Il est vraiment fâcheux que Deslandes ne nous en dise pas plus long : nous donnerions beaucoup pour connaître les emblèmes distinctifs inscrits par chaque village sur ses bannières; ainsi que les traditions surprenantes que l'on racontait alors sur le cimetière de Lanrivoaré.

1736

TRAITÉ SUR LA MANIERE DE CONSERVER LES GRAINS, ET DE FAIRE DES GRENIERS PUBLICS ; AVEC DES OBSERVATIONS QUI DEVELOPPENT LA STRUCTURE INTERIEURE ET LE CARACTERE DE CES GRAINS.

... Dans toute la basse-Bretagne, les Blés se gardent d'une façon sûre et assez favorable. Lorsqu'ils sont coupés, on choisit un terrain d'environ cinq à six pieds de diamètre, qu'on nettoie soigneusement, et qu'on applanit avec des rouleaux de bois. On prend ensuite les épis avec leur tiges, qu'on arrange sur ce terrain, en observant de tourner les épis vers le centre : on les élève ainsi les uns au dessus des autres jusqu'à la hauteur de neuf à dix pieds, et on charge le sommet de grandes mottes de terre. Ces sortes de magasins durent trois ans de suite, quand ils sont faits avec la diligence et l'exactitude qui leur sont dûes; c'est-à-dire, quand il n'y a point de vide entre les épis, et qu'ils sont bien entrelassés les uns parmi les autres. Sitôt qu'un endroit souffre quelque dommage, et qu'il s'y glisse des taupes et des mulots, tout le reste court de grands hazards...

Je prends ce texte dans la première édition du *Recueil,* mais il lui est certainement antérieur. L'une des principales fonctions des commissaires de la Marine est de se préoccuper de la conservation des denrées, en particulier des grains.

1736 (1)

SUR LA PECHE DU SAUMON

P. XVJ. — Toutes les choses de la vie ont des industries particulieres, qui manquent ordinairement d'observateurs pour les connoître en détail. Croiroit-on qu'une Histoire générale des Pêches pût devenir une Histoire trés-curieuse? Elle auroit du moins je ne sçai quel air de nouveauté; sur-tout si l'on y représentoit les divers habillemens des Pêcheurs, et la maniere dont leurs filets sont travaillés; si l'on y parloit des hazards qu'ils courent et du courage, du sang-froid, avec lesquels ils s'en préservent; si l'on y évaluoit enfin les profits continués qu'ils apportent dans le Royaume, et l'utilité dont ils sont à la Marine, en formant un nombre infini de jeunes Matelots, toujours prêts à tout oser et à tout entreprendre.

Je compte donner incessamment l'Histoire de la Pêche de la Morue, et l'Histoire de celle des Baleines. On y verra des choses surprenantes et inattendues. Quelle hardiesse, quelle fermeté dans des hommes qui nous paraissent si vils!

***

P. 102 :

TRAITE SUR LA PECHE DU SAUMON

Ingenium mirum Salmonibus indidit ipse
Jupiter, et partu solertes fecit habendo

Nicol. Parth. Giannetasius,
Halientic. Lib. 2°.

---

(1) La pagination indiquée ici est celle de l'édition de 1750.

Lettre à M. de Sainte Bat...

Je viens de faire, Monsieur, un voyage trés-agréable du côté de Châteaulin, petite ville ainsi nommée d'un ancien Château qui appartenoit à Alain II. du nom, Comte ou Duc de Bretagne. Ce château, qui est presque tout ruiné, sert aujourd'hui d'Hôpital : triste fin de la plûpart des Palais et des Maisons que les Princes font bâtir à si grands frais. Mais ce qui distingue le plus la Ville de Châteaulin, c'est une pêche considérable de Saumons qui s'y fait tous les ans, et qui monte quelquefois jusqu'à 4000. Le détail de cette pêche est assez curieux : et je m'imagine que touché comme vous êtes du plaisir de sçavoir, avide de tout connoître, vous serez bien-aise d'en être instruit. Les Physiciens et les Naturalistes, qui ont fait différentes recherches sur les Poissons, tant sur ceux de la mer, que sur ceux des rivieres, n'ont point touché à ce que je vais soumettre ici à votre critique. Moi-même, je l'aurois toujours ignoré, si un hazard favorable ne m'avoit conduit sur les lieux. Il y a dans le fond des Provinces mille industries particulieres, qui faute d'observateurs ne sont point connues, et qui cependant méritent beaucoup de l'être. Je sçai que vous vous plaisez à recueillir ces sortes d'industries, d'autant plus dignes de votre attention, qu'une main habile comme la vôtre pourroit encore les perfectionner.

Avant que de venir à la pêche de Châteaulin, permettez-moi, s'il vous plaît, quelques remarques préliminaires ou générales. Si elles n'ont pas à vos yeux le mérite de la nouveauté, du-moins en auront-elles un autre qui est aussi rare parmi les Physiciens, celui de la brieveté.

Les Saumons forment un genre de poissons assez singulier. Ils naissent dans les rivieres, descendent ensuite à la mer, et retournent chaque année dans les mêmes rivieres, jusqu'à ce qu'ils meurent, ou, ce qui leur arrive plus ordinairement, jusqu'à ce qu'ils soient pris. J'ajoû-

terai que, quand ils entrent dans une rivière, ils la remontent constamment, quelque-fois à plus de cent lieux de son embouchure, de sorte que dans des Villes très-éloignées de la mer, on a le plaisir de prendre un poisson, qui ne se prend guéres en pleine mer. Effectivement, quoique la riviére de Châteaulin se décharge dans la rade de Brest, je ne sçache point que dans cette rade on ait jamais pris de saumons : ce qui doit paroître d'autant plus étonnant, que la pêche y est d'ailleurs trés-abondante. Vous en verrez, Monsieur, bientôt la raison, qui est elle-même singulière.

Une autre particularité qui distingue les Saumons, c'est qu'ils ne viennent jamais que par grosse troupe, et comme en armée. J'avoue que quelques autres poissons se trouvent à peu prés dans le même cas; tels que les Harengs, les Maquereaux, les Thons, les Sardines, etc. Mais il y a sur cela une différence à faire, et une différence essentielle. Les Harengs, quand ils se jettent sur les côtes de Normandie, y sont attirés par une infinité de petits vers dont la mer est alors couverte. Ces vers ont été mieux décrits par Rondelet, que par tous les autres Naturalistes. Il les appelle Chenilles de mer, et ils sont très-communs dans les mois de Juin, Juillet et Aoüt. Les Maquereaux se rassemblent à l'entrée du printems, pour paître en compagnie une espece d'Algue Marine, qui tient du *Fucus angustior, folliis palmae in modum divisis,* d'Imperati et de Morison, et du *Fucus rubens, valde ramosus, capillaceus,* de M. Tournefort, dont ils sont extrèmement avides : et suivant que les côtes abondent en cette espèce d'Algue, les Maquereaux viennent avec plus ou moins d'ardeur pour la ronger. Au reste, je n'en donnerai point ici de description, les Plantes Marines étant si sujettes à varier dans leurs principales parties, qu'assez souvent on les méconnoît d'une année à l'autre. Les Thons, quand ils se répandent sur les côtes de Provence et de Languedoc, sem-

blent s'y réfugier, pour chercher un asyle contre les insultes d'un ennemi, dont ils ne peuvent autrement se défendre que par la fuite. Cet ennemi est le poisson l'*Empereur*, qu'il ne faut point confondre avec le poisson *Xiphias*, nommé par les François qui naviguent dans le Levant, *Epée*, et par les (1) Italiens, *Pesce-Spada*. Rien n'est plus différent que ces deux sortes de poissons. L'*Empereur* a un tel ascendant sur les Thons, timides de leur naturel, qu'à son approche ils se faux-filent, pour ainsi dire, les uns sur les autres, et vont s'échouer à la premiere terre. Les Sardines ne feroient que se montrer sur les côtes de basse-Bretagne, si pour les y retenir, on ne les amorçoit avec une composition préparée en Norvege, dont il faut alors couvrir la mer. Cette composition est faite des parties intérieures de tous les poissons qui se prennent dans les mers du Nord : composition qui est revenue un objet de commerce assez important, et dont la basse-Bretagne ne peut point se passer pour la pêche des Sardines. Il est inconcevable combien elle y emploie de filets, de bâtimens, de matelots : et au même-tems, combien elle en retire de profit. Les Sardines pressées ou dépouillées de leurs parties huileuse, et les Sardines confites au vinaigre, sont très-recherchées dans tous les pays maritimes.

A l'égard des Saumons, ce qui les invite à s'attrouper et à marcher, pour ainsi dire, en compagnie, c'est le plus vif, et peut-être le plus noble de tous les instincts, que Lucrece a si bien caractérisé par ces vers adressés à la Déesse Venus :

---

(1) *L'Epée*, ou *Pesce-Spada*, est un assez grand poisson. Il s'en voit dans les mers d'Italie, qui pèsent jusqu'à 200 livres. Sa plus grande singularité est d'avoir une espèce d'épée, longue de quatre pieds sur six pouces de large, et se terminant en pointe, laquelle il porte au dessus de la bouche. On ne doit pas confondre ce poisson avec l'*Empereur*, qui n'est pas trop bon à manger: au lieu que le *Pesce-Spada* fait l'ornement des meilleures tables. Un célèbre gourmand, dont parle Athenée, l'appeloit un mets divin.

Ita capta lepore
Illecbrisque tuis omnis natura animantum
Te sequitur rapidè, quo quamque inducere pergis.
Omnibus incutiens blandum per pectora amorem,
Efficis ut cupidè generatim soecla propagent.

En effet, quand les Saumons entrent dans une riviére, les femelles vont toujours devant, et les mâles suivent avec différentes vitesses. Il y a apparence que les plus galans sont les plus pressés. Et quand le tems arrive que les femelles jettent leurs œufs, alors les mâles les fécondent à l'envi les uns les autres: rien ne les arrête, rien ne peut les détourner. Au reste, les Saumons ne fréquentent pas toutes les riviéres. Il y en a deux dans la rade de Brest presque égales, et parallèles : mais on ne pêche de Saumons que dans une seule. Sans doute que la nourriture qu'ils y trouvent leur est plus convenable, et les attire davantage. C'est toute la raison qu'on peut rendre de ce choix.

Une remarque que je ne dois pas omettre ici, c'est que dans les lieux où se fait la pêche des Thons, des Harengs, des Sardines, la mer s'engraisse pendant tout le tems que dure cette pêche, et file comme de l'huile. Quelquefois même elle étincelle, sur-tout quand on la frappe avec des rames, ou plutôt avec leur trenchant; sans contredit, parce que ces rames développent les parties de feu contenues et emprisonnées dans la matiere huileuse, qui surnage l'eau de la mer. On ne voit rien de semblable dans les rivieres où se fait la pêche des Saumons, quoiqu'il s'y en prenne des quantités prodigieuses, et que cette pêche dure plusieurs mois de suite. L'eau n'y est jamais troublée, ni épaissie. Une autre remarque que je ne dois pas encore omettre, c'est que les poissons qui répandent beaucoup d'huile, et d'ordinaire une huile fétide, ne sont pas également bons à manger toutes les années. Il y en a de certaines, où ils contractent une qua-

lité dangereuse, et où l'on défend même d'en apporter dans les marchés, et d'y en vendre. Ceux qui font peu de cas de cette défense, éprouvent des démangeaisons, et une gale presque universelle. On n'a rien de pareil à craindre des Saumons, de qui la chair est compacte, et ne se réduit point en huile.

Outre cet avantage, ils ont un instinct qui a quelque chose de particulier, et qu'un Physicien ne doit point avoir honte d'admirer. On sçait que l'eau d'une rivière ne va pas également vîte à sa surface, et dans les autres parties. Proche du fond, elle est beaucoup retardée par la rencontre de pierres, des herbes et des autres inégalités : elle va plus vîte vers le milieu, et plus vîte encore à sa surface, ou tous les corps hétérogènes et de figure irrégulière sont poussés vers les bords, comme étant moins propres que l'eau à un mouvement uniforme et continu. Cette observation est dûe à feu M. Mariotte, de l'Académie Royale (1) des Sciences, et elle se trouve dans son Traité du Mouvement des eaux et des autres corps fluides. Je l'ai encore vérifié dans la riviere de Châteaulin, où l'eau fait environ deux pieds trois quarts en une seconde : et j'ai vû avec plaisir que les Saumons en la remontant, se tiennent tous le plus prés qu'ils peuvent du fond, au lieu qu'en la descendant, ils s'élèvent tous à sa surface. La raison de cette différente allure se découvre aisément. Le courant nuiroit à la marche des Saumons, et par-là même, quand ils veulent remonter une riviere, ils cherchent l'endroit où ce courant est le moins fort : et c'est toujours au fond. Au contraire, quand ils descendent la même riviere, ils cherchent

---

(1) Dans les fluides circulaires et ellyptiques, tels que les tourbillons de Descartes, tous les corps flottants sont poussés des extrémités vers le centre, ou plutôt des deux côtés du centre, et s'y arrangent en forme de noyau cylindrique. Au contraire dans les fluides paralleles, comme les fleuves, les rivieres et les ruisseaux, tous les corps flottans en suivent quelque tems le milieu, et sont ensuite poussés des deux côtés vers les bords, où ils s'arrêtent enfin.

l'endroit où ce courant est le plus fort pour n'avoir qu'à se laisser aller: et c'est toujours à sa surface. Le plus habile Physicien pourroit-il rien imaginer, ni exécuter de mieux ?

L'observation particuliere de M. Mariotte m'a conduit à une observation générale dont j'ai souvent été frappé, et avec juste sujet. Les bords de toutes les rivieres sont remplis de sinuosités, de détours, d'avances, de saillies, que la Nature semble avoir ménagés exprés, afin que l'eau venant à frapper contre ces bords, en fût insensiblement retardée, et que le milieu augmentât de force et de rapidité. De là naît un double avantage, dont sçavent si bien profiter ceux qui naviguent sur les rivieres. Les veulent-ils remonter : ils conduisent leurs batteaux le long des bords, où le courant est le moins rapide. Les veulent-ils descendre : ils cherchent le milieu de ces mêmes rivières, où l'eau les entraîne avec d'autant plus de vitesse, qu'ils sçavent mieux gouverner. Ainsi la Nature présente aux hommes, non-seulement ce qui peut servir à leurs besoins si nombreux, si diversifiés, mais encore tout ce qui peut diminuer leurs peines et leurs travaux dans le cours ordinaire de la vie. Nous profitons, nous jouissons de mille avantages que même nous ne connoissons pas, ou que nous ne connoissons que confusément. *Neque enim necessitatibus nostris,* dit Seneque, *tantum-modo provisum est : usque in delicias amamur.*

Tout cela posé, Monsieur, je viens à l'établissement qui a été fait à Châteaulin pour la pêche des Saumons. Cet établissement consiste dans un double rang de pieux, qui traversent la riviere d'un côté à l'autre, et qui étant enfoncés à refus de mouton, forment une espèce de chaussée sur laquelle on peut passer. Ces pieux sont mis près à près : et il y a encore de longues traverses assujetties par des boucles de fer, qui les retiennent, tant au dessus qu'au dessous de l'eau. A gauche en mon-

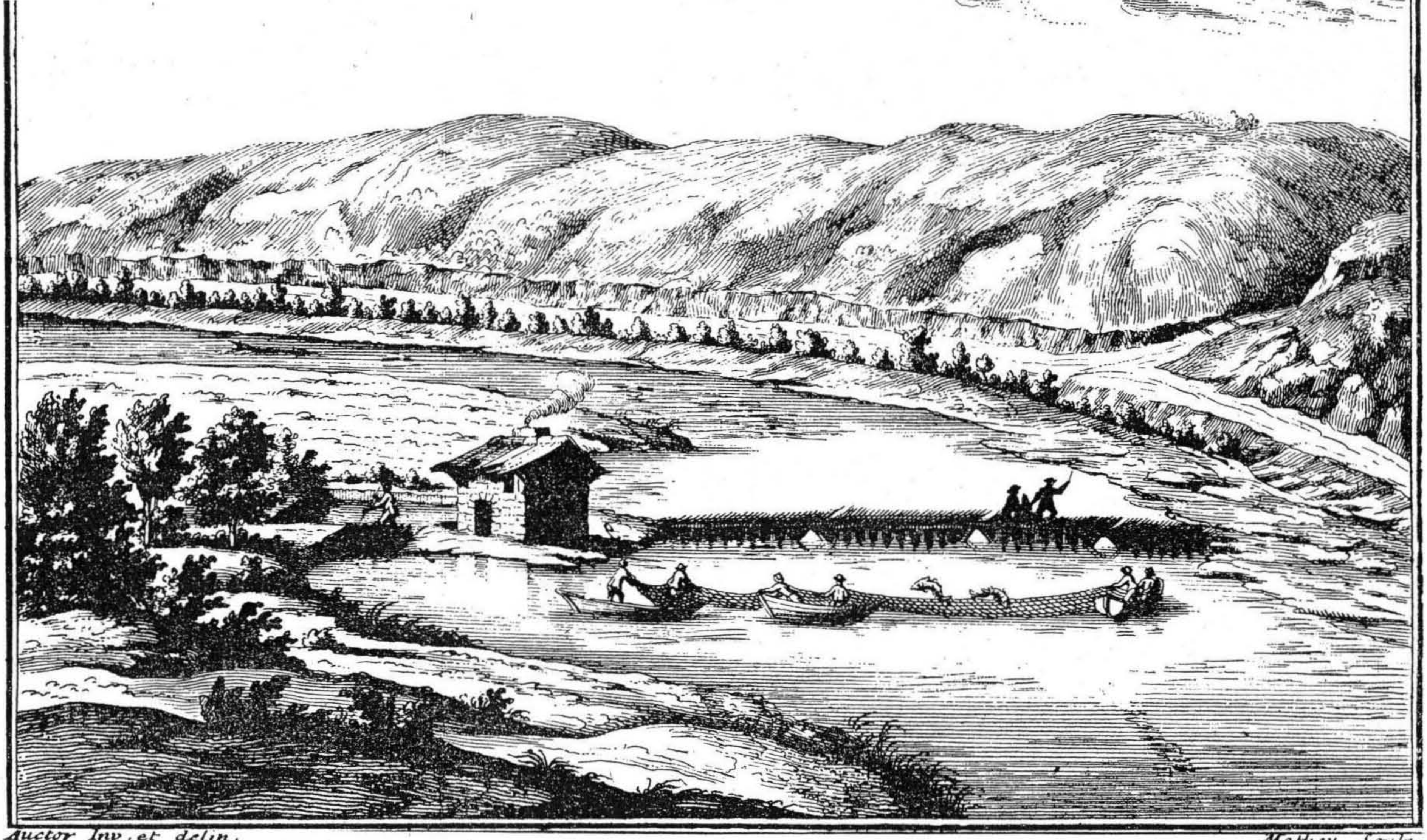

Auctor Inv. et delin. *Mathey Sculp.*

Les flèches qui indiquent le sens du courant, de la gauche à la droite, ne se voient malheureusement pas nettement sur la reproduction, non plus que les chiffres indicatifs.

tant la riviere, est un coffre fait en forme de grillage, et ayant quinze pieds sur chaque face. On l'a tellement ménagé, que le courant de la riviere s'y porte de lui-même sans aucun effort. Au milieu de ce coffre, et presque à fleur d'eau, se voit un trou de dix-huit à vingt pouces de diamêtre, environné de lames de fer-blanc un peu recourbées, qui ont la figure de triangles isocèles, et qui s'ouvrent et se ferment facilement. Le saumon conduit par le courant vers le coffre, y entre sans peine, en écartant les lames de fer-blanc qui se trouvent sur sa route, et dont les bases bordent le trou. Ces lames en se rapprochant les unes des autres, forment un cone, et elles s'ouvrent jusqu'à devenir un cylindre. Au sortir du coffre, le Saumon entre dans un réservoir, d'où les pêcheurs le retirent par le moyen d'un filet attaché au bout d'une perche. Leur adresse est en cela si grande, qu'ils ne manquent point de retirer aussitôt celui qu'ils choisissent de l'œil. J'en ai moi-même été souvent témoin.

Les Saumons ne viennent pas toujours avec la même

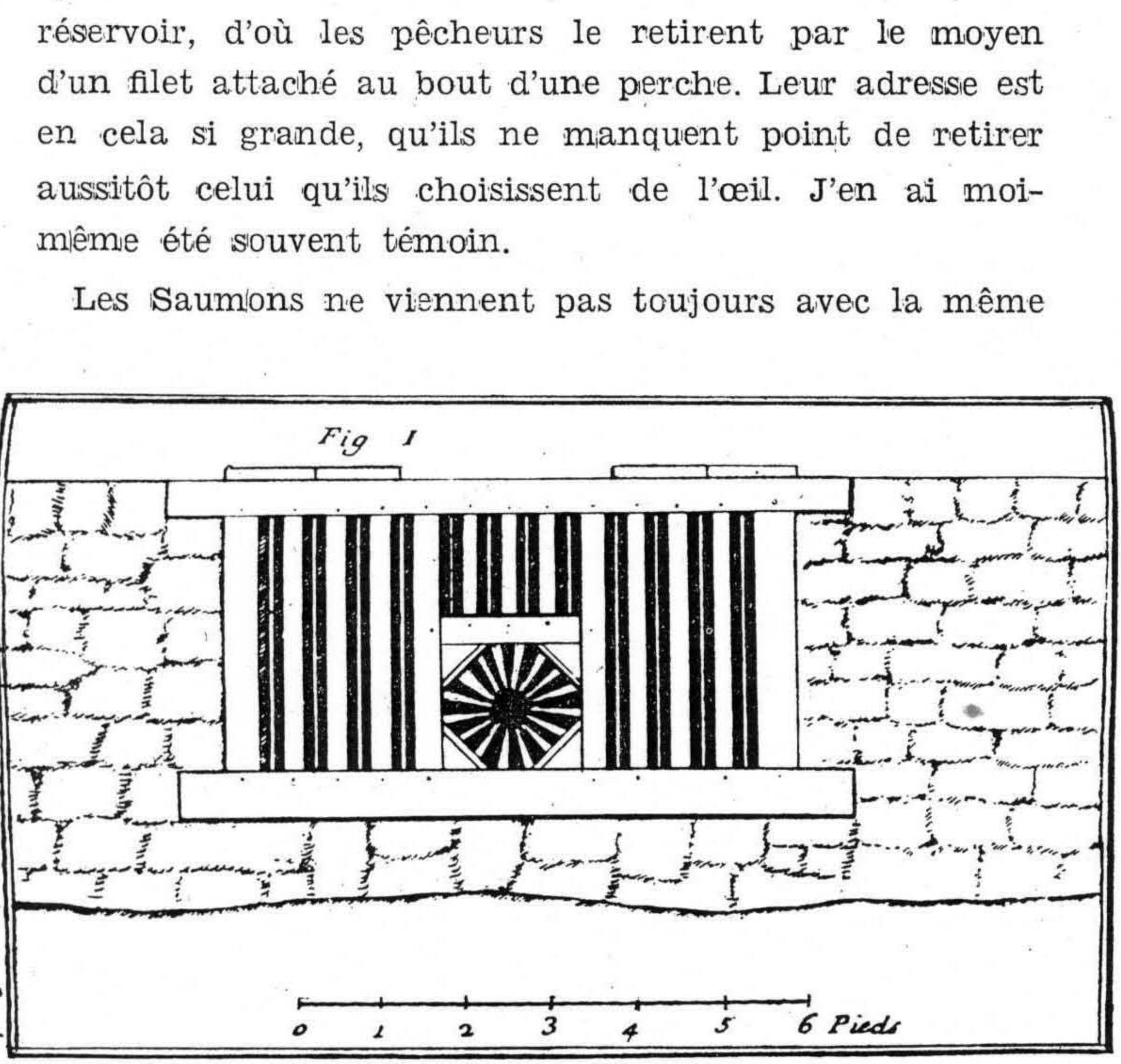

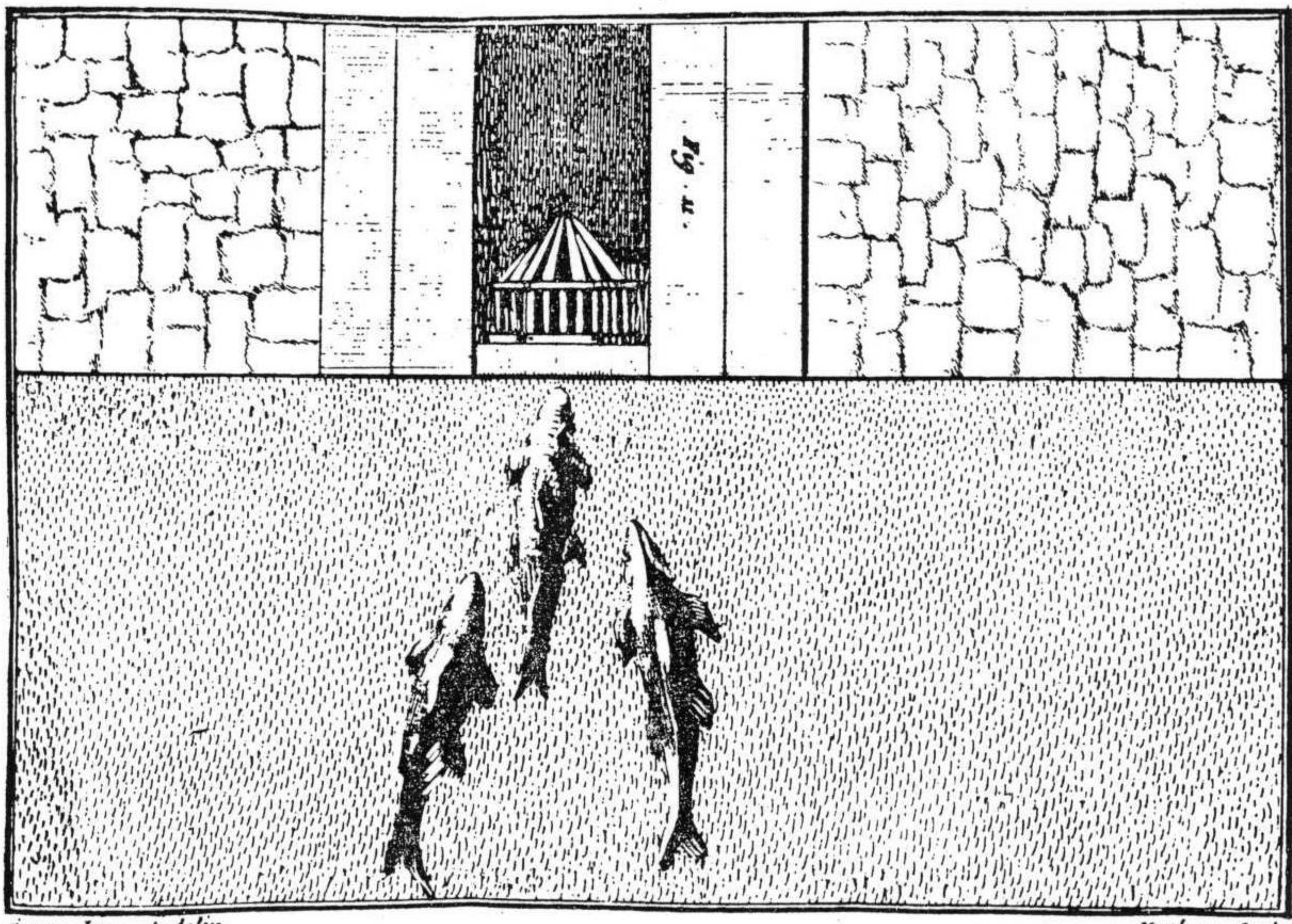

abondance. Quand ils se suivent de loin à loin, et comme des especes de voyageurs, ils se rendent tous dans le coffre, et du coffre dans le reservoir, sans monter davantage. Mais quand ils arrivent par grosse troupe, les femelles attirant les mâles qui redoublent d'ardeur et de force pour les suivre, alors ils passent à travers les pieux qui forment la chaussée, et y passent avec une vitesse incroyable. A peine les peut-on suivre des yeux. Par ce moyen un grand nombre de Saumons échapperoient aux pêcheurs, s'ils n'avoient l'attention de s'embarquer dans de petits batteaux plats, et de se couler le long de la chaussée, en y tendant des filets dont les mailles sont extrèmement serrées. Tout le poisson qui s'y prend, est aussitôt porté dans le réservoir, où il se dégorge et acquiert un goût plus délicieux. Car il est à propos de remarquer qu'au contraire des animaux terrestre, qu'il faut nourrir avec soin, pour les trouver

et les manger meilleurs, les poissons ont besoin de jeuner quelques jours, et d'être retenus en eau courante, pour devenir un mets plus agréable et plus flatteur.

J'ai dit que les Saumons passoient à travers les pieux qui forment la chaussée de Châteaulin, quoique ces pieux fussent mis extrèmement près à près: et à cette occasion, Monsieur, j'ajoûterai une chose que sans doute vous n'ignorez pas, c'est que tous les poissons, plus encore ceux de la mer que ceux des rivieres, sont enveloppés d'un enduit gras et huileux, qui les rend d'une souplesse infinie, et avec cela très propres à passer par les lieux les plus étroits. Cet enduit se renouvelle à chaque instant, et il est fourni par une infinité de petits vaisseaux excretoires qui viennent aboutir aux vuides presque insensibles, que les écailles (1) laissent entre elles. Il y a apparence que ces vaisseaux charrient un suc qui leur est particulier, et qui sert non-seulement à nourrir et à accroître les écailles, mais encore à les teindre de diverses couleurs, quelques-unes si brillantes que l'art le plus exquis auroit de la peine à les imiter. On parle de plusieurs autres usages à quoi cet enduit gras et huileux paroit destiné, comme à défendre le sang des poissons du froid de l'eau, qui devroit naturellement les transir, et à redoubler leur chaleur naturelle par la reflexion, ou le renvoi des exhalaisons du corps: ce qui devient tout-à-fait nécessaire dans l'Océan Septentrional, où le froid n'épargneroit aucun poisson. Vous sçavez aussi quelle quantité d'huile ou de lard fondu se tire d'une

---

(1) Les saumons sont couverts de petites écailles marquées de taches rondes, les unes roussâtres, et les autres jaunes, qui produisent un effet assez agréable à la vûe. Il est vrai que quelques autres poissons en manquent tout-à-fait. Mais on trouve que leur peau, si on la considére bien au microscope, n'est elle-même qu'un tissu d'écailles trés-minces qui échappent aux yeux. Lecuwenhoeck a poussé encore plus loin ses observations microscopiques; et il a trouvé des écailles jusques dans la peau qui revêt le corps humain; écailles qui sont aussi analogues à celles des poissons, que le fluide dans lequel ils nagent est analogue à l'air dans lequel nous vivons.

Baleine seule de 70. pieds de long: il y en a jusqu'à 90. et 100. Jugez par là, Monsieur, combien doit être grande la hardiesse de ceux qui vont à la pêche de pareils (1) monstres.

Outre le Saumon ordinaire, que tous les Naturalistes ont assez bien décrit, il y en a un autre dont ils n'ont point parlé, et qui peut être nommé Saumon coureur. Il diffère du premier par trois endroits: par son corps qui est plus long et plus mince, plus favorablement taillé pour fendre les eaux; par sa chair, qui est si glaireuse, que ceux même qui se contentent de mêts vils et grossiers, n'en peuvent point manger; par sa queue, qui est très-large et très-flexible, et dont il se sert avec un art infini. Cet espèce de Saumon vient continuellement sur l'eau, qu'il frappe du plat de sa queue, mais avec une vitesse si soudaine et si brusque, que l'eau s'arrête en quelque maniere, et devient à son égard un corps solide, par le moyen duquel il s'élève douze à quinze pieds au dessus de sa surface. D'autres poissons ont la même faculté, et même le plus énorme de tous, qui est (2) la Baleine. On la voit quelquefois bondir, et s'élancer hors de la mer de quinze à vingt pieds de haut: elle retombe ensuite avec un bruit épouvantable. Il me

---

(1) Plusieurs auteurs ont avancé qu'il y avoit des baleines de 100, de 150 et de 200 pieds de long: et moi-même je l'ai dit sur leur rapport, dans la première édition de cet ouvrage. Mais ayant depuis consulté des Armateurs et des Capitaines de navires *Baleiniers* de Saint Jean de Lux, ils m'ont assûré que vers le détroit de Davis, on ne prenoit que des Baleines de 70 pieds de long, et un peu au dessus; mais que dans les mers d'Amérique, et sur-tout vers les Bermudes, on en prenoit de 90 et de 100 pieds de long. C'est aussi ce que confirme le premier volume des Transactions Philosophiques. Mais si les Baleines des Bermudes sont plus longues, celles du Groënland sont beaucoup plus épaisses.

(2) Il y a un autre poisson qui n'est pas moins monstrueux: c'est celui qu'on nomme *Raïa Maxima, circinata et cornuta.* Il a vingt, et souvent vingt-quatre pieds de long. Il s'élance hors de l'eau d'une grande hauteur, et se laissant retomber tout-à-coup, il fait un bruit affreux par sa chûte.

paroît que cette mécanique approche assez du vol des oiseaux. Je dis qu'elle en approche assez: car au fond je sens bien en quoi ces deux choses diffèrent. Quand un oiseau s'éleve, et que pour cela il étend ses aîles qui étoient pliées et les abaisse, il pousse au même instant l'air en embas; mais il le pousse avec une *prestesse* si grande, que cet air ne pouvant circuler et remonter en haut assez promtement, devient une espece de corps solide qui lui résiste, et sur quoi son aîle abaissée s'appuie: ce qui forme tout le jeu, mais le jeu surprenant et admirable, du vol des oiseaux.

Il m'est venu sur cela, Monsieur, une pensée que je soumets à votre jugement. Vous en déciderez, s'il vous plaît. Lorsque la mer se retire, on voit sur tous ses bords une infinité de petits vers de couleur rougeâtre, qui se dégagent peu à peu, et qui, selon toutes les apparences, viennent respirer un air nouveau. Rien n'attire plus les poissons que ces sortes de vers, ils en paroissent tous extrémement friands, et l'on remarque que la facilité qu'ont quelques-uns d'entr'eux de s'élever au dessus de la surface de l'eau, leur sert encore plus pour se jeter sur les rivages que la mer a abandonnés et pour y saisir (1) ces mêmes vers. Aucun mets ne paroît plus à leur goût. Ici, pourroit s'appliquer sans peine le principe reçû de quelques Philosophes, que la Nature ne fait rien qu'elle n'ait une raison suffisante pour le faire.

---

(1) Je crois que ce motif excite tous les poissons médiocres. A l'égard des gros, ils sont encore continuellement sollicités à s'élancer hors de l'eau, par le grand nombre d'insectes de mer qui les tourmentent. Boccone, qui a étudié ces insectes plus que tous les autres Naturalistes, et qui a eu l'occasion de les examiner sur la côte de Sicile, leur donne le nom d'*Hirudo* ou d'*Acus caudâ utrinque pennatâ,* à cause de leur action, qui est de s'insinuer dans la chair des gros poissons, et de leur sucer le sang. Ce que fait l'insecte, par le moyen d'une trompe creuse et semblable à une petite cannule. Il l'enfonce dans la chair du poisson auquel il s'attache, et l'enfonce aussi profondément qu'une tarriere. Par cette manœuvre, il se nourrit sans peine et sans obstacle, de son sang.

En effet, à quoi serviroient tant de millions d'insectes cachés dans le sable de la mer, et qui ne se montrent que lorsqu'elle se retire, s'il n'y avoit en même temps des poissons qui eussent une sorte d'adresse pour les aller chercher, et du goût pour s'en nourrir?

Aprés toutes ces réflexions, Monsieur, que peut-être vous ne trouverez point déplacées, je reviens à l'Histoire de la pêche de Châteaulin, qu'il est tems de finir. Cette pêche s'ouvre vers le milieu du mois d'Octobre, les Saumons commençant alors à goûter la riviere, et les pêcheurs jugent à certaines marques qui leur sont propres, si la récolte en sera bonne ou mauvaise. Je ne parlerai point de ces marques. Vous sentez bien, Monsieur, qu'elles dépendent toutes d'un vain caprice, et ne sont fondées sur aucun principe, quel qu'il soit. C'est ainsi que presque tous les états de la vie croyent avoir des observations qui leur servent de régles; mais qu'on les approfondisse ces prétendues observations, rien ne paroîtra plus frivole ni plus chimérique; on ne les trouvera liées à rien de raisonnable.

Les premiers Saumons ainsi passés, les autres accourent en plus grand nombre, et la pêche augmente insensiblement. Vers la fin de Janvier, elle se trouve dans son fort, et elle subsiste à peu prés sur le même pied, pendant les mois de Février, de Mars et d'Avril. On prend alors des quantités prodigieuses de Saumons. En Mai, les femelles jettent leurs œufs, qui sont en même tems fécondés par la semence des mâles attachés à leur suite. Aussi commence-t'on à voir la surface de la rivière se couvrir de petits Saumons, qui ne demandent que la mer, et vont se rendre à leur patrie commune. Dès ce moment la pêche diminue, et les Saumons qui se laissent prendre, portent avec un air foible et presque hébété, je ne sçai quel goût désagréable. Enfin, ils disparoissent tous au mois de Juillet, que la récolte des chanvres se trouvant finie, on les met à roüir dans les eaux cou-

rantes: et comme toutes ces eaux communiquent les unes aux autres, elles s'infectent en peu de tems, et contractent une qualité malfaisante, qui chasse les poissons de tous les ruisseaux, et de toutes les rivieres qui abbreuvent la basse-Bretagne. Peut-être croiriez-vous qu'il faudroit abolir l'usage de faire ainsi roüir les chanvres: tout au contraire. Ces chanvres sont trop utiles, trop indispensables, premierement au Royaume, pour les cordages dont la Marine a besoin; en second lieu à la Province pour les toiles qui s'y fabriquent, et surtout pour les toiles à voiles. La sûreté de la plûpart des vaisseaux, et même des barques qui font le cabotage, dépend de leur bonne qualité.

Aussitôt que les Saumons commencent à quitter la riviere, on leve les éventeaux qui tiennent à la digue, afin que le poisson qui s'est porté au dessus, puisse redescendre avec facilité. Ces éventeaux ressemblent assez aux bascules des moulins à eau. Une fois ouverts, toute la riviere se débouche, et elle prend une couleur tirant sur le jaune, qui provient de la teinture des chanvres qu'on y a fait roüir.

Il me reste encore deux éclaircissemens à vous donner, Monsieur, et que je souhaite que vous lisiez avec plaisir. Le premier regarde cette couleur rouge qu'affectent les Saumons, étant cuits en entier, et qu'ils n'ont presque plus, quand on les coupe par morceaux, et qu'on les fait legerement griller. Pour découvrir d'où pouvoit venir cette couleur, j'ai ouvert plusieurs Saumons sur le lieu même et au sortir de l'eau (cette expérience couteroit cher à Paris) et j'ai trouvé qu'ils avoient tous dans l'estomac un petit corps rouge assez semblable à une grappe de groseille, qui cédoit facilement sous les doigts. J'ai tâché ensuite de saisir ce petit corps, et l'ai jetté dans un verre d'eau tiède, qui a pris sur le champ un œil rouge. Il y a apparence que quand le Saumon est cuit en entier, ce petit corps se dissout et communique

par une espece de transfusion insensible, sa couleur à toutes les parties du poisson: au lieu que quand ces parties sont coupées et séparées les unes des autres, elles ne peuvent recevoir la même (1) couleur, et ne la reçoivent point effectivement. Lorsqu'un Saumon est gardé sept ou huit jours (il peut encore être gardé plus longtems, sans se corrompre) cette petite grappe se transforme en une espece de boue fine et legere, qui a les mêmes propriétés jointes aux mêmes effets.

Le second éclaircissement, plus nécessaire encore que le premier roulera sur une chose que j'ai avancée au commencement de cette Lettre, sçavoir, que les Saumons reviennent tous les ans dans la même riviere où ils sont nés, et cela jusqu'à ce qu'ils meurent ou qu'ils soient pris. Comment, me direz-vous, a-t'on pû sçavoir cette particularité, qui a échappé à tous les Naturalistes anciens et modernes? Il est à propos de vous en instruire. J'avois chargé les pêcheurs de Châteaulin de retenir une douzaine de Saumons, parmi ceux qui descendent la riviere, et après leur avoir attaché à chacun un petit cercle de cuivre vers la queuë, de les remettre dans l'eau: ce qu'ils ont exécuté avec beaucoup d'adresse, et en trois années différentes. J'ai ensuite sçû d'eux-mêmes qu'ils avoient repris quelques-uns de ces Saumons, une année cinq, une autre année trois, une autre enfin deux. La disposition du coffre, et plus encore du réservoir où le coffre aboutit, rendoit cette observation très-aisée.

Je me ressouvenois d'ailleurs d'en avoir lû quelques-unes de semblables. Les Princes d'Asie, qui aiment la

---

(1) On fait à Archangel, sur la mer blanche, un grand commerce de Saumon salé et fumé. Il s'en trouve aussi, dit Corneille le Brun, d'une espèce particuliere, qui est blanc et que les Moscovites nomment *Meelna*. Ce Saumon se prend sur les côtes de Lapponie: et on le fait sècher avant que de le transporter.

pêche avec autant (1) de passion, et peut-être de fureur, que les Princes d'Europe aiment la chasse, font mettre avec art de petites chaînes d'or ou d'argent aux poissons extraordinaires qu'ils prennent, pour voir si ces poissons remis dans l'eau, viennent encore se prendre à leurs filets: et il arrive souvent qu'une pareille curiosité leur réussit. On assûre même que c'est par des poissons ainsi marqués qu'on a reconnu la communication de la mer Caspienne avec la mer Noire: ce qui n'empêcheroit point sa communication avec le Golfe de Perse, dont plusieurs Voyageurs rapportent des preuves assez vraisemblables, fondées sur certaines plantes aquatiques qui naissent vers le printems dans la mer Caspienne, et qu'on voit à demi flétries sur la fin de l'automne dans le golfe de Perse, où apparemment elles ont été entraînées par des conduits souterrains... Je suis tout à vous, Monsieur, avec toute l'estime qui vous est dûe.

(*Suit une étude de trois pages sur le chanvre mâle et le chanvre femelle.*)

EXPLICATION DES FIGURES

Planche I

1. Maison des pêcheurs.
2. Coffre où entre le Saumon.
3. Trou qui sert à faire entrer le Saumon dans le Coffre.
4. Autre trou par lequel le Saumon sort du Coffre.
5. Chaussée qui traverse la Riviere.
6. Ecluses ou Eventaux.
7. Ruisseau qui conduit au Coffre.
8. La Riviere de Châteaulin.

---

(1) Une des occupations auxquels les Turcs prennent le plus de plaisir, c'est la pêche: et ils ont plusieurs manieres de faire qui sont toutes assez singulieres, comme de pêcher la nuit, aux flambeaux. Les Chinois sont aussi fort sensibles au même plaisir, et ils élèvent des oiseaux particuliers, qui au rapport du Père Martin Martinius, dans sa Description Geographique de la Chine, ressemblent assez à un Corbeau, et ont le bec d'un Aigle, avec un long cou.

9. Petite Isle derrière laquelle est le Reservoir où se gardent les Saumons.
10. Prairies.
11. Batteaux et Filets des Pêcheurs.

Planche II

La figure première représente l'élévation de l'entrée du coffre.

La seconde en représente le plan.

Le *Traité sur la pêche du Saumon* a été publié dans les trois éditions (1736, 1748 et 1750) du tome 1 du *Recueil*. Le texte est ici celui de la seconde, qui ne m'a d'ailleurs pas paru différer beaucoup de la première. Le dessin de Deslandes ayant été inversé par le graveur, j'ai dû le redresser.

La pêcherie, me dit M. Jos Le Doaré, devait être installée dans un bras de la rivière, comblé aujourd'hui par le remblai du quai de Nantes (quai Jean-Moulin) où se trouve l'hôtel de ville. Le barrage (ou plutôt le coffre et son réservoir) était donc situé là où est actuellement le Champ de Bataille.

1743

... En voici un exemple que j'ai suivi de prés. On fait en *Bretagne* un grand trafic de Toiles de Chanvre et de Lin. Mais les graines de cette dernière plante, il faut toutes les faire venir du *Nord*, parce qu'elles degenèrent dans le Pays, et ne peuvent point servir une seconde fois. Ces graines ainsi devenues inutiles, sont achetées par les *Hollandais*, qui expriment la matière huileuse et inflammable, laquelle est aussi-tôt rapportée en *France*, et y sert à différens usages; ce qui fait un objet de six à sept cens mille livres par an. Ne nous seroit-il pas plus aisé de préparer nous-même cette huile, et de faire un Commerce qui semble nous appartenir de droit? Mais tel est l'esprit des *François*, qu'ils s'en rapportent volontiers aux Etrangers, et qu'ils se reposent sur leur industrie...

(*Essai sur la Marine et sur le Commerce*, par M. D***, Amsterdam, 1743, p. 108.)

... Personne ne peut douter que les Bois de haute futaie n'aient autrefois été beaucoup plus communs, qu'ils ne le sont présentement... J'ai parcouru une longue chaîne de Montagnes, qui s'étend d'Occident en Orient, et qui passe au travers de presque toute la *Bretagne*. L'ancienne tradition du Pays porte que ces Montagnes (1) qui se succèdent les unes aux autres, n'étoient autrefois qu'une forêt continuée: et effectivement j'y ai fait fouiller en une infinité d'endroits jusqu'à 35. et 40. piés de profondeur, et j'y ai trouvé parmi beaucoup de dépouilles du Règne Végétal et du Règne Animal, des arbres presque tout entiers, et aussi sains que si on ne venoit que de les abattre. Ce qui n'a pu provenir que de la qualité du terrein où ils étoient plantés, terrein sec et pierreux, mêlés d'un sable rouge et de parties ferrugineuses, que le couteau aimanté enlève aisément...

(Id., p. 118.)

Complétons ce passage par une citation de Piganiol de la Force qui s'en est inspiré, mais qui le répète de façon légèrement différente :

« Le pays en général est mêlé de plaines et de montagnes. Les montagnes d'*Arré* dans la Basse-Bretagne sont les plus connues. *Arré* en bas Breton signifie *encore*, et la tradition veut, avec assez de vraisemblance, qu'on leur ait donné ce nom à cause que les voyageurs qui traversoient ces montagnes s'impatientoient à la fin, et s'écrioient tout dépités, *mané*, ou *menetz arré*, c'est-à-dire, *une montagne encore !* Elles commencent à Montcontour dans l'Evêché de saint-Brieux, et s'étendent dans les Evêchés de Vannes, de Quimper, et de Léon. »

On peut lire sur ce sujet l'article de F. Gourvil : « Une

---

(1) Elles sont connues sous le nom général de Montagnes d'*Aré*, fait par contraction d'*Adaré*, qui signifie en Celtique, *quoi? encore?* Il y a apparence que ces Montagnes, qui viennent successivement les unes après les autres, ennuyèrent les Voyageurs, et les portoient à dire souvent: *Quoi? encore une Montagne ?* Cette étymologie, qui semble au premier coup d'œil assez badine, est cependant très naturelle, et très conforme au génie de la Langue *Celtique*.

curiosité orthographique, le nom des montagnes d' « Aré » *(Nouvelle Revue de Bretagne,* 1949, p. 391).

1750

P. 35:

TRAITÉ SUR DES ARRANGEMENTS SINGULIERS DE PIERRES, QU'ON TROUVE EN DIFFERENS ENDROITS DE L'EUROPE.

. . . . . .

P. 41. — J'ai vu par exemple entre Lannion et Tréguier en basse-Bretagne, une pierre qui paroît peser 30. à 40. quintaux, et qui est dans un tel équilibre qu'un homme d'une force médiocre peut en y touchant, la mettre en mouvement. Cette pierre d'ailleurs semble composée de différens métaux, liés imperceptiblement les uns aux autres. Car en la frappant avec un morceau de fer poli ou d'acier, et choisissant les endroits où sa couleur change, elle rend des sons analogues à ceux des métaux dont elle semble composée. Au reste, pour trouver cette pierre, il faut s'écarter sur la gauche du grand chemin et s'approcher de la mer. Elle est assez connuë de cette espèce de Curieux, ou plûtôt de Visionnaires, qui va la nuit foüiller dans les campagnes désertes, et se flatte follement d'y trouver des trésors cachés.

Dans cette partie de la basse-Bretagne où sont les villes de Vannes, de Hennebon et d'Auray, il y a des amas de pierres surprenans et où l'art semble avoir eu quelque part. Mais il est comme démontré que l'art n'y en a point eu. Du côté d'Auray, dans une grande plaine couverte de houx et d'autres arbrisseaux épineux, on trouve 150. ou 180. pierres arrangées trois à trois, dont deux sont enfoncées perpendiculairement dans la terre et la troisième est par dessus mise de travers: ce qui forme une véritable porte. Ces pierres ont un air brut

et raboteux: mais leur arrangement uniforme n'en est pas moins singulier. Les gens du païs presque aussi raboteux et aussi bruts que leurs pierres, nomment ces portes *Liehaven* ou Leek-à-ven, et ils s'imaginent par une imbecille crédulité, qu'en y allant à certains jours marqués et y menant leurs troupeaux, ils se préserveront de toutes sortes de maléfices...

(*Recueil de différens traités de Physique et d'Histoire naturelle,* t. II, 1750.)

Ce traité contient, outre une gravure représentant les pierres de Stonehenge, une longue dissertation sur les monuments mégalithiques. Je ne crois pas utile de reproduire ces théories périmées, et je n'ai recopié que la description qu'il donne de monuments actuellement disparus ou transformés.

Deslandes revient sur les *Liehaven* ou *Leck-a-ven* dans son *histoire critique de la Philosophie,* parue à Amsterdam en 1737 et en 1756. Je n'ai consulté que la seconde édition où il dit : « Les Habitans non moins crédules que grossiers, les regardent avec ce respect qu'inspire la superstition, et ils s'imaginent qu'en y allant à des jours marqués, et y menant leurs troupeaux, ils éviteront heureusement toutes sortes de maléfices et de sortilèges. » Suit une nouvelle discussion sur Stonehenge.

Il est à noter que le vice-amiral Thévenard (*Mémoires relatifs à la Marine,* tome II, an VIII), parle aussi de l'existence de trilithes soit à Carnac, soit à Erdeven : « ... On en retrouve 200 prés d'Ardeven; toutes sont posées sur des jambages qui en portent une troisième, comme une espèce de porte. »

Dans ses *Notes étymologiques et lexicographiques* publiées en 1927 par la *Revue Celtique,* J. Loth a parlé du mot *lichaven* et critiqué comme suit ce passage de Deslandes. Le premier, dit-il, qui ait employé ce mot est le physicien Deslandes (*Recueil,* 1753, T. II, p. 42). Legrand d'Aussy (*Mémoire sur les anciennes sépultures nationales,* lu devant l'Institut de France le 7 ventose an VII) s'est ensuite inspiré de son œuvre. Mais il n'y a aucune trace

aux environs d'Auray de monuments du genre décrit. L'abbé Mahé, archéologue intelligent et averti, déclare dans son *Essai sur les antiquités du Morbihan* (1825) les avoir vainement cherchés. Il est évident que Deslandes a été induit en erreur; on lui aura parlé de *dolmens*, de *coffres de pierre*, connus effectivement sous le nom de *liaven (liyaven)*. Dom Le Pelletier, dont le dictionnaire breton a paru en 1732, par conséquent 21 ans avant l'ouvrage de Deslandes, connait ce terme qu'il donne sous la forme de *liac'h-ven*, et indique que M. Roussel croyait que ce n'était que certaines pierres brutes, posées les unes sur les autres, en forme de petites loges...

Connaissant mieux les textes originaux et leurs auteurs, faisons d'abord remarquer que si le *Dictionnaire* de dom Le Pelletier fut imprimé en 1752 (et non en 1732), vingt ans après la mort de son auteur, le *Recueil* de Deslandes (dont le tome en cause parut en 1750 et non en 1753) réunit des mémoires dont certains avaient déjà été édités dans diverses publications. Je n'ai pu savoir s'il en avait été de même pour celui-ci, mais de toutes façons la question de priorité ne serait pas résolue par les textes que Loth connaissait; elle n'a d'ailleurs qu'un faible intérêt, puisque nous savons maintenant que le commissaire et et le bénédictin étaient en relations d'amitié. C'est même de Landévennec que Deslandes écrivit en janvier 1721 la lettre où il dit avoir vu tout récemment auprès d'Auray ces arrangements singuliers de pierres, et avoir été frappé de ce spectacle au point de rester près d'une heure à le considérer. On peut penser que les deux amis en discutèrent longuement... Dom Le Pelletier connaissait-il lui-même ces trilithes ? Est-ce lui qui fournit à son interlocuteur le mot *lichaven* ? Gourvil nous dit que c'est dans le diocèse de Vannes qu'il prit contact avec la Basse-Bretagne, avant d'entrer vers 1692 à l'abbaye de Saint-Mathieu, puis vers 1700 à celle de Landévennec.

Loth a certainement pris Deslandes pour un de ces compilateurs parisiens qui rédigeaient leurs œuvres d'après les lettres de leurs correspondants de province. Son erreur est d'ailleurs excusable, puisqu'il ignorait le personnage et ses itinéraires en Bretagne.

Redisons que l'amiral Thévenard, en l'an VIII, parle aussi de ces trilithes, et ajoutons que la phrase du chanoine Mahé : « J'ai fait des enquètes pour découvrir cette plaine sans avoir pu y réussir », n'est pas une preuve très convaincante. Le bon chanoine passe pour avoir plus décrit sur informations que sur visites personnelles; au surplus, on sait que les monuments mégalithiques ont toujours servi de carrières aux fermiers du voisinage : de 1720 à 1825, combien d'entre eux avaient disparu ?

N'ayant pas revu depuis très longtemps les alignements d'Erdeven, j'ignore si ceux qui subsistent peuvent être les restes des « portes » vues par Deslandes, dont les linteaux simplement posés étaient faciles à enlever et à utiliser pour la construction des maisons du quartier.

Loth indique qu'au moins quatre dolmens, à Commana, à Telgruc, à Arzano, à Argol, se trouvent dans des lieux dits *Liaven, Liors Liavean, Menez an Liaven*. On peut y ajouter celui de *Crec'h Lia*, près de Lannion, et sans doute y en a-t-il d'autres. Savoir si le terme *lichaven* a désigné et peut encore désigner des trilithes aussi bien que des dolmens, savoir s'il y a d'autres attestations de l'existence de trilithes en Bretagne n'est pas de ma compétence, et je passe la parole aux préhistoriens.

1753

MEMOIRE ABREGÉ SUR LE CRYSTAL RE ROCHE, ET PRINCIPALEMENT SUR CELUI QU'ON TROUVE EN QUELQUES ENDROITS DE LA BASSE-BRETAGNE.

. . . . . .

P. 62. — Ces préliminaires supposés, je viens à quelques observations que j'ai faites en Basse-Bretagne sur le Crystal. Si elles ne sont pas des plus importantes, du moins elles font voir qu'on ne doit rien dédaigner en Physique. Et combien dans les différentes Provinces du

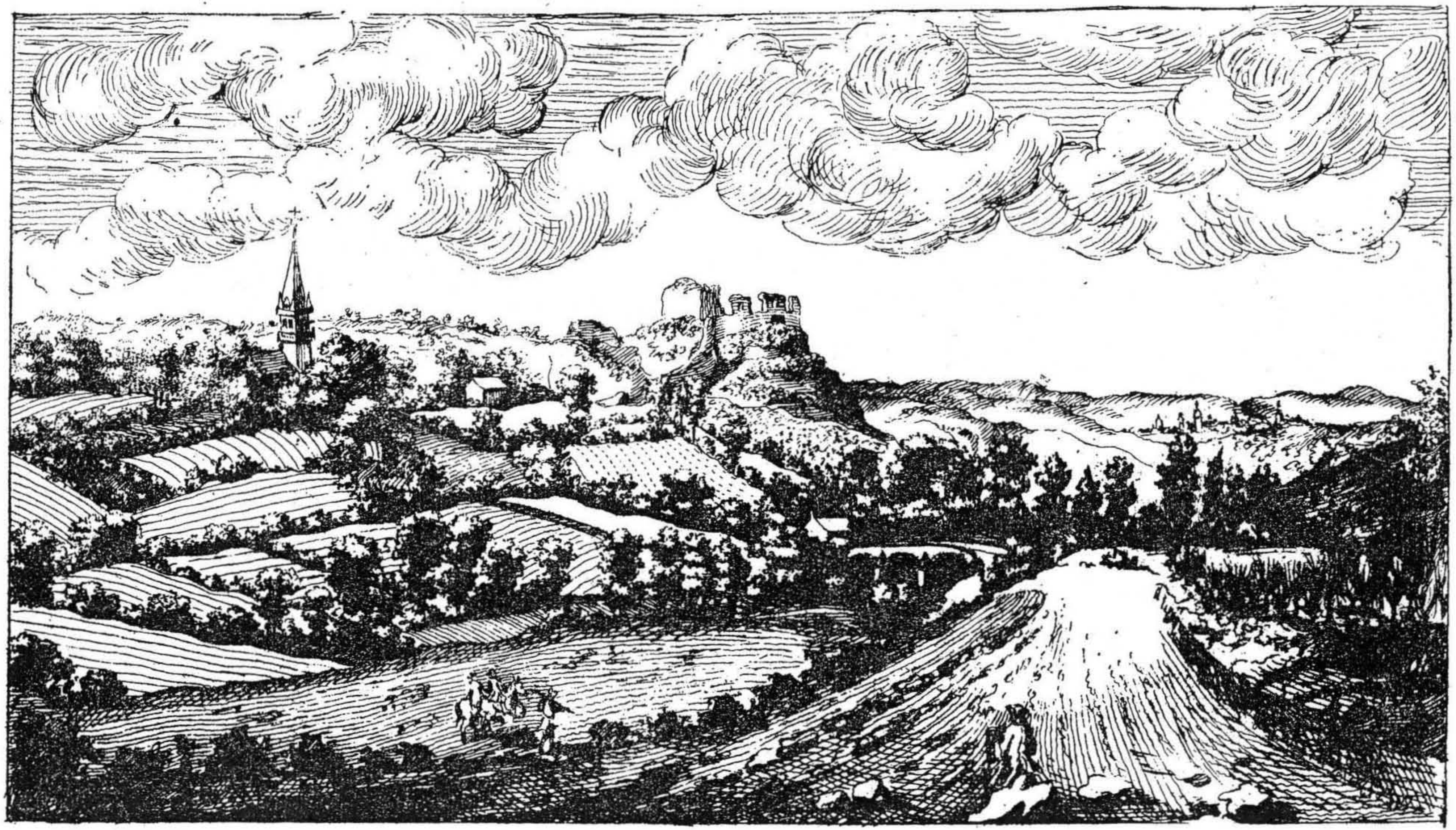

Royaume, n'a-t'on point négligé d'observer ce qu'il y a de curieux, d'intéressant et de (1) singulier?

A une demi-lieue de Landerneau, petite ville de Basse-Bretagne où se fait un commerce de toile assez considérable pour Cadix: à une demi-lieue, dis-je, de cette ville, sont situés plusieurs rochers au-dessus desquels étoit bâti le château de la Roche appartenant à l'ancienne et illustre Maison de Rohan. Le château est totalement ruiné. Il n'en reste que les souterrains qui sont fort spacieux, et creusés dans le roc, et qui apparemment servoient autrefois de retraite aux vieillards, aux enfans, aux femmes et aux filles, lorsque les Bretons de l'Isle (ce sont les Anglois) venoient faire des descentes dans l'Armorique. Il n'en reste encore que quelques murs d'une épaisseur extraordinaire, et accompagnés de petites redoutes, telles qu'on les sçavoit faire alors: ce qui mettoit le château à l'épreuve d'un coup de main.

J'en ai fait dessiner les ruines, ne les ayant vûes nulle part, ni dans l'histoire générale de la Bretagne, ni dans les Mémoires particuliers qui y ont rapport. Je me flate que ce dessein plaira aux Curieux, et aux Amateurs des Antiquités Celtiques.

---

(1) Il seroit à souhaiter que dans la Capitale de chaque Province on établit une Société Littéraire et Politique, dont le but seroit: 1° de nous donner une carte exacte et circonstanciée de la Province; 2° de nous marquer en détail les productions naturelles qui s'y trouvent; 3° de nous faire le dénombrement des Manufactures qui y fleurissent et des industries particulières des Arts qui s'y exercent. Je crois que de pareilles Sociétés Littéraires, si elles étoient bien établies et bien conduites, vaudroient bien toutes ces Sociétés obscures qui se multiplient dans les Provinces et ne font qu'y entretenir le faux bel-esprit. J'ai adressé sur cela une lettre à un illustre Magistrat, qui se plaignoit que dans la Capitale de sa Province il n'y avoit point d'Académie, ni de prix fondé. Cette Lettre sera bientôt rendue publique, et j'y développerai ma pensée. [Répondant au vœu de Deslandes, une Société d'Agriculture, de Commerce et des Arts fut établie par les Etats de Bretagne. Le premier volume de son *Corps d'observations* parut en 1760 pour les années 1757 et 1758.]

Tous ces amas de rochers sont pleins de Crystaux, qui affectent, selon leur nature, la figure pyramidale: mais cette figure varie à l'infini. Dans quelques Crystaux, elle est triangulaire; dans d'autres quadrangulaires; dans d'autres enfin d'un plus grand nombre de côtés, comme je l'ai déjà remarqué ci-dessus. Toutes ces variétés n'empêchent point que le plan de la nature ne soit uniforme. Elle a donné invariablement au Crystal la figure pyramidale. Mais que la pyramide ait plus ou moins d'angles et de côtés, qu'elle soit droite ou panchée: cela ne change rien au plan de la Nature, qui est général et uniforme.

Je ne sçai si l'on a fouillé autrefois dans ces rochers, pour en tirer du Crystal. Tout ce que j'ai appris, et même ce que j'ai vû, c'est qu'il s'en détache quelquefois des fragmens assez considérables qui renferment des crystaux de difiérentes grosseurs. Ils paroissent au premier coup d'œil sales et jaunâtres: mais je suis persuadé que s'ils étoient brûlés, et qu'on les travailloit avec soin, on en tireroit un bon parti. D'ailleurs, c'est une production née dans le pays, et dont il est à propos de faire usage préférablement aux productions étrangères (1).

Outre les Crystaux dont je viens de parler, je dirai que tous les rochers qui bordent les côtes de Bretagne et les rendent inaccessibles, excepté en peu d'endroits, fournissent également des pierres semblables. Quand on est obligé de faire sauter quelques-uns de ces rochers avec de la poudre à canon, soit pour bâtir des magasins, soit

---

(1) Les personnes en place ne doivent rien avoir de plus à cœur, que de connoître les richesses naturelles de chaque Province, et en les connoissant, de faire ensorte qu'on les employe pour le bien du Royaume et le service utile des Citoyens. Il n'y a que les faux délicats qui courent aprés ce qui vient de l'étranger, et qui dédaignent ce qui est travaillé dans le pays qu'ils habitent. Je n'en donnerai pour preuve que la porcelaine de Saxe, qui n'est à proprement parler, qu'un verre enduit d'un beau vernis. J'avoue cependant qu'il y auroit sur cela quelques règles à suivre, et quelques ménagemens à prendre.

pour élever des batteries, on trouve des Crystaux en forme de quilles, qui sont comme collées les unes aux autres, et qu'il faut, pour les séparer, user de quelque violence. Le plus souvent on rencontre des morceaux de roche vive, sur lesquels paroissent comme enchassées des pointes de crystal sans nombre. Ces pointes regardées avec une loupe forte, semblent être une véritable semence crystalline. J'appelle ainsi les premières molécules formées par le suc crystallin filtré à travers des rochers, et je ne doute pas que ces molécules n'eussent acquis un plus grand volume dans la suite, étant arrosées par un nouveau suc de même nature.

J'ai vû quelques-uns de ces morceaux de Roche vive chargés de pointes de Crystal, qui avoient une sorte d'arrangement et de symmétrie trés agréables à la vûe. Ils paroissoient un ouvrage réfléchi de l'art, plutôt qu'une production fortuite de la nature (1).

(*Recueil de différens traités de Physique et d'Histoire naturelle*, tome III, 1753.)

A quelle époque ce mémoire fut-il rédigé ? Je l'ai conservé sous la date de 1753, parce que c'est celle du *Recueil* où je l'ai trouvé, mais il est très vraisemblablement antérieur. Tout d'abord parce que Deslandes quitta Brest en 1746, ensuite parce que, comme le titre l'indique, son *Recueil* ramasse des articles dont certains avaient déjà été imprimés ailleurs; mais je n'ai pu retrouver la première édition de celui-ci.

Une indication est toutefois donnée par Miorcec de Kerdanet dans son étude sur *le Château de la Roche-Maurice* parue dans le *Lycée Armoricain* de 1823, où il dit : « En 1719, il existait à la Roche d'anciens débris de tours, qui firent l'admiration de l'ingénieur Deslandes. Ce savant antiquaire crut voir dans les souterrains du château un monument des anciens Celtes. Ces souterrains, qui passaient sous la rivière d'Elhorne, ont été bouchés pour éviter les accidents qu'une imprudente curiosité pouvait occasionner. »

---

(1) J'ai envoyé à feu M. du Fey, excellent Physicien, quelques curiosités de cette espèce. Elles doivent s'être trouvées dans son cabinet, aprés sa mort.

Kerdanet ne donne malheureusement pas sa référence. Mais il est très possible que la date de rédaction du mémoire et celle de la gravure puissent être avancées jusqu'en 1719.

Au lieu dit *le Toul,* sous une maison à l'Est du château, des souterrains furent découverts et déblayés en 1926. Mais rien n'indique qu'ils descendaient vers l'Elorn.

Cette fois encore, j'ai dû faire redresser le dessin inversé par le graveur.

Appendice

GUERZ SANT PIRRIC, PARREZ PLOUGUIN, CANTON GUITALMEZE

1

Me o suppli, christenien, da zelaou a galon
Eur c'hantig spirituel gant guir devotion
E gloar hag e meuleudi d'Hor Zalver benniget
Ha d'an Aotrou St Pirrig e Plouguin enoret.

2

Me a gomz eus eur plac ancien bras meurbet
Pehini zo a bep karter daremprédet
A Leon hag a Gerné, a Dreger, a Vened
A bep korn eus ar Provins e teuer d'e velet.

3

Me lavar Sant Pirric en eskopty Leon
En eur chapelig vihan, e cornig ar vered
Er barrez a Plouguin e ma an devotion
Me o ped holl kristenien da zont d'e velet.

4

Ar chapelig-ze zo venerabl bras meurbet
E pehini ema imach Santez Anna, an Dreinded
Sant Pirric ha Sant Vajan hag imach Sant Hervé
A ea miraclou bras evit ar vugalé.

5

Miraclou rear er plas, certen eo kement-ze,
En andred ar re vras kouls hag ar vugale
Pere a vez surprenet gant klenvet languisset
Er chapel a Sant Pirrig e vezont soulajet.

6

Eur c'hart leo diouz Plouguin, e menez Laniry
Ema feunteun ar Sant. Bezit recours d'ezi
An dour-ze ken burzudus a ra cals miraclou
En andred an dud vras hag ar vugaligou.

7

Er barrez a Plouguin, etre teir guillajen
Laniry ha Lescreven hag hini Balaren
A zindan eur garreg e zema ar feunteun
E peleac'h oue Sant Pirrig oc'h ober pinijen.

8

A zioc'h ar feunteun war c'horre ar garreg
E oue goude e varo Sant Pirrig sebeliet
Ne voa ket kavet netra ebet ganta
Nemet eur sac'hig bihan hag eun tammig bara.

9

Tost da ilis ar barrez e cornig ar vered
E oa bet goudeze Korf ar Sant enterred
Heb gouzoud pe oa laïc pe beleg pe vanac'h
N'oa instruction ebet e founs e sac'h.

10

Jamez, ervez ma ze gand an dud raported
Neus bet gallet gouzoud pe vro oa ganet
Mez e Léon, e Treger, e Guened, e Kerné
En deus ar Sant pareet nombr bras a vugale.

11

Aotrou Doue ta, me o suppli hag o ped
Da rei, ma plij ganeoc'h, sklerijen d'am spered
Evit diskleria d'ar bobl e nebeud a gomzou
Eul lodennig vihan demeus e viraclou.

12

Beteg eus a Vourdel e zeus bet digazet
Offransou da Sant Pirrig evit tud afflijet
Evit eur c'hrouadur a ioa o languissa
A bennoz da Sant Pirrig, pareet e oue ganta.

13

Laurans Prigent hanvet a parrez Plabennec
En devoa eur bugel, pell a ioa seizet
E teuas da Sant Pirrig evit e grouadur
Pareet e oue kerkent an dra-ze zo sur.

14

Eun all, Per ar Mignoun, demeus a Landreger
Pell a ioa gwall glanv, war e wele dalc'het
Pa oue da Sant Pirrig offransou digaset
En eun instant e oue ar c'hlanvour soulajet.

15

Jean Ar Bihan, demeus a barrez Plougastel
En doa eur bugel klanv bras prest da vervel
D'an Aotrou Sant Pirrig en deus bet e voestlet
A deus-tu en deus bet recevet ar yec'hed.

16

Er gear a Gemper en deus great ive
Miraclou bras meurbet en andred bugale
Oc'h o recommandi d'an Aotrou Sant Pirrig
E cavet dezo prest medisin manific.

17

Gabriel ar Yaouanc a barrez Lambezellec
En doa eur bugel klanv hag afflijet
Da Sant Pirrig a galon en deus en erbedet
En instant en deus bet obtenet ar yec'hed.

18

Eur bugel keas ive d'eun ofiser a Vrest
Ioa kouezet e languiz, da vervel e zoa prest
Da Sant Pirrig offransou a roas en arc'hant
Hag e vugel e oue pareet en eur instant.

19

E parrez Ploudaniel Mari Jannet Querne
E doa eur c'hrouadur languis war e wele
Da Sant Pirrig e deus evitant roet offrans
Abars ma zoa distro, e mab a ioa yac'h.

20

Mari Francesa ar Bras a barrez Guipavas
E devoa eur bugel war e vele klanv bras
Guersoffern da Sant Pirrig e deus bet digaset
A souden e mab ker a ioa bet pareet.

21

Er barrez a Blouguin hag a Witalmeze
En deus great ar Sant miraclou bras ive
En andred tud yaouank ioa kouezet e languis
E kear Kerlaouénan hag e kear Kerjolis.

22

Er guear a Vontroulez, e Treger, e Leon
En deus ive great cals miraclou guirion
En andred fors tud klanv ioa kouezet e languis
Ha nombr bras eus anezo zo deuet war ho c'hiz.

23

Er gear a Rostrenen en eskopty Kerné
En deus c'hoaz pareet nombr bras a vugale
Rag offransou evito dezan zo digaset
Hag ar yec'hed souden o deus bet obtenet.

24

Er gear a Landreger e caveur raported
En deus ar Sant pareet cals a dud affliget
E pevar c'horn ar vro certen eo renommet
Ty an Aotrou Sant Pirrig: Doue ra vezo meulet.

25

Eur bourc'his venerabl a gear Landivisiau
En devoa eur c'hrouadur o c'hortos ar maro
Da Sant Pirrig e offrans en deus bet digaset
Hag e vab ker souden a ioa bet pareet.

26

Ne ouffen ket rapporti tout ar miraclou bras
En deus bet Sant Pirrig great e meur a blas
Tud vad eus a Plouguin, e ze d'eoc'h eun tad
Hag en eur eus o maro, vezo oc'h alvokad.

27

Pelerinet devot demeus a bep kanton
A zeu da c'houlou deiz gant guir devotion
D'ar chapel a Sant Pirrig da c'houlen o reket
A ral e vez nikun anezo refuset.

28

D'an Aotrou Sant Pirrig bezomp eta devot
Hen a obteno d'eomp pardoun a veur a faot
Ha goude fin hor buez ar c'hras d'en em velet
Er baradoz a zo d'an dud just promettet.

Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes pour 1964

La promulgation des textes concrétisant la réforme des structures de la Recherche Archéologique en France s'est poursuivie au cours de l'année 1964 (Décrets et arrêtés du 29-1-64, J.O. du 2-2-64 ; Décrets du 23-4-64, J.O. du 25-4-64; Décret du 29-7-64, J.O. du 4-8-64; Arrêté du 5-8-64, J.O. du 13-8-64; Décret du 11-1-65, J.O. du 21-1-65). Le Conseil Supérieur de la Recherche Archéologique, organe consultatif hautement spécialisé dans le domaine des Antiquités Nationales, a reçu parmi les diverses missions qui lui ont été confiées, d'étudier les grandes orientations à donner aux recherches par une politique de planification, tout en faisant une large part aux impératifs de l'archéologie d'urgence.

Sur le plan pratique régional, ces transformations se sont traduites par la mise à la disposition de la Direction des Antiquités Préhistoriques de Rennes de moyens accrus en certains domaines. Sur le plan des équipements, la construction à Saint-Guénolé-Penmarc'h d'un Dépôt de Fouilles a permis d'entreprendre la réfection complète de la toiture du Musée Préhistorique Finistérien auquel il est venu s'adjoindre; en même temps la modernisation muséologique de la présentation de ce dernier établissement a été continuée. L'Institut Finis-

térien d'Etudes Préhistoriques, qui est en somme l'ensemble des établissements partiels juxtaposés, s'achemine pas à pas vers une forme plus achevée, lui permettant d'engranger méthodiquement la totalité des récoltes préhistoriques et protohistoriques faites en Finistère, tout en constituant un centre local actif pour le Laboratoire d'Anthropologie Préhistorique de la Faculté des Sciences de Rennes.

1. — CHANTIERS DE FOUILLES

En 1964, il n'y a pas eu de campagne de fouilles à l'Ile Geignog, en Landéda, qui a été classée dans sa totalité au nombre des Monuments Historiques par arrêté du 24-9-64; l'achèvement des fouilles, et surtout la consolidation et la restauration des structures mises en évidence lors des quatre premières campagnes devront progressivement se faire au cours des campagnes à venir, malgré les difficultés d'accès et d'exécution des travaux.

Egalement 1964 n'a pas vu de travaux au grand cairn de Barnenez, en Plouézoc'h, où les questions domaniales sont en cours. Mais en fin d'exercice la plus grande partie des crédits nécessaires à la phase finale de la consolidation ont pu être dégagés; il restera la présentation du site pour une tranche ultime.

Par contre un nouveau cycle d'importants travaux de fouilles et de consolidations a été entamé au cairn de l'Ile Carn, en Ploudalmézeau, où le dolmen central avait été fouillé en 1954; ce monument a été consolidé, et on a commencé à dégager de très complexes structures de parements, ce qui a fait découvrir un deuxième dolmen qui sera exploré en 1965.

Une nouvelle campagne, dirigée par C.-T. Le Roux, a intéressé le tertre néolithique du Camping de Saint-Laurent, à La Forêt-Fouesnant, où une nouvelle sépul-

ture à couloir et à chambres compartimentées a été dégagée.

2. — FOUILLES DE SAUVETAGE

Une tombe de l'Age du Bronze, découverte fortuitement à Portsall, en Ploudalmézeau, a été étudiée par J. Briard (*Annales de Bretagne*, LXXII, 1965). La fouille de sauvetage du souterrain de Bellevue, en Plouégat-Moysan, signalée dans notre chronique de 1963, fait l'objet d'une publication plus détaillée (*ibid.*), mais la publication du corpus de sa céramique devra attendre. Au mois d'avril 1964 un autre souterrain a été découvert à Pendreff, en Commana; après une visite préliminaire à l'époque, il a pu être complètement fouillé au début de l'automne avec le concours de C.-T. Le Roux et procurer également une information de première importance (*ibid.*); formé d'un boyau irrégulier de 12 mètres de long, communiquant avec la surface par deux puits verticaux, il était garni d'un remplissage complexe, qui y fut jeté en fin d'utilisation, soit qu'il ait été alors considéré comme un dépotoir propice, soit que ce soit un acte rituel. La céramique comprenait des tessons, en particulier de deux vases richement décorés qui permettent de dater ce site de la fin du quatrième siècle avant notre ère.

Donnons ici quelques détails sur d'autres interventions de sauvetage :

Tumulus de Kerhuel, Saint-Evarzec. — M. Corentin Nerzic, qui exploite avec son père la ferme de Kerhuel, située au Nord de la commune, près de la limite de Quimper (Ergué-Armel), avait entrepris au mois d'octobre 1964 de niveler une butte pierreuse, haute de 1 mètre, ayant 15 à 20 mètres de diamètre, située au centre de ses terres (parcelle 137, section E, feuille 1). Lorsque, ayant attaqué cette éminence par le Nord-Ouest, il vit soudain apparaître, parmi les pierres constituant la

masse du tertre, une grosse dalle posée à plat. Une fois celle-ci retirée avec l'aide d'un tracteur, apparut un coffre également en grandes dalles, long extérieurement de 1 m. 80 et large de 1 mètre, orienté sensiblement Est-Ouest. Comprenant immédiatement l'intérêt de sa découverte, M. Nerzic suspendit son travail et alla prévenir la mairie de sa trouvaille, ce dont il faut le féliciter.

Lors de notre intervention, nous avons pu dresser un plan des lieux, et surtout fouiller la tombe, qui était complètement remplie d'une terre brune pulvérulente provenant de l'infiltration au cours des siècles par les interstices. Malheureusement, ce remplissage était quasi-stérile, ne contenant que quelques menus tessons d'une poterie grossière et un petit éclat de silex. A noter également la présence de quelques petits charbons de bois. La tombe, qui est un coffre à rainures bien caractéristique, est formée de quatre dalles de granite, posées de chant, celles des extrémités étant biseautées et s'encastrant dans les rainures pratiquées sur les dalles latérales. Les faces internes ont été dressées par bouchardage. Le fond de la tombe, qui mesure intérieurement 1 m. 35 sur 0 m. 60 pour une hauteur interne de 0 m. 75, est formé de deux petites dalles soigneusement ajustées. La masse du tertre est formée essentiellement de pierres de toutes dimensions, parmi lesquelles se rencontrent, fait remarquable, plusieurs fragments de meules dormantes, une petite meule ayant même été retrouvée entière.

L'exploration complète de ce monument sera entreprise dès que possible. Le coffre découvert occupant une position très excentrée, il est très probable que d'autres tombes se dissimulent sous le cairn, dont la structure sera en tout cas très intéressante à étudier. Il est pour l'instant délicat de dater ce tumulus, un rapprochement pouvant cependant être fait avec d'autres tertres décou-

verts dans le Sud du Finistère au siècle dernier, dont certains ont livré un vase de l'Age du Bronze.

(C.-T. L.R.)

Tombe de Pembrat-Vihan, Lannilis. — A 200 mètres au Sud de l'endroit où avait été découvert en 1962 un cimetière à incinérations de l'Age du Fer, M. Corentin L'Haridon, qui exploite la ferme de Pembrat-Vihan appartenant à Mme la Comtesse Costa de Beauregard, accrochait en mai 1964 une roche en labourant la parcelle 279, section C, feuille 2 du cadastre révisé. Il ne fut qu'à demi surpris car il était connu autrefois que les charrues se heurtaient parfois à une roche dans ce champ, toujours au même endroit. Commençant à dégager le rocher, il découvrit bientôt un mur en pierres sèches. Ayant aussitôt été averti de cette découverte, M. Y. Nicolas, commis de mairie à Lannilis, prévint téléphoniquement la Direction des Antiquités Préhistoriques et nous pûmes entreprendre peu après la fouille de sauvetage.

La poursuite du dégagement amorcé par M. L'Haridon montra qu'il s'agissait d'un caveau en pierres sèches, recouvert de deux lourdes dalles de diorite, sous le poids desquelles la fragile maçonnerie en plaquettes de gneiss s'était en grande partie effondrée. Les dimensions internes de cette tombe, orientée Est-Ouest, sont : longueur 1 m. 80 environ, largeur 1 m. 40, hauteur 0 m. 70, le fond de la sépulture étant à 1 m. 10 sous la surface du sol et garni de quelques pierres plates formant un dallage sommaire. Le décapage de l'intérieur du caveau n'a amené que la découverte de quelques menus tessons de poterie grossière; l'exploration de l'extrémité occidentale n'ayant pu d'ailleurs se faire qu'imparfaitement, celle-ci étant engagée sous un talus couvert d'une inextricable végétation et qu'il n'était pas question de démolir. L'extrémité orientale, la mieux conservée, présente

une structure remarquable, un panneau central, large de 0 m. 80, faisant une saillie de 5 centimètres sur deux panneaux latéraux. Une telle disposition, qui peut avoir servi à assujettir un coffrage interne en bois, a déjà été noté dans cette région : à Kervolant, en Saint-Frégant, et à Kerusaouen, en Plourin-Ploudalmézeau.

L'attribution d'un monument aussi paúvre en vestiges mobiliers à une époque précise est très délicate; comme toutes les tombes datées d'un modèle semblable appartiennent au début de l'Age du Bronze Moyen, il est logique d'y placer cette découverte.

(C.-T. L. R.).

Souterrain de Goarem-an-neac'h, Mespaul. — Début juin 1964 il était découvert, dans la parcelle 355, section C, une vaste cavité creusée dans le sous-sol, constituée par un gneiss altéré et donc assez meuble. La couche de limon loessique était en effet très amincie sur ce sommet, 2 kilomètres à l'Est du bourg de Mespaul et à la même distance au Sud-Ouest de celui de Plouénan. L'inventeur, M. Jacob, et son beau-père, M. Prigent, revinrent le lendemain explorer leur découverte dont la nouvelle fut rapidement répandue par la presse locale. M. l'abbé H. Caraès, professeur au collège du Kreisker, fut mis au courant et c'est lui qui se chargea de prévenir la Direction des Antiquités Préhistoriques.

Cette découverte se présente comme un boyau irrégulier, orienté du Nord-Ouest au Sud-Est, et plus ou moins divisé en trois chambres par des étranglements. La chambre la plus septentrionale est en fait la base d'un puits vertical, d'un diamètre moyen de 1 m. 20, qui était entièrement comblé par un mélange de terre et de gros blocs de pierre, entre lesquels se trouvaient également quelques tessons. Un décapage effectué à la surface a d'ailleurs permis de retrouver l'ouverture de cette cheminée, qui devait constituer l'accès normal du souter-

rain. A la base de cette chambre, la paroi sud-ouest présente une chatière haute de 0 m. 60 et large de 0 m. 35, permettant de passer à la salle suivante, long couloir de 4 mètres, large de 0 m. 90 pour une hauteur de 1 m. 30 au centre. La voûte, ayant une section en arc brisé due au débitage de la roche, remonte régulièrement vers le Sud, bien que l'effritement n'ait pas été important dans cette partie du souterrain, ce qui laisse supposer que le fond de la galerie, envahie par les gravats provenant de l'effondrement du plafond de la chambre suivante, suit le méme mouvement. Le couloir s'élargit progressivement pour former la nouvelle chambre creusée dans une roche beaucoup plus altérée, ce qui explique qu'une importante cloche se soit formée à son plafond, et se soit crevée à la faveur d'un labour. Cette salle mesure 2 m. 50 de long et 1 m. 50 de large. Dans sa partie Sud se remarque l'entrée d'une autre cavité, entièrement comblée par une terre brune et pulvérulente, ce qui suppose la présence d'une communication ancienne avec la surface.

Au cours de notre intervention, nous nous sommes limités à poursuivre la fouille du puits d'accès, déjà partiellement vidé par les inventeurs qui en avaient quelque peu perturbé la stratigraphie. M. Quiguer, Stagiaire de Recherche au C.N.R.S., qui se trouvait alors à la Station biologique de Roscoff, a pu également faire quelques observations dans cette chambre avant que le fermier ne rebouche cette ouverture qui béait au milieu de son champ. De la sorte, toute la partie méridionale, dont les niveaux présentant un intérêt archéologique n'ont pas été perturbés, protégés qu'ils étaient par le cône d'éboulis, reste donc en réserve pour être fouillée dans l'avenir, opération qui devra être pratiquée à ciel ouvert, la roche étant dans cette partie extrêmement friable et s'éboulant au moindre choc.

Le dégagement de la base du puits a montré la pré-

sence, sous le blocage, d'une couche d'arène meuble, épaisse d'une vingtaine de centimètres au-dessus du fond rocheux, cette couche se prolongeant dans le couloir après le seuil, haut de 15 centimètres, qui forme le bas de la chatière de communication. La base de cette arène montrait des plaques de terre brûlée formant un niveau pratiquement continu de part et d'autre du seuil, tandis que dans la masse ont été recueillis quelques tessons de poterie noire et lissée, un fragment récolté par M. Quiguer dans une anfractuosité du sol présentant un décor incisé.

Ce souterrain présente, par les caractères de son architecture et par son mobilier, toutes les caractéristiques des cryptes du Second Age du Fer armoricain, avec toutefois une forme un peu particulière des voûtes du fait de la nature feuilletée de la roche.

(P.-L. G. et C.-T. L. R.)

Souterrain de Gronval. Plovan. — Labourant au tracteur la parcelle 2, section ZB du plan de remembrement, non loin de la ferme de Gronval, M. Michel Lotridou sentit soudain le sol se dérober sous sa charrue, sans toutefois qu'une ouverture béante apparaisse. Mis au courant, M. Pierre Berrou, instituteur, demeurant à Plovan, entreprit en septembre 1964 de creuser le sol pour reconnaître de quoi il s'agissait, sans rencontrer tout d'abord autre chose que le conglomérat de galets enrobés d'argile formant le vaste cordon littoral fossile, qui suit le rebord du plateau, en arrière du rivage de la Baie d'Audierne. La curiosité géologique l'engagea à reconnaître la puissance de cette formation, et, arrivé à une profondeur de 1 mètre environ, il rencontra sous-dain une lentille de composition différente, plus argileuse et de couleur grisâtre, dans laquelle se remarquaient en outre une grande quantité de charbon de bois et de débris de clayonnages en terre cuite. Devant cette découverte, le sondage fut interrompu immédiate-

ment, et la Direction des Antiquités Préhistoriques alertée par les soins de M. Ogès.

Lors de notre reconnaissance du site en compagnie de son inventeur, nous avons pu nous rendre compte qu'il y avait là l'amorce d'une cavité paraissant assez importante, entièrement comblée par un mélange de terre, de galets, de charbons de bois et de blocs informes d'argile cuite, sans que toutefois un seul tesson de poterie ait été rencontré. Le matériau dans lequel est pratiquée cette excavation étant très friable, la fouille de ce site supposerait l'ouverture d'un chantier important pour l'attaquer à ciel ouvert. D'autre part, ces structures étant enfouies à plus d'un mètre sous terre et ne risquant aucune dégradation, c'est le type même du site à mettre « en conserve » pour les fouilleurs de l'avenir. La signification exacte de cette découverte est d'ailleurs bien difficile à établir, mais il semble que l'on puisse la rapprocher des souterrains usuels de l'Age du Fer.

(C.-T. L. R.)

Souterrain de Mesgrall, Saint-Divy. — Au mois de mai 1964, des travaux étaient entrepris pour rectifier et élargir le petit sentier qui dessert la ferme de Mesgrall, près du lieu-dit Pont-Mesgrall où il rejoint la R.N. 12. Ce chemin suivant le flanc d'un vallon assez encaissé, limite de la commune de Guipavas, des terrassements furent nécessaires, et c'est au cours de ceux-ci que les ouvriers virent apparaître dans la tranchée l'ouverture d'une galerie se prolongeant sous le champ voisin, tandis que son prolongement situé sous la future chaussée s'effondrait sous le poids d'un camion et était rebouché immédiatement. La mairie alerta de suite la Direction des Antiquités Préhistoriques.

C'est donc seulement la cavité située sous la parcelle 198, section B, feuille 1 du cadastre révisé, que nous avons pu explorer sommairement lors de notre intervention. La galerie, orientée sensiblement est-ouest, pou-

vait se suivre sur une longueur de 4 m environ, et remontait progressivement vers la surface. En effet, la voûte, creusée dans le rocher friable, se trouvait à une profondeur de 1 m en bordure du chemin, n'était plus qu'à 0 m 50 à l'extrémité opposée, où un éboulement obstruait le boyau, ce qui laisse supposer une sortie voisine. Malheureusement, le champ était emblavé.

La fouille de la partie accessible a montré l'existence d'une petite chambre latérale, presque entièrement comblée, sur le côté sud du boyau principal, large de 1 m environ. Nous n'avons rencontré que quelques tessons informes d'une poterie grossière, quelques débris osseux de gros mammifères que leur excellent état de conservation rend suspects, et un bloc d'une substance cristalline blanche d'une saveur astringente. Tous ces indices sont bien minces pour attribuer ce souterrain à une époque quelconque, d'autant plus que le fermier, M. Kermarec, nous a signalé qu'il avait rasé quelques années auparavant une butte située en contrebas, près du ruisseau, et qui pourrait avoir été une petite motte féodale.

(P.-L. G et C.T. L.R.)

3. — GLANES PREHISTORIQUES ET PROTOHISTORIQUES

Dans l'ensemble des petites découvertes fortuites, mettons en relief celle de deux haches plates en cuivre découvertes dans une garenne près de l'Espérance, en Mahalon, il y a quelques années, par M. René Guillou, cultivateur à Rulan; grâce à l'entremise de M. Cabillic, commis de mairie à Plouhinec, elles ont pu être acquises pour le Musée Préhistorique Finistérien.

Le site complexe de l'estran du Curnic, en Guissény, fait l'objet d'une publication plus détaillée (*Annales de Bretagne*, LXXII, 1965). En plus des restes de l'habitat néolithique mis en évidence dans le vieux sol scellé par

la tourbière submergée, de nouvelles datations radiocarbone ont montré que les grandes fosses, remplies de charbons de bois, découvertes lors des fouilles de 1962 ou vues depuis au hasard de l'érosion, correspondent à un assèchement du marais et à une nouvelle occcupation du site à l'Age du Bronze Final. Ces fosses sont à relier à des systèmes de pierres fichées dans le vieux sol, un peu plus haut sous le cordon littoral, et qui doivent correspondre à des soubassements d'appareils pour la séparation par évaporation du sel marin; un élément de briquetage en terre cuite, un pilier en trompette, a d'ailleurs été recueilli sur le site. Nous avons donc là le premier cas d'une industrie protohistorique du sel sur les côtes du Léon, mais il est à noter qu'on en connaissait en Trégor, où nous avons pu reconnaître récemment des structures très remarquables.

Dans le Sud du Finistère, on savait depuis le siècle dernier que les fours à auges, si fréquents en Morbihan, à l'est de la protection constituée par la presqu'île de Quiberon, existaient dans quelques estuaires ou criques abritées (sur les rives de l'Odet, à Keraing, en Gouesnac'h; à Loctudy; à Lesconil, en Plobannalec, sur les rives du Ster). P. Du Châtellier en a signalé, sans précisions, à Plouhinec, dès 1886, comme ces autres sites finistériens, mais le point exact restait inconnu. Grâce à M. Cabillic, il a été retrouvé, dans la dune du côté oriental de la plage de Mesperleuc, en bordure de la parcelle 1510, section F, feuille 3. C'est à peu près à l'aplomb de l'établissement de l'Age du Fer de Kélouer, situé sur le haut de la falaise fossile.

La dune forme une bosse importante en ce point, coupée par une microfalaise où l'on distingue:

Au sommet:

— la dune, épaisse de 1 à 2 m;

— le briquetage, énorme masse de débris d'argile cuite, épais au maximum de 1 m 25;

— une couche de dune, épaisse de 1 m à 1 m 20;

— un vieux sol, épais de 30 à 40 cm.

A la base:

— des formations quaternaires, épaisses de 1 m environ, dont la base doit correspondre au sommet des plus hautes mers actuelles.

Le niveau de briquetage se trouve donc à peu près entre 3 et 4 m au-dessus des plus hautes mers actuelles, soit vers 5 m 50 à 6 m 50 au-dessus du niveau moyen. Il se poursuit, selon la coupe de la microfalaise, sur une longueur de 15 à 16 m, sans discontinuité, formant une bande rouge visible de loin. Sa profondeur n'est pas mesurable; en l'estimant à 15 m également, on peut évaluer le volume total à au moins 200 m3, ce qui est impressionnant pour un site de ce genre.

Les éléments du briquetage comprennent:

— de gros boudins de terre cuite, le plus souvent fragmentés, d'un diamètre moyen de 5 à 8 cm, d'une longueur de 5 à 15 cm, très irréguliers, simples grosses masses de terre modelée;

— quelques morceaux de plus grosses pièces, sortes de briquettes, apparemment de section triangulaire ou trapézoïdale;

— quelques galets brûlés;

— enfin, des débris d'auges, de forme sans doute troncpyramidale, aux parois assez épaisses, de 3 à 5 mm.

Très serrés, les fragments de boudins laissent parfois des lits de cendres irréguliers s'intercaler. On devine vers l'intérieur de la masse que l'on s'approche d'une zone plus structurée, ou ayant mieux gardé ses dispositions d'origine, les boudins et les briquettes étant peut-être rayonnants. Aux bords de la coupe, l'épaisseur diminue, on a affaire à des éboulis latéraux.

Jusqu'ici, aucun fragment de céramique n'est apparu, permettant de préciser la date de cette installation industrielle. Comme d'ailleurs les sites de Kerhillio, en Erdeven (Morbihan), il s'agit d'un emplacement soumis en plein aux vents dominants, et c'est évidemment le plus occidental que l'on connaisse.

P.-R. GIOT,

avec le concours de J. BRIARD, P.-L. GOULETQUER, C.-T. LE ROUX, J. L'HELGOUACH et Y. ONNEE.

TABLE DES MATIÈRES
DU TOME XC

PREMIERE PARTIE

Table des procès-verbaux des séances

PAGES

SÉANCE DU 30 JANVIER 1964 V

Admission de nouveaux membres. — Compte rendu financier. — Réélection du bureau. — Découverte d'un souterrain à Plouégat-Moysan. — « Les Amis du vieux Quimerch ». — Bibliographie. — Inscriptions sur des maisons de Plogonnec. — Les Préfets du Finistère. — La mort de l'abbaye Saint-Mathieu.

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 1964 VII

Admission de nouveaux membres. — Monographie de Pont-Croix. — Motte féodale Ar-Vally, au Huelgoat. — Allée couverte de Keristin, en Beuzec-Conq. — Villa gallo-romaine de Questel, en Concarneau. — Cadran solaire de Botlavan, en Ploudiry. — La jeunesse bruyante à Châteaulin en 1697.

PAGES

SÉANCE DU 26 MARS 1964 VIII

Admission de nouveaux membres. — Les objets mobiliers classés dans le Finistère. — L'index des registres paroissiaux de Quimper. — Proposition de création d'une société des « Amis des vieilles pierres ». — « Les Amis de Languidou ». — « Les Amis du Relecq ».

SÉANCE DU 30 AVRIL 1964 XI

Admission de nouveaux membres. — Noms de rues à Quimper. — Eglise de Locmaria-Quimper. — L'art breton, par M. Couffon. — Poterie gallo-romaine de Prat-Tréanna, en Plonévez-Porzay. — Affiche de vente 1836. — Bibliographie.

SÉANCE DU 28 MAI 1964 XVIII

Admission de nouveaux membres. — Un voyage en Espagne et Portugal par des membres de la Société. — « Les Amis de Languidou ». — Tumulus de Penquer, en Plovan. — Amphore gallo-romaine de la rivière de Pouldavid, en Douarnenez. — Date de 1461 sur le clocher de Tronoën, en Saint-Jean-Trolimon. — Le viaduc de Morlaix en 1864. — Bibliographie.

SÉANCE DU 25 JUIN 1964 XXIV

Admission de nouveaux membres. — Le spectacle des exécutions capitales sous l'Ancien Régime. — Le bâtisseur de clochers Jean-Louis Le Naour (1831-1910). — Le château de Kerouartz, en Lannilis. — Vase en terre cuite

PAGES

de Locmaria. — Vieilles photographies de Quimper. — La promenade de la Société dans la région de Spézet, Duault, Loguivy-Plougras. — Le mérite civique décerné à M. Ogès.

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 1964 XXXII

Nécrologie. — Admission de nouveaux membres. — La nouvelle législation concernant l'archéologie française. — Deux vieilles poupées bretonnes. — Un hypocauste au Questel, en Concarneau. — Une assiette de faïence dans l'Odet. — Un moulin à bras en granit à Roc-Higon, en Plovan. — Le culte des saints bretons dans le nord de la France. — Création d'un musée de la meunerie à Pont-Aven. — La promenade de la Société dans la région d'Arzano, Le Faouet, Langonnet. — La Légion d'Honneur décernée à Mgr Fauvel.

Notice nécrologique du Docteur Vourc'h.. XL

SÉANCE DU 24 OCTOBRE 1964.. XLII

Admission de nouveaux membres. — Nécrologies. — Bibliographie. — Découverte d'une auge en pierre au Grand-Crapaud, en Brignogan. — Bachelot de la Pylaie. — Borne de corvée entre Pont-Christ et La Roche-Maurice. — Boureau-Deslandes, membre de l'Académie des Sciences (1690-1757). — La harpe bardique. — La toponymie nautique du nord du Léon. — Les parlers maternels. — Les faiseurs de cartes du Conquet aux XVI[e] et XVII[e] siècles.

PAGES

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 1964 XLV

Nécrologie. — Admission de nouveaux membres. — Visite à Quimerc'h. — Un compagnon de Dumont-d'Urville, Louis Le Breton, chirurgien et dessinateur. — L'index des registres paroissiaux de Quimper, par M. Daniel Bernard. — Démographie de Locmaria-Quimper (XVII^e-XVIII^e siècles). — Iconographie de saint Yves de Vérité. — La datation au carbone 14. — « Les Amis de Languidou ». — Motte ou tumulus de Kerscao, en Plouvorn. — Le tombeau des géants, en Pont-Aven. — Pierres énigmatiques, en Plobannalec. — Quimper-Paris en 1863. — Bibliographie.

SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE 1964 LIII

Admission de nouveaux membres. — Les crânes du Port-Rhu, à Douarnenez. — Le Catholicon de Jehan Lagadeuc. — Les ateliers d'orfèvrerie quimpérois. — Vœu en faveur de l'établissement de l'Ecole des Beaux-Arts dans le prieuré de Locmaria. — Audierne sous la Révolution. — « Les Amis de Languidou ». — Elections du bureau: M. le chanoine Nédélec, président.

Annexes aux procès-verbaux

Louis OGÈS. — Jean-Louis Le Naour, le bâtisseur de clochers LXIV

— Les blousons noirs à Châteaulin, 3 septembre 1697 LXVI

DEUXIÈME PARTIE

Table des mémoires

PAGES

I. Roger LE BRUN. — Note sur deux vieilles poupées bretonnes.. .. .. 3 à 7

II. Alain LE BERRE. — La Toponymie nautique de la côte nord du Léon, de l'Ile Vierge à l'Ile de Batz .. .. 8 à 14

III. André MAHOUX. — A propos des harpes bardiques .. .. 15 à 21

IV. Jacques CHARPY. — Les objets mobiliers classés parmi les monuments historiques dans le département du Finistère (avant le 1er janvier 1964) .. .. 22 à 34

V. Louis KERVRAN. — Que penser des datation au carbone 14 ? .. .. .. 35 à 39

VI. Michel DUVAL. — Les officiers de la maîtrise des Eaux et Forêts de Carhaix au XVIIIe siècle.. .. .. .. 40 à 62

VII. Roger GARGADENNEC. — Monographie sommaire de Pont-Croix .. .. .. 63 à 105

PAGES

VIII. René DANIEL. — La mort de l'abbaye bénédictine de Saint-Mathieu de Fine-Terre .. .. 106 à 133

IX. Charles LAURENT. — André-François Boureau - Deslandes, commissaire général de la Marine, membre de l'Académie des Sciences (1690-1757) 134 à 275

X. P.-R. GIOT. — Chronique de préhistoire et de protohistoire finistérienne pour 1964 .. .. 276 à 288

Imprimerie du
Télégramme
de Brest et de l'Ouest
Rue Jean-Macé
Brest

SOCIETE ARCHEOLOGIQUE DU FINISTERE

VŒU RELATIF A L'ETABLISSEMENT D'UN MUSEE D'ART RELIGIEUX

LA SOCIETE ARCHEOLOGIQUE DU FINISTERE,

réunie en séance ordinaire le 25 mars 1965,

soucieuse de veiller, comme le prévoient ses statuts, « à la conservation des monuments anciens du département »,

vivement émue des modifications apportées récemment à l'intérieur de nombreuses églises du Finistère, particulièrement de la suppression de chaires à prêcher,

au terme d'une délibération approfondie,

décide, au nom de ses 1.100 membres, de faire connaître son avis et ses vœux sur les problèmes engagés dans ce débat :

I) AMENAGEMENT DES EGLISES

La Société Archéologique du Finistère, éclairée par l'histoire, celle de nos monuments religieux et celle de la liturgie catholique, se rend compte de l'importance des décisions récentes du concile œcuménique de Vatican II en matière de liturgie et des répercussions qui s'ensuivront pour l'architecture intérieure et le mobilier des églises.

Respectueuse de la compétence propre de l'autorité religieuse, elle ne s'oppose pas par principe à toute modification. Mais elle condamne, pour sa part, tout ce qui serait précipitation et absence de respect pour l'art.

Elle se réjouit de la publication, dans la « Semaine Religieuse de Quimper et de Léon » du 19 mars 1965, d'une note officielle intitulée *Réforme liturgique et aménagement des églises.*

Elle souhaite vivement que les directives contenues dans cette note soient intégralement appliquées et qu'aucune modification interne des églises et chapelles n'entraîne d'atteinte à notre patrimoine historique et artistique.

II) CONSERVATION DES OBJETS D'ART RENDUS DISPONIBLES

Examinant les cas où des objets mobiliers cessent de servir au culte, que ce soit par l'effet d'aménagements mûrement étudiés ou par suite des injures du temps, la Société Archéologique s'attache à promouvoir les solutions permettant de préserver et de mettre en valeur les œuvres d'art.

Ces œuvres, même récentes, ne doivent être ni détruites, ni aliénées à des personnes privées, comme cela se fait encore malgré tant d'interdictions (lois civiles et canoniques) en divers lieux du Finistère, d'où des chargements entiers sont partis récemment.

De tels objets sont biens de la collectivité. Quand la collectivité locale n'en a plus l'emploi, il est normal que la collectivité supérieure les prenne en charge.

La Société Archéologique du Finistère se plaît à rappeler ce qui a été, dans ce domaine, déjà réalisé, ou projeté, ou souhaité :

1) Le musée breton de Quimper, fondé en 1846 par la Société Archéologique du Finistère, a été transformé en musée départemental par délibération du Conseil général du 10 avril 1862.

2) En date du 5 novembre 1900, Mgr Dubillard, évêque de Quimper et de Léon, créait le musée religieux diocésain, toujours existant à l'Evêché, dont l'objet était de « réunir les statues, bas-reliefs, fragments de sculp-

tures, peintures, vitraux, broderies, livres liturgiques, qui seraient hors d'usage et qui pourraient former une collection propre à l'étude de l'art dans notre région » (article 10 du règlement épiscopal créant une commission diocésaine d'architecture et d'archéologie).

3) La loi du 31 décembre 1913 relative aux monuments historiques prévoit dans chaque église cathédrale la constitution d'un trésor où pourraient être transférés les objets classés affectés au culte (art. 26).

4) L'assemblée des cardinaux et archevêques de France a recommandé en 1959 « d'instituer au besoin, au centre des diocèses, un musée d'objets religieux » (§ 7 du communiqué).

Forte de ces précédents, soucieuse d'agir dans un sens constructif, la Société Archéologique *émet le vœu :*

a) que l'Evêché de Quimper et le département du Finistère se concertent et se mettent d'accord pour constituer en commun un musée d'art religieux finistérien, dont l'intérêt n'échappe à personne, par extension du musée départemental breton dans les bâtiments de l'ancien évêché près la cathédrale, ce musée d'art religieux devant conserver, sous forme de dépôt, les éléments de mobilier des églises et chapelles dont les communes et les paroisses ne pourraient ou ne voudraient plus assurer la conservation;

b) que le ministre des Affaires culturelles (Direction de l'architecture) réalise sans tarder en la cathédrale de Quimper, proche du musée breton, un trésor pour les objets sacrés déposés ou prêtés par leurs propriétaires et affectataires.

Cette délibération sera adressée à M. le Préfet du Finistère, à Monseigneur l'Evêque de Quimper et de Léon, tous deux Présidents d'honneur de la Société Archéologique du Finistère, à M. le Ministre des Affaires Culturelles, à M. le Président du Conseil général.

(Extrait de « La Semaine Religieuse de Quimper et Léon » 19 mars 1965.)

REFORME LITURGIQUE ET AMENAGEMENT DES EGLISES

La réforme liturgique a pour but de favoriser la participation pleine, consciente et active des fidèles à la liturgie. Elle appelle tous les prêtres à un effort d'éducation patiente et persévérante. Cet effort est premier.

Cependant plusieurs s'interrogent sur des modifications à réaliser dans leur église pour tenir compte des indications données par la Constitution sur la liturgie ou l'Instruction pour son application.

Il paraît utile d'attirer leur attention sur les points suivants :

— Toute précipitation doit être évitée. Une modification importante ne s'impose pas nécessairement ni tout de suite.

— L'aménagement nouveau d'un sanctuaire est une œuvre qui demande réflexion et étude. Il est bon d'y associer des personnes compétentes et la communauté paroissiale qui en bénéficiera.

— Si la Constitution sur la liturgie prévoit l'usage d'un ambon, il importe de remarquer qu'en certaines églises la chaire demeure l'endroit le plus propice pour un contact avec l'ensemble de l'auditoire. Rien n'empêche que les lectures soient faites à l'ambon, et que l'homélie soit donnée dans la chaire.

— Toute modification doit respecter les règles liturgiques mais aussi le caractère propre de l'église. Nous avons reçu un patrimoine artistique, souvent de grande valeur, sur lequel nous devons veiller.

— Des autorisations écrites doivent être obtenues du maire pour les églises et chapelles qui sont propriété de la commune, et des Beaux-Arts pour les monuments classés ou inscrits.

On ne traitera avec ces autorités qu'après avoir consulté l'Ordinaire.

— Si une modification, même provisoire, est prévue, il est nécessaire de soumettre le projet au Vicaire général qui, au besoin, en saisira la Commission d'Art Sacré. Cette consultation permettra souvent d'éviter des erreurs et de bénéficier d'expériences réalisées ailleurs.

Une documentation suffisante sera fournie : plan de l'église et du chœur, — si possible photographies de l'état actuel des lieux, — plan du projet, — devis.

— Le financement de toute transformation sera étudié avec soin et soumis à l'approbation du Vicaire général. On ne se contentera pas de présenter un devis, mais on établira un plan de financement, en appréciant l'urgence du projet au regard des autres besoins de la paroisse.

Paysan de la région de Rosporden

Paysanne de la région de Rosporden

(Archives photographiques)

QUIMPERLE. — Eglise Saint-Michel

La Nativité, toile peinte, 1635, classée le 4 décembre 1914, récemment restaurée

(Photo Jos Le Doaré, Châteaulin.)

(Photo Jos Le Doaré, Châteaulin.)

ROSCOFF

(Photo Jos Le Doaré, Châteaulin)

LOGONNA-DAOULAS

Stalles, bois sculpté, XVI^e siècle, classées le 25 janvier 1963

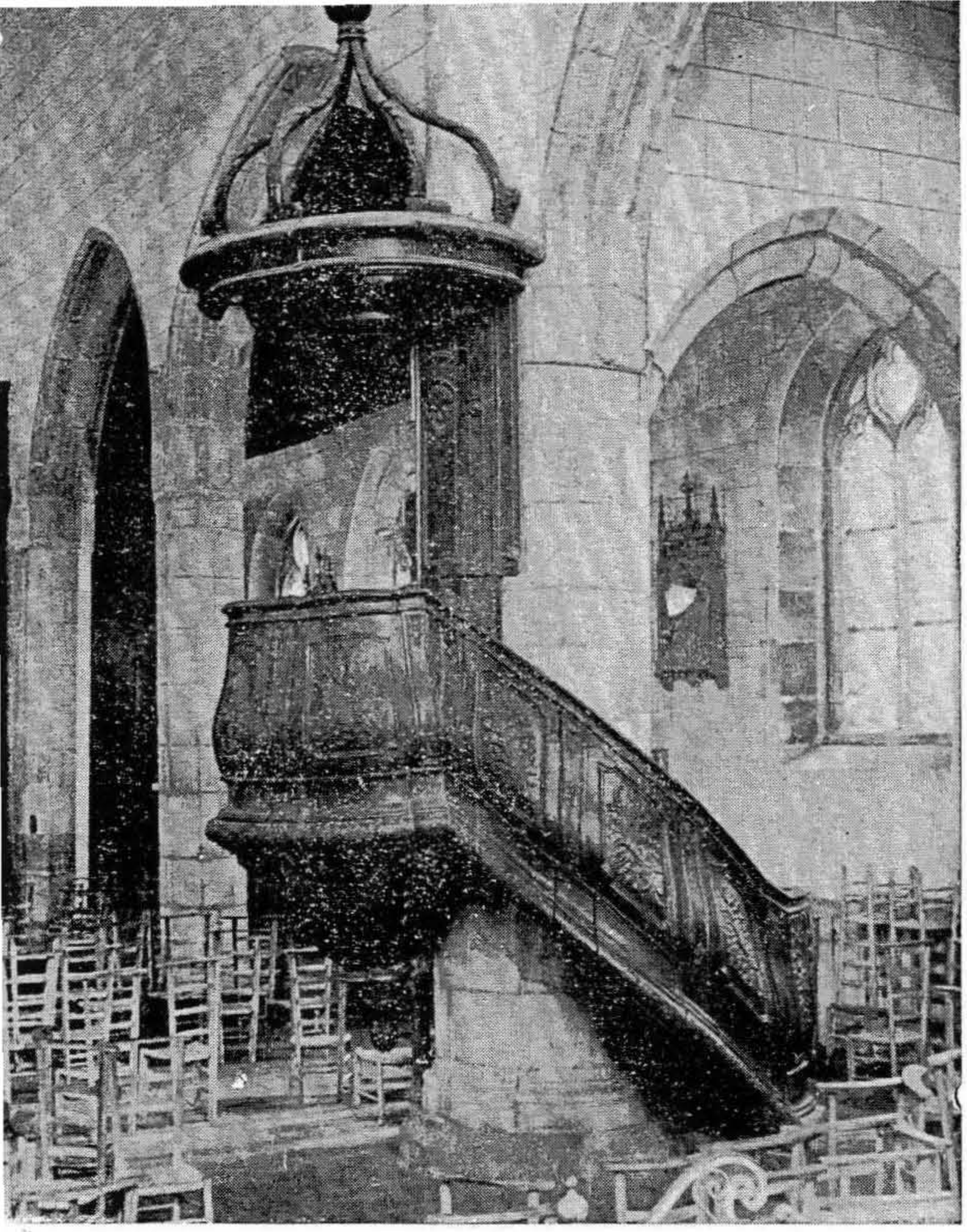

(Photo Jos Le Doaré, Châteaulin.)

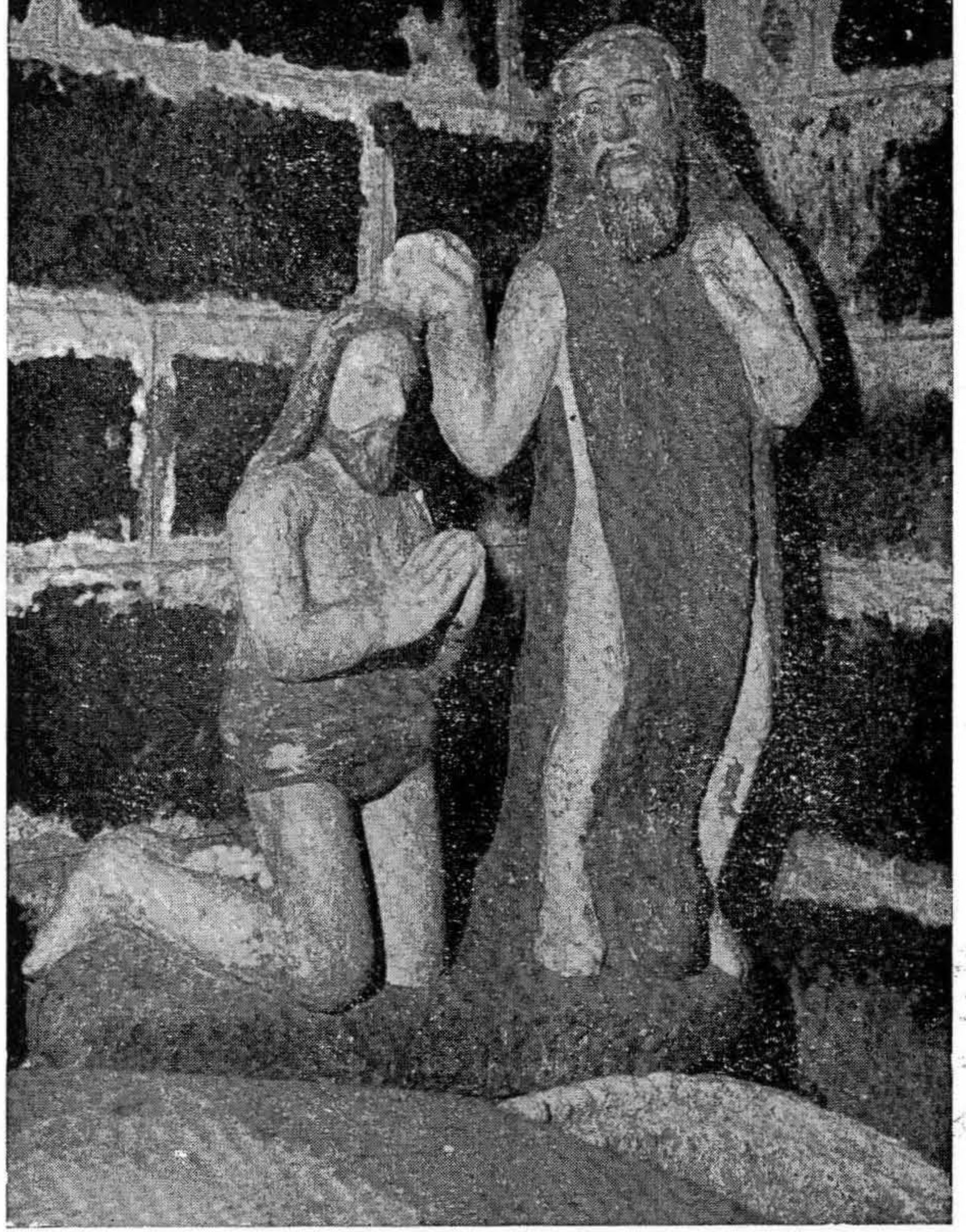

(Photo Jos Le Doaré, Châteaulin

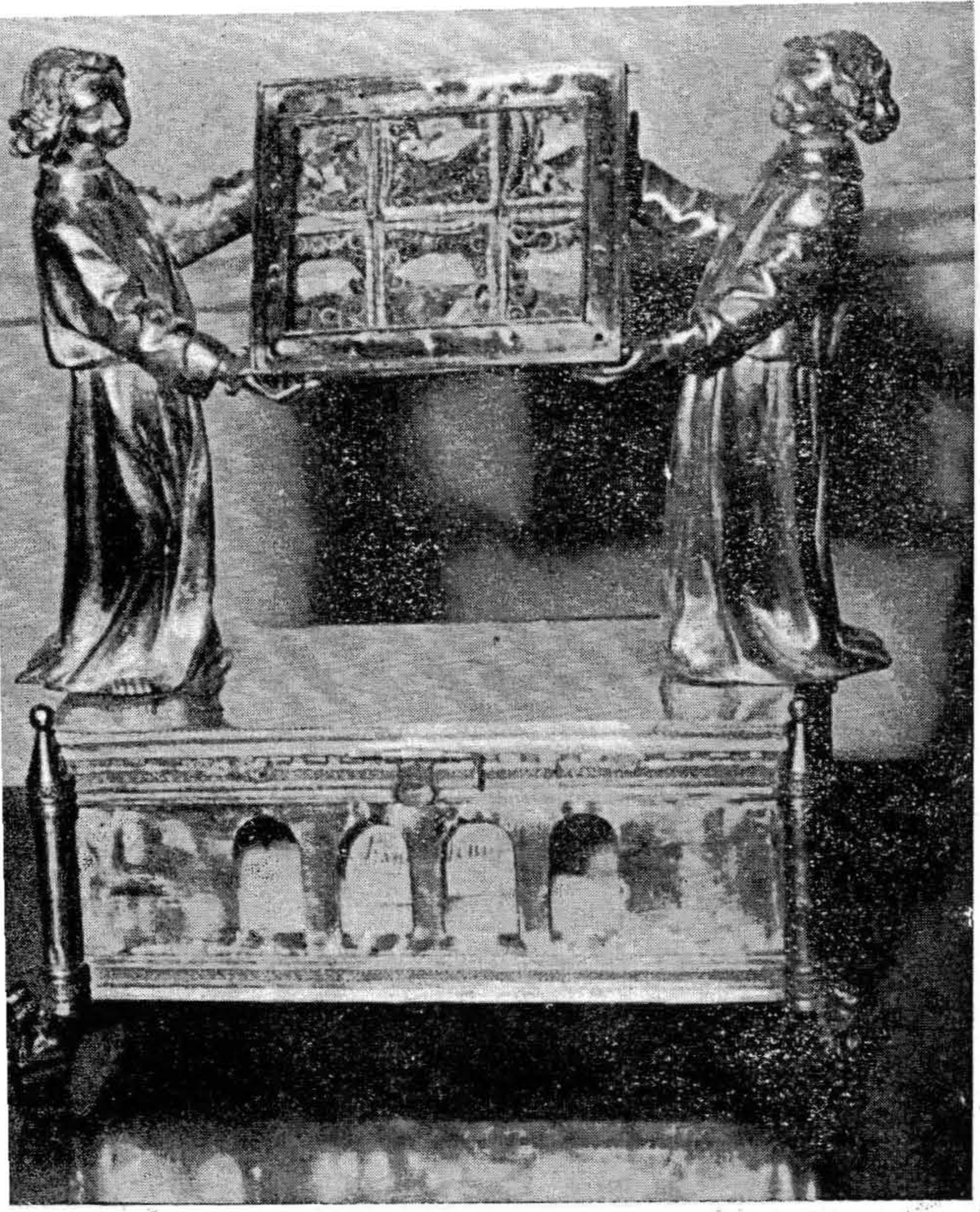

(Photo « Le Télégramme »)

(Photo Jos Le Doaré, Châteaulin.)

(Archives photographiques)

SAINT-POL-DE-LEON. — Chapelle du Kreisker
La Visitation, toile peinte, XVII^e siècle,
classée le 4 décembre 1914, récemment restaurée

(Photo Bibl. Nat., Paris)

Amand-Louis Tréhot de Clermont,

« Mantic » pour ses intimes